LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

EN HOLLANDE

LA RÉPUBLIQUE BATAVE

COULOMMIERS
Imprimerie Paul BRODARD.

LOUIS LEGRAND
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

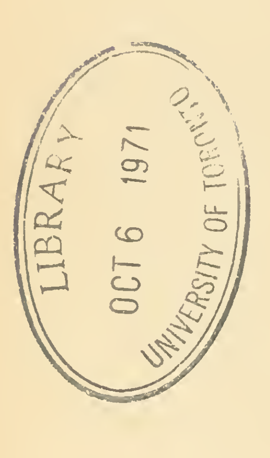
LA RÉVOLUTION FRANÇAISE EN HOLLANDE

LA RÉPUBLIQUE BATAVE

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1895



INTRODUCTION

On sait qu'à la suite de l'invasion de Pichegru en 1795, la république fédérative des Provinces-Unies a cédé la place à une nouvelle forme de gouvernement qui a porté le nom de République batave et qui a duré jusqu'à l'avènement du roi Louis en 1806. Mais cette donnée assez vague représente, peu s'en faut, tout ce que l'on connaît couramment en France de ces événements historiques. A part les faits de guerre auxquels nos armes ont été mêlées, à part les traités de paix qui en ont été la conclusion, à part le nom de Schimmelpenninck qui jouit d'une réelle notoriété, les hommes et les choses de la Hollande à ce moment sont à peu près ignorés chez nous ; les livres qui ont été écrits sur la Révolution ne contiennent guère à cet égard que des notions souvent assez superficielles.

Cette époque est naturellement mieux connue des Hollandais, pour qui elle représente une portion de leurs annales nationales. Ils ne possèdent pourtant pas une œuvre complète et approfondie sur la République batave. Le sujet est traité dans les histoires générales du pays, mais il l'est d'une façon bien sommaire. Bilderdyk n'y consacre que quelques lignes[1]. M. J.-A. Wynne, le savant professeur de l'Université d'Utrecht, le résume en quelques pages[2]. Groen van Prinsterer est entré dans plus de détails : le précis substantiel qu'il a publié[3] relate consciencieusement les phases principales ; si les doctrines de l'auteur l'induisent à juger, avec une sévérité outrée, tout ce qui se rapporte à la révolution, du moins les faits essentiels sont en général contrôlés avec critique et classés avec méthode ; néanmoins, si condensée que soit sa narration, elle ne rend pas un compte suffisant des choses. Quant à l'ouvrage de M de Bosch Kemper[4], il fournit des renseignements pleins d'intérêt ; mais trois chapitres seulement sont réservés à la période dont il s'agit ; ce n'est pas assez pour épuiser une matière aussi étendue.

Si des histoires générales on passe aux récits spéciaux qui ont été consacrés à la République batave, on relève encore bien des lacunes. Parmi ces récits,

1. *Geschiedenis des vaderlands*, t. XII.
2. *Geschiedenis van het vaderland*, chez Wolters, Groningue, 1870.
3. *Handboek der geschiedenis van het vaderland*, Amsterdam, 1872.
4. *De staatkundige geschiedenis van Nederland tot 1830*, Amsterdam, 1868.

le premier rang appartient aux deux volumes de Cornelis Rogge [1]. Écrits au lendemain des événements, ils enregistrent toutes les informations que pouvait recueillir dès lors un observateur attentif. Le premier renferme des détails circonstanciés sur l'organisation des comités révolutionnaires et sur les révolutions locales dans les différentes villes; le second raconte les étapes parlementaires et les coups d'État que la nouvelle constitution a dû traverser avant d'aboutir. Néanmoins Rogge n'a connu des faits que ce que le public a pu en apercevoir; il a ignoré les ressorts cachés qui les ont déterminés.

M. G.-W. Vreede a pénétré le premier dans les dessous du sujet; il a exploré les archives du royaume et celles des particuliers; il en a extrait de nombreux documents. Ses publications, et particulièrement son *Introduction à l'histoire de la diplomatie néerlandaise* [2], ont projeté sur ce temps une clarté abondante; j'y ai recouru souvent avec grand avantage. Toutefois le docte professeur a étudié de préférence les côtés diplomatiques des questions et en a un peu laissé dans l'ombre les autres aspects. Il lui a manqué surtout de pouvoir compléter ses recherches dans nos collections françaises de documents.

1. *Tafereel van de geschiedenis der jongste omwenteling in de Vereenigde Nederlanden*, Amsterdam, 1796.

Geschiedenis der staatsregeling voor het Bataafsche volk, Amsterdam, 1799.

2. *Inleiding tot eene geschiedenis der nederlandsche diplomatie*, 3 vol., Utrecht, 1865.

En dehors des livres que je viens d'apprécier, il existe un certain nombre de mémoires et de monographies s'appliquant à des épisodes ou à des personnages de l'époque. Parmi les mémoires, je cite en première ligne ceux de Pyman et ceux de Delprat récemment mis au jour par la Société historique d'Utrecht. Parmi les biographies, les plus importantes sont celles de Schimmelpenninck, de Krayenhoff, de Ver Huell, de Valkenaer et de Dumonceau. Entre tous ces travaux, je dois une mention à celui que M. I. Mendels a consacré au général Daendels et qu'il a accompagné d'un volume de pièces inédites d'une véritable valeur. Les événements militaires, et spécialement la campagne de 1799, ont également donné naissance à d'assez nombreux ouvrages, parmi lesquels celui de Van der Aa mérite particulièrement d'être consulté. Ce sont incontestablement des matériaux utiles pour l'historien, mais l'on peut dire que l'histoire elle-même reste à faire.

Cette entreprise ne pouvait point d'ailleurs être tentée tant que restait fermé le dépôt de notre ministère des affaires étrangères. C'est là en effet qu'on retrouve, sinon tout le menu des circonstances, du moins leur explication et leur enchaînement. A l'aide des lumières que j'y ai recueillies et en les complétant par les publications antérieures et par les recherches que j'ai poursuivies dans les archives néerlandaises et dans les journaux du temps, j'ai cru pouvoir, sans trop de témérité, aborder le

récit des faits de cette période. Les documents sur lesquels je me suis appuyé sont surtout des pièces d'archives; quelques-unes ont déjà été éditées par M. Vreede et par M. Mendels; d'autres sont inexplorées ou inédites. Je n'ai jugé nécessaire d'en publier aucune en annexe; j'en ai loyalement extrait les éléments de ma narration; j'ai reproduit les passages qui en valaient la peine, j'ai partout indiqué les sources où j'ai puisé; ceux qui voudront contrôler mes assertions pourront aisément s'y reporter.

Il m'a semblé que cette histoire méritait d'être écrite et qu'elle était d'un véritable intérêt, non seulement pour la Hollande, mais aussi pour la France.

Pour la Hollande, ce cycle est l'origine de tout l'état de choses actuel. Il n'est pas toujours flatteur, il est vrai, pour l'amour-propre national. Après l'humiliation de l'envahissement, viennent les exigences épuisantes des vainqueurs, l'obligation de s'inféoder à leur politique belliqueuse et de leur sacrifier les ressources pécuniaires et les intérêts commerciaux du pays. Laissés d'abord assez libres dans leur politique intérieure, les hommes de la révolution de 1795 commencent par se consumer dans une longue impuissance; ils n'en sortent que par des interventions réitérées de la force et ne constituent un régime que pour le détruire bientôt de leurs mains inconstantes, sous l'œil et à l'instigation d'un pouvoir étranger qui, par des remanîments répétés de leurs institutions, les achemine vers l'absorption pure et simple. On comprend que cette crise

qui débute par la diminution et qui finit par la suppression de leur indépendance soit pénible au patriotisme des Hollandais et qu'ils en aient volontiers détourné leurs regards. Et pourtant, outre l'enseignement qui découle toujours des leçons du malheur, les fastes de ce temps nous offrent des figures originales et dignes de mémoire. Paulus, Schimmelpenninck, Gogel parmi les politiques, Daendels, Dumonceau, Ver Huell, De Winter parmi les généraux ou les marins méritent, sinon d'être toujours loués, du moins de n'être pas oubliés par leurs compatriotes. Ils ont commis sans doute des erreurs, mais ils ont été les premiers artisans et les fondateurs de l'ère présente. Ils ont abattu l'ancien régime et préparé les matériaux de l'édifice qui abrite les destinées nouvelles des Pays-Bas. Ils n'ont pas seulement substitué un gouvernement unitaire à un gouvernement fédéral; le système représentatif, judiciaire et administratif, les codes, l'organisation sociale, tout vient et tout date de là, tout, même la monarchie qui, par une étrange ironie de la destinée, a été le couronnement de cette transformation démocratique.

Pour nous Français, l'intérêt n'est pas moindre. Nous rencontrons sur notre route l'un après l'autre les principaux personnages de la Révolution : Dumouriez, Pichegru, Moreau, Hoche, Joubert, Marmont, Brune, Augereau, Sieyès, Delacroix, Carnot, Talleyrand et Bonaparte. Nous n'y rencontrons pas seulement les hommes de la période révolutionnaire;

nous la retrouvons elle-même en Hollande avec des phases analogues à celles qu'elle a traversées chez nous après la fin de la Terreur. Nous voyons tour à tour se succéder une Convention nationale, un Directoire, et puis, après une forme oligarchique de gouvernement qui interrompt un instant la série, un véritable Consulat au profit de Schimmelpenninck et qui ne fait, lui aussi, que précéder et préparer la monarchie.

Ce n'est pas spontanément que la Néerlande a reflété et reproduit à ce moment les conceptions politiques de notre Révolution. C'est la France, en réalité, qui a tout mené. A certaines heures et surtout au début, elle a souvent atténué ou dissimulé son action; mais, lors même qu'elle a laissé faire, rien ne s'est fait sans son autorisation. Les envoyés de la République française auprès de la République batave ont presque été ce que sont aujourd'hui nos résidents dans les pays de protectorat; ils ont véritablement dirigé les affaires, et bien que l'indépendance batave ait tendu constamment à se reprendre, leur impulsion ne s'est heurtée, en somme, qu'aux obstacles qu'elle a bien voulu tolérer. C'est ce qui fait le prix de leur correspondance à cette époque, qu'un historien hollandais a pu résumer sous le nom d'époque de la domination française [1].

Cette domination, contestable dans son principe, puisqu'elle s'attaquait à l'autonomie d'un peuple, n'a même pas toujours été irrépréhensible dans ses

1. Groen van Prinsterer.

effets. Elle a trop durement sacrifié les droits et les intérêts d'une nation libre aux exigences de la politique de guerre à outrance dans laquelle nous étions engagés. Elle n'a pas même su réaliser en une fois, d'une volonté ferme et d'une main tenace, les réformes qui pouvaient donner une raison d'être à son omnipotence. Moitié par respect pour l'indépendance de son alliée, moitié par manque de prévision et par instabilité de vues, notre politique a laissé d'abord se perpétuer et a fini même par provoquer des révolutions qu'elle aurait dû clore et qui avaient pour mobile l'ambition du vainqueur plutôt que le bien des vaincus.

Mais ces revirements, outre qu'ils ont servi à faire pénétrer dans le sol les principes nouveaux, offrent eux-mêmes, si je ne me trompe, des éléments de sérieuse curiosité. Ils permettent de voir à l'œuvre la diplomatie de la Convention, du Directoire et de Napoléon dans ses rapports avec une nation subjuguée, mais fière et résistante. Ils forment donc véritablement une page de l'histoire extérieure de la Révolution, à ce titre ils ne sont peut-être pas indignes de l'attention du public français.

J'ai cru que le moment était venu où ces événements pouvaient être racontés sans réveiller de ressentiments. Les torts anciens sont si mutuellement pardonnés qu'il ne peut y avoir aucun danger à en renouveler le souvenir. La France a perdu la suprématie qu'elle avait exercée sur la Hollande; mais elle n'a gardé aucun regret de cette prépondérance

qui n'a été qu'un accident historique, et qui était contraire au droit des peuples comme à la nature des choses. La Hollande, de son côté, ne nous en a pas conservé rancune; elle sait en parler avec calme, sans haine et sans colère, en rendant même justice aux conséquences finales de cette évolution. Elle est revenue à la Maison d'Orange et elle a bien fait; car elle a trouvé, sous le sceptre incontesté d'une dynastie nationale, la paix, la liberté et le bonheur. Quant à la Maison Royale, elle a apporté tant de magnanimité dans l'appréciation du passé qu'elle est allée chercher et qu'elle a trouvé ses meilleurs serviteurs dans les familles mêmes de ceux qui avaient joué le principal rôle pendant la Révolution.

Les passions de ce temps-là sont éteintes et l'on ne risque plus, en en explorant les cendres, d'en faire jaillir la moindre étincelle. Rien ne s'oppose donc à ce que l'impartiale histoire profite de cet apaisement pour exercer ses droits.

AVANT-PROPOS

DE LA SECONDE ÉDITION

J'avais cru devoir tout d'abord publier, sans désignation d'auteur, ces études historiques qui représentent dix années de recherches. Je me décide aujourd'hui à en faire paraître une seconde édition signée de mon nom.

J'y suis encouragé par l'extrême bienveillance que la critique m'a témoignée tant en France que dans les Pays-Bas. Je dois des remerciements tout particuliers aux revues hollandaises qui ont fait un accueil si sympathique au résultat de mes efforts pour combler une lacune de leurs annales et des nôtres. L'une d'elles a bien voulu mettre en parallèle les importantes études de M. Lothrop Motley sur les origines de la République des Provinces-Unies et

mon travail sur les origines de la Néerlande actuelle. C'est dire de quelle façon gracieuse j'ai été traité.

Parmi les personnes que je dois remercier, je tiens à nommer M. Pyttersen, membre de la seconde chambre des États généraux, qui a entrepris la traduction hollandaise de mon livre, et M. W. H. de Beaufort, membre également du parlement néerlandais, qui a bien voulu en écrire la préface. Je me sens très honoré du relief qu'ils donnent ainsi à mon œuvre.

Au milieu des approbations flatteuses dont j'ai été l'objet, quelques réserves ont été exprimées, et je les ai trouvées des plus légitimes. Mais comme elles portaient plutôt sur des nuances d'appréciation que sur des erreurs de faits, elles ne m'ont pas paru de nature à commander des corrections.

C'est ainsi que M. Mendels, qui connaît si bien cette époque, m'a reproché d'avoir trop pris le parti de Brune et de Pyman à l'encontre de Daendels dans la campagne de 1799. J'avoue que l'opinion de Pyman, qui était alors ministre de la guerre, m'a paru de quelque poids, alors surtout qu'elle était d'accord avec les nombreux témoignages que j'ai extraits de nos archives.

Cela n'implique pas du reste que j'aie plus de considération pour le caractère de Pyman que pour celui de Daendels, les ayant trouvés tous les deux de complicité dans tous les coups d'État. Que Daendels ait montré d'ailleurs des talents administratifs aux Indes et des talents militaires dans la campagne

de 1795, c'est ce dont je suis convenu. Mais il m'a paru qu'il avait perdu la tête devant l'invasion anglo-russe et que les affaires n'avaient été rétablies que par le sang-froid, le coup d'œil et l'activité de Brune. M. Mendels en veut à celui-ci d'avoir accédé à la capitulation d'Alkmaar. C'est un point assurément discutable; peut-être aurait-on pu, en en faisant une condition absolue, imposer la restitution de la flotte; mais il y avait là un gros risque à courir. Je reconnais au surplus que dans ces questions militaires j'ai mérité le reproche, que me fait M. Mendels, d'être très bienveillant pour mes sources. Ne me sentant pas l'autorité d'un juge, je me suis volontiers abrité derrière des citations de témoignages, me bornant à fournir à d'autres les moyens de décider.

J'ai pourtant une erreur à rectifier. J'avais attribué à Hoche la dépêche si curieuse dans laquelle le commandant en chef de l'armée gallo-batave offre de se charger de faire accepter militairement une constitution. J'y avais été tout naturellement induit par la copie de cette lettre qui se trouve aux archives des affaires étrangères et qui contient le nom du héros de Sambre-et-Meuse.

Cependant c'est par une faute de copiste que cette pièce est donnée comme émanant de lui. La minute, qui est aux archives du ministère de la guerre, a été vérifiée par M. Albert Sorel et M. Farges qui m'ont signalé l'erreur; elle porte en réalité la signature de Beurnonville.

Si, involontairement, j'avais sur d'autres points

altéré quelque peu la physionomie des événements, je m'empresserais d'accueillir les rectifications qui me seraient indiquées. J'ai pris soin d'ailleurs, avant de livrer à la publicité cette nouvelle édition, de m'assurer auprès des personnes les plus compétentes que mes assertions leur avaient paru exactes.

LA

RÉVOLUTION FRANCAISE

EN HOLLANDE

LA RÉPUBLIQUE BATAVE

CHAPITRE I

LES ANTÉCÉDENTS

Rétablissement et transformation quasi monarchique du stathoudérat par Guillaume IV en 1747. — Avènement de Guillaume V en 1751. — Luttes de ce prince contre les patriotes. — Victoire de la réaction stathoudérienne en 1787. — Efforts des patriotes réfugiés en France. — Appui que leur apporte la Révolution française. — Préliminaires des hostilités. — Déclaration de guerre aux Provinces-Unies le 1er février 1793.

Pendant le cours du XVIIIe siècle, de grands changements s'étaient accomplis dans la situation de la république des Provinces-Unies. Sa force et son influence extérieures s'étaient sensiblement affaiblies, et en même temps sa constitution politique, tout en continuant à avoir pour base une fédération de souverainetés provinciales, avait fini par se rapprocher en réalité de la monarchie.

C'en était fait des temps héroïques où, après s'être affranchie du joug espagnol, l'indomptable république avait tenu tête aux flottes de l'Angleterre et défendu l'équilibre européen contre la prépondérance de Louis XIV. La paix d'Utrecht fut l'apogée et la fin de cette ère glorieuse. Épuisé par un effort aussi prolongé, le peuple hollandais retombe sur lui-même, reprend le sentiment de l'exiguïté de ses forces et semble vouloir désormais borner son ambition à jouir de sa prospérité matérielle. La guerre de la Succession d'Autriche est la seule à laquelle les Provinces-Unies prennent part jusqu'au soulèvement de l'Amérique. Cette intervention dans les affaires de l'Europe n'eut pas seulement pour résultat de faire apparaître une véritable décadence militaire, elle fut l'occasion d'une profonde altération dans le régime intérieur. Pour l'intelligence de ce changement qui a influé d'une manière grave sur la suite des événements, il est utile de remonter un peu plus haut dans les annales néerlandaises.

Les princes de la maison d'Orange, qui, sous le nom de stathouders, n'étaient originairement que les délégués des États, avaient toujours tendu à accroître leur pouvoir personnel. Dans cette voie d'envahissement, ils avaient comme soutien les masses populaires, portées vers eux par la communauté des passions religieuses et par le souvenir des services rendus à la patrie. Comme adversaires, ils rencontraient en face d'eux les familles patriciennes qui avaient accaparé les emplois et à qui profitaient les privilèges d'une représentation tout aristocratique. Les péripéties de cette lutte, parfois sanglante, forment en quelque sorte la trame de l'histoire du pays depuis son émancipation.

Successivement occupé par Guillaume le Taciturne [1], Maurice [2], Frédéric-Henri [3] et Guillaume II [4], le stathoudérat, aboli après la mort prématurée de ce dernier prince, resta supprimé pendant toute la minorité de son fils posthume [5]. Mais à peine sorti de l'adolescence. Guillaume III visa bien vite à reconquérir et à étendre la puissance qui avait appartenu à ses ancêtres. Longtemps tenu en échec par le parti républicain, il finit pourtant en 1672 par arriver à ses fins. Sous le coup de la terreur répandue par les armées de Louis XIV qui s'étaient avancées jusqu'au delà d'Utrecht, le sentiment public se prononça avec une telle véhémence en faveur du prince d'Orange que les États durent rétablir à son profit les grandes charges dont ses aïeux avaient été revêtus. Il fut successivement créé stathouder de Zélande, de Hollande, d'Utrecht, d'Over-Yssel et de Gueldre, capitaine et amiral général de l'Union; peu après, tandis qu'il devenait roi d'Angleterre en 1689, en Hollande même, les dignités dont il était investi étaient déclarées héréditaires dans sa descendance mâle. N'ayant pas de postérité, il aurait voulu en assurer la transmission à la branche cadette de sa famille qui, issue de Jean de Nassau, frère puîné de Guillaume le Taciturne, occupait déjà à titre héréditaire le stathoudérat de la Frise et y avait habituellement réuni celui de la Groningue et de la Drenthe. Elle était alors représentée par Jean-Guillaume-Frison [6].

1. Né le 16 avril 1533, mort le 10 juillet 1584.
2. Né le 14 novembre 1567, mort le 23 avril 1625.
3. Né le 24 février 1584, mort le 14 mars 1647.
4. Né le 27 mai 1626, mort le 6 novembre 1650.
5. Né le 14 novembre 1650, mort le 8 mars 1702.
6. Né le 4 août 1687, mort en 1711.

Guillaume III n'avait pas eu la force ou le temps de faire accepter son projet, lorsqu'il mourut en 1702. Avec lui s'éteignait la lignée directe du Taciturne qui avait fourni à la république une série presque ininterrompue de grands capitaines et de politiques avisés. Jean-Guillaume-Frison, l'auteur de la dynastie qui règne encore sur les Pays-Bas, hérita du titre de prince d'Orange; mais il dut se contenter de son stathoudérat des provinces du nord. Les États généraux et les autres provinces profitèrent des circonstances pour reprendre l'administration pleine et directe de leurs affaires. La mort inopinée du nouveau prince d'Orange arriva à point pour leur permettre de garder le pouvoir par devers eux.

Comme jadis Guillaume II, Jean-Guillaume-Frison ne laissait qu'un fils posthume [1]. Par une autre analogie avec ce qui s'était passé au siècle précédent, dès que le jeune prince eut l'âge d'homme, il s'empressa de reprendre la tradition ambitieuse de ses devanciers, et ce fut encore la crainte de l'invasion française qui lui fournit l'occasion d'atteindre son but. Stathouder héréditaire de la Frise, il était déjà parvenu à se faire décerner le stathoudérat de la Groningue, de la Gueldre et de la Drenthe, lorsqu'en 1747 il trouva dans les succès de Louis XV le moyen de susciter en faveur de la concentration de l'autorité un courant populaire irrésistible et de se faire également nommer stathouder des quatre autres provinces et bientôt après capitaine et amiral général de la confédération. La panique ayant

1. Guillaume-Charles-Henri-Frison, né le 1er septembre 1711, mort le 22 septembre 1751.

redoublé à la suite de la prise de Berg-op-Zoom, la nation crut s'assurer plus complètement contre le danger en rendant toutes ces charges héréditaires, non plus seulement dans la ligne masculine, mais encore dans la ligne féminine de la maison d'Orange-Nassau. Guillaume IV réunissait ainsi entre ses mains des pouvoirs plus étendus que ceux d'aucun de ses prédécesseurs.

Incontestablement la constitution des Provinces-Unies était faussée, et elle était appelée à être de plus en plus dénaturée par l'établissement de ce principat héréditaire qui devait tendre nécessairement à s'agrandir. Pourtant comme autrefois à Rome, lorsque l'Empire s'y substitua à la République, tous les rouages anciens continuèrent à fonctionner; bien que l'influence du stathouder se fût accrue, les États généraux et provinciaux étaient toujours et ils restèrent jusqu'à la fin les organes du gouvernement. Il ne sera peut-être pas sans intérêt d'esquisser ici les traits principaux de ce mécanisme compliqué et généralement assez peu connu.

On a pu dire avec raison que les États généraux ressemblaient à un congrès d'ambassadeurs de petites puissances alliées. L'union dont cette assemblée était l'expression et l'instrument, ne portait que sur la politique étrangère, la guerre, la marine et les questions financières qui s'y rattachaient. Sept provinces seulement y étaient représentées : savoir la Hollande, la Zélande, la province d'Utrecht, l'Over-Yssel, la Gueldre, la Groningue et la Frise. La Drenthe n'y était pas admise. Les pays au delà de la Meuse, le Brabant hollandais et la Flandre hollandaise, avaient une condi-

tion encore plus médiocre; considérés comme territoire conquis, ils étaient, sous le nom de pays de la généralité, administrés directement par les États généraux. Au sein même du corps représentatif de l'Union, l'égalité n'était point complète entre les provinces confédérées. Quoique chacune d'elles eût une voix en principe, la plus populeuse et la plus riche de toutes, la Hollande, qui supportait à elle seule plus de la moitié des charges publiques et qui était le siège du gouvernement, s'était fait une part prépondérante. Les États de cette province menaient en réalité toutes les grandes affaires par l'entremise de leur conseiller pensionnaire qui était en même temps un de leurs députés aux États généraux; devenu en fait le ministre des affaires étrangères, qui se traitaient dans des réunions spéciales et secrètes, dont il était l'âme, il se trouvait, avec le stathouder et le greffier des États généraux, l'un des trois personnages dirigeants de la république.

Dans cette organisation, les députés n'étaient que les délégués des États provinciaux dont ils devaient continuellement prendre les instructions. En dehors des questions d'intérêt fédéral qu'elles avaient consenti à mettre en commun, les provinces avaient gardé leur autonomie; chacune avait ses institutions particulières et son système d'administration auquel présidaient les États provinciaux. Ces États se composaient en général des mandataires des villes et des représentants du plat pays qui étaient presque partout des membres de la noblesse. Les villes les plus importantes avaient seules le droit d'y envoyer des députés; les localités de moindre étendue n'y étaient pas représentées. Il résultait de cette organisation que les principales villes non

seulement géraient souverainement leurs affaires municipales, mais formaient la véritable assise de tout l'édifice gouvernemental. D'autre part les régences ou corps municipaux ayant réussi peu à peu à se rendre indépendants de leurs administrés et à se recruter par voie de cooptation, on arrive en dernière analyse à cette conclusion que tout le pouvoir appartenait à quelques familles privilégiées.

Ces détails aident à comprendre comment les princes d'Orange eurent toujours une tendance à agrandir leur puissance aux dépens de cette oligarchie bourgeoise, et comment dans ce rôle ils purent apparaître aux yeux de la masse comme les défenseurs de l'intérêt public. C'est un phénomène digne d'attention que l'État ait pu non seulement se maintenir, mais prospérer, avec un appareil de gouvernement composé de ressorts aussi divers et aussi difficiles à mettre en mouvement et à coordonner.

Parvenu non sans peine, en 1747, à la situation héréditaire qui avait toujours été l'ambition de sa famille, Guillaume IV n'entendait pas s'en faire un vain titre; il s'empressa de travailler à accroître la somme d'autorité et d'influence qui avait appartenu aux anciens stathouders. Un de ses premiers soins fut de se faire attribuer, au moyen du droit de recommandation, la faculté d'agir sur la composition des régences municipales qui étaient, ainsi que nous l'avons vu, la base de toute l'organisation politique. Malheureusement pour son œuvre, il mourut en 1751 au bout de quelques années de pouvoir; mais elle avait jeté assez de racines dans le sol pour lui survivre et profiter à son héritier [1]. Celui-ci n'était qu'un

1. Guillaume V, né le 8 mars 1748, mort le 9 avril 1806.

enfant de trois ans; il fut sans difficulté, et par droit de naissance, reconnu comme stathouder sous le nom de Guillaume V.

Ne m'intéressant à cette période qu'à titre de prolégomènes, il est en dehors de mon cadre de raconter ici en détail ce long règne de quarante-cinq années. La période dont je me propose d'écrire l'histoire commence précisément au moment où le dernier des stathouders abandonne son pays devant l'invasion française. Mais les événements dont le récit va m'occuper ont été préparés et amenés par l'époque antérieure. Il me paraît donc indispensable de résumer les phases principales du régime qui a précédé et engendré la Révolution batave.

Placé d'abord sous la tutelle de sa mère Anne d'Angleterre [1], puis, après la mort de cette princesse, sous la direction du duc Louis-Ernest de Brunswick-Wolffenbuttel [2], qui était entré comme feld-maréchal au service des Provinces-Unies, on peut dire que, même après sa majorité et pendant toute sa vie, Guillaume V ne cessa jamais d'obéir à une impulsion étrangère. Les témoignages du temps ne sont guère favorables ni à lui ni à sa femme, la princesse Frédérique-Sophie-Wilhelmine de Prusse [3].

« Fausseté, faiblesse, entêtement, a dit un observateur contemporain [4], voilà les qualités dominantes dans le caractère de Guillaume V. Hauteur, ambition déme-

1. Née le 2 octobre 1709, morte en 1759.

2. Né le 25 septembre 1718, mort le 12 mai 1788.

3. Née le 7 août 1747, morte le 9 juillet 1820, fille du prince Auguste de Prusse et d'une princesse de Brunswick.

4. Caillard, chargé d'affaires de France à La Haye. Mémoire publié par L.-P. Ségur l'aîné, dans son *Histoire des principaux événements du règne de Frédéric-Guillaume II*, roi de Prusse, Paris, 1800.

surée, esprit de vengeance implacable, voilà celles qui caractérisaient la princesse de Prusse, son épouse. Ils avaient en commun une excessive médiocrité de talents. » Quelques traits de cette peinture sont exagérés, notamment le dernier, en ce qui regarde la princesse, qui ne paraît nullement avoir été inintelligente. Mais les deux portraits rendent tout au moins l'impression produite sur les spectateurs.

Il était à prévoir que la fière bourgeoisie qui avait toujours supporté impatiemment les entraves du stathoudérat et saisi toutes les occasions de s'en débarrasser, ne tarderait pas à essayer de reconquérir ses franchises. Tout en continuant la politique traditionnelle des républicains contre les empiètements de la maison d'Orange, le parti de l'opposition que l'on appelait le parti patriote s'était ressenti du souffle de l'esprit rénovateur du XVIIIe siècle qui venait d'aider à l'émancipation des États-Unis. Il avait déjà des griefs dans la diminution de ses libertés; il en trouva bientôt de non moins sérieux dans les humiliations de son patriotisme.

Exposées d'abord aux coups de l'Angleterre par suite de leur accession à la Ligue des neutres pendant la guerre de l'Indépendance américaine, menacées ensuite par Joseph II dans la possession des places de barrière qui leur avaient été attribuées en Belgique, les Provinces-Unies avaient senti le besoin d'un appui, elles l'avaient rencontré du côté de la France et elles auraient volontiers resserré leurs liens avec elle. Mais les sympathies de Guillaume V étaient pour les alliances anglaise et prussienne, vers lesquelles le portaient ses relations de famille.

Encouragée par l'influence française et malheureuse-

ment trop motivée par l'impéritie du stathouder, l'hostilité croissante des patriotes ne tarda pas à éclater ouvertement. Elle avait son principal foyer dans les États de Hollande qui, dès 1786, parvinrent successivement à faire retirer à Guillaume V le commandement de La Haye et une partie des honneurs souverains qui lui étaient rendus; en même temps, ils armaient des corps francs placés sous leur autorité directe. A peu près vers la même époque la bourgeoisie d'Utrecht ayant ressaisi par voie d'insurrection le droit de nommer sa régence, ce fut le signal de la guerre. Les États de la province se divisèrent, le clergé et la noblesse prirent le parti du prince et se retirèrent à Amersfoort, pendant que les représentants des villes restaient en majorité à Utrecht. Guillaume V avait de son côté la Zélande, la Frise et la Gueldre; la Hollande avait avec elle, outre les patriotes d'Utrecht, les États de Groningue et d'Over-Yssel. Suspendu de ses fonctions de capitaine général par les États de Hollande, il ne restait à Guillaume V que la ressource de se soumettre ou d'en appeler aux armes. Mais avec les seules forces de ses partisans il était hors d'état d'abattre la résistance; il l'avait expérimenté dans une attaque infructueuse dirigée contre Utrecht. L'intervention de l'étranger devait être forcément invoquée dans le conflit par l'un ou l'autre des deux partis. Elle se manifesta d'abord par des propositions de médiation de la France; mais tandis que le cabinet de Versailles ne soutenait les patriotes que par les bons offices de sa diplomatie, le stathouder obtenait un appui plus réel à Londres et surtout à Berlin où Frédéric-Guillaume II, frère de la princesse d'Orange, venait de succéder à Frédéric II. Un incident amené,

sinon provoqué par la princesse, vint bientôt fournir un prétexte pour appeler l'étranger. S'étant mise en marche vers La Haye, soi-disant pour y travailler au rétablissement de la paix, elle se vit interdire le passage par les mandataires des États de Hollande à qui ses démarches avaient paru suspectes. C'en fut assez pour autoriser le roi de Prusse à déclarer que sa sœur avait été insultée. Vingt mille Prussiens réunis à Wesel sous le commandement du duc de Brunswick [1] entrèrent dans les Pays-Bas. La France avait formé un camp à Givet pour soutenir ses partisans; mais les Prussiens eurent bientôt la certitude que cette démonstration ne se transformerait pas en une intervention sérieuse. La France se borna à donner des conseils et à envoyer quelques officiers; en somme elle abandonnait les patriotes après les avoir secrètement encouragés. Livrés à eux-mêmes, ils s'étaient résignés à un accommodement; mais c'était une soumission pure et simple qu'on exigeait; ils ne voulurent pas s'y résoudre sans avoir tenté de se défendre. Trahis par le rhingrave de Salm à qui ils avaient confié le commandement d'Utrecht, ils se virent bientôt acculés dans Amsterdam, qui dut capituler le 10 octobre 1787 et recevoir les Prussiens dans ses murs.

Rentré en triomphe à La Haye, le stathouder se hâta de changer les régences qui lui étaient contraires; les États généraux s'étant trouvés par suite de ces modifications expurgés de leurs éléments d'opposition, toutes

1. Ce n'est pas le même duc de Brunswick que nous avons rencontré plus haut. Celui-ci, nommé Charles-Guillaume-Ferdinand, né le 9 octobre 1735, mort en 1806, est le général qui commandait l'armée prussienne à Valmy.

les mesures hostiles au prince furent bientôt rapportées. On ne se borna pas à rétablir la maison d'Orange dans les charges et prérogatives dont elle avait précédemment joui; la victoire du stathouder fut le signal d'une persécution violente contre ses adversaires. Expulsés des fonctions qu'ils occupaient, traités en vaincus, menacés dans leurs personnes et dans leurs biens, ils quittèrent le pays en grand nombre; un historien orangiste a pu en évaluer le total à un chiffre de plus de 42 000 [1]. Parmi eux étaient les hommes les plus recommandables, quelques-uns même tout à fait distingués, tels que Pyman, Gogel, Daendels, de Winter, dont nous retrouverons plus tard les noms. Un certain nombre se réfugia en Belgique; mais la plupart se retirèrent en France et se fixèrent surtout à Saint-Omer, Béthune, Dunkerque et Gravelines. Après les avoir si faiblement soutenus pendant la lutte, le cabinet de Versailles eut du moins l'humanité de les recueillir et de les secourir dans leur défaite.

Sous le voile de la restauration du pouvoir des États, c'était au fond le despotisme stathoudérien qui avait été établi; c'est lui qui dorénavant préside sans obstacle au recrutement et au fonctionnement des assemblées. Imposé par les baïonnettes étrangères, il n'avait pas hésité à chercher en elles son point d'appui pour l'avenir. Le 15 avril 1788, les Provinces-Unies avaient signé à La Haye avec l'Angleterre et la Prusse deux traités aux termes desquels les contractants s'étaient réciproquement garanti leurs possessions respectives en cas d'at-

1. Groen van Prinsterer, *Handboek der geschiedenis van het vaderland*, t. II, Amsterdam, 1852.

taque par une puissance européenne; la quotité des secours qu'ils se devaient mutuellement, en cas de besoin, avait même été fixée; une clause de cet arrangement assurait à la maison d'Orange le maintien du stathoudérat héréditaire et des modifications apportées à la Constitution en 1747 et en 1788.

La réaction fut précisément amenée par les moyens qu'on avait pris pour l'empêcher. Les Hollandais réfugiés furent pour Guillaume V des ennemis persévérants, acharnés à entretenir contre lui au dedans les sourdes agitations des mécontents, au dehors l'hostilité de la France, et lorsque enfin cette hostilité se déchaîna contre le stathouder, elle trouva ses motifs tout préparés dans le pacte qui avait associé les destinées de celui-ci à celles des cours de Londres et de Berlin. Il ne fallut que peu d'années pour ce retour de fortune.

Les événements n'avaient pas tardé à se précipiter au sein de la nation française. Louis XVI avait dû convoquer les États généraux. Ce fut en vain que ceux-ci, bientôt transformés en Assemblée constituante, avaient essayé de concilier le gouvernement représentatif avec les institutions monarchiques. L'assaut démocratique dont elles étaient l'objet, ne s'était pas arrêté ; l'Assemblée législative était entrée en lutte violente avec elles et avait abouti bien vite à la Convention qui les avait abolies. Toutes les couronnes se sentirent atteintes et se rendirent solidaires des coups qui venaient successivement restreindre et saper la royauté française. De là cette mêlée formidable qui mit la nouvelle république aux prises avec l'Europe coalisée et dont je n'ai pas à rappeler ici les origines et les péripéties.

L'intervention de l'étranger dans nos affaires inté-

rieures était incontestablement pour nous une injurieuse et insupportable agression. Mais la Révolution ne tarda pas à son tour à prendre l'offensive en déclarant la guerre non seulement aux gouvernements qui la menaçaient, mais aussi à l'organisation sociale et politique sur laquelle ils reposaient. Il ne fut plus seulement question de défendre l'indépendance de la France, mais aussi de propager ses principes et d'étendre son influence, bientôt même son territoire.

Dès la fin de 1792, la lutte s'était ouverte avec l'Autriche, la Prusse et le Piémont. Tout d'abord un moment d'hésitation et de défaillance. Mais bientôt les armées républicaines avaient partout expulsé l'ennemi et débordé en dehors des frontières. Après avoir repoussé à Valmy Brunswick, le vainqueur d'Amsterdam, Dumouriez avait envahi la Belgique et il battait les Autrichiens à Jemmapes; quelques jours après, il entrait dans Bruxelles.

C'est alors que commença à prendre corps l'idée de porter la révolution dans les Provinces-Unies. Les émigrés de 1787, depuis longtemps à l'affût d'une occasion, avaient saisi avidement celle qui se présentait pour pousser le gouvernement français dans cette voie. Un comité révolutionnaire batave établi à Paris agissait auprès de la Convention, un autre s'était installé à Anvers et fomentait l'agitation au delà du Moerdyk. L'armée de Dumouriez comptait en outre dans ses rangs, sous le nom de légion franche étrangère, une légion batave d'environ deux mille hommes. Daendels, qui avait déjà rempli les fonctions de major en 1787, reçut le commandement d'un des bataillons avec le grade de lieutenant-colonel. Tandis que tous ces élé-

ments conspiraient à lancer la France contre le stathouder, celui-ci n'avait pas eu la prudence d'observer la réserve absolue qui aurait peut-être détourné l'orage. La cour stathoudérienne avait partagé l'émoi des autres cours et avait échangé ses vues avec elles sur les moyens de réprimer en France le progrès des idées révolutionnaires. Dès le mois de novembre, la correspondance de notre ministre à La Haye, de Maulde, signalait le gouvernement hollandais comme nous étant « constamment et perfidement ennemi », et les ministres de ce pays comme envoyant « corriger leur thème à Saint-James, cabinet qui leur donne souvent la demande et la réponse [1] ». Le fait, d'ailleurs, est avoué dans un mémoire remis aux États généraux le 5 avril 1793 par les envoyés du roi d'Angleterre et de l'Empereur. « Il est connu, disait ce mémoire [2], que vers la fin du mois de septembre de l'année dernière Sa Majesté Britannique et Vos Hautes Puissances (c'était le titre que l'on accordait aux États généraux) ont donné de concert l'assurance solennelle que dans le cas où le danger imminent qui menaçait dès lors les jours de Leurs Majestés Très-Chrétiennes et de leur famille se réalisât, Sa Majesté et Leurs Hautes Puissances ne manqueraient pas de prendre les mesures les plus efficaces pour empêcher que les personnes qui se seraient rendues coupables d'un crime aussi atroce ne trouvassent aucun asile dans leurs États respectifs. »

Pourtant le 21 novembre, de Maulde faisait savoir à Paris que le grand pensionnaire Van de Spiegel lui

1. *Archives du Ministère des affaires étrangères de France*, correspondance de Hollande pour les quatre derniers mois de 1792.
2. *Ibid.*, années 1792 et 1793.

avait offert la médiation des Provinces-Unies et de l'Angleterre sur la base de la reconnaissance de la nouvelle constitution[1]. Mais, stimulé par les appels des patriotes et aussi par le sentiment de l'inimitié du stathouder, le gouvernement républicain s'était laissé aller, après les victoires de Dumouriez, à ne pas ménager les Provinces-Unies. Dès le 16 novembre, il ordonnait à son général de poursuivre les Autrichiens sur le territoire hollandais, s'ils y cherchaient un refuge; en même temps il déclarait libre la navigation de l'Escaut que les traités réservaient à la Hollande, et envoyait des bâtiments armés dans les eaux de cette rivière. Étant données les idées qui l'animaient, il avait considéré cet affranchissement comme une conséquence du droit naturel et des principes révolutionnaires; d'autre part, il voulait s'attacher les Belges en les délivrant d'une restriction qui avait ruiné le commerce d'Anvers au profit des ports néerlandais. Mais, ni dans la forme ni dans le fond, cette mesure n'était conforme au droit des gens, et elle devait irriter les États généraux; c'est à bon droit qu'ils pouvaient s'en plaindre comme d'une violation des règles internationales. « Si vous admettez ou si vous opposez le droit naturel, disait-on avec raison à de Maulde, que deviennent les contrats des sociétés politiques? Ne sentez-vous pas que vous déclarez la guerre à l'univers entier? » On ne peut nier que le gouvernement français se montra peu soucieux, en cette circonstance, du droit et de la dignité des Provinces-Unies, et leur donna de justes

1. *Affaires étrangères*, Hollande correspondance des quatre derniers mois de 1792.

motifs de croire à des intentions offensives. Lebrun, ministre des affaires étrangères, écrivait encore à Dumouriez le 23 novembre 1792 : « A la gloire d'avoir affranchi les Belges enthousiastes, j'espère que vous joindrez celle de délivrer leurs frères stathoudériens [1] ».

Le vainqueur de Jemmapes n'avait pas besoin d'être aiguillonné. Déjà il roulait dans sa tête aventureuse les projets qui bientôt devaient faire de lui un traître; il songeait dès lors à revenir opposer la pression de son armée victorieuse aux entraînements de la Révolution. La Hollande conquise devait lui procurer toutes les ressources dont il aurait besoin pour l'exécution de ses desseins audacieux; c'est lui-même qui nous l'apprend dans ses Mémoires.

Ce plan dut cependant subir un temps d'arrêt. Rompre avec la Hollande, c'était entrer en lutte avec l'Angleterre, vu les liens qui les unissaient, et la Convention ne désespérait pas encore d'éviter les hostilités avec cette dernière puissance. Chauvelin était envoyé à Londres pour essayer d'apaiser le cabinet britannique. Dans le même temps, Noël, alors notre chargé d'affaires à La Haye, était invité à agir dans un sens analogue auprès des Provinces-Unies. On lui écrivait encore le 22 janvier 1793 : « Notre intention n'est pas d'attaquer la Hollande, tant qu'elle observera une véritable et rigoureuse neutralité [2].... Il faut, si nous le pouvons, ajoutait-on dans la même dépêche, éviter la guerre avec deux nations qui ont de grandes forces maritimes et cependant ne pas décourager les patriotes

1. *Affaires étrangères*, dépêche de De Maulde du 24 décembre 1792.
2. *Affaires étrangères*, correspondance de Hollande, année 1793, nº 585.

dont la cause est trop semblable à la nôtre pour ne pas nous inspirer le plus vif intérêt. »

Tout en ayant l'air de vouloir conjurer la rupture, on ne se faisait pas trop d'illusion à Paris sur les chances qu'on avait de l'éviter; l'on ne prenait pas d'ailleurs le bon moyen pour y parvenir. Ce moyen, il avait été indiqué au nom des États généraux et de l'Angleterre ; il consistait dans le rappel de la flottille qui avait envahi l'Escaut et dans la promesse de ne point attaquer la Hollande. De Maulde affirme qu'à cette condition la constitution française aurait été reconnue par les deux puissances alliées [1]. Le témoignage de cet agent, qui avait été disgracié pour s'être compromis dans des marchés et qui persistait à rester à La Haye sous prétexte de négociations, est sans doute un peu suspect. Mais ce qui est incontestable, c'est qu'à Paris on n'offrait pas de revenir sur un acte qui constituait une véritable hostilité. On faisait même étudier un plan d'invasion de la Zélande qui avait été suggéré par le comité batave [2] et on le transmettait à Noël pour le discuter confidentiellement avec les patriotes hollandais. L'Assemblée avait peu de temps auparavant voté un nouveau secours de 120 000 livres aux Bataves réfugiés en France.

La raison de cette conduite, c'est qu'on était persuadé de l'impossibilité d'échapper à une guerre avec les Anglais et de l'impossibilité pour les Hollandais d'y rester étrangers. Cette crainte est exprimée dans la dépêche du 22 janvier que j'ai déjà citée, et, détail assez

1. *Affaires étrangères*, Hollande, correspondance des quatre derniers mois de 1792, dépêche du 24 décembre.
2. *Archives nationales*, AF[III] n[os] 279, 282 et 69.

remarquable, on y prévoit que l'Angleterre s'emparera des possessions néerlandaises sous prétexte de les conserver jusqu'au retour de l'âncien ordre de choses.

Quels que fussent ses griefs et ses transes, l'attitude du gouvernement stathoudérien était encore à la fin de décembre 1792 signalée par nos agents comme circonspecte et presque timorée. « L'attente, dans laquelle il est, du parti que prendra l'Angleterre, la proximité des armées françaises, l'énergie des patriotes qui ne dissimulent plus, tout concourt à augmenter ses embarras », écrivait-on alors à Paris. L'exécution de Louis XVI vint accentuer ces sentiments. « La cour est consternée, dit Noël [1]. Elle s'est enfermée, ne voit personne et mange seule depuis la mort du roi. Cependant on prend des mesures défensives. Il vient d'être envoyé quarante canons à Amsterdam où il y en avait déjà dix-huit [2]. » La conclusion de notre chargé d'affaires est qu'il faut prévenir ses ennemis. L'accueil fait aux émigrés et les préparatifs militaires qui apparaissaient donnaient en effet à croire qu'en attaquant la Hollande on ne ferait qu'aller au devant d'une agression.

Le 30 janvier 1793, Lebrun s'en expliquait avec Noël dans les termes suivants : « Nous ne devons plus douter des combinaisons perfides entre la cour de Saint-James et le gouvernement hollandais. Les armements augmentent en Angleterre et le dessein d'inter-

1. Il avait été nommé chargé d'affaires à La Haye le 7 décembre 1792. Né à Saint-Germain-en-Laye en 1755, Noël, d'abord boursier, puis professeur au collège Louis-le-Grand, s'était lancé ensuite dans le journalisme et avait été introduit par Dumouriez au Ministère des affaires étrangères. (Voir Masson, *le Département des Affaires étrangères pendant la Révolution*.)

2. *Affaires étrangères*, n° 585, dépêche du 28 janvier 1793.

cepter notre commerce et nos communications avec la Baltique sera mis en exécution, aussitôt que les circonstances le permettront. Il est très vraisemblable que l'Espagne, la Russie et peut-être le Portugal se joindront à cette ligue injuste pour écraser, s'il est possible, notre république naissante. La nation française, en voyant grossir l'orage qui la menace de toutes parts, prendra toutes les mesures qui conviennent à son salut. Loin de l'épouvanter, ces nouveaux ennemis de sa liberté et de son bonheur ne font qu'augmenter son courage; elle saura maintenir par la force les droits imprescriptibles qu'elle tient de la nature [1]. »

Comme conclusion, Lebrun annonce que l'invasion de la Hollande va avoir lieu incessamment. Le général Dumouriez est parti pour visiter ses postes, et son armée sera renforcée de 12 000 à 14 000 hommes. Noël a comme instructions de ne s'éloigner de La Haye qu'au moment même de l'envahissement du territoire néerlandais, de se rendre alors directement à Anvers et de suivre l'armée, à mesure qu'elle avancera dans le pays, afin d'appeler à lui les patriotes, de leur inspirer confiance et de seconder, par des mouvements révolutionnaires, les opérations du général en chef.

Le décret de la Convention nationale portant déclaration de guerre au roi de la Grande-Bretagne et au stathouder est du 1er février 1793. Il est fondé sur ces motifs : « Que le cabinet britannique a entraîné dans la même coalition le stathouder des Provinces-Unies, que ce prince dont le dévouement servile aux ordres des cabinets de Saint-James et de Berlin n'est que trop

1. *Affaires étrangères*, n° 585.

notoire, a, dans le cours de la Révolution française, et malgré la neutralité dont il protestait, traité avec mépris les agents de la France, recueilli les émigrés, vexé les patriotes français, traversé leurs opérations, relâché, malgré les usages reçus et malgré la demande du ministère français, les fabricateurs de faux assignats, que dans les derniers temps, pour concourir aux desseins hostiles de la cour de Londres, il a ordonné un armement en mer, nommé un amiral, ordonné à des vaisseaux hollandais de joindre l'escadre anglaise, ouvert un emprunt pour subvenir aux frais de la guerre et empêché les exportations pour la France, tandis qu'il favorisait les approvisionnements des magasins prussiens et autrichiens ».

Dans la circulaire par laquelle ils portaient la déclaration de guerre à la connaissance des États des provinces, les États généraux ne manquèrent pas de protester contre les griefs allégués. Ils relevaient tout d'abord « la profonde ignorance » que révélait le fait de s'en prendre au stathouder, qui n'était pas le souverain, mais simplement un personnage illustre, revêtu sans doute de dignités éminentes, mais sous la souveraineté des États. Quant aux motifs invoqués, les uns étaient déniés, les autres, disait-on, étaient de ceux dont une puissance indépendante ne doit pas compte à un gouvernement étranger. La République des Provinces-Unies affirmait avoir observé la neutralité la plus exacte et avoir donné au gouvernement français l'assurance qu'elle ne se mêlerait ni directement ni indirectement des troubles intérieurs de ce pays et elle déclarait n'avoir point traité avec les ennemis de la France. Aux reproches de la Convention nationale, le manifeste des

États opposait la violation de l'Escaut par des navires armés et les encouragements accordés au comité révolutionnaire batave [1].

Comme il arrive souvent en pareil cas, il y avait des deux côtés une part de vérité et une part d'exagération. Les deux imputations adressées au gouvernement français étaient fondées, incontestablement il s'était laissé entraîner par l'esprit de propagande révolutionnaire à des actes tout à la fois menaçants et offensifs Mais, de son côté, il n'était pas sans griefs sérieux : il était autorisé à croire à l'inimitié du gouvernement stathoudérien et à son intention de se joindre à la coalition. Cette inimitié s'était manifestée d'une façon presque constante depuis le début de la Révolution, elle s'était tout naturellement accrue, depuis que la conquête de la Belgique avait fait de la France un voisin immédiat des plus inquiétants; elle était du reste imposée au stathouder par les obligations étroites qu'il avait acceptées en 1788 en face des deux cours alliées de Londres et de Berlin. Depuis la restauration de 1787 et les traités qui étaient venus la garantir, il était devenu en fait le véritable maître du pays sous la protection de l'Angleterre et de la Prusse.

Tenu de prendre leur fait et cause, il ne pouvait se plaindre d'être associé à leurs querelles, étant donnée l'intimité de leurs rapports. En ce qui concerne Londres et La Haye, cette intimité est attestée par un mémoire remis aux États généraux le 25 janvier 1793 par Lord Auckland [2]. Dans cette note, après avoir parlé « de

1. *Affaires étrangères*, correspondance de Hollande, 1793, n° 585.
2. *Gazette de Leyde*, année 1793.

l'ineptie et de la scélératesse » des auteurs de la Révolution française, l'ambassadeur britannique annonçait que son souverain croyait devoir faire des préparatifs proportionnés aux circonstances. « Tels sont, ajoutait-il, hauts et puissants seigneurs, les motifs d'une conduite dont la sagesse et l'équité ont assuré jusqu'ici au roi votre concert et votre coopération. Sa Majesté, dans tout ce qu'elle a fait, a constamment veillé au maintien des droits et à la sûreté des Provinces-Unies. La déclaration que le soussigné a eu l'honneur de remettre à Vos Hautes Puissances le 13 novembre dernier et l'arrivée d'une escadre destinée à protéger les parages de la République, pendant que ses propres forces maritimes se rassemblaient, en fournissent la preuve. Vos Hautes Puissances ont reconnu ces dispositions du roi dans ce que Sa Majesté a déjà fait; elles ne les retrouveront pas moins dans les mesures qui se préparent. » Une autre note de lord Auckland du 7 avril 1893 rappelle également, comme un fait notoire, que dès la fin du mois de septembre de l'année précédente, l'Angleterre et les États généraux s'étaient engagés à prendre « les mesures les plus efficaces » dans le cas où se réaliserait le danger imminent dont étaient menacés les jours de Leurs Majestés Très-Chrétiennes [1].

On comprend donc que, le jour où le renvoi de notre ambassadeur avait rendu une rupture inévitable avec le cabinet de Saint-James, cette rupture ait été étendue à la Hollande et l'on s'explique que Brissot ait pu dire, dans son rapport à la Convention, que déclarer la guerre à l'Angleterre, c'était la déclarer au stathouder.

1. Vreede, *Nederlandsche Diplomatie*, t. I, p. 16.

L'Assemblée a pu aussi être amenée à s'y décider par ce motif qu'il avait été question de l'arrivée des Anglais en Zélande [1]; elle a dû croire dès lors de son intérêt de ne pas laisser ce terrain d'invasion à la disposition de l'ennemi, et dès lors qu'elle entrait en lutte avec les Provinces-Unies, sa tactique devait être de ne s'attaquer ostensiblement qu'au stathouder et d'appuyer le parti patriote, de façon à détacher les Hollandais du prince d'Orange et à leur apparaître, non en ennemie, mais en libératrice.

Du moment où c'était surtout cette crainte éventuelle qui poussait la France à prendre l'offensive, les Provinces-Unies auraient dû, si elles tenaient véritablement à rester en dehors des opérations militaires, négocier à Paris et y faire des offres formelles de neutralité. Mise en présence de sérieuses garanties, il est vraisemblable que la Convention ne les aurait pas repoussées de parti pris et qu'elle n'aurait pas été assez aveugle pour vouloir grossir systématiquement le nombre de ses adversaires. Cette attitude était-elle conciliable pour les Provinces-Unies avec les obligations qu'elles s'étaient laissé imposer en face de la Grande-Bretagne et de la Prusse? Cela peut être contesté; mais alors il faut reconnaître que la France était fondée à les considérer et à les traiter comme des ennemies. Il y a eu faute et provocation de leur part à rester dans une position qui appelait naturellement les défiances et les coups. La France avait donc, à la rigueur, des griefs suffisants, des motifs plausibles pour s'attaquer aux Provinces-Unies, et l'on peut admettre qu'elle ne faisait ainsi que les

1. *Affaires étrangères*, lettre de Thainville du 25 décembre 1792.

prévenir, celles-ci devant tôt ou tard se ranger du côté de l'Angleterre [1].

Mais ces considérations n'empêchent pas que la rupture ne doive être imputée à l'Assemblée française comme une faute. Les torts de la cour stathoudérienne étaient de ceux qu'on peut évidemment invoquer, si on veut la guerre, mais qui n'imposent pas la nécessité absolue de la déclarer. Le mauvais vouloir du gouvernement de La Haye était resté assez voilé et, somme toute, assez inoffensif pour qu'on pût feindre de l'ignorer. Sans doute des préparatifs militaires avaient été ordonnés; mais ils pouvaient être motivés au point de vue défensif par le voisinage plus ou moins menaçant d'une armée conquérante et notamment par la violation de l'Escaut. En ne faisant pas de cette agression un *casus belli* comme elle aurait pu le faire, la république néerlandaise avait montré une longanimité ou une faiblesse dont il fallait savoir profiter. Il est vrai qu'elle ne s'était pas résignée définitivement à l'injure; très probablement elle aurait fini par le montrer; elle aurait pu d'ailleurs y être contrainte par l'invocation des traités qui la liaient. Mais déjà elle avait laissé s'engager, sans s'y mêler, la guerre avec la Prusse; qui sait si elle n'eût pas essayé encore de gagner du temps conformément à sa tendance naturelle? Ce temps gagné pour elle l'eût été pour nous, il nous eût fait faire, au moins provisoirement, l'économie d'un ennemi, l'économie d'une diversion hasardeuse et absorbante, à un moment où la Révolution avait encore à abattre la coalition

1. Sur la déclaration de guerre et ses causes, voir Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, t. II et III.

refoulée une première fois, mais prête à un nouvel et plus énergique assaut.

Voilà ce que la politique conseillait, mais la voix calme de la prudence ne parvient pas toujours à se faire entendre au milieu d'une aussi effroyable tourmente. La Convention prêta plus volontiers l'oreille aux excitations passionnées des émigrés bataves, aux exhortations intéressées de Dumouriez; elle se laissa emporter par cet esprit de prosélytisme cosmopolite qui a pu à certains égards être son honneur et sa force, mais qui, dans les circonstances, présentait le danger de compliquer la crise et d'apporter un surcroît de difficultés qu'on aurait pu tout au moins reculer.

CHAPITRE II

LA GUERRE ENTRE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET LES PROVINCES-UNIES

Invasion de Dumouriez en Hollande, bientôt suivie de sa retraite (février à mars 1793). — Offensive prise par les Hollandais et leurs alliés contre la France. — Nomination de Pichegru au commandement de l'armée du Nord (février 1794). — Bataille de Fleurus (26 juin 1794). — Retraite d'York et du prince d'Orange en Hollande. — Envahissement de la Flandre hollandaise par Moreau (août 1794). — Reculades successives des Autrichiens, des Anglais et des Hollandais derrière le Waal (août à novembre 1794). — Passage du Waal et du Lek sur la glace (janvier 1795). — Entrée des Français à La Haye, à Amsterdam et au Helder. — Soumission complète de toutes les provinces (fin de février 1795).

Le conflit qui venait d'éclater entre la France et les Provinces-Unies, allait durer deux ans, deux ans mêlés de vicissitudes fort diverses. D'abord envahissantes, les armées de la Révolution eurent bientôt à défendre nos frontières menacées jusqu'au jour où, de nouveau maîtresses de la Belgique, elles purent reprendre et conduire à bonne fin la conquête de la Hollande.

Je ne m'attacherai qu'à la première et surtout à la dernière partie de cette longue série d'opérations, ce sont les seules qui se rattachent véritablement à mon

sujet, étant les seules où la lutte se circonscrive entre la France et le gouvernement stathoudérien. Dans les événements intermédiaires les Hollandais ne forment qu'une aile de l'armée de la coalition; vouloir raconter par le menu les campagnes de 1793 et de 1794 auxquelles ils ne prirent qu'une part secondaire, ce serait entreprendre toute une histoire militaire de la Convention; cette histoire est en dehors du cadre que je me suis tracé. Je me bornerai donc, en ce qui regarde cette période, à résumer brièvement les principales étapes qui se sont intercalées entre la première et la seconde invasion du territoire néerlandais.

L'homme [1] à qui fut confiée la première expédition, n'était (ses commencements et sa fin l'ont bien prouvé) qu'un brillant aventurier plein de ressources, d'intelligence et d'audace, mais sans moralité et sans foi, plus préoccupé de ses intérêts propres que de ceux de son pays. A ce moment il venait de parvenir au sommet de sa gloire. Après avoir repoussé les Prussiens à Valmy, il était venu reprendre le commandement de l'armée du Nord; vainqueur des Autrichiens à Jemmapes, il était maître de la Belgique à la fin de 1792. C'est alors qu'il songea à envahir la Hollande.

S'il faut en croire les aveux cyniques qu'il a consignés dans ses Mémoires, Dumouriez ne voyait dans l'entre-

1. Dumouriez (Antoine-François), né à Cambrai le 26 janvier 1739, sous-lieutenant de cavalerie en 1757 et retraité comme capitaine en 1763, agent secret, commandant militaire à Cherbourg en 1789, maréchal de camp en janvier 1792, ministre des affaires étrangères le 15 mars 1792, ministre de la guerre le 13 juin 1792, commandant en chef de l'armée du Nord en août 1792. Après avoir gagné les batailles de Valmy et de Jemmapes et conquis la Belgique, il se préparait à envahir la Hollande. Battu à Neerwinde, il se retira au camp de Maulde, d'où il passa à l'ennemi le 5 avril 1793. Il est mort en Angleterre en mars 1823.

prise où il se lançait qu'un moyen de se tirer d'une position désespérée. Froissée dans ses sentiments, la Belgique avait commencé à donner des inquiétudes et l'armée se trouvait dans le plus grand dénûment. Dumouriez déclare que si la France avait été gouvernée par des hommes raisonnables, il aurait proposé de se retirer derrière les places fortes du Nord; mais il aurait eu ainsi l'air de fuir et il eût pu lui en coûter la tête. En se jetant sur les Provinces-Unies, il espérait au contraire s'en emparer par surprise, former une république batave et une république belge dont il aurait été le protecteur, y refaire et y grossir ses forces, et à la tête de ses légions victorieuses revenir faire la loi à la Convention nationale et lui imposer le rétablissement de la constitution de 1791 [1]. Son plan était de s'avancer sur la basse Meuse, de la franchir aux environs de Dordrecht et de marcher de là sur Amsterdam, tandis que le général Miranda, pénétrant par le sud-est, viendrait le rejoindre, après avoir successivement capturé Maestricht et Nimègue. Pendant ce temps, Valence, un autre de ses lieutenants, devait protéger la Belgique contre un retour agressif des Autrichiens [2]. Les projets de l'homme de guerre étaient aussi étourdiment présomptueux que ceux du politique; l'événement ne tarda pas à le montrer. D'un côté, l'enchevêtrement de grands fleuves que nous rencontrions devant nous formait un obstacle difficile à franchir, surtout avec les éléments restreints dont nous disposions; d'autre part, les Autrichiens, insuffisamment

1. *Mémoires de Dumouriez*, liv. VIII, chap. I.
2. Les ordres relatifs à cette expédition se trouvent aux Archives du département du Nord. Ils ont été publiés dans le livre intitulé *la Défense nationale dans le Nord de 1792 à 1802*, Lille, 1890, t. I.

refoulés et contenus, ne pouvaient manquer de déborder notre droite et de menacer nos derrières.

Un des principaux motifs de cette téméraire confiance venait des promesses des émigrés hollandais. Admis devant la Convention, ils lui avaient garanti que « les Bataves régénérés se montreraient dignes de marcher avec les sans-culottes de Valmy et de Jemmapes sous la bannière des Droits de l'homme », et le président leur avait répondu : « Les vrais Bataves sont nos amis. C'est dans le sein de leur pays que nous traiterons avec eux. »

On n'épargna pas les proclamations pour provoquer parmi les patriotes les mouvements sur lesquels on comptait. « Une poignée de Prussiens, disait Dumouriez, commandés par ce même duc de Brunswick que j'ai chassé depuis de la Champagne, a suffi pour vous remettre sous le joug.... J'entre chez vous, entouré des généreux martyrs de la révolution de 1787... Ils forment un comité qui s'effacera dès qu'une Convention nationale sera assemblée.... Les Belges m'appellent leur libérateur; j'espère être bientôt le vôtre [1]. »

A ce manifeste les États généraux répondaient le 10 février : « Les mots de liberté, esclavage, oppression sont des mots dont on abuse étrangement. Ceux qui ont en main le gouvernement de la France montrent leur amitié pour les autres peuples en y semant la désunion, en les privant des prérogatives les plus précieuses et en y détruisant les institutions sur lesquelles ils sont fondés. Les présents qu'ils offrent sous le nom de fraternité et de liberté ne sont autres que le désordre et l'athéisme

1. *Gazette de Leyde*, de 1793.

dont ils se vantent, et le désarroi, le meurtre et le pillage, l'appauvrissement et la famine sous lesquels ils gémissent. Par les noms de tyrannie et d'esclavage ils désignent toutes les institutions sociales et religieuses qui jusqu'à présent ont été respectées comme indispensables au bonheur des hommes et au maintien de la société [1]. »

En même temps qu'il essayait de réfuter les accusations de la propagande jacobine, le gouvernement stathoudérien faisait ses préparatifs pour repousser l'attaque qui s'avançait, il ordonnait de tendre les inondations, il rassemblait des bâtiments armés sur la Meuse et sur l'Escaut.

Tout d'abord la fortune commença par sourire aux Français. Le 25 février, la place de Bréda capitula après quelques jours de bombardement, quoique son enceinte et sa garnison fussent intactes. De Bréda, Dumouriez lança une nouvelle proclamation : « N'étant venu dans leur pays, disait-il, que pour les délivrer de la tyrannie du stathouder et de l'oppression des féroces Prussiens, nous espérons que les soldats de la république des Provinces-Unies joindront leurs armes aux nôtres pour rétablir la liberté et la gloire du nom batave [2]. »

Ce succès facile permettait d'espérer de rapides conquêtes. La Convention se préoccupa de les accélérer par des appels aux passions révolutionnaires, en même temps qu'elle établissait des règles pour l'administration des pays envahis. « La République défendra votre liberté comme la sienne, disait-elle aux Bataves, et ne

1. Groen van Prinsterer, *Handboek der Geschiedenis van het Vaderland*, Amsterdam, 1852.
2. *Affaires étrangères*, correspondance de Hollande, 1793, n° 585.

posera les armes que quand elle sera affermie. Il est une coalition sainte entre les peuples dignes de la liberté jusqu'à ce que toutes les espèces de royautés soient abolies par le consentement unanime de l'espèce humaine [1]. »

Quant aux bases à adopter dans l'organisation des provinces délivrées du joug du stathouder, « capitaine général devenu monarque, sujet devenu maître », l'Assemblée partait de ce principe « que la nation française qui, la première en Europe, a osé déclarer les Droits de l'homme, peut seule se charger efficacement de l'exercice momentané de ce pouvoir révolutionnaire dans les pays où la poursuite des ennemis de la liberté et de l'égalité a conduit ses armées, et que l'exécution de ce pouvoir ne peut être confiée, jusqu'à ce que le peuple ait manifesté sa volonté, qu'aux généraux français ».

On leur donnait en conséquence comme instructions de proclamer la souveraineté du peuple, la suppression du stathoudérat et des privilèges féodaux et l'abolition des impôts sur la bière et le pain. Ils pouvaient suspendre et remplacer les fonctionnaires, convoquer les assemblées primaires pour reconstituer les administrations et les tribunaux, et mettre sous le séquestre toutes les propriétés publiques et toutes celles du stathouder [2]. Précisant les intentions du gouvernement de la République, Lebrun écrivait le 12 mars à Noël : « L'expédition des armées françaises en Hollande n'a d'autre objet que de rétablir le peuple dans ses droits

1. *Affaires étrangères*, correspondance de Hollande, année 1793, n° 585.
2. *Ibidem.*

naturels et de le mettre en état de former une constitution d'après les principes de la liberté et de l'égalité. Pour prix de ce service important, la France ne demande aux Hollandais qu'une alliance fondée sur les intérêts réciproques des deux peuples.... »

Ces appels à la fraternité des deux nations et à la haine du stathouder constituaient une véritable immixtion dans les affaires intérieures d'un autre peuple, analogue à celle dont la Révolution française avait eu d'abord à se plaindre de la part de l'Europe. En entrant ainsi dans la voie d'un prosélytisme militant, la France ne pouvait manquer d'exaspérer les résistances des pouvoirs monarchiques dont elle menaçait le principe. Ces excitations enflammées ne produisirent pas d'ailleurs l'effet qu'on s'en était promis. Il s'était formé dans les grandes villes des clubs et des sociétés de lecture qui faisaient de la propagande clandestine. On évaluait le nombre des affiliés à 300 ou 400 à Leyde, à 700 ou 800 à Utrecht, à 3000 ou 4000 à Amsterdam [1]. Mais ces comités, qui adressaient à la Convention des appels chaleureux, en attendaient plus de secours qu'ils ne lui en apportaient. Il n'y avait pas à espérer d'insurrection, tant que la prépondérance française ne se serait pas manifestée suffisamment pour enlever à l'entreprise toute espèce de risque et par suite toute espèce d'utilité. C'est sans doute pour ce motif que la Convention se décida à briser le comité batave qui était venu s'établir à Bréda à la suite de l'armée, et qui, dans ces conditions, était plutôt pour elle un embarras qu'une aide.

1. *Affaires étrangères*, correspondance de Hollande, 1793. *Précis sur les sentiments des vrais patriotes.*

Du côté de la Hollande, on n'était pas resté inactif. L'Angleterre était l'alliée dont on avait le plus à se promettre; on s'était empressé d'invoquer son concours. « Leurs Hautes Puissances, disaient les États généraux dans une note à lord Auckland, saisissent cette occasion pour donner à Sa Majesté Britannique et aux autres puissances alliées de l'État l'assurance la plus solennelle qu'elles emploieront tous leurs moyens pour combattre un ennemi qu'elles regardent non seulement comme l'ennemi de leur république, mais comme celui du genre humain, parce qu'il a formé le projet de détruire le bonheur de la société civile par l'anéantissement de tous les principes de religion, de justice et de bon ordre [1]. » On voit à quel point le gouvernement néerlandais se donnait, lui aussi, le tort de mettre en cause l'esprit même de la Révolution et de transformer la querelle en une lutte à mort entre deux principes inconciliables.

Les Anglais avaient répondu à cet appel par l'envoi d'un premier corps de troupes. Le duc d'York et le prince héréditaire d'Orange travaillaient à mettre les bords de la Meuse en état de défense, pendant que l'amiral Kinsbergen gardait la rivière avec sa flottille.

Il semblait en effet qu'on allait bientôt avoir à en disputer le passage. Dumouriez s'était porté de Bréda sur Klundert et sur Geertruidenberg; il s'était emparé sans grande difficulté de ces places peu importantes. Arrivé le 1er mars au Moerdyk devant ce large bras de mer qui forme de ce côté la ceinture fluviale de la Hollande,

1. *Affaires étrangères, loc. cit.*

il était venu mettre le siège devant Willemstad. C'était la dernière position qu'il avait à emporter, avant de tenter la traversée du fleuve qu'il se flattait d'opérer par surprise. Cette opération, sur l'effet foudroyant de laquelle il comptait pour réduire rapidement la Hollande, était à ses yeux l'affaire principale. Les prises de places fortes n'étaient pour lui que des incidents et des accessoires destinés à lui fournir le matériel dont il avait besoin, et à distraire l'attention de l'ennemi. On le voit à cette époque préoccupé surtout de prendre les dispositions et de réunir à la hâte les bateaux et autres moyens nécessaires en vue de cette aventure audacieuse [1] qu'il osait risquer à la tête d'une armée de 20 000 hommes. « Dès que j'aurai 1000 hommes à terre de l'autre côté, écrivait-il au ministre de la guerre [2], la révolution sera faite dans la Hollande, et j'en tirerai tout ce que je voudrai. »

Malheureusement pour le succès de cette téméraire entreprise qui lui apparaissait comme le salut de la France, la place de Willemstad était commandée par un officier énergique, le général de Boetzelaer; réduite en cendres par un bombardement de plusieurs semaines, elle avait tenu bon; elle était encore debout, quand les revers de ses lieutenants vinrent tout à coup rappeler Dumouriez en arrière.

Miranda n'avait pas réussi à vaincre la résistance de Maestricht; le 3 mars, il était obligé de lever le siège et de reculer précipitamment devant les Autrichiens qui s'avançaient en nombre de la direction d'Aix-la-Chapelle, repoussant devant eux l'armée du général Valence trop

1. *La Défense nationale dans le Nord de 1792 à 1802*, p. 310 à 327.
2. *Les Représentants du peuple en mission*, par H. Wallon, t. IV, p. 67.

faible pour couvrir la Belgique. En apprenant ces événements, qu'il aurait dû prévoir, le général en chef avait dû rentrer à Bruxelles. Il avait reçu le 8 mars l'ordre formel de rétrograder et avait dû s'y conformer, mais sans abandonner le projet de franchir le Hollandsch Diep et en laissant sur ses bords les forces qui étaient destinées à cette opération et qui n'auraient pas été de trop pour l'aider à repousser les Autrichiens. Rassemblant à la hâte les troupes découragées de ses subordonnés, il se porta sans hésiter au devant de l'ennemi. Vainqueur dans un premier engagement à Tirlemont, il recommença l'attaque le 18 mars à Neerwinde; mais, son aile gauche ayant cédé, il dut se retirer pour n'être pas enveloppé. Sa retraite se changea bientôt en déroute; dès le 31 mars, tout en ouvrant avec l'ennemi des négociations criminelles, il avait repassé la frontière française et déjà établi son quartier général à Saint-Amand, aux lieux mêmes où allait se consommer sa trahison.

Le déblocus de Willemstad, l'abandon de Klundert et bientôt la reprise de Geertruidenberg et de Bréda furent la suite naturelle de ce retour de fortune. Les garnisons de ces deux dernières places reçurent l'autorisation de capituler et purent rentrer en France avec les honneurs de la guerre. Au commencement d'avril, le territoire néerlandais était libéré. L'expédition dirigée contre les Provinces-Unies avait complètement échoué.

Leur intérêt bien entendu eût été d'en profiter pour essayer de traiter. Mais elles ne voulurent pas séparer leur cause de celle de leurs alliés; elles ne tentèrent même pas de rester sur la défensive; elles se laissèrent emporter en avant par l'ivresse du succès et la haine des idées révolutionnaires. Deux divisions hollandaises,

commandées par le prince héréditaire Guillaume d'Orange [1] et son frère le prince Frédéric [2], entrèrent en Belgique et allèrent rejoindre les armées alliées. Dans une conférence tenue à Anvers le 8 avril et à laquelle prirent part le prince d'Orange, Cobourg et York, on décida de transporter en France le théâtre des hostilités, et les coalisés ne dissimulèrent pas leur intention d'y faire des conquêtes et de se les partager [3]. Peut-être les Provinces-Unies ne pouvaient-elles pas faire autrement, étant donnée la solidarité dans laquelle elles étaient engagées. Toujours est-il qu'à partir de ce moment elles sortaient de leur attitude de légitime défense pour s'associer à une campagne de démembrement contre la République française.

Cette campagne devait être peu fructueuse pour les alliés. Au lieu de tirer parti du désarroi où la défaite et la défection de Dumouriez avaient jeté les Français pour marcher droit sur Paris, ils ne surent pas unir leurs efforts et s'attardèrent à assiéger les places du Nord. Pendant qu'ils prenaient Condé et Valenciennes, la Convention, déployant une indomptable énergie, avait réussi à refaire des armées. Dès le mois de septembre 1793, la bataille de Wattignies venait attester que la France avait la volonté et les moyens de vaincre. Quand les troupes alliées prirent leurs quartiers d'hiver sur la Sambre, le gouvernement stathoudérien pouvait se

1. Guillaume-Frédéric, né à La Haye le 24 août 1772, marié à Frédérique-Louise-Wilhelmine, princesse de Prusse, mort à Berlin le 12 décembre 1843. Il devint en 1815 le premier roi des Pays-Bas sous le nom de Guillaume Ier et abdiqua le 7 octobre 1840.

2. Guillaume-Georges-Frédéric, né le 15 février 1774, mort le 6 janvier 1799 à Padoue, où il se trouvait comme général au service autrichien.

3. Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, t. III, p. 366.

féliciter de la part distinguée que les deux jeunes princes d'Orange avaient prise à différentes affaires, mais il devait reconnaître en même temps que ses sacrifices en hommes et en argent, peu profitables pour lui-même, n'avaient même pas fait avancer sérieusement la cause de la coalition.

C'était pour des politiques perspicaces le moment de se dégager de cette offensive onéreuse et compromettante. Peut-être eût-on trouvé pour cette retraite que conseillait la prudence un point d'appui auprès de la Prusse qui paraissait découragée de l'action. Au lieu de cela, les États généraux préférèrent s'entendre avec la Grande-Bretagne pour payer à la cour de Berlin les allocations dont celle-ci prétendait désormais faire solder la continuation de son concours. Le 19 avril 1794, un traité de subsides était signé à La Haye entre les puissances maritimes et le roi de Prusse. Aux termes de cet arrangement, ce dernier devait fournir un corps de 62 400 hommes pour agir contre la France conjointement avec un corps de troupes de ces deux États et là où il serait jugé le plus utile à leurs intérêts. « Les *conquêtes*, disait cet acte, seront faites au nom des puissances maritimes et resteront à leur disposition. » En compensation, elles devaient payer jusqu'à la fin de l'année 1794 un subside de 50 000 livres sterling par mois, plus 300 000 livres pour les frais d'entrée en campagne et 100 000 pour les frais de retour; elles devaient en outre procurer le pain et les fourrages. La quote-part des Provinces-Unies dans cette contribution fut fixée à 400 000 livres [1]. La convention ne s'étendait

1. Martens, *Recueil des principaux traités*, V, p. 283 et 287.

pas au delà du terme de l'année courante, mais elle pouvait être renouvelée, si la guerre n'était pas terminée à cette époque.

Les alliés, qui avaient pour la campagne de 1794 réuni trois armées, comptaient bien cette fois marcher sur Paris, après s'être emparés de Landrecies. Cette place tomba en effet entre leurs mains après quelques jours d'un bombardement auquel le stathouder tint à venir assister; mais ils ne surent pas aller plus loin.

Le général Pichegru [1] venait le 9 février 1794 de prendre le commandement de l'armée du Nord. Pendant les premiers mois, les deux partis continuèrent d'abord à s'épuiser dans des rencontres partielles sans résultat décisif. Mais la Convention comprit bientôt qu'il était temps et qu'elle avait désormais la force de frapper un grand coup. Les troupes de Pichegru venaient de repousser l'ennemi devant Tourcoing. L'armée de Sambre-et-Meuse fut constituée et placée sous les ordres de Jourdan à qui il fut prescrit de marcher sur Charleroi et de s'en emparer; la possession de cette ville lui ouvrait le chemin de Bruxelles; aussi à peine était-il établi à Charleroi qu'il se vit attaquer le 26 juin par les

1. Pichegru (Charles), né à Arbois le 16 févrieı 1761, songea d'abord à entrer dans les ordres et fut répétiteur à Brienne. Enrôlé dans l'artillerie en 1783, il était adjudant, quand la Révolution éclata. En ayant embrassé les idées, il franchit rapidement les échelons de la hiérarchie militaire. Commandant en chef de l'armée du Rhin le 2 octobre 1793, il devint bientôt général en chef de l'armée du Nord. Après la conquête de la Hollande, il fut appelé à l'armée de Rhin-et-Moselle; mais le gouvernement, le suspectant de trahison et de connivence avec les Bourbons à la suite d'un armistice signé par lui le 31 décembre 1795, ne tarda pas à le destituer. Devenu président des Cinq-Cents après les élections de l'an V, il fut condamné à la déportation à la suite du 18 Fructidor. Échappé de Cayenne et revenu secrètement à Paris avec George Cadoudal en 1803, il fut de nouveau arrêté et trouvé mort dans sa prison.

forces réunies de Cobourg et d'Orange. Des hauteurs de Fleurus, les Français forcèrent l'ennemi à la retraite.

La victoire de Fleurus marque le point de départ de la débâcle des armées alliées. Pendant qu'elles rétrogradaient derrière la Dyle, évacuant Bruges, Gand, Bruxelles, Pichegru et Jourdan faisaient leur jonction dans cette dernière ville. Mais ce fut pour se séparer presque aussitôt et se mettre à la poursuite des Autrichiens et des Anglo-Hollandais qui, sentant venue l'heure de la prudence, n'avaient pas tardé à tirer chacun de leur côté. Tandis que l'armée de Sambre-et-Meuse entrait dans Liège et rejetait les Impériaux derrière la Meuse, l'armée du Nord remplaçait à Malines et bientôt à Anvers les troupes d'York et d'Orange réduites maintenant à repasser et à défendre la frontière néerlandaise.

Un peu avant la bataille de Fleurus, Carnot avait prescrit de détacher dans le plus grand secret un corps de 15 000 à 16 000 hommes pour tenter un débarquement dans l'île de Walcheren. L'opération n'eut pas lieu, par suite d'un malentendu : il n'y avait pas à le regretter, car il semble qu'elle aurait eu grand'peine à réussir à ce moment-là, en même temps qu'elle aurait affaibli l'armée du Nord [1].

Les Provinces-Unies revenaient à la situation du commencement de 1793, mais considérablement aggravée par les aventures qu'on était allé courir au dehors et d'où l'on ne rapportait que la fatigue, le découragement et l'abandon de ceux-là mêmes avec qui l'on s'était compromis. Il fallait de nouveau songer à la protection du

1. *Mémoires sur Carnot*, t. I, p. 487.

territoire et compter avant tout pour cela sur ses propres ressources. L'inquiétude qu'on ressentit apparaît clairement dans les propositions qui furent adressées aux États généraux. « Nous avons affaire, disait Guillaume V, à un ennemi qui se sert de moyens inconnus jusqu'à présent et qui compte pour rien la perte de ses colonies, de son commerce, de l'agriculture et de tout le bien-être national, pourvu qu'en forçant toutes les ressources de son pays il puisse mettre d'autres nations dans le même état d'épuisement[1]. » On ne pouvait rendre un plus grand hommage à la superbe obstination de l'Assemblée révolutionnaire. Il s'agissait pour les Provinces-Unies de déployer la même fureur patriotique ou de traiter. Au lieu de cela, le stathouder, mesurant ses demandes au dévoûment qu'excitait sa cause, se bornait à proposer un recrutement à l'étranger pour l'armée qui devait tenir la campagne, et des levées provinciales pour la garde intérieure du pays. A ceux qui s'enrôleraient dans cette milice on donnait l'assurance qu'ils ne seraient pas employés hors du territoire, et même qu'ils seraient employés autant que possible dans leur province et seulement jusqu'à la fin de l'année. En même temps que ces mesures, les États généraux ordonnèrent la mise en défense des places et un emprunt à 5 pour 100. Ce n'était point là les résolutions que commandait la situation de la Néerlande, serrée de si près par un ennemi audacieux, mollement soutenue et bientôt abandonnée par ses alliés.

Les fautes commises avaient produit leurs fruits; le parti du stathouder n'inspirait plus confiance, on le vit

1. *Gazette de Leyde* de 1794.

bien par l'échec de l'emprunt. Les patriotes n'avaient pas été sans contribuer à ce résultat. Submergés sous le désastre de Dumouriez, ils avaient relevé la tête au commencement de 1794 et s'étaient mis en relation avec les émigrés de 1787 dont le plus actif était Daendels devenu général de brigade dans l'armée française [1]. La Convention avait d'ailleurs envoyé en Hollande un agent secret en vue de fomenter une révolution intérieure; cet agent secret était Caillard, précédemment attaché à la légation française; il se logea à Amsterdam chez un simple ouvrier et réussit à voir ses amis la nuit sans éveiller l'attention [2]. Partout s'organisaient de petites sociétés ayant pour but d'éclairer le peuple par des lectures et des conversations. Le mouvement avait son foyer à Amsterdam; ses chefs principaux étaient Irhoven van Dam, Goldberg, Krayenhoff [3], Gogel. Deux grands comités avaient été formés,

1. Daendels (Herman-Guillaume), né à Hattem le 21 octobre 1762. D'abord avocat, il fut mêlé aux événements de 1787 comme major dans la brigade de la Gueldre. Réfugié à Bergues en France, il devint en 1792 lieutenant-colonel dans la légion franche étrangère et participa à l'expédition de Dumouriez. Devenu général de brigade et en janvier 1795 général de division à l'armée du Nord, il fut un des lieutenants de Pichegru dans la conquête de la Hollande. Le 20 juin 1795, il entra au service de la République batave comme lieutenant général. Nous le retrouverons dans les différentes révolutions du pays et dans la campagne de 1799 contre les Anglo-Russes. Démissionnaire à la fin de 1802, il rentra en activité en 1806 et fut nommé par le roi Louis maréchal de Hollande et en 1807 gouverneur général des Indes-Orientales. Rappelé par Napoléon en décembre 1810, il prit part à la campagne de Russie comme général de division. Après la restauration de la maison d'Orange, il fut simple gouverneur de la côte de Guinée et mourut le 2 mai 1818. (Voir à ce sujet le livre de M. I. Mendels. *H. W. Daendels*, 2 vol. in-8°, La Haye, Nyhoff, 1890.)

2. *Affaires étrangères*, correspondance de Hollande, supplément, 1792 à 1799, n° 22.

3. Krayenhoff (Corneille-Rodolphe-Théodore), né à Nimègue le 2 juin 1758, mort le 24 novembre 1840. Docteur en médecine établi à Amsterdam, il fut obligé, en 1795, par suite de ses menées patriotiques, de se réfugier auprès du général Daendels et rentra en Hollande avec

l'un chargé de la correspondance tant à l'intérieur qu'avec le dehors, l'autre qui avait pour tâche toutes les mesures propres à contrecarrer le gouvernement et à agir sur l'esprit public. Dès le mois de février 1794, ils étaient entrés en rapport avec les représentants du peuple près l'armée du Nord et leur avaient dépêché Gogel [1]. Dans un mémoire daté de Comines que celui-ci leur adresse, il préconisait une descente en Zélande. En ce qui concernait le régime intérieur, il était d'avis que les Hollandais étaient trop divisés et trop peu éclairés pour être abandonnés à eux-mêmes. « Les Français, disait-il, apporteront avec leurs armes la constitution; la présente trop vicieuse doit de suite être entièrement anéantie, ainsi que tous les privilèges, corporations, cours de justice, magistratures, etc., actuellement existantes; le gouvernement révolutionnaire de suite établi jusqu'à ce que la nation puisse sous l'auspice des représentants français procéder à une nouvelle organisation. Un tribunal révolutionnaire, assisté d'une guillotine, devrait en même temps commencer ses fonctions ».

Le 31 juillet, une assemblée générale de tous les comités particuliers eut lieu sous la présidence de Hahn dans un hôtel du bois de Harlem pour examiner si on

l'armée française victorieuse. Nommé lieutenant-colonel, il devint inspecteur général des fortifications. Sous le roi Louis, il fut successivement directeur des fortifications et ministre de la guerre; après l'annexion à la France, il passa général de brigade. Rallié à la maison d'Orange en 1813, il fut fait baron et lieutenant général.

1. Gogel (Isaac-Jean-Alexandre), né le 10 décembre 1765, mort le 13 juin 1821. D'abord employé de commerce à Amsterdam, il occupa en 1795 divers postes administratifs. Agent des finances de 1798 à 1801, il dirigea de nouveau les finances de la Hollande de 1805 à 1809 et continua même à en être chargé sous Napoléon Ier avec le titre d'intendant général. Il rentra dans la retraite sous Guillaume Ier, mais eut cependant le titre de conseiller d'État en service extraordinaire.

se soulèverait et par où l'on débuterait. « Le résultat de la délibération fut qu'attendu qu'il était impossible de réunir sur un même point les patriotes révolutionnaires disséminés dans les différentes contrées et de les faire insurger en masse, il serait téméraire de tenter une semblable entreprise, aussi longtemps que l'on n'aurait pas la certitude parfaite que les armées françaises seraient instantanément à portée de la soutenir [1]. » On décida seulement que l'on continuerait à entretenir l'agitation et que, dans ce but, un grand comité national serait institué à Amsterdam. Une députation fut envoyée à Bruxelles aux représentants du peuple pour les mettre au courant et leur demander l'appui de la France.

Il n'y avait donc à attendre d'eux aucun concours important. Pichegru cependant avait encore à cet égard des illusions que l'événement devait dissiper. Dans une lettre adressée à Daendels vers cette époque, il parle de détacher un corps d'armée pour se porter directement sur Amsterdam, aussitôt que la nouvelle de la révolution opérée dans cette ville lui sera parvenue, et il demande qu'on lui prépare les approvisionnements dont ses troupes auront besoin [2].

Soit excès de prudence, soit lassitude, l'armée du Nord n'avait pas inquiété la retraite d'Orange et d'York et les avait laissés s'établir dans les environs de Bréda; on en donna cette raison qu'on avait voulu tout d'abord

1. Exposé historique de la conduite de la nation batave dans la guerre actuelle, par Blauw et Irhoven. Bibliothèque nationale, L^{b} 41, 1571.

De patriotten te Amsterdam in 1794, par Th. Jorissen.

Documents sur les événements principaux arrivés dans la République des Pays-Bas-Unis depuis l'année 1778 jusqu'à l'année 1807, par M. G.-J. Pyman. Utrecht, 1826.

2. *De patriotten te Amsterdam.*

reprendre les places du Nord tombées en la possession de l'ennemi. On allait maintenant repartir en avant. Le général Moreau pénétra dans la Flandre hollandaise et vint mettre le siège devant l'Écluse. Cette place fut courageusement défendue, elle n'était plus qu'un hôpital en ruine, quand elle dut capituler le 25 août. La prise de l'Écluse nous livrait la Flandre hollandaise. Pour peindre exactement cette époque terrible, il n'est pas inutile de rappeler que pendant que Moreau conquérait ainsi des provinces, son père était envoyé à la mort par les tribunaux révolutionnaires.

Depuis l'Escaut jusqu'à Maestricht toute la frontière néerlandaise était menacée par les Français. A leur approche, York, prenant exemple sur l'inaction des Prussiens et sur le mouvement rétrograde des Autrichiens, s'était retiré du côté de Bois-le-Duc avec les troupes anglo-hanovriennes fortes d'environ 28 000 hommes. Abandonné à lui-même, le prince héréditaire d'Orange, qui commandait l'armée hollandaise réduite à environ 22 500 hommes, quitta à son tour sa position de Bréda et, tout en laissant garnison dans cette ville, vint occuper avec ce qui lui restait de forces une ligne retranchée depuis Geertruidenberg jusqu'à Steenbergen, en avant de cet énorme cours d'eau que l'on nomme le Hollandsch Diep et qui n'est, comme l'on sait, qu'un des bras du Rhin.

Les Pays-Bas sont couverts de ce côté par des barrières naturelles difficilement expugnables. En entrant sur le territoire néerlandais, le Rhin se divise en deux branches principales : la plus méridionale porte le nom de Waal; l'autre garde d'abord le nom de Rhin et prend ensuite celui de Lek. Pendant les hautes eaux, elles

atteignent parfois des largeurs de plus de 1 000 mètres; ces deux embranchements se développent suivant une direction presque parallèle et vont se rejoindre en amont de Rotterdam. Une troisième ligne fluviale également presque parallèle est formée par la Meuse jusqu'à son confluent avec le Waal à Gorcum. Cette triple enceinte d'eau constitue pour la Hollande une défense formidable qui est continuée en aval dans des conditions encore plus inaccessibles par l'archipel marécageux du Biesbosch, le Hollandsch Diep qui n'a pas en certains endroits moins de 2000 mètres de largeur et le labyrinthe d'îles et de bras de mer auquel donnent naissance les deux bouches de l'Escaut et les multiples estuaires du Rhin et de la Meuse.

Pichegru est le premier qui ait réussi à pénétrer de vive force dans les Pays-Bas à travers ces obstacles qu'on pouvait à bon droit considérer comme infranchissables. Son armée pouvait compter un peu plus de 70 000 hommes. Elle comprenait six divisions de force assez inégale commandées par les généraux Souham, Moreau, Lemaire, Despeaux, Bonnaud et Delmas. Son chef d'état-major était le général Liébert et la cavalerie était sous les ordres du général Legrand. Son artillerie comprenait 275 pièces de campagne [1].

Lorsqu'aux premiers jours de septembre Pichegru commença à mettre sérieusement en mouvement l'ensemble de ses troupes, ce fut d'abord à la poursuite des Anglo-Hanovriens qu'il s'attacha. Mis en déroute à Boxtel, ils durent repasser la Meuse, et la division

1. Pour plus de détails sur les effectifs, voir le livre du capitaine Sabron, de l'état-major néerlandais : *De oorlog van 1794-1795*, in-8, Bréda, 1892.

Delmas vint investir le fort Crèvecœur et Bois-le-Duc qui ne tardèrent pas à tomber en notre pouvoir; Bois-le-Duc capitula le 10 octobre. Le 19, York était attaqué devant Nimègue par le général Souham; obligé de franchir encore le Rhin, il transportait son quartier général à Arnhem, qu'il quittait bientôt en laissant le commandement au général Wallmoden. Le 25, Venlo succombait et dans la nuit du 7 au 8 novembre les Anglo-Hanovriens de la garnison de Nimègue l'évacuaient précipitamment, de peur d'y être cernés; plusieurs bataillons hollandais n'ayant pu s'échapper, par suite de la destruction trop précipitée d'un pont, furent faits prisonniers [1]. Dans le même temps, Jourdan, à la tête de 116 000 hommes, appuyait ce mouvement sur la droite et travaillait à rejeter loin des frontières néerlandaises les 100 000 Autrichiens de Clairfayt. Le 4 novembre, Kléber s'emparait de Maestricht, et Jourdan y établissait son quartier général.

Ces reculades successives des armées qui pouvaient lui porter secours, augmentaient l'isolement et le péril de la Hollande. Elles donnaient beau jeu aux agitateurs. Ils ne craignirent pas de conseiller aux paysans de s'opposer aux inondations et ils allèrent jusqu'à adresser à la régence d'Amsterdam une protestation dirigée contre cette mesure de défense et revêtue de plusieurs milliers de signatures; ils en étaient même arrivés à former des magasins d'armes. Des poursuites furent intentées contre les onze citoyens qui avaient osé présenter cette requête; six purent être appréhendés et sévèrement punis. Les sociétés populaires furent dis-

1. Voir pour plus de détails le livre du capitaine Sabron.

soutes et des mesures de surveillance, ordonnées pour l'avenir. Comme on l'a vu par sa lettre à Daendels, Pichegru avait un moment compté qu'à l'approche des Français une révolution éclaterait dans cette ville. On avait même préparé une proclamation pour reconnaître provisoirement le gouvernement révolutionnaire d'Amsterdam comme le seul pouvoir suprême jusqu'à ce que la nation eût fait choix d'un gouvernement définitif; cette proclamation punissait de mort comme rebelle et traître à la patrie quiconque ferait opposition à ce gouvernement. On était loin de ces espérances, en admettant qu'elles eussent jamais été fondées. Le comité révolutionnaire batave attendait tout des Français et ne pouvait leur apporter qu'un bien faible concours. « O citoyens représentants, écrivait-il au mois d'octobre, jetez un œil de compassion sur un parti qui vous tend les bras et qui n'a d'autre perspective qu'une ruine totale, si vous l'abandonnez [1]! »

Malheureusement pour le stathouder, les patriotes bataves n'étaient que les moindres des ennemis contre lesquels il avait à lutter. Ses troupes et celles de ses alliés tenaient encore la rive droite du Waal; mais ce dernier rempart pouvait être forcé d'un jour à l'autre. Dans cette extrémité, on voulut d'abord s'assurer si l'on pouvait compter sur un appui sérieux de l'Angleterre; le greffier des États généraux Fagel [2] fut dépêché à cet effet; il ne rapporta que d'insuffisantes promesses. Alors, à la fin de décembre, on se décida à envoyer en mission

1. Jorissen, *De patriotten*.
2. Fagel (Henri), né en mars 1765, mort le 22 mars 1838. Il suivit Guillaume V en exil et fut en 1813 créé baron et nommé ambassadeur à Londres. Un de ses frères, Robert, fut lieutenant général et ministre des Pays-Bas à Paris, où il mourut en 1835.

à Paris Brantsen [1] auquel on adjoignit Repelaer. C'était le seul parti raisonnable, mais il s'était fait trop attendre; à cette heure tardive il devenait chimérique de poursuivre la conclusion d'une paix séparée avec la Convention nationale. Sans doute, à ce moment encore, on la voit refuser de s'engager à fond pour la cause des émigrés de 1787, et même prescrire des mesures de rigueur contre le général Daendels pour le punir d'avoir voulu faire des levées et percevoir des contributions [2]. Il faut reconnaître cependant que les instructions du Comité de salut public ne comportaient guère d'accommodement avec le stathouder. « Il faut, disaient-elles à la date du 18 octobre [3], que les propriétés individuelles soient garanties, que la Hollande fournisse à nos approvisionnements, qu'enfin les Bataves, au moins ceux d'outre le Rhin, soient nos alliés, que le stathoudérat soit écrasé, qu'enfin ce point de ralliement, ce nœud de la coalition soit saisi par nous et tous les fils qui l'attachent aux autres puissances, coupés. » Cette attitude n'indiquait certainement pas des intentions très conciliantes; mais on s'en serait peut-être départi, si on avait été placé en face d'ouvertures acceptables.

Par malheur, les propositions dont les représentants hollandais étaient porteurs n'étaient pas celles que les circonstances auraient exigées. Ils étaient chargés de demander la restitution des conquêtes qui avaient été

1. Gérard Brantsen, né en 1735, mort vers 1810, ambassadeur à Paris de 1782 à 1787, membre du Gouvernement d'État en 1801, renvoyé à Paris en 1806 comme ministre et plus tard comme ambassadeur.

2. *Mémoires sur ce qui s'est passé de remarquable après la capitulation de Bois-le-Duc*, par C. van Breugel, Amsterdam, 1821, p. 27.

3. *Archives nationales*. Dépêche du 7 brumaire an III, citée par M. Mendels dans son livre sur Daendels, La Haye, Nyhoff, 1890.

faites; en échange, ils offraient comme bases d'un traité de paix la reconnaissance de la souveraineté et de l'indépendance de la nation française, l'engagement mutuel de ne pas se mêler des questions de gouvernement intérieur, la neutralité des Provinces-Unies, l'évacuation du territoire néerlandais aussi bien par les troupes alliées que par les Français, et, comme garantie de ces engagements, des places de sûreté [1]. Ces conditions étaient admissibles l'année précédente; elles ne l'étaient plus après la victorieuse offensive que les Français avaient reprise. C'est en vain et un peu à tort que les envoyés des Provinces-Unies alléguèrent qu'elles n'avaient ni provoqué la guerre ni cherché à s'ingérer dans les affaires de la France ou à y faire des conquêtes. Pour que ces considérations eussent tout leur poids, il aurait fallu que la Hollande se fût tenue à l'écart des opérations agressives entreprises après la défaite de Dumouriez. Aujourd'hui, comme caution de sa sécurité et comme salaire de ses efforts, la France entendait rattacher la Hollande à sa sphère d'action par un traité d'alliance. C'est à quoi les plénipotentiaires refusèrent de consentir [2].

Les patriotes bataves, qui depuis l'occupation de Bois-le-Duc étaient venus y installer leur comité principal, s'émurent du départ de cette mission diplomatique pour Paris et y déléguèrent de leur côté deux des leurs, Blauw et Irhoven van Dam. Ceux-ci avaient ordre de demander que la Convention nationale éconduisît les envoyés des États généraux, ne reconnût que le parti

1. *Brieven en negotiatien* van M. L.-L. VAN DE SPIEGEL. Amsterdam, 1803.

Affaires étrangères, correspondance de Hollande. 1794.

2. *Archives du royaume des Pays-Bas. Stukken rakende de gebeurtenissen van 18 januar et 12 juni 1798.*

patriote comme dépositaire de l'autorité légitime et s'obligeât à ne s'arranger qu'avec lui seul et à lui laisser la faculté de composer un gouvernement de son choix. Ils devaient également insister pour qu'on ne traitât pas en ennemies les provinces et les villes où la révolution aurait éclaté. En échange, ils étaient autorisés à promettre au nom des Bataves : « 1° qu'à l'instant ils uniront leurs efforts à ceux des armées françaises et se soumettront sans réserve comme sans regret à tous les sacrifices nécessaires pour amener l'ordre de choses le plus favorable aux intérêts communs; 2° que, le sort de la Belgique décidé, les deux républiques fixeront à l'âmiable les limites respectives qui conviendront le mieux au bien général ».

Leurs instances n'obtinrent pour le moment aucune réponse, bien qu'ils fussent allés jusqu'à proposer de confier aux commissaires de la Convention actuellement en Hollande la nomination du Comité national exécutif[1]. Ils ne reçurent de la Convention que de bonnes paroles. « Comptez, citoyens bataves, leur dit le président de l'Assemblée, sur les principes invariables qui conduiront désormais la nation française dégagée de toute tyrannie. Si ses ennemis s'en rapportent à sa loyauté, à sa générosité, que ne doivent pas espérer ceux qui chérissent la liberté? Rendus bientôt dans votre patrie (car votre zèle vous appelle sans doute auprès des phalanges victorieuses), vous verrez par vous-mêmes que la justice, la probité, l'humanité, le droit des gens sont des vertus et des devoirs pour le peuple français, pour ses armées et pour ses représentants. »

1. *Archives du Royaume. Stukken rakende*, etc.

Pendant cette tentative d'accommodement, les Français étaient entrés dans leurs quartiers d'hiver. Leur épuisement était tel que, malgré le désir ardent des représentants du peuple de tenter le passage du Waal, il fallut remettre à plus tard cette opération. « Il était temps, dit le général Reynier [1], de donner un peu de repos aux troupes après tant de fatigues et de privations; elles en avaient le plus grand besoin; elles manquaient d'habits, de capotes et de souliers; il n'y a que ceux qui ont vu l'armée qui puissent s'imaginer combien elle était dénuée de tout. Les subsistances manquaient, outre cela, très souvent. » Nonobstant cette misère, les Français respectaient les propriétés et les personnes. « L'on rend à leurs généraux et officiers, disait la *Gazette de Leyde*, la justice qu'ils font observer à leurs troupes une très bonne discipline et qu'ils font réparer les justes plaintes qu'on leur porte à cet égard. » L'éloge est mérité, car dans le même temps les représentants écrivaient à leurs collègues du Comité : « Nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour prévenir toute dilapidation, dévastation, réquisition dans le pays et nous y conduire grandement et généreusement. » Une telle conduite contrastait avec celle des Anglais qui (le fait est attesté par maint témoignage) dépouillaient sans merci le pays dont ils étaient censés être les auxiliaires [2].

Répartie dans des cantonnements, l'armée du Nord comptait y attendre le printemps avant de pousser plus loin. Par suite des renforts qu'elle avait reçus, elle

1. *Dépôt de la guerre. Mémoires historiques.* Exposé des opérations de l'armée du Nord depuis l'arrivée de Pichegru par le général Reynier.
2. Voir Albert Sorel, t. III, p. 163.

comprenait à cette époque environ 80 000 hommes; elle formait six divisions : quatre étaient échelonnées sur la rive gauche du Rhin et du Waal; les deux autres, les divisions Bonnaud et Lemaire, avaient été détachées autour de Bréda pour en préparer la reddition en commençant dès lors l'investissement de la place; une partie de la cavalerie et les parcs d'artillerie avaient été renvoyés sur les derrières de l'armée.

La rigueur de la saison avait imposé ce temps d'arrêt; ce fut elle-même qui vint bientôt y mettre fin en s'aggravant encore davantage et en apportant ainsi aux Français des facilités imprévues. Vers le 20 décembre, la gelée était devenue très âpre; les rivières avaient commencé à charrier des glaçons qui ne tardèrent pas à se congeler suffisamment pour permettre en beaucoup d'endroits de traverser la Meuse. Ce qui formait habituellement un obstacle allait être un moyen d'accès; on mit l'occasion à profit pour occuper l'île de Bommel située entre la Meuse et le Waal. Le 27 décembre, par un froid de 17 degrés, de grand matin, les brigades Daendels et Osten passèrent la Meuse sur la glace aux environs de Driel, surprirent près du fort Saint-André les troupes hollandaises et les rejetèrent sur Bommel, où les uns furent pris, tandis que les autres se réfugiaient précipitamment sur l'autre bord du Waal. Le même jour, les deux divisions Bonnaud et Lemaire s'emparèrent également, à la faveur de la gelée, des lignes qui défendaient les abords de Bréda, ce qui permit de resserrer l'investissement de la place. Cette heureuse journée nous valait la capture de 1 600 prisonniers, environ 120 bouches à feu et 2 drapeaux. Dans le

même moment, Grave, que nous bloquions depuis près de deux mois et demi, ouvrit ses portes.

Pichegru pouvait écrire dans son rapport au représentant Bellegarde : « Le Comité de salut public avait prescrit, citoyen représentant, de poursuivre la campagne par la prise de Grave, celle de l'île de Bommel et le complettement du blocus de Bréda. Je te rends compte que par le hasard le plus singulier le tout s'est trouvé fait le même jour. » Les troupes avaient montré la plus grande valeur, chargeant, la baïonnette en avant, sur les batteries dont les digues et les villages étaient hérissés. Le général dans son rapport donnait les plus grands éloges à ses lieutenants. « Il oublie toujours de parler de lui, ajoutait Bellegarde, mais la Convention n'oubliera pas sans doute tous les succès que la République doit à son grand courage et à ses rares talents [1]. »

Un historien néerlandais [2] insinue que ces attaques eurent lieu en violation de la déclaration faite par les représentants du peuple qu'ils ne reprendraient pas l'offensive; mais aucun engagement n'avait été contracté dans ce sens. Le général Reynier dit au contraire que « les Hollandais demandèrent une suspension d'armes qui leur fut refusée » et la *Gazette de Leyde* de l'époque annonce que Brantsen et Repelaer sont partis pour Paris sans avoir pu obtenir d'armistice. S'il put y avoir un malentendu à cet égard dans les rangs hollandais, il fut dû tout entier à un brouillon nommé van Breugel qui se chargea d'office de négocier un arrangement et qui interpréta trop largement un propos du représentant

1. *Moniteur universel* de janvier 1795, p. 436 et 437.

2. Groen van Prinsterer, *Handboek der Geschiedenis van het Vaderland*, Amsterdam, 1852, t. II.

Bellegarde à ce sujet, bien qu'invité par ce représentant lui-même à ne pas s'occuper de cette question. Cela résulte des explications mêmes publiées par van Breugel [1].

Quelques jours après la prise de l'île de Bommel, le Waal à son tour était assez résistant pour porter des troupes et de l'artillerie. Chez les généraux comme chez les représentants on sentit que l'instant était propice et qu'il fallait ne pas le laisser échapper. « La Hollande est maintenant solide, écrivait Daendels au conventionnel Bellegarde, les fleuves qui l'entourent, les inondations qui la couvrent des invasions sont durs comme la terre; Amsterdam est de plain-pied avec Paris. Il est donc nécessaire que le Comité de salut public ordonne que sur-le-champ l'armée fasse un mouvement et se porte sur le Lek [2]. »

Déjà les représentants réunis à Bruxelles avaient recommandé à Pichegru de profiter des circonstances pour pénétrer plus avant et attaquer Gorcum où l'on comptait capturer un grand nombre de bâtiments retenus par les glaces et chargés de vivres et de denrées de toute sorte. Le 3 janvier 1795, ils disaient encore au général en chef : « Nous sommes bien persuadés, citoyen général, que tu ne négligeras aucune occasion de porter un coup décisif aux ennemis de la République; nous t'engageons à examiner si cette expédition est possible et à l'entreprendre, si tu n'y trouves pas d'obstacle insurmontable. Si l'armée du Nord avait besoin de rassembler des forces pour cette expédition, celle de Sambre-et-

1. *Mémoires sur ce qui s'est passé de remarquable après la capitulation de Bois-le-Duc*, par C. van Breugel.
2. *Dépôt de la guerre*. Armées du Nord et de Sambre-et-Meuse.

Meuse pourrait s'étendre davantage par sa gauche et remplacer à Clèves la division Moreau qui par ce moyen se trouverait disponible [1]. »

Un des avantages qu'on se promettait était, comme on le voit, de se ravitailler. L'armée était en effet dans la pénurie la plus complète, surtout depuis que la température était venue à la fois accroître les rigueurs de la campagne et entraver le transport des subsistances. « L'armée meurt de faim », écrivait Daendels. « Le général Moreau me mande, écrivait le général Hatry, que ses chevaux crèvent d'inanition. » On vivait de fromage et de pain de munition et encore n'en recevait-on que de temps en temps [2]. Un des premiers soins du représentant Portiez, après la prise de Bommel, avait dû être d'ordonner que tous les cordonniers du lieu travailleraient pour la République pendant dix jours et fourniraient chacun une paire de souliers par jour.

Il s'agissait de faire servir au succès de nos armes les circonstances mêmes qui augmentaient notre gêne. C'est à quoi s'appliquait Pichegru que plusieurs des représentants étaient venus rejoindre. En même temps qu'il menaçait des peines les plus sévères les pillards, les ivrognes et aussi les journalistes colporteurs de fausses nouvelles, il concertait les dispositions nécessaires pour assurer la réussite du mouvement projeté. Il n'y avait pas un moment à perdre ; car le dégel pouvait survenir et emporter à vau-l'eau toutes les espérances. Il fallait aussi ne rien aventurer ; Daendels qui, le 30 décembre, avait fait passer le Waal à ses avant-postes et les avait

1. *Dépôt de la guerre.* Armées du Nord et de Sambre-et-Meuse.
2. *Mémoires* de MACDONALD.

établis sur l'autre rive n'avait pas tardé à y être assailli par 7000 hommes et s'était vu obligé de se replier. Bien que les ennemis parussent assez découragés, ils gardaient des forces suffisantes pour donner à redouter leur retour; ils s'étaient retirés derrière la Linge, petit cours d'eau situé entre le Waal et le Lek. Le prince Guillaume d'Orange avait son quartier général à Gorcum ; l'armée anglaise, sa droite à Kuilenburg et sa gauche au canal de Pannerden ; une armée autrichienne, forte encore de 25 000 hommes et commandée par Alvinzy, bordait le Rhin depuis Arnhem jusqu'à Wesel.

Dans ces conditions, il convenait d'user à la fois d'initiative et de prudence. Aussi, tout en ordonnant à ses lieutenants de suivre l'ennemi qui évacuait la Bétuwe, c'est-à-dire la contrée entre le Waal et le Lek, et de l'occuper après lui, Pichegru leur prescrivait la circonspection. « Observe ce qui se passe devant toi, écrivait-il le 4 janvier à Macdonald, et profite de tout ce que les circonstances pourraient t'offrir d'avantageux. » Le même jour il mandait directement au général de Winter [1] de faire une reconnaissance sur Tiel, et de s'en emparer, tandis que d'autres attaques étaient dirigées contre Heusden et le fort de Loevestein.

Au moment où toutes les dispositions étaient prises pour une offensive énergique, vers le 6 janvier, le

1. Jean-Guillaume, né à Kampen en 1761, mort à Paris le 2 juin 1812. D'abord lieutenant de vaisseau, exilé en 1787, il revint dans son pays comme général de brigade dans l'armée de Pichegru. Rentré au service hollandais, il devint vice-amiral et perdit en 1797 la bataille de Kamperduin. Il fut envoyé en 1798 à Paris comme ministre et fut remis en 1802 à la tête de la flotte batave. Il fut créé comte et maréchal par le roi Louis.

temps se mit au dégel; pendant un instant Pichegru dut songer à préparer l'évacuation des villages que ses troupes occupaient sur l'autre bord du Waal. « D'un côté, écrivaient au Comité de salut public les représentants Gillet, Joubert et Lacoste, il faut mettre à profit une si belle position; mais, de l'autre, il ne faut pas compromettre les succès de cette mémorable campagne; il faut donc être à la fois entreprenant et très prudent. Mais vous connaissez le général. A juste titre nous lui devons pleine confiance; nous lui avons communiqué votre lettre et nous ne pouvons que nous en rapporter à lui, en le secondant de tout notre pouvoir [1]. »

On ne rencontre pas trace dans toute cette correspondance d'une pression exercée par les commissaires de la Convention sur les généraux. Il semblerait au contraire en résulter qu'un concert patriotique ne cessa point de régner entre les délégués de l'Assemblée et les chefs de l'armée. Je dois pourtant mentionner le témoignage de Carnot qui accuse Pichegru d'indolence et de mauvais vouloir et le suspecte d'avoir entretenu dès lors des relations coupables avec les Bourbons « Ce qui est certain, dit-il, c'est qu'au lieu de stimuler, en la guidant, l'admirable ardeur des républicains qu'il commandait, il n'exécutait pas les ordres formels du Comité et qu'au passage du Waal les conventionnels présents à l'armée furent obligés de lui signifier sa destitution, s'il ne se mettait en marche dans deux heures [2]. » Je ne prétends pas trancher ici la question de savoir si, comme le veut le maréchal Soult dans ses Mémoires, Pichegru ne fut qu'un général médiocre « prodigieuse-

1. *Dépôt de la guerre.* Armées du Nord et de Sambre-et-Meuse.
2. *Mémoires sur Carnot* par son fils, t. I, p. 490.

ment servi par le hasard des circonstances et qui n'a fait le plus souvent que recueillir des succès auxquels il n'avait pris aucune part [1] ». Ce qui est tout au moins certain, c'est que les risques de l'entreprise ont souvent fait hésiter sa prudence et refroidi son initiative. Le reproche lui en est formellement adressé dans un rapport du représentant Lacoste : « Sa présence, y est-il dit, éteint l'ardeur des soldats, au lieu de l'enflammer [2] ».

Le dégel s'étant arrêté, le Waal fut franchi au-dessus de Nimègue par les divisions Moreau et Macdonald. Le passage offrit ici plus de difficultés qu'il n'en avait offert à Tiel : la rivière n'était pas gelée partout, l'ennemi était en force et on pouvait être pris en flanc par le corps d'Alvinzy.

L'opération réussit parfaitement. Plusieurs forts et les villages de la rive droite furent emportés à la baïonnette malgré le feu d'une artillerie formidable. Les Anglais opposèrent quelque résistance et se retirèrent bientôt; les Autrichiens combattirent plus longtemps et revinrent même à la charge, après nos premiers succès, mais ils furent finalement repoussés. Sur ces entrefaites, le général de Winter s'était avancé de Tiel sur sa droite et avait fait sa jonction avec le général Reynier vers Elst, tandis que l'armée de Sambre-et-Meuse s'était rapprochée pour seconder le mouvement et appuyait maintenant sa gauche au Waal vis-à-vis le canal de Pannerden, au delà duquel elle avait rejeté l'ennemi. La possession de toute la rive droite du

1. *Mémoires sur Carnot* par son fils, t. I, p. 255.
2. *Les Représentants du peuple en mission*, par H. Wallon, t. IV, p. 204.

fleuve, soixante pièces de canon prises sur les digues, de grandes quantités de vivres et de fourrages accumulées dans l'île de la Bétuwe, tel fut le butin de ces deux glorieuses journées du 10 et du 11 janvier. « On a trouvé dans l'île de Bétuwe, écrivaient les représentants, fourrages et vivres. Sans cela, les canaux étant gelés et manquant de moyens de transport par terre, il aurait été impossible de faire vivre l'armée du Nord [1]. »

Tout à coup dans la nuit du 11 au 12 arrive le dégel. On dut s'empresser d'approvisionner les troupes qui étaient dans la Bétuwe, pour les mettre en état de s'y maintenir dans le cas où la débâcle interromprait leurs communications avec le reste de l'armée. « Le pont sur lequel nous marchons, disaient les représentants à leurs collègues de la Convention, n'est composé que de glaces ; il peut nous manquer dans quarante-huit heures. » Heureusement le froid ne tarda pas à revenir, et, le 12, Pichegru pouvait écrire à Macdonald : « Demain, général, tu feras passer le Waal aux troupes de ta division pour les porter sur la Linge, la droite à Elst, la gauche vers Buren. Elles resteront dans cette position jusqu'à nouvel ordre, ayant à leur droite la division de Moreau et à leur gauche la brigade de Salm [2]. »

Le prince héréditaire d'Orange était toujours à Gorcum ; les coupures qu'il avait fait pratiquer au milieu des glaces empêchaient d'approcher de cette place et de celle de Dordrecht. Mais les Français n'avaient plus que le Lek à passer pour être au cœur du pays, et ce dernier retranchement, annulé par la température,

1. *Dépôt de la guerre.* Armées du Nord et de Sambre-et-Meuse. *Moniteur universel* de 1795, p. 491. Rapport des représentants.
2. *Dépôt de la guerre.* Armées du Nord et de Sambre-et-Meuse.

pouvait être franchi d'un jour à l'autre, étant donnée l'infatigable audace des soldats républicains. « Les froids sont toujours excessifs, écrivaient les représentants au Comité de salut public; mais la constance des armées à suivre le cours de cette rapide conquête est toujours la même; la nuit comme le jour, elles bravent l'injure du temps, font des marches de plusieurs lieues sur les glaces, font rouler les canons et les caissons sur la Meuse, le Waal et le Lek comme sur la terre ferme et font servir la surface de ces fleuves à foudroyer les remparts qui devaient les y engloutir[1]. »

Les États généraux comprirent enfin qu'il fallait essayer de traiter, ils ne se rendaient cependant pas encore tout à fait compte des nécessités qui s'imposaient à eux. Ils firent savoir qu'ils étaient disposés à tout, mais ils demandaient qu'on donnât dès ce moment une direction différente aux troupes françaises. « Notre réponse a été, disent les représentants dans leur correspondance, que nous ne pouvions entendre, nous, à aucune proposition de paix, ni de suspension d'armes ou de direction nouvelle des forces républicaines et que nous continuions de pousser avec plus de vigueur que jamais les opérations militaires entamées[2]. » En effet le 15 janvier les Français prenaient possession de Rhenen et le lendemain ils entraient dans Wageningen. Le Lek, qui venait d'être traversé sur ces deux points, était la dernière barrière qui protégeât la Hollande. Les Anglais n'avaient point osé disputer le passage; ils avaient évacué Utrecht, se dirigeant sur Amersfoort,

1. *Affaires étrangères.* Correspondance de Hollande, 1795.
2. *Dépôt de la guerre.* Armées du Nord et de Sambre-et-Meuse.

Zutphen et Arnhem pour gagner bientôt après l'évêché de Munster. La division Lefebvre, restée en arrière, passait à son tour le Waal. « Comme elle manquait de pain depuis deux jours, écrivait le représentant Gillet, ce mouvement n'aurait pu s'exécuter qu'après-demain, si je ne lui avais promis qu'on en ferait fournir de Nimègue [1]. »

L'instant était devenu tout à fait critique pour la cause stathoudérienne. Le 16, les députés de la province d'Utrecht venaient proposer une capitulation au général Salm et le même jour le prince héréditaire d'Orange quittait Gorcum. Ce fut en vain que les États de Hollande déléguèrent deux de leurs membres en vue d'obtenir du vainqueur quelques garanties pour les institutions établies. On refusa d'entrer en négociations avec leurs envoyés et ceux-ci durent revenir sans avoir même pu emporter une réponse écrite [2]. Il était clair que les représentants français n'entendaient plus à aucun prix traiter avec Guillaume V. Il ne restait au prince qu'à se retirer. Le 17 à huit heures du soir, il paraissait à l'assemblée des États généraux et des États de Hollande convoqués extraordinairement, pour annoncer la démission de ses fils des charges dont ils étaient investis et son intention de se retirer provisoirement [3]. La lettre écrite à l'assemblée portait que pressentant le sort qui lui était réservé au cas que l'ennemi pénétrerait plus avant et ne voulant pas faire obstacle à la paix qui était nécessaire aux bons citoyens, Son Altesse s'était décidée à quitter le pays pour un certain temps

1. *Dépôt de la guerre.* Armées du Nord et de Sambre-et-Meuse.
2. *La Conduite des chefs de la nation hollandaise.* Pièces annexes.
3. *Gazette de Leyde* de 1795.

avec toute sa famille. Ce message impliquait d'ailleurs la pensée de ne pas se dépouiller de son pouvoir, et l'assemblée entra dans cette pensée. Car, en même temps qu'on prescrivait aux autorités militaires d'adresser provisoirement leurs rapports au conseil d'État, on prenait soin de faire des réserves et de spécifier « que tout ce qui sera décidé en ce moment et dans la suite ne pourra porter aucun préjudice pour l'avenir à quoi que ce soit [1] ». Le lendemain, le stathouder et les siens s'embarquaient à Schéveningue sur des barques de pêcheurs et faisaient voile pour l'Angleterre, laissant leur pays aux prises avec les vainqueurs. Une lettre écrite par lui après son arrivée à Kew rapporte que quatre membres de son propre gouvernement étaient venus lui déclarer que, si les Français exigeaient qu'on l'empêchât de partir, ils ne pourraient se dispenser de le faire et qu'ils lui conseillaient de s'éloigner avant cet événement [2].

Au cours de cette guerre, Guillaume V avait montré à la fois son impéritie, son obstination et son peu de clairvoyance. Après avoir attiré une seconde fois l'invasion, il n'avait su ni organiser la défense, ni faire opportunément les sacrifices requis pour obtenir une paix honorable, ni même se retirer à temps pour que sa retraite dégageât la situation. Traîné à la remorque des événements, il avait laissé progressivement les choses en arriver à ce point où, après avoir laissé réduire la nation à la ruine, il était réduit lui-même à la fuite.

Pendant que Salm était entré à Utrecht, Vandamme avait pénétré dans Arnhem qui venait d'être abandonné

1. *Moniteur universel* de 1795, p. 585.
2. *Brieven van prins Willem V aan baron van Lynden.* La Haye, Nyhoff, 1893.

par Clerfayt et Alvinzy. Les Français n'avaient qu'à occuper les positions délaissées par l'ennemi, qui parfois n'avait pas eu le temps d'emmener ses canons. Le même jour, Geertruidenberg se rendait. Pour parvenir jusqu'aux forts qui défendaient cette place, les grenadiers avaient dû marcher sur la glace, tantôt debout, tantôt se traînant sur les mains et les genoux.

Le 19, Pichegru était à Utrecht. Il y recevait bientôt la visite des députés de la province de Hollande qui venaient solliciter une capitulation et il chargeait Moreau du commandement supérieur des troupes qui, sous les ordres de Daendels et de Salm, étaient appelées à marcher sur Amsterdam. Elles ne devaient y rencontrer aucune résistance. Une pétition avait été adressée au Magistrat de cette ville pour lui déclarer qu'on s'opposerait à toute défense et à l'appel des troupes anglaises qui étaient qualifiées de « bandes de pillards et de voleurs ». A la nouvelle de l'entrée de nos soldats dans Utrecht, les patriotes amsterdamois s'étaient rassemblés et concertés à l'instigation de Krayenhoff, l'adjudant général de Daendels, et avaient forcé le général Golofkin et la municipalité stathoudérienne à se retirer. Quand les Français s'approchèrent, une nouvelle régence de vingt membres venait d'être instituée et alla les complimenter. Le drapeau tricolore flottait à l'hôtel de ville, l'arbre de la Liberté avait été planté sur la place du Dam et les représentants Bellegarde, Gillet, Lacoste et Joubert pouvaient écrire à la Convention cette lettre qui y souleva des applaudissements prolongés : « Nous sommes à Amsterdam, chers collègues, et toute la Hollande est au pouvoir de la République. Le stathouder fuit avec toute sa famille et si quelques places fortes

tiennent encore, elles ne tarderont pas à ouvrir leurs portes; on nous assure même que l'ordre en a été donné par les États généraux [1] ».

Des mouvements analogues avaient éclaté à Harlem, à Leyde, à Rotterdam et à La Haye. Le 21 et le 22, la division Bonnaud, venant de Dordrecht, dont elle s'était emparée, après avoir passé le Biesboch sur la glace, occupait sans coup férir ces deux dernières villes. Le 23, Pichegru arrivait à La Haye; le lendemain, les représentants du peuple venaient l'y rejoindre. Tandis que le général s'était installé au palais dit de la Vieille Cour, ceux-ci s'établissaient dans les appartements du stathouder, où des députations des États de Hollande et des États généraux ne tardaient pas à venir les féliciter. En précipitant la prise de possession des principales villes, le général en chef ne faisait que se conformer aux ordres du Comité de salut public qui engageait les représentants « à profiter de la victoire, à forcer l'ennemi jusque dans ses derniers retranchements ».

Maître du pays, Pichegru se préoccupait d'en assurer la tranquillité, d'en préserver les ressources et non d'y déchaîner des influences dissolvantes. On en a une preuve dans les ordres qu'il donnait de ne plus recevoir de déserteurs, de laisser provisoirement leurs armes aux troupes hollandaises et de les protéger contre l'insulte et la désorganisation, pour les faire ensuite concourir au maintien de l'ordre, après leur avoir fait prêter serment de ne plus servir contre la République française. Elles restèrent en conséquence sous le commandement de

1. *Moniteur universel*, p. 524. — *Dépôt de la guerre*. Armées du Nord et de Sambre-et-Meuse. — *Gazette de Leyde* de 1795.

leurs chefs et on veilla à ce que leur discipline ne subît aucune atteinte. « Il faut aussi, écrivait-il à Moreau, garantir les troupes des manœuvres que les patriotes pourraient employer pour les séduire et les engager à seconder les mouvements populaires dont nous n'avons pas besoin et qu'il faut décidément empêcher et arrêter [1]. »

Ces instructions ne semblent pas en parfait accord avec les excitations de Daendels. « Les représentants du peuple français, avait écrit celui-ci à ses compatriotes, exigent de la nation hollandaise qu'elle s'affranchisse elle-même. Ils ne veulent pas la soumettre en vainqueurs ; ils ne veulent point la forcer à accepter les assignats, mais s'allier avec elle comme avec un peuple libre. Que Dordrecht, Harlem, Leyde, Amsterdam, que toute la province de Hollande fasse ainsi la révolution et en informe par des députés les représentants à Bois-le-Duc. » Daendels parlait en patriote batave, désireux de jouir de la revanche de son parti sans lui laisser l'apparence d'une intervention de l'étranger. Mais on s'était sans doute aperçu à l'état-major français que ces insurrections locales n'étaient pas sans danger pour l'ordre et la discipline, car à plusieurs reprises on interdit à Daendels de fomenter parmi ses compatriotes des soulèvements qui seraient arrivés trop tard pour être utiles.

S'il put y avoir des variations sur l'opportunité des mouvements populaires, il n'y en eut pas sur la nécessité de respecter les personnes, les propriétés et les institutions. Les représentants Gillet, Bellegarde, Lacoste, Jou-

1. *Dépôt de la guerre.* Armées du Nord et de Sambre-et-Meuse.

bert et Portiez adressèrent au peuple batave une proclamation où se trouvent les passages suivants : « Nous ne venons point chez vous pour vous imposer un joug; la nation française respectera votre indépendance. Les armées de la République française exerceront la plus sévère discipline. Toutes insolences, toutes extravagances contre les habitants seront punies sévèrement. La sûreté des personnes et des biens sera maintenue; l'exercice libre de la religion ne sera point troublé. Les lois, coutumes et usages seront encore maintenus. Le peuple batave, faisant usage de sa souveraineté, pourra seul altérer ou améliorer la constitution de son gouvernement [1]. » Une autre proclamation punissait de mort tout militaire qui se livrerait au pillage. « Soldats, disait-elle, mettez le comble à vos triomphes en donnant l'exemple du respect pour les propriétés et de la soumission aux lois. Vous avez terrassé vos ennemis armés, confondez désormais leurs calomnies en continuant de vous montrer dignes de la cause que vous défendez. »

Cette modération était d'autant plus naturelle que les autorités établies avaient cessé toute résistance et avaient expédié partout des ordres dans ce sens. Dès le 20 janvier, les États généraux avaient envoyé aux commandants des places, qui seraient sommées de se rendre, l'autorisation de s'arranger avec les Français sans être requis de faire la moindre défense ou d'attendre une attaque quelconque. Ces dispositions avaient été portées à la connaissance du général Pichegru, il écrivait en effet le 21 janvier à Macdonald : « Les États généraux vont donner des ordres pour que les portes de toutes les

1. *Moniteur* de 1795, p. 373.

places nous soient ouvertes [1] ». On a vu précédemment que les représentants du peuple en annonçaient déjà la nouvelle à la Convention dans le rapport relatant leur arrivée à Amsterdam. La chose devait être de notoriété publique; car une correspondance de Hollande, datée du 17 janvier et publiée par le *Moniteur universel* [2], contenait la phrase suivante : « Il vient d'être arrêté par les États de Hollande d'écrire à tous les commandants militaires de ne plus faire aucune résistance aux troupes françaises ».

Cette circonstance, que j'ai cru utile de bien préciser, restreint sensiblement les proportions d'un fait d'armes qui a été fort amplifié et qui devait d'ailleurs à distance frapper les imaginations. Je veux parler de la capture de la flotte batave dans les glaces du Texel. Il s'est établi une sorte de légende suivant laquelle toute une escadre aurait été en quelque sorte enlevée d'assaut par une poignée de cavaliers [3]; cette capture se réduit en réalité à une prise de possession pacifique et incontestée.

Un certain nombre de vaisseaux hollandais sous les ordres de l'amiral Kinsbergen étaient retenus par le froid dans les eaux gelées du Helder. Pichegru craignant que le dégel ne vînt leur fournir le moyen de lui échapper et de cingler vers l'Angleterre, commanda à de Winter de se porter vivement par Alkmaar vers la pointe extrême de la Hollande septentrionale et de s'emparer de ces navires. Les troupes chargées de l'exécution de

1. *Dépôt de la guerre*. Armées du Nord et de Sambre-et-Meuse.
2. *Moniteur universel* du 4 février 1795, p. 557.
3. On retrouve cette légende dans les *Mémoires sur Carnot* où l'on revendique pour lui l'honneur de ce fait d'armes. Carnot avait simplement prescrit de se saisir de la flotte hollandaise.

cet ordre se composaient d'un bataillon de chasseurs de 780 hommes, de 120 cavaliers du 8e hussards et de 39 hommes formant deux escouades d'artillerie légère avec quatre obusiers.

Lorsqu'elles se présentèrent le 23 janvier au Nieuwe-Diep, elles furent reçues de bonne grâce à bord des bâtiments hollandais, qui leur furent remis sans coup férir; l'affaire ressembla si peu à un combat que le commandant de la flotte batave donna à dîner au commandant français. Ces bâtiments comprenaient 15 vaisseaux armés, deux vieux navires servant de magasins et un certain nombre d'allèges. Il résulte des rapports de l'amiral Kinsbergen et du capitaine de vaisseau Reyntjes que les États généraux avaient prescrit de s'abstenir de toute résistance et que ces prescriptions furent obéies. Il n'y a donc pas eu de bataille navale livrée par un parti de cavalerie, on n'eut qu'à recueillir une des dépouilles d'un vaincu qui avait cessé de se défendre. Cette situation me paraît irréfragablement établie par la correspondance militaire relative à ces événements et par la polémique même qui s'est élevée à ce sujet [1]. En rendant compte de cette capture à la Convention, les représentants du peuple la mentionnent simplement dans une énumération et se bornent à dire que la flotte hollandaise retenue par les glaces dans le Texel est au pouvoir de la

1. Voir à cet égard : 1° le rapport des représentants du peuple du 9 pluviôse an VI. *Moniteur* de 1795, p. 551. 2° *La Prise de la flotte batave en 1795*, par DE BAS, capitaine d'état-major. Bydragen en mededeelingen van het historisch genootschap, Utrecht, 1884. 3° *La Revue du Cercle Militaire* du 13 février 1887. 4° Une lettre écrite à l'*Écho de la frontière* de Valenciennes le 15 février 1846 par le lieutenant général LAHURE et dans laquelle il revendique cette expédition comme un fait d'armes, tout en rapportant le détail si caractéristique du dîner.

République. Ils en parlent au moment même comme d'un résultat acquis et nullement, ainsi que le fait le maréchal Soult[1], comme d'un « dernier prodige qui termine cette campagne extraordinaire ». C'est plus tard que la légende est venue et a grossi les proportions de l'événement.

J'ai cru devoir rétablir exactement la vérité des faits. L'histoire militaire de la France est assez riche en exploits glorieux pour n'avoir pas besoin qu'on lui en attribue d'imaginaires ou d'exagérés. Toutefois, bien que dans la circonstance il n'y ait pas eu de sang versé ni même aucune lutte, il faut reconnaître cependant qu'il y a eu en cette occasion à l'actif de l'armée française une manifestation de résolution et d'audace qui lui fait honneur. Il n'était pas certain en effet que la flotte batave n'aurait pas essayé ou de se défendre ou de se faire sauter. La chose n'était pas invraisemblable, étant donnés les sentiments orangistes qui régnaient dans la marine. Cette hypothèse était si admissible qu'elle était prévue dans les ordres donnés au petit corps envoyé contre les vaisseaux hollandais. « Le général de Wynter, dit le rapport décadaire de la division, fut détaché avec l'avant-garde et l'artillerie légère pour les sommer de se rendre ou les brûler en cas de refus; il n'éprouva pas la moindre résistance et tous les équipages furent faits prisonniers de guerre[2]. »

Quelques jours après, un fait non moins remarquable se produisit à Hellevoetsluis. 600 prisonniers français

1. *Mémoires*, t. I, p. 215.

2. *Archives de la guerre*. Extrait des rapports décadaires du 1er au 10 pluviôse an III. Rapport du général Salm, commandant provisoirement la 4e division.

qui y étaient détenus furent armés secrètement par le commandant du port, homme tout dévoué aux patriotes, et firent à leur tour prisonniers 800 Anglais qui allaient s'y embarquer.

Le 3 février, la position de l'armée du Nord était la suivante : à droite les divisions Moreau et Macdonald observaient la partie comprise entre le Lek et le Zuiderzée : au centre les divisions Salm et Delmas bordaient les côtes de la Hollande depuis Amsterdam jusqu'au Helder et de là jusqu'à Gorcum : à gauche la division Bonnaud occupait La Haye, Rotterdam et toute la partie méridionale de la Hollande; la division Lemaire était à Bréda et sur la rive droite de l'Escaut oriental.

Il ne restait aux Français pour tenir tout le pays qu'à chasser les Anglais des provinces de Groningue, d'Over-Yssel et de Frise où ceux-ci dominaient encore, et à obtenir la soumission de la Zélande. La première de ces opérations fut confiée à Moreau et à Macdonald. Pour être prudemment engagée, elle devait être appuyée par un mouvement de l'armée de Sambre-et-Meuse; ce mouvement fut un moment retardé par l'opposition du représentant Gillet; mais les autres représentants finirent par donner raison à Pichegru et par permettre au général Lefebvre de s'avancer de l'autre côté de l'Yssel. Les Français entrèrent successivement à Zwolle et à Groningue, refoulant devant eux les Anglais jusqu'au delà de l'Ems. Le dégel rendit extrêmement pénible cette marche victorieuse; les chemins étaient devenus presque impraticables; le général Reynier rapporte que les grenadiers firent un jour près de deux lieues dans l'eau jusqu'à la ceinture.

Pendant ce temps, le général Michaud avait négocié

avec les États de Zélande une capitulation qui dès le 6 février nous faisait entrer en possession pacifique de Flessingue et de Middelbourg. Cette capitulation fit mauvaise impression sur la Convention nationale, qui aurait voulu qu'on y entrât du droit de la victoire. Le général Michaud allégua pour sa défense que, vu les glaces qui encombraient les bouches de l'Escaut, un débarquement de vive force lui eût été impossible. De plus il était urgent de mettre la main sur cette province pour déjouer les desseins de Guillaume V qui projetait d'envoyer son fils aîné y organiser la résistance avec le concours des Anglais[1].

A la suite de ces opérations et dès la fin de février, tout le territoire des anciennes Provinces-Unies était en notre puissance, et l'ordre du 6 pluviôse pouvait résumer ainsi les résultats de la campagne : « L'armée du Nord, secondée par la nature qui semble applaudir à son courage, vient d'arborer l'étendard de la Liberté. Amsterdam, La Haye, Rotterdam, etc., sont occupés par les troupes de la République; une grande quantité de vaisseaux de transport anglais sont en notre pouvoir. Cette nouvelle conquête, en couronnant les travaux immenses de l'armée du Nord, va procurer à la République de nouveaux moyens pour combattre ses lâches ennemis ».

Ce qui augmentait le mérite et le prix de la victoire, c'est qu'elle avait été remportée dans une saison aussi inclémente par une armée qui manquait de vêtements, de chaussures et souvent même de pain. La misère avait pu réduire son effectif, qui n'était plus le 19 février que

1. *Brieven van prins Willem*, V, p. 243 et 245.

de 65 753 hommes [1], mais elle n'avait pu ébranler son courage ni même sa discipline. Ce n'est point par métaphore qu'on a pu parler des héros en sabots des armées républicaines. Le 16 février, le général Laurent écrivait au général Vandamme qu'il y avait dans sa brigade plus de huit cents hommes nu-pieds ou avec des sabots, et le 1er février Pichegru chargeait Macdonald de rechercher les magasins de souliers afin de remplacer « les sabots qui montent la garde [2] ». Lombard de Langres l'a constaté également dans ses mémoires : « Dans le fort d'un hiver rigoureux, dit-il, après avoir passé le Moerdyk sur la glace, ces soldats, l'habit en lambeaux, le pantalon usé, sans souliers, les jambes et les pieds entortillés de foin, n'ayant dans la poche que du papier dont ils ne pouvaient faire usage chez l'étranger et pressés par mille besoins, ne se permirent pas la plus légère entreprise sur la propriété d'autrui. »

La Convention nationale put décréter avec toute justice qu'une telle armée n'avait pas cessé de bien mériter de la patrie. On ne pouvait trop honorer la persévérance et l'abnégation de ces admirables soldats qui, suivant les expressions d'un rapport adressé au Comité de salut public [3], avaient mis à profit la rigueur de l'hiver pour tenter et pour accomplir la conquête de la Hollande *au pas de charge*.

1. *Dépôt de la guerre*. Armées du Nord et de Sambre-et-Meuse.
2. *Dépôt de la guerre*. Voir également les Mémoires de Soult, t. I, p. 199.
3. *Moniteur universel* de 1795, p. 504.

CHAPITRE III

ÉTABLISSEMENT DES NOUVEAUX ÉTATS GÉNÉRAUX
TRAITÉ DE PAIX DE LA HAYE

Maintien provisoire des anciennes formes. — Reconstitution des régences municipales, des États provinciaux et des États généraux par les patriotes. — Envoi de Blauw et Meyer à Paris. — Négociations prolongées et stériles entre les envoyés bataves et la Convention. — Envoi de Rewbell et de Sieyès en Hollande. — Traité de paix de La Haye (16 mai 1795).

Nous avons vu qu'à l'approche des Français des révolutions locales avaient éclaté dans les principales villes [1]. Menacées par des mouvements populaires, les régences stathoudériennes avaient cédé la place à de nouvelles municipalités issues et animées de l'esprit des patriotes. Ces mouvements n'étaient pas dus uniquement au retour et à l'instigation des exilés de 1787. Réduit à l'impuissance depuis la restauration autoritaire de Guillaume V, le parti patriote s'était silencieusement grossi de tous les mécontents que ne pouvaient manquer

1. Pour plus de détails sur ces révolutions locales, voir le livre de C. Rogge, *Tafereel van de geschiedenis der jongste omwenteling.* Amsterdam, 1796.

d'engendrer les fautes et les revers des dernières années. Ce n'était pas dans la lie du peuple que la Révolution avait recruté ses partisans. Elle comptait parmi les siens des hommes respectables, estimés de leurs concitoyens, ayant occupé avec succès des emplois importants. Tout en désirant remédier aux vices de la constitution, ils étaient en général ennemis des réactions violentes; beaucoup d'entre eux restaient même attachés au principe de l'indépendance provinciale et étaient plutôt portés à se méfier de la démocratie qu'à vouloir en appliquer radicalement les théories [1]. S'il y avait parmi eux des têtes ardentes et audacieuses, la plupart de ceux qui prirent tout d'abord la direction du mouvement étaient incontestablement des esprits pratiques et modérés.

Au nombre des personnalités les plus marquantes, on pouvait citer, dans les rangs de l'armée, l'ambitieux Daendels qui rentrait comme général français, son aide de camp Krayenhoff qui, de médecin, était devenu soldat, et aussi de Winter et Ver Huell qui allaient jouer un rôle dans la marine [2]. Parmi les hommes politiques, les deux principaux étaient Schimmelpenninck [3] et Pierre Paulus.

1. *Notice et souvenirs biographiques du comte* VAN DER DUYN DE MAASDAM *et du baron* DE CAPELLEN, Saint-Germain-en-Laye, 1852. — DE BOSCH KEMPER, *De staatkundige geschiedenis van Nederland* van 1795 tot 1830.

2. VER HUELL (Charles-Henri), né le 4 février 1764, mort le 25 octobre 1845. Aspirant de marine en 1779, il fut choisi en 1802 comme commandant de la flottille batave et réussit à l'amener à Boulogne. Nommé vice-amiral, il fut envoyé à Paris pour les négociations relatives à l'avènement de Louis, il devint ensuite ministre de la marine et ambassadeur à Paris et fut créé comte. Il commanda l'escadre du Texel sous Napoléon Ier et défendit le Helder jusqu'en avril 1814. Après la Restauration, il resta vice-amiral français et devint pair de France.

3. SCHIMMELPENNINCK (Roger-Jean), né à Deventer le 31 octobre 1761, mort le 25 mars 1825. Avocat à Amsterdam en 1784, il devint prési-

Encore jeune, mais déjà en grand renom au barreau d'Amsterdam, Schimmelpenninck avait été dans cette ville à la fois le chef et le modérateur du mouvement qui y avait été provoqué par les victoires des Français et qui bientôt y avait été rendu irrésistible par l'arrivée des détachements de Krayenhoff et de Daendels. Après avoir été de ceux qui avaient réclamé du bourgmestre Straalman le rétablissement de la garde civique, il n'entendait pas qu'après le succès on se livrât à des représailles et à des excès. Placé à la tête de la municipalité provisoire, il exposait en ces termes les principes qui devaient présider, suivant lui, à la réorganisation du peuple batave : « Notre but ne doit être que d'établir la révolution sur les bases les plus solides, afin que tous les habitants du pays puissent jouir des fruits durables d'une administration fondée sur la liberté et l'égalité. Pour arriver à ce but, il n'y a pas de moyen plus sûr que d'être généreux d'un côté pour le passé et d'être sévère et inflexible de l'autre envers toute entreprise future contre la liberté et la souveraineté nationale. Nous ne devons pas souffrir un seul instant le système de la Terreur [1]. »

Ces idées étaient celles qui avaient généralement

dent de la municipalité de cette ville en 1795. Député à la première assemblée nationale, il n'accepta pas de faire partie de la seconde. Après le 12 juin 1798, il fut envoyé à Paris comme ministre et ensuite comme ambassadeur. Plénipotentiaire de la République batave au congrès d'Amiens, il fut ensuite ministre à Londres, puis de nouveau ambassadeur à Paris, de 1803 à 1805, jusqu'à son élévation à la dignité de grand pensionnaire. Créé président à vie du corps législatif à l'avènement du roi Louis en 1806, il refusa cette situation et resta dans la vie privée jusqu'à l'annexion à l'Empire, qui le fit comte et sénateur. Après le retour de la maison d'Orange il fut membre de la première chambre des États généraux.

1. *R.-J. Schimmelpenninck en einige gebeurtenissen von zynen tyd beschreven door zynen zoon*, 1845.

cours. Mais dans la forme, les révolutionnaires bataves faisaient de nombreux emprunts à la France. On vit apparaître partout la devise : *liberté*, *égalité*, *fraternité*, et l'appellation de *citoyen*. Les actes furent datés de l'An premier de la Liberté batave, et des arbres de la Liberté furent inaugurés dans la plupart des villes. Cette plantation eut lieu à La Haye en grande pompe, en présence des représentants du peuple français. Hahn, qui présidait au nom de l'Assemblée hollandaise, prononça un discours, dans lequel il bénissait « la sage direction du Tout-Puissant par laquelle les rivières et les eaux avaient été transformées en airain.... Fraternisons entre nous et avec nos libérateurs, ajoutait-il, et jurons tous ici publiquement en commun, et chacun de nous en particulier, hommage et fidélité éternelle à la Liberté et à l'Égalité ». Toute la multitude répondit : « Nous le jurons » et la fète se continua par de la musique et des danses.

Si l'on copiait le rituel de la Convention, l'on n'imita pas du moins ses emportements. Les personnes, les propriétés privées, la liberté des cultes furent généralement respectées. Devenu bourgmestre d'Amsterdam, au sortir d'une longue détention occasionnée par sa résistance au pouvoir stathoudérien, Vischer avait fait afficher à la porte de tous les temples : « Ici l'on adore Dieu. Citoyen, qui que tu sois, ne trouble point ce culte [1] ».

Du reste, à l'époque où nous sommes parvenus, la Révolution française s'était modérée elle-même et le régime de la Terreur avait cessé. Écoutez plutôt les conseils que le Comité de salut public adressait aux Bataves : « Que notre Révolution, si féconde en grands événe-

1. *Moniteur universel* de 1795, p. 609.

ments, vous serve d'instruction et d'exemple. Imitez les vertus civiques des Français, évitez leurs malheurs et préservez-vous des crimes qui pendant un temps ont outragé l'humanité ». Le Comité pouvait ajouter avec un légitime orgueil : « Ces hommes, que vous avez dénoncés à l'humanité comme des cannibales et des athées, ennemis déclarés de tout culte religieux et de tout ordre social, ont tempéré les passions de ceux de vos compatriotes dont vous aviez si impitoyablement pillé les maisons et les propriétés en 1787 et leur ont donné l'exemple de la clémence et de la générosité [1] ». Ce n'était pas là une vanterie vaine. Pichegru avait lancé une proclamation contre ceux qui insulteraient les militaires hollandais « sous prétexte de donner des preuves de leur attachement à la nation française [2] ». Tout en confisquant les biens des gouvernements en guerre avec la République, on avait interdit de saisir aucune caisse publique, et la rigidité avait été poussée au point de fusiller un canonnier coupable du vol de deux mouchoirs.

Dans une sorte de réquisitoire publié à cette époque [3], les orangistes reprochent aux patriotes d'avoir usurpé les places des anciens régents et toutes les fonctions publiques, d'en avoir exclu les partisans du régime déchu par l'établissement d'un serment et même par une interdiction formelle, de les avoir écartés des assemblées primaires, d'avoir emprisonné quelques-uns d'entre eux comme van de Spiegel et Bentinck, d'avoir

1. *Affaires étrangères*, année 1795, n° 588.
2. *Gazette de Leyde* de 1795.
3. *La Conduite des chefs de la révolution hollandaise envers la nation et envers le prince et la maison d'Orange et de Nassau*. Leipzig, 1797.

adressé à l'armée une proclamation pleine de promesses et d'excitations malsaines, d'avoir pris des mesures contre l'émigration de ceux qui voulaient aller rejoindre les étendards du stathouder, d'avoir enfin appauvri le pays au profit des Français. De ces griefs la plupart sont matériellement exacts; mais ils étaient à peu près inévitables, de la part d'un parti arrivé au pouvoir par une révolution et ayant à se défendre contre des adversaires qui avaient gardé une véritable importance et n'avaient pas désarmé. Parmi les mesures adoptées, il y en eut sans doute de critiquables; mais si l'on veut tenir compte de la situation, on reconnaîtra qu'elles furent aussi minimes qu'elles pouvaient l'être.

Les représentants du peuple avaient du reste observé une grande circonspection dans toutes les questions qui intéressaient la réorganisation politique des Provinces-Unies. Voici comment ils rendaient compte au Comité de salut public de leur attitude en face des chefs du parti patriote : « Leurs vues, d'accord avec les nôtres, nous tracent la conduite que nous avons à tenir; elle se réduit à n'intervenir ouvertement que le moins possible dans leurs opérations administratives et révolutionnaires et à laisser faire au gouvernement et par acte libre de sa part tout ce que vous pourriez exiger ou faire comme conquérants du pays, de plus nous montrer toujours les alliés du pays et rarement ses vainqueurs [1] ».

La même prudence, en somme un peu forcée, avait inspiré les patriotes dans leur travail de reconstitution. Ils avaient dû renoncer à s'emparer du pouvoir par en

1. *Affaires étrangères*, année 1795, n° 586.

haut et, suivant la tradition habituelle des révolutions, à introduire et imposer de toutes pièces un nouvel organisme gouvernemental. Ce n'était pas d'ailleurs du premier coup qu'ils en étaient arrivés à cette modération. Tout d'abord ils avaient songé à former un gouvernement purement révolutionnaire. Dans une note adressée à la Convention le 26 janvier [1], on voit Blauw et van Dam proposer de faire nommer par les représentants français en Hollande un conseil national exécutif provisoire. Ce conseil aurait été chargé de se concerter avec les représentants et les généraux français sur tout ce qui pouvait intéresser le sort des armées et la défense du pays, de représenter la nation batave dans toutes les transactions politiques et financières, d'organiser le plus promptement possible la convocation d'une Convention; il aurait eu tous pouvoirs pour suspendre, destituer et remplacer les autorités. Blauw et van Dam indiquaient sept noms comme devant composer ce gouvernement provisoire. C'étaient ceux de Pierre Paulus, de Rotterdam, Charles Vischer, ancien conseiller pensionnaire d'Amsterdam, démissionnaire en 1787, Lestevenon, ancien ministre plénipotentiaire à Bruxelles, van Staphorst, banquier à Amsterdam, Crans, à Dordrecht, Wernas, philosophe à Zwolle, et Hahn, secrétaire de l'université de Leyde.

La Convention n'ayant pas accueilli ce projet, force fut aux patriotes bataves de recourir à une autre méthode. Obligés de conserver les rouages existants, ils s'efforcèrent de les utiliser en en changeant simplement

1. *Archives du Royaume.* Stukken rakende de gebeurtenissen van 22 januari en 12 juni 1798.

les moteurs et en se substituant dans ce rôle aux partisans du pouvoir déchu. Dans cette substitution même ils observèrent les formes et les degrés usités jusque-là pour la représentation des provinces, se bornant à éliminer ce qui se rattachait essentiellement à l'ancien ordre de choses.

A la fin de janvier 1795, les régences avaient été renouvelées dans la plupart des villes de la Hollande. Leurs députés s'assemblèrent le 24 à Amsterdam et les jours suivants à La Haye. Dès le début, un homme avait pris parmi eux la situation de personnage dirigeant; c'était Pierre Paulus, naguère chef de l'amirauté de Rotterdam avant la réaction stathoudérienne, et qui venait de présider à la réorganisation de la municipalité de cette ville [1]. Tous les témoignages du temps s'accordent à le représenter comme un véritable homme d'État, réunissant à la fois les lumières et l'énergie, les vues et les talents que les circonstances réclamaient.

Après s'être assuré, en cas de besoin, de la protection des représentants français, il fit avertir le conseiller pensionnaire van de Spiegel [2] d'avoir à mettre à la disposition des nouveaux députés la salle des États de la province et d'avoir à s'abstenir d'y paraître, ainsi que l'ordre équestre; et le 26 janvier à sept heures et demie du soir s'ouvrait la première séance de « l'Assemblée des représentants provisoires du peuple de Hol-

1. Né en 1754, mort le 17 mars 1796.

2. Laurent-Pierre VAN DE SPIEGEL, né en janvier 1737 à Milddelbourg, successivement bourgmestre de Goes, secrétaire et conseiller pensionnaire des États de Zélande, devint en 1787 conseiller pensionnaire de Hollande, fonction qu'il conserva jusqu'en 1795. Emprisonné à cette époque, il fut relâché en 1798; il était à Lingen en 1799 auprès du prince d'Orange. Il mourut en mai 1800.

lande ». C'est la dénomination que prit cette réunion. Paulus, élu président, inaugura les délibérations par un discours modéré, conciliant, d'un caractère vraiment religieux, où il louait « avec une respectueuse admiration les voies adorables de l'Être Suprême » et qu'il terminait en priant le Dieu très bon de réunir tous les cœurs et de leur accorder sa bénédiction. « Que la justice, l'équité, l'humanité, disait-il, soient le commencement et la fin de toutes nos actions et de nos résolutions en déposant toute haine, tout esprit de parti ou de vengeance au sujet de torts précédemment essuyés, sachant qu'il nous a d'ailleurs été enseigné de bénir ceux qui nous maudissent [1]. »

L'Assemblée se mit à l'œuvre sur-le-champ. Elle adopta le vote par tête, reconnut la souveraineté du peuple et les droits de l'homme et du citoyen, et proclama l'abolition de l'ancienne constitution des États de Hollande et des dignités de stathouder, capitaine et amiral général. En même temps elle déclarait nul le serment exigé en 1787 et remplaçait les anciens conseils par trois comités : de salut public, militaire, et des finances. La cour de justice était également renouvelée. Trois représentants, Hahn, Lestevenon et Loncq, furent désignés pour aller le lendemain prendre séance aux États généraux. Ils avaient mandat de veiller à ce que les ordres fussent donnés partout conformément au nouvel état de choses et à ce qu'on rappelât de Paris les ambassadeurs qui y avaient été envoyés.

Afin de prévenir la fuite et d'assurer la responsabilité des anciens régents, une autre proclamation venait

1. *Gazette de Leyde* de 1795.

bientôt leur interdire de sortir de la province sans l'autorisation de leur municipalité. Quelques jours après, Van de Spiegel et le ci-devant bailli de La Haye, Bentinck de Rhoon, étaient décrétés d'arrestation, en même temps qu'étaient annulées toutes les sentences rendues contre les adversaires de la révolution de 1787. On crut sans doute indispensable d'accorder cette satisfaction à l'esprit révolutionnaire, peut-être aussi eut-on besoin de tenir en respect les partisans de la maison d'Orange. Quels qu'aient été les motifs qui inspirèrent les représentants de la Hollande, la municipalité d'Amsterdam refusa de s'y associer et de faire incarcérer les serviteurs du pouvoir déchu.

La réorganisation de la Hollande était un fait de la plus haute importance, cette province équivalant, à elle seule, aux deux tiers des Provinces-Unies et pesant d'un poids proportionné dans les affaires de la république. Le même mouvement s'étendit successivement aux États des autres provinces. Ceux d'Utrecht avaient été des premiers à se reconstituer, avec exclusion de la noblesse et du clergé. Au milieu de février, cette rénovation des États provinciaux était assez avancée pour que les États généraux, renouvelés, eux aussi, dans leur esprit, pussent à leur tour proclamer pour le compte de la confédération tout entière les principes du droit nouveau. Le 16 février, ils décrétaient la souveraineté du peuple batave, les droits de l'homme et du citoyen, l'abolition du stathoudérat. Une députation fut envoyée aux représentants français pour les informer de ces décisions. En recevant cette communication, le représentant Alquier répondit que la Convention y retrouverait les principes « qu'elle a depuis longtemps mani-

festés, mais dont elle n'exigera jamais l'application dans les autres États, fidèle qu'elle sera toujours à l'engagement solennel qu'elle a pris de ne point s'immiscer dans le gouvernement des nations étrangères [1] ».

Le Conseil d'État, le Conseil des colonies étaient également réorganisés et des résolutions étaient votées pour rallier et reformer l'armée de terre. On promettait aux soldats qu'ils pourraient désormais se marier, qu'ils ne combattraient plus que pour la patrie et que les grades seraient attribués au seul mérite [2]. Toutes ces délibérations avaient été prises sur l'initiative des députés de la Hollande qui furent les inspirateurs de tout le mouvement; après avoir préparé les solutions dans leurs réunions particulières, ils les faisaient porter et prévaloir à l'assemblée des États généraux. Ainsi que nous l'avons vu, leur chef était Paulus; en quittant sa troisième présidence de quinzaine dont il refusa le renouvellement, il exposait en ces termes les règles qui l'avaient guidé : « J'ai cru qu'on devait faire servir l'ancienne forme extérieure de la partie législative de notre constitution à changer la partie exécutive dans tous ses départements, afin de pouvoir ensuite, à l'ombre et sous la protection de cette dernière, effectuer aussi la première, sans crainte de voir crouler tout à coup l'édifice dans sa totalité, et pouvoir ainsi parvenir presque insensiblement à atteindre l'un et l'autre de ces buts [3] ».

Cette manière de procéder a soulevé des critiques, elle a été imputée à faute à la fois aux patriotes bataves qui l'adoptèrent et aux Français qui l'encouragèrent. Elle

1. *Gazette de Leyde* de 1795. — *Moniteur* de 1795, p. 741.
2. *Gazette de Leyde* de 1795.
3. *Ibid.*

était diamétralement opposée à celle qu'avaient préconisée au début de l'invasion Gogel, Irhoven van Dam et Blauw. Ainsi que nous l'avons vu, ceux-ci auraient voulu que les représentants français instituassent de toutes pièces et soutinssent de toutes leurs forces un gouvernement révolutionnaire chargé de prendre provisoirement la direction souveraine des affaires et d'organiser le nouveau régime [1]. Le procédé qui prévalut s'inspirait, il faut le reconnaître, d'une pensée respectable et même d'une appréciation très plausible des circonstances. Les représentants de la Convention voulurent faire preuve de déférence envers l'indépendance batave en affectant de se tenir en dehors de tout ce qui touchait à la réorganisation intérieure du pays. De leur côté, les patriotes, qui rentraient à la suite du vainqueur, craignirent d'être suspects de faire intervenir sa puissance au profit de leur parti, s'ils commençaient par faire table rase du passé et par décréter une constitution, improvisée à l'instar des constitutions françaises, uniquement fondée sur le droit naturel et sur la raison. Ils préférèrent, comme l'explique Paulus, conserver provisoirement les formes traditionnelles, sauf à s'y introduire en maîtres et à les faire servir à l'accomplissement des réformes. Présentées et opérées de cette manière, elles étaient certainement plus acceptables pour la dignité nationale, elles prenaient une apparence de régularité et de correction qui n'était pas à dédaigner, elles imposaient un frein utile aux passions révolutionnaires, enfin elles se donnaient plus de chances d'être admises par un peuple naturellement conservateur. Il y avait

1. Voir Jorissen, *De Patriotten te Amsterdam*, in 1794.

aussi à ménager, au moins à titre de transition, l'attachement enraciné des Bataves pour leurs franchises provinciales, attachement qui restait très vivace chez un bon nombre de membres du parti patriote. Un autre avantage de cette manière de faire était de permettre au gouvernement, qui était en voie de se former et qui avait à faire la paix et à présider au relèvement national, de se consacrer à cette double tâche si urgente, sans compliquer ses débuts d'une genèse constitutionnelle qui ne pouvait manquer d'être laborieuse et ardue et qui aurait divisé profondément les patriotes peu d'accord entre eux sur les bases à donner à un régime nouveau.

On ne peut méconnaître cependant deux graves inconvénients inhérents à cette façon d'agir. Le premier était d'embarrasser les réformateurs de l'instrument le moins fait pour accomplir des réformes, ou même simplement pour exercer une action vigoureuse. Le représentant Richard qui, après avoir dirigé à la Convention la campagne de Hollande, venait d'y être envoyé en mission, exposait en ces termes tous les vices résultant du système d'anarchie fédérative qu'on avait conservé. « Les États généraux n'ont pas même l'ombre de l'autorité qui leur serait nécessaire. Chacune de leurs décisions ne devient loi qu'autant qu'elle est approuvée par les États particuliers de chaque province et ensuite par chaque municipalité. Il n'y a point de trésor commun, chaque province a sa caisse et se gouverne isolément et conformément à ses usages et à ses privilèges. Chaque ville un peu considérable en fait autant de son côté. En un mot, les Provinces-Unies ne présentent qu'une grande confédération de villes et de parties de territoire

qui manquent d'un lien commun [1]. » Une autre conséquence, et non moins préjudiciable, de la marche qui fut suivie était de condamner la république naissante à une longue période de tâtonnements, d'anarchie, d'impuissance, qui fut pour le pays une ère de souffrances, de désarroi matériel et de trouble moral. Au milieu de ces crises prolongées, les hommes s'aigrirent et s'usèrent, les idées nouvelles perdirent de leur crédit, leurs adversaires reprirent de l'audace, et finalement, pour sortir de ces agitations stériles, il fallut recourir à la force et même à l'influence étrangère qu'on avait voulu éviter. Tout en honorant le sentiment qui a dirigé les chefs de la rénovation de 1795, et tout en faisant la part des difficultés avec lesquelles ils devaient compter, on peut donc se demander s'ils n'auraient pas agi plus utilement en prenant une initiative plus résolue.

Après s'être emparés de la machine gouvernementale et avoir paré au plus pressé en fait de réorganisation administrative, ils avaient maintenant à conclure la paix. Il leur importait extrêmement de régulariser le plus tôt possible les rapports incertains et non définis qui existaient entre la France et les Provinces-Unies.

Ce n'est pas que ces rapports fussent mauvais; une grande cordialité régnait au contraire entre les autorités françaises et néerlandaises. On en trouve la preuve dans la façon amicale dont Pichegru prend congé des États généraux en remettant, le 29 mars 1795, le commandement au général Moreau : « Je conserverai, disait-il, un long souvenir des témoignages de bienveillance, d'amitié et de fraternité que j'ai reçus pendant mon

1. *Affaires étrangères*, année 1795, n° 588.

séjour en Hollande. Veuillez, citoyens, recevoir à cet égard l'expression de ma reconnaissance et la transmettre aux États généraux dont vous êtes membres [1]. » La gratitude des États généraux s'était exprimée autrement que par des paroles : ils avaient envoyé à Pichegru un brevet de général au service de la République batave et un titre de pension de dix mille florins en remercîment des services rendus au pays.

La Hollande s'occupait d'ailleurs de pourvoir aux besoins de ceux qu'elle appelait ses libérateurs. Une décision de l'Assemblée provinciale avait obligé les marchands à accepter jusqu'à concurrence de dix livres et au cours de neuf sous la livre les assignats des soldats français. De leur côté, les États généraux avaient invité les provinces à fournir les objets réquisitionnés par les représentants du peuple. Il ne s'agissait de rien moins que de : 200 000 quintaux de blé ; 5 millions de rations de foin ; 200 000 rations de paille ; 5 millions de boisseaux d'avoine ; 150 000 paires de souliers ; 20 000 paires de bottes ; 20 000 habits et vestes de drap ; 40 000 culottes en tricot ; 150 000 pantalons de toile ; 200 000 chemises ; 50 000 coiffures [2].

Ces énormes réquisitions indiquent assez à quel degré de dénûment en était arrivée l'armée victorieuse. Elles devaient naturellement donner aux membres du nouveau gouvernement le désir de mettre fin à une domination militaire aussi onéreuse et aussi amoindrissante. Au dehors on ne considérait plus les Provinces-Unies comme une puissance indépendante. On le leur fit bien

1. *Archives du Royaume.*
2. *Gazette de Leyde* de 1795.

voir à Londres, quand au mois de mars elles y envoyèrent un peu naïvement en mission Pasteur et Vitriarius pour réclamer la restitution des bâtiments et des cargaisons qui avaient été retenus et confisqués depuis l'entrée des Français. Ce fut en vain que les deux envoyés affirmèrent l'indépendance de leur pays. On leur répondit qu'on avait voulu empêcher une partie des forces et des propriétés des Provinces-Unies de tomber entre les mains des Français et que ces mêmes raisons subsistaient, « l'occupation des Provinces-Unies par une force ennemie et le pouvoir absolu que cet ennemi y exerce » n'ayant aucunement cessé [1].

Dès le 14 février, une députation des représentants provisoires du peuple de Hollande vint entretenir de la paix les délégués de la Convention. Dans leur pensée, exprimée en cette circonstance par Paulus, il s'agissait « de conclure entre les deux nations comme deux républiques égales et indépendantes une alliance solide par le moyen d'un traité fondé sur des conditions équitables et également avantageuses aux deux États [2] ». Pour arriver à ce but, Jacques Blauw, ancien magistrat de la ville de Gouda, et Gaspar Meyer, ancien consul général des Provinces-Unies à Bordeaux, qui déjà avant la conquête de la Hollande avaient été envoyés à Paris pour y représenter le comité batave, furent investis du titre de ministres plénipotentiaires près la République française avec mission de travailler à la conclusion d'un accord.

Malheureusement on ne se plaçait pas des deux côtés au même point de vue. Les Bataves prétendaient être

1. Vreede, *Nederlandsche Diplomatie*, t. I. Annexes, p. 16.
2. *Gazette de Leyde*, de 1795.

traités comme un peuple frère qu'on avait promis d'affranchir et dont par conséquent on devait reconnaître l'indépendance et respecter les droits. La Convention trouvait que ces prétentions ne cadraient ni avec les efforts qu'elle avait dû faire ni avec les obligations que lui imposait la défense des intérêts français. Du reste elle n'était pas unanime au début sur la conduite à adopter; beaucoup pensaient à Paris qu'on était trop doux envers la Hollande et qu'on renonçait trop facilement aux fruits de la victoire. Un débat s'ouvrit même le 19 février à la Convention sur ce sujet délicat. Dans un rapport présenté au nom du Comité de salut public, Carnot justifiait ses collègues et lui du reproche de n'avoir pas tiré parti de cette conquête. « Nous avons dû, disait-il, regarder le peuple batave comme notre allié et son gouvernement comme notre ennemi. » Si au lieu de parler de fraternité on avait jeté l'effroi, on aurait dû prendre de vive force toutes ces forteresses qui pouvaient opposer une longue résistance, on se serait exposé à voir la flotte cingler vers l'Angleterre. Quant à la Zélande, dont la capitulation avait particulièrement donné lieu à des objections, il s'agissait de l'occuper promptement, sinon il aurait fallu pour cela une nouvelle campagne et une grande effusion de sang. « Il ne faut pas abuser de nos succès, concluait Carnot. Les Bataves et nous, nous devons gagner à leur révolution[1]. »

On comprend combien une pareille discussion était imprudente et quelles armes elle fournissait à la partie adverse, au moment où l'on entrait en pourparlers avec elle. Si conformes que ces explications pussent être à la

1. *Moniteur* de 1795, p. 635.

tendance des assemblées démocratiques de vouloir tout connaître, on s'aperçut cependant, sur les bancs de la Convention, des dangers de cette lecture et on l'interrompit pour s'en remettre de nouveau au Comité de salut public. C'est ce que l'on pouvait faire de plus sage.

Le Comité n'était pas disposé à sacrifier les résultats acquis à des raisons de sentiment. Le plan que ceux de ses membres attachés aux relations extérieures se proposaient de suivre était conçu dans cet ordre d'idées; il fut arrêté entre Merlin, Sieyès et Rewbell, désignés comme commissaires pour négocier avec les envoyés bataves. Il comprenait un traité d'alliance offensive et défensive, l'engagement réciproque de ne faire aucun traité de paix sans le concours de l'autre puissance, la fixation de la frontière au Hondt et au Waal, la faculté pour la France d'occuper Gorcum, Arnhem, Flessingue et telles autres places qu'il lui conviendrait, l'obligation, en temps de guerre, pour les forces bataves de terre et de mer, de contribuer à la défense commune sous le commandement d'un général français, l'obligation pour les Provinces-Unies d'entretenir au moins huit vaisseaux de ligne et douze frégates, la liberté réciproque de la navigation sur le Rhin, l'Escaut et la Meuse, une indemnité de cent millions de florins payable dans les trois mois et un prêt de cent millions de florins à trois pour cent remboursable en quatre ans après la paix, la conclusion d'un traité de commerce, l'attribution à la République française des fonds des émigrés français et du stathouder, enfin la mise à la charge du trésor néerlandais des dépenses de l'armée victorieuse [1]. Quant à

1. *Archives du Royaume*. Stukken rakende, etc.

la reconnaissance de l'indépendance batave, le Comité n'entendait pas la séparer de la question de limite et de celle d'indemnité. « Nous ne devons point, disait ce plan dont le manuscrit porte la signature de Sieyès [1], céder sur l'indivisibilité des trois questions par la raison que ce serait trahir les intérêts de la France, lier d'avance et mal à propos la Convention et nous mettre nous-mêmes sur un mauvais terrain pour négocier, que de commencer par détacher la déclaration de l'indépendance batave. Il est clair que cet acte prématuré tendrait à rendre la question des indemnités à peu près interminable et celle des limites à peu près impossible. »

Des instructions en ce sens furent expédiées aux représentants en mission. Elles leur prescrivaient de mettre les forces françaises de la Zélande sur un pied respectable et, sans les disséminer, d'installer de forts cantonnements autour de La Haye au moment où les États généraux auraient à délibérer sur les rapports à établir entre les deux pays, surtout de garder de près les vaisseaux hollandais et de les obliger à se placer sous notre canon, pour les empêcher de nous échapper. « Nous n'avons pas cherché la guerre, disait cette dépêche confidentielle [2], nous ne l'avons pas faite pour agrandir notre territoire; mais puisqu'on nous a forcés de prendre les armes, nous ne devons les déposer qu'après nous être assuré les moyens les plus propres à empêcher qu'on ne vienne encore par la suite attaquer notre liberté et en nous faisant indemniser au moins en

1. *Affaires étrangères*, année 1795, n° 588.
2. *Archives du Royaume*. Stukken rakende, etc.

partie des énormes dépenses que trois années de combats nous ont causées. Cette double considération doit nous servir de guide dans la recherche des bases d'un traité. Il résulte de la première que la République doit, en faisant la paix, profiter de ses victoires pour donner à son territoire des limites propres à en imposer à ses ennemis. » Une autre dépêche ordonnait l'occupation exclusive des écluses et des places fortes et la concentration de l'armée hors d'Amsterdam. Le Comité craignait extrêmement un mouvement insurrectionnel : « Souvenez-vous, écrivait-il, de Capoue et des Vêpres Siciliennes. » Quelques jours plus tard, il écrivait encore : « Le Comité a donc cru qu'il devait laisser dans l'incertitude le titre en vertu duquel on avait agi jusqu'à présent en Hollande; est-ce en conquérant ou comme allié ou l'un et l'autre à la fois? Notre vue est de nous mettre et de nous conserver en Hollande dans une telle position militaire et politique que nous puissions toujours exécuter avec facilité les décrets de la Convention, quels qu'ils puissent être. En conséquence, et sur la question particulière dont il s'agit, nous vous prions de considérer les Bataves pétitionnaires d'une escorte plutôt comme une compagnie de marchands que comme une Puissance politique, puisqu'elle n'est pas encore reconnue par les Français [1]. »

Tel n'était pas le point de vue des représentants du peuple. La cause hollandaise trouva en eux des défenseurs tellement convaincus que la Convention crut devoir leur adjoindre deux nouveaux collègues, Cochon

1. *Archives du Royaume.* Stukken rakende. Lettre du Comité du 25 ventôse an III.

et Ramel, pour les ramener à des vues plus fermes [1]. Dans leurs lettres du 29 ventôse [2], ils ne dissimulaient pas qu'ils trouvaient de grands inconvénients à annoncer publiquement qu'ils ne pouvaient reconnaître quant à présent la République batave; ils y voyaient un désaveu formel de la proclamation publiée en entrant dans le pays. Ils se demandaient en même temps si les forces dont ils disposaient étaient suffisantes pour les rassurer sur les suites d'un soulèvement général. Les partisans de la France se refroidissaient; Paulus parlait de donner sa démission, de peur d'être accusé de trahir sa patrie, et pendant ce temps les stathoudériens profitaient des circonstances pour augmenter les alarmes et faire courir le bruit que l'on allait traiter la Hollande comme la Belgique ou l'abandonner à la Prusse. En faisant connaître ces faits au Comité, les représentants l'adjuraient, au nom de la justice, de faire cesser une aussi cruelle incertitude et de prendre enfin un parti.

La situation tenait aux résistances que le Comité rencontrait pour faire accepter ses conditions. Il s'en expliquait en ces termes dans sa réponse du 4 germinal : « Nous sommes aussi pressés que vous et que les Bataves eux-mêmes de reconnaître leur indépendance, leur gouvernement et d'admettre leurs ministres plénipotentiaires en cette qualité; mais nous avons pensé que la question de l'indemnité et celle des limites devaient marcher de front. C'est ainsi que nous nous sommes présentés dès la première conférence que nous avons eue avec les envoyés bataves. Dès la deuxième, nous

1. Voir Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution*, t. IV, p. 238.
2. Stukken rakende.

nous sommes expliqués sur le quantum de l'indemnité. Les envoyés ont demandé du temps pour répondre ; ils ont dépêché un courrier à leurs commettants. Nous attendons encore la réponse. Si les Hollandais ont dans le fond de leur cœur l'empressement qu'ils nous manifestent, eh bien, il ne faut qu'une heure pour terminer. Mais nous ne mériterons point les reproches de la Convention en séparant des questions indivisibles. Nous ne voulons pas la lier et nous lier nous-mêmes par un acte qui, sous prétexte d'accélérer la besogne, la rendrait interminable pour tout ce qui est à notre avantage[1]. »

La limite du Rhin et du Waal était également considérée par le Comité comme une donnée qui s'imposait. « La coalition, dans laquelle votre nation était entrée, disait le Comité aux envoyés bataves, voulait démembrer la France ; si elle avait réussi, vous auriez partagé nos dépouilles. Ne trouvez donc pas extraordinaire que la République française veuille conserver dans les pays conquis ce qu'il est de sa convenance politique de réunir au territoire français... Il est essentiel surtout de ne pas perdre de vue les deux rives de l'Escaut occidental, savoir à gauche la Flandre hollandaise et à droite l'île de Walcheren, celle de Sud-Beveland, Bergen-op-Zoom, Sandvliet jusqu'à Lillo. Cette petite portion de territoire nous paraît de la plus extrême importance pour raviver et nous attacher la Belgique, pour opposer un jour l'Escaut à la Tamise, Anvers à Londres et nos flottes de Flessingue à la tyrannie anglaise sur les mers d'Allemagne, du Nord et de la Baltique. Telles sont nos

1. *Archives du Royaume*. Stukken rakende.

vues politiques, parce que tel est le grand intérêt de la République française. »

Blauw et Meyer avaient espéré et essayèrent avec obstination de s'en tirer à meilleur compte. Ils auraient voulu obtenir la reconnaissance de la République batave et leur admission comme plénipotentiaires, avant de se prononcer définitivement sur la question de limites et sur celle d'indemnité. Ils invoquèrent les promesses des proclamations, la confiance qui devait unir les deux nations, l'impossibilité où était le parti patriote de séparer sa cause de celle de la France. Les agents bataves trouvaient juste que l'alliance entre les deux peuples procurât les plus grands avantages à la République française, la France ne devant pas avoir fait en vain d'énormes sacrifices « pour donner la liberté aux peuples opprimés »; mais ils soutenaient, non sans raison, que pour être durables, les avantages de l'alliance ne devaient pas être exclusifs. Ce qui les heurtait surtout dans les articles préliminaires proposés à leur acceptation, c'était naturellement la cession de territoire. « La République française, faisaient-ils remarquer, a déclaré ne pas vouloir s'agrandir par des conquêtes. Elle n'a pas déclaré non plus la guerre au peuple batave, mais à la faction anglo-prussienne qui l'opprimait. Quels que soient les droits du vainqueur pour des indemnités de guerre, ils ne peuvent pas être étendus au point de conquérir des peuples entiers contre leur gré. Cette prétention serait surtout contraire au principe de la souveraineté du peuple, proclamée solennellement au nom de la nation française. Toute stipulation contraire à ces principes serait nulle et de nulle valeur et ne lierait les peuples ainsi soumis qu'aussi longtemps

qu'une force majeure militaire les comprimerait. En tout cas, une pareille conduite ne donnerait aucun avantage réel à la République française, elle donnerait certainement des résultats très fâcheux [1]. » Tout au plus pouvait-on consentir à l'abandon de la Flandre hollandaise, moyennant la cession d'un territoire de même étendue dans la Gueldre prussienne.

Malgré l'appui qu'elles avaient trouvé chez les représentants en mission, ces observations n'avaient eu pour effet que de provoquer une nouvelle délibération du comité d'où les exigences primitives étaient sorties à peu près intactes [2]. Elles continuaient à comprendre Maëstricht, Venlo, Breda, Berg-op-Zoom et les territoires qui forment les deux rives du Hondt, c'est-à-dire la Flandre hollandaise à gauche et les îles de Walcheren et de Sud-Beveland à droite. A cette délibération avait assisté Pichegru qui venait de remettre son commandement au général Moreau.

Les résultats de ce nouvel examen de la question avaient été communiqués aux envoyés bataves, et leur réponse avait encore été la même. Comme l'écrivait le Comité, « ils n'ont de pouvoir que pour demander et pour ce qui leur plaît; ils n'en ont pas pour consentir à rien de ce que nous leur demandons [3] ». Mais le Comité s'était promis d'en finir. On était arrivé aux premiers jours d'avril; il devenait temps, dans l'intérêt des deux pays, de mettre un terme aux incertitudes prolongées d'une telle situation. Les ministres hollan-

1. *Archives du Royaume*. Stukken.
2. Pour plus de détails, voir les pièces publiées par Vreede, *Nederlandsche Diplomatie*, t. I.
3. *Affaires étrangères*, n° 587.

dais furent avertis que les conditions dont on leur avait donné connaissance constituaient un ultimatum, et un délai de dix jours fut imparti à Blauw, à dater du 5 avril, pour se rendre à La Haye et en rapporter la réponse des États généraux.

Pendant qu'on négociait avec la République batave, on était arrivé à conclure avec le roi de Prusse. Aux termes du traité, la Prusse ne devait former aucune entreprise contre les Provinces-Unies. Mais en annonçant cette clause à ses commissaires, le Comité leur recommanda d'en faire usage discret et de ne pas ôter aux Bataves les inquiétudes vagues qu'ils éprouvaient d'être livrés aux Prussiens, inquiétudes qu'on jugeait utile d'entretenir pour stimuler leur lenteur et pour refréner chez eux toute idée d'insurrection. Ces idées d'ailleurs n'existaient en réalité que parmi les stathoudériens ; ils avaient repris assez d'audace pour faire une manifestation le même jour à La Haye, à Amsterdam et dans quelques autres villes. Mais ce mouvement sans gravité s'était borné à des cris de : vive Orange ! et s'était terminé par la punition de quelques perturbateurs [1].

On était d'autant plus excédé de la marche pénible de la négociation et de l'attitude dilatoire des Bataves qu'on se méprenait sur leurs mobiles. On crut voir je ne sais quel dessein perfide de secouer la domination française. Le nouveau gouvernement ne nourrissait pas de pareilles pensées : il n'en avait ni l'intention ni la puissance ; comme il l'affirmait hautement, son intérêt était lié à celui de la nation dont les victoires avaient préparé son avènement. Mais appelés à débattre les conditions de la

1. *Moniteur universel* de 1795, p. 853.

paix, les bons citoyens qui le composaient cherchaient à la conclure dans les meilleures conditions possibles; il répugnait à leur patriotisme de débuter au pouvoir par l'aliénation d'une partie du sol national; mis en présence de conditions aussi rigoureuses, ils cherchaient à gagner du temps, dans l'espoir que le temps réussirait à émousser l'âpreté du vainqueur.

Un des actes qui à Paris excita le plus la défiance fut la reconstitution de l'armée batave. Ordre fut expédié sur-le-champ de suspendre jusqu'à nouvel ordre toute opération de ce genre. « Point d'armée hollandaise, écrivait Sieyès, tant que nous n'aurons pas fini avec les États généraux. » On appréhendait d'être joué par eux et de les trouver encore moins traitables lorsqu'ils auraient à leur disposition une force organisée. Dans le premier moment d'émoi causé par cette nouvelle, le Comité prescrivit même à ses agents, si cela leur paraissait utile, de désarmer les troupes néerlandaises et de faire arrêter les généraux Daendels, Dumonceau et Vandamme qui étaient demandés comme commandants en chef [1]. En vain l'on invoquait le besoin de mettre la Hollande et ses colonies en état de défense. La Convention craignait tant de fournir aux Hollandais le moyen de lui résister, qu'elle ne voulut rien faire pour placer les colonies à l'abri d'un coup de main des Anglais. « Il ne sortira pas une chaloupe, déclara Sieyès, avant que vous n'ayez signé notre volonté. » Et comme on lui objectait qu'alors les colonies seraient perdues : « Nous les reprendrons », répondit-il avec une assurance que les événements ne devaient pas justifier [2]. Suivant une

1. *Affaires étrangères*, n° 587.
2. *Archives du Royaume*. Stukken.

expression de Merlin (de Douai), on n'entendait laisser perdre à la France « ni le juste fruit de ses victoires, ni la garantie de sa supériorité [1] », et cette préoccupation faisait taire toutes les autres.

Le Comité ne se bornait pas à vouloir maintenir la Hollande à sa merci. Les précautions les plus inexorables furent ordonnées pour le cas où les États généraux n'accepteraient pas les propositions qui leur étaient transmises. Il fut convenu que dans ce cas les troupes françaises abandonneraient les provinces qu'on n'avait pas l'intention de conserver, repasseraient le Lek, y occuperaient une bonne position défensive, après avoir pris soin d'y transporter tous les approvisionnements militaires qui pourraient se trouver dans le reste du pays, et se borneraient à organiser les territoires qu'on entendait réunir à la France. Le représentant Richard fut spécialement chargé de préparer et même de commencer dès à présent cette évacuation [2].

Ces mesures de rigueur paraissaient excessives et imprudentes aux commissaires de la Convention, et ils ne manquèrent pas de le faire savoir. Cette question fit entre eux et les délégués du Comité l'objet d'une longue correspondance, dont le gouvernement batave, grâce à Blauw, avait trouvé le moyen de surprendre le secret et de suivre les phases [3]. Tous les représentants en mission étaient d'accord pour trouver exagérées les demandes qu'on formulait; Richard lui-même, quoique plus ferme, partageait à cet égard le sentiment de Ramel,

1. *Archives du Royaume.*
2. *Ibid.* Lettre du Comité du 11 germinal an III.
3. Les copies de ces lettres existent aux archives du Royaume. Elles ont été reproduites en partie par Vreede, *Nederlandsche Diplomatie*, t. I, annexes.

de Cochon et d'Alquier. Il s'était empressé cependant d'exécuter ses instructions : il avait fait vendre à Amsterdam les vaisseaux pris sur l'ennemi et toutes les marchandises dont la conservation n'était pas indispensable; il évacuait le reste sur les places de la Meuse et prenait ses dispositions pour être prêt, au premier signal, à opérer la retraite derrière le Waal.

Ce qui préoccupait particulièrement les commissaires de la Convention, c'était la difficulté de pourvoir à la subsistance des armées, surtout de celle de Sambre-et-Meuse dont le dénûment était complet et qui manquait même de pain. Cette difficulté serait devenue énorme si par suite de l'évacuation ils avaient cessé de pouvoir puiser dans les ressources du pays. Ce qui achevait de les alarmer, c'était l'existence de l'armée hollandaise qui, bien que la réorganisation en eût été suspendue, se montait encore à 25 000 ou 30 000 hommes capables de donner à une insurrection un point d'appui extrêmement dangereux. Les forces françaises sur lesquelles on pouvait compter étaient réduites à 60 000 hommes par les nombreuses maladies qu'avaient amenées les fatigues inconcevables de cette campagne. « Nous avions, dit un rapport, près de 40 000 hommes dans les hôpitaux [1]. » « S'il arrivait un soulèvement en Hollande, écrivaient les représentants au Comité, nous ne sommes pas assez en force pour être assurés d'y faire la loi, et notre armée pourrait être exposée aux plus grands dangers [2]. »

Un autre motif qui troublait nos représentants était

1. *Archives du Royaume*. Lettre des représentants du 20 germinal an III.
2. *Ibid.* Stukken, lettre du 29 ventôse an III.

tiré des proclamations qu'on avait faites en pénétrant sur le territoire et que ne manquait pas d'invoquer le gouvernement batave; ils en étaient d'autant plus gênés que plusieurs d'entre eux en étaient plus ou moins responsables. On comprend donc l'insistance avec laquelle, tout en se soumettant aux ordres du Comité, ils plaidaient la cause du pays. Il faut ajouter que, vivant au milieu des habitants et témoins de leurs embarras, ils devaient être tout naturellement portés à les défendre et à mettre les raisons de sentiment au-dessus de la raison politique.

Celle-ci avait dans les membres du Comité de salut public des soutiens inflexibles; on ne peut qu'admirer, même lorsqu'on les trouve méfiants et impitoyables à l'excès, la haute conception de l'intérêt national qui les anime. « Il faut, écrivait Sieyès à Richard [1], que les Bataves fassent à l'avenir autant de bien à la France qu'ils lui ont fait ou voulu faire de mal sous l'influence britannique; et notre garantie de ce nouvel ordre politique sera : 1° dans notre voisinage immédiat; 2° dans l'occupation des places fortes; 3° dans la possession de Flessingue et d'Anvers.... Tu ne peux pas, cher collègue, regarder les discours, les proclamations, les affiches des représentants du peuple en Hollande comme des décrets de la Convention ou des arrêtés de son Comité de salut public. D'ailleurs nous ne croyons pas qu'ils présentent un sens décidé tel que le veulent les États généraux. On a employé un langage de bon procédé; on n'a pas entendu faire une convention diplomatique. On s'est adressé aux amis de la France et non à ses ennemis. On s'est dit allié, de qui? Est-ce des anciens

1. *Affaires étrangères*, année 1795, n° 587.

États généraux? Ils n'existent plus. Est-ce des nouveaux? Ils n'étaient pas encore, et nous ne les avons pas encore reconnus. Est-ce des patriotes bataves isolés, pris individuellement ou du moins sans organisation politique entre eux? Soit. Mais dans de semblables rapports, où voyez-vous une alliance prise dans le sens diplomatique? Véritablement, les Bataves se moquent de nous. Ils vont à leurs fins par la lenteur en même temps que par leur activité. Nous ne le souffrirons pas et nous te chargeons expressément de conserver à la République française la supériorité militaire et politique qu'elle doit avoir dans ces provinces jusqu'au jour du traité d'alliance ou bien jusqu'à celui où la Convention aura prononcé. »

Cette casuistique ne détruit pas complètement l'argument que fournissaient aux Hollandais les promesses plus ou moins précises qu'on leur avait lancées pour dissoudre leur résistance ou hâter leur soumission. Peu importait qu'aucun engagement en forme n'eût été pris envers une personne déterminée. On avait affecté de ne déclarer la guerre qu'au stathouder, et non à la nation hollandaise dont on se présentait comme le libérateur. Affranchie du joug stathoudérien, celle-ci était en droit de réclamer l'alliance fraternelle qu'on lui avait annoncée. Le Comité pouvait, il est vrai, objecter à son tour aux patriotes bataves l'inanité des promesses qu'ils lui avaient faites : ils s'étaient en effet montrés incapables de s'affranchir eux-mêmes et de susciter nulle part un mouvement sérieux ou seulement une diversion utile. En réalité, la Hollande avait été maîtrisée par les armées françaises et le rôle du parti patriote n'avait guère consisté qu'à organiser une soumission devenue inévitable. Ayant dû la conquérir à la pointe de leurs

baïonnettes, au prix d'une longue guerre qui avait épuisé leurs ressources et menacé un moment leur existence, les Français étaient incontestablement en droit de se faire indemniser de leurs sacrifices et de prendre leurs sûretés pour en prévenir le retour. Il y avait pourtant une certaine force d'équité dans les raisons qui étaient invoquées en faveur des Bataves, de même qu'il y avait un véritable intérêt politique à ne pas accabler un peuple dont on voulait se faire un allié et à ne pas discréditer par d'humiliantes cessions de territoires un parti auquel on avait besoin de donner de l'autorité.

Les considérations alléguées par la République batave augmentaient singulièrement de poids en s'appliquant à la Zélande. Cette province n'avait pas été subjuguée par la force, elle s'était volontairement livrée, et en somme elle pouvait s'appuyer sur une capitulation librement débattue. Les États généraux ajoutaient qu'elle formait un État souverain dont ils n'avaient pas le droit de disposer. La Zélande avait d'ailleurs dépêché à Paris une députation spéciale pour soutenir ses revendications [1]. Mais ce territoire était justement le morceau auquel le Comité semblait attacher le plus de prix. Il y voyait, non sans quelque illusion, le point de départ de tout un avenir de prospérité. « Cette nouvelle existence, écrivait Sieyès, menace et entraîne la chute de notre mortelle ennemie, l'Angleterre. Oui, dix ans de paix et la possession d'Anvers, de l'Escaut et de Flessingue, et vous verrez Londres et la Tamise plus abattus que par dix ans de victoires et vingt batailles gagnées [2]. »

Le laps de dix jours laissé à Blauw pour rapporter la

1. Vreede, *Nederlandsche Diplomatie*, t. I, annexes, p. 81.
2. *Affaires étrangères*, n° 587.

réponse des États généraux avait été insuffisant; ceux-ci avaient allégué qu'étant donnée leur constitution ils ne pouvaient arrêter leurs résolutions avant d'avoir pris l'assentiment de leurs mandants. Un nouveau délai avait dû être accordé, et Blauw n'était rentré à Paris que le 24 avril. Les deux plénipotentiaires bataves se bornèrent à annoncer qu'ils demanderaient une conférence, aussitôt qu'ils auraient pu mettre au net les réponses des États généraux. C'était vraiment abuser des retards. « Le Comité ne peut pas croire, fut-il écrit à Blauw et à Meyer, que vous ayez besoin d'un long espace de temps pour mettre au net les réponses de vos commettants, encore moins pour faire à ses propositions une réponse catégorique, la seule qu'il attende et sur laquelle il compte. Il vous invite en conséquence à vous rendre demain au bureau des relations extérieures [1]. » Blauw et Meyer répondirent en se défendant de vouloir gagner du temps, mais en réclamant le délai moral qui leur était indispensable.

Nouvelle sommation plus pressante du Comité à la date du 25 avril : « La manière dont vous éludez notre invitation d'hier de vous rendre aujourd'hui au bureau des relations extérieures aurait de quoi nous étonner, si déjà nous n'avions eu de nombreux pressentiments sur ce qu'elle nous pronostique. Comme c'est par oui ou par non que nous attendons réponse à nos propositions et que vous savez parfaitement quelles sont à cet égard les intentions du gouvernement français, il n'est besoin ni de temps moral ni d'écritures pour nous faire connaître les dernières résolutions de vos commettants. En

1. *Archives du Royaume*, lettre du 5 floréal an III.

conséquence nous vous réitérons l'invitation de vous rendre au Comité pour vous prononcer nettement et nous dire un oui ou un non. Vous y serez attendus ce soir à sept heures et demie dans la salle ordinaire du Comité général[1]. »

Il n'y avait plus moyen de ne pas répondre à une mise en demeure aussi péremptoire. Cette réponse, qui fut remise le 26 avril, exprimait la surprise et la consternation des États généraux. Se déclarant dans l'impossibilité de trahir la confiance de leur nation en acceptant dans sa forme actuelle le traité qui leur avait été communiqué, ils y proposaient des modifications importantes. Ils demandaient particulièrement la restitution de tout le territoire occupé par les Français dans les pays appartenant ci-devant aux Provinces-Unies. Ils consentaient pourtant à la cession de Maëstricht et de Venlo, et à l'occupation militaire de la Flandre hollandaise, étant entendu que le sort de ce territoire suivrait définitivement celui de la Belgique; si à la paix générale elle était incorporée à la France, celle-ci devait s'engager à faire obtenir à la République batave une compensation équivalente au moyen de l'annexion d'une partie de la Gueldre prussienne. Les États généraux adhéraient aussi à l'occupation jusqu'à la paix du pays situé en deçà du Waal et même d'un certain nombre de places de l'intérieur; ils acceptaient enfin le principe d'une indemnité modérée. Sur tous les autres points, leurs propositions ne différaient des propositions françaises que par des détails; elles comprenaient, outre une alliance étroite entre les deux nations, l'offre d'un

1. *Archives du Royaume*, lettre du 6 floréal.

traité de commerce fondé sur une liberté réciproque [1].

Ces conditions préparaient le terrain à une entente qu'on désirait ardemment des deux parts. Mais il résultait des déclarations de Blauw et de Meyer qu'ils n'avaient pas les pouvoirs nécessaires pour terminer la négociation. Dans cette conjoncture, la Convention prit le parti d'envoyer à La Haye Rewbell et Sieyès pour conclure définitivement avec les États généraux, d'après les instructions qui leur seraient remises et sauf ratification de l'Assemblée. Leurs instructions portaient qu'ils ne devaient faire aucune concession en ce qui concernait l'annexion de la Flandre hollandaise et l'occupation de Flessingue. Ils devaient également exiger un premier paiement de vingt millions dans le mois. « Si contre toute attente, ajoutaient les instructions, ils ne pouvaient parvenir à la conclusion du traité, alors ils prendront un arrêté par lequel, après avoir mis dans un considérant les offres par eux faites aux représentants provisoires du peuple batave ils demanderont aux États provinciaux et même aux villes, s'il le faut, cent millions de contributions. Ils en assureront militairement la perception et ils feront prendre possession par les généraux français des arsenaux et de toutes les munitions de guerre de terre et de mer [2]. »

Ces exigences pécuniaires étaient le fait, non de l'avidité, mais de la détresse. La Convention traversait une crise; il lui fallait des hommes et de l'argent pour faire face aux difficultés du moment. « Le Trésor public est à sec, écrivait le Comité; nous avons les plus grands besoins de numéraire et il en faut spécialement pour

1. *Affaires étrangères*, n° 587.
2. *Ibid.*

faire vivre les armées du Rhin et de l'Italie qui sont aux abois pour les subsistances. Eh bien, à peine avons-nous pu en extraire hier 150 000 francs pour la première de ces deux armées qui ne peut avoir de succès qu'en passant le Rhin et qui ne peut le passer faute d'argent [1]. »

Aussitôt nommés, Rewbell et Sieyès s'étaient mis en route, ils étaient arrivés à La Haye le 9 mai, accompagnés de Ramel qui était allé conférer avec le Comité. Ils y furent aussitôt rejoints par le général Moreau et par les autres représentants en mission, Richard qui résidait à Utrecht, Cochon qui était à Amsterdam et Alquier. Pour inspirer aux États généraux l'incertitude qu'il semblait utile de leur donner, il fut résolu qu'un mouvement de troupes aurait lieu du côté d'Utrecht; il fut également convenu que les représentants en mission assisteraient tous aux conférences, leurs conseils ne pouvant qu'être d'un grand secours aux plénipotentiaires de la Convention. « Il sera bon, écrivait le Comité de salut public à Richard, qu'une certaine inquiétude s'empare des esprits, qu'on croie la République française bien décidée à en finir à tout prix; il sera bon que vous passiez d'abord quelques heures ensemble et enfermés, afin qu'on se persuade que des mesures militaires sont prises pour le cas où l'on préparerait de nouvelles difficultés [2]. »

Ces conférences s'ouvrirent le 11. Les États généraux avaient délégué quatre commissaires pour y prendre part : c'étaient Paulus, Lestevenon, Matthias Pons et Huber. Les négociations marchèrent rapidement. Il ne fallut que quatre conférences pour aplanir toutes les

1. *Affaires étrangères*, n° 587.
2. *Ibid.*

objections. Après un comité secret qui se prolongea fort avant dans la nuit et dans lequel les États généraux furent mis au courant des exigences françaises, les pourparlers furent repris le 16 mai et aboutirent le même jour à la signature d'un traité.

La République française reconnaissait la République des Provinces-Unies comme puissance libre et indépendante et lui garantissait l'abolition du stathoudérat. Une alliance offensive et défensive était contractée entre les deux États contre tous leurs ennemis sans distinction. Aucun des deux pays ne pouvait faire la paix avec l'Angleterre sans le consentement de l'autre, et la France devait comprendre les Provinces-Unies dans les traités de paix conclus avec d'autres nations. La République batave devait fournir pendant cette campagne douze vaisseaux de ligne et dix-huit frégates, et en outre la moitié au moins des troupes de terre qu'elle aurait sur pied : ces forces de terre et de mer devaient être sous les ordres des généraux français.

La France restituait aux Provinces-Unies leur marine, leurs arsenaux et la partie de leur artillerie dont elle n'avait pas disposé. Elle leur restituait pareillement tout leur territoire, excepté la Flandre hollandaise et la partie située sur la rive gauche du Hondt, Maëstricht, Venlo et les enclaves sises au sud de cette ville. Pour Flessingue, une transaction était intervenue : le port devenait commun aux deux nations, mais avait garnison française. La France pouvait également en cas d'hostilités mettre garnison dans Berg-op-Zoom, Grave et Bois-le-Duc; pendant la présente guerre elle pouvait occuper militairement les places et positions qu'il serait utile de garder pour la défense du pays. A la paix

générale, elle devait céder aux Provinces-Unies sur les territoires conquis un équivalent des cessions qui lui avaient été faites. La navigation du Rhin, de la Meuse, de l'Escaut et du Hondt était libre pour les deux peuples. Enfin une somme de cent millions de florins devait être payée par les Provinces-Unies à titre d'indemnité de guerre [1].

A ce traité étaient joints des articles séparés et secrets. Le plus important stipulait que l'armée française en Hollande serait réduite à 25 000 hommes soldés, équipés et habillés par les Provinces-Unies. Il était dit également que l'indemnité serait payable, moitié immédiatement et le reste en cinq versements échelonnés de prairial an III à floréal an IV. La République batave prêtait à la France pour la durée de la guerre trois vaisseaux de ligne et quatre frégates. Les deux États se garantissaient mutuellement leurs possessions respectives dans les Indes et sur les côtes d'Afrique [2].

Cette paix était en somme assez acceptable. Elle n'enlevait aux Provinces-Unies que des territoires qui étaient pour elles jusque-là plutôt des conquêtes que des membres de la confédération. Sans doute elle leur imposait de lourdes charges pécuniaires, mais c'était à peine le dédommagement des frais de la guerre. Quant aux obligations militaires qui étaient stipulées, elles pouvaient être considérées comme un moyen fourni à la France pour assurer la défense des Provinces-Unies. Aussi le traité fut-il accueilli des deux parts avec une grande satisfaction. Les États généraux s'empressèrent

1. *Moniteur* de 1795, p. 1004. — MARTENS, *Recueil de traités*, VI, 532.
2. SCHOELL, IX, p. 309. — *Nederlandsche Diplomatie*, t. I, annexes, p. 106.

dès le lendemain d'en autoriser la ratification. Dans le discours qu'il prononça à cette occasion, Hahn faisait remarquer tous les côtés avantageux que le traité présentait pour la République batave et tous les sacrifices que les Français s'étaient imposés : « N'avaient-ils pas, disait-il, une armée formidable jusque dans notre pays? Ne dépendait-il pas uniquement de leur volonté de se rendre entièrement maîtres de nous? N'avaient-ils point prodigué leur sang et leurs trésors pour venir à travers de grands obstacles jusqu'à nous? N'ont-ils pas été longtemps irrités et calommiés par Orange [1]? » Quelques jours plus tard, un service d'actions de grâces était célébré dans la grande église de La Haye.

Les arrangements intervenus n'avaient pas été reçus en France d'une façon moins favorable. Siyèes, sur qui avait pesé principalement le fardeau de cette grave négociation, s'était hâté de venir faire son rapport à la Convention. « Le traité de paix et d'alliance que nous venons vous présenter, disait-il, offre à la République française tous les avantages raisonnablement possibles qu'elle avait le droit d'attendre, sans nuire à la bonne existence et à la dignité d'une nation devenue notre fidèle alliée. De nouveaux moyens, de nouvelles sources de prospérité s'ouvrent devant vous. Vous acquérez ce qui en fait le gage et la garantie solide, une nouvelle puissance militaire et navale dans une partie des plus importantes du globe, dans les mers d'Allemagne et du Nord... Je n'ai, ajoutait-il, qu'un mot à vous dire sur les négociations. Les préventions étaient grandes, on les soufflait de partout; dès qu'on a pu s'entendre, on s'est accordé, et

1. *Gazette de Leyde* de 1795.

c'est ce qui arrivera toujours à des hommes faits pour être libres. Enfin de part et d'autre on est content [1]. »

Ce contentement mutuel éclate dans les félicitations échangées lors de la réception par la Convention nationale des deux ambassadeurs bataves, van Grasveld et de Sitter, chargés d'apporter à Paris les ratifications. « Est-ce donc seulement une douce illusion des âmes libres? s'écriait van Grasveld. Non, c'est la réalité. Nous voyons ici les défenseurs des droits de l'homme cimenter sous les auspices de la Liberté une alliance à laquelle les Français ont applaudi et que les Bataves bénissent. » Et le président Lanjuinais répondait en lui donnant l'accolade : « La guerre nous fut déclarée pour nous asservir. Nous vous avons apporté la paix avec la liberté; nous nous félicitons d'avoir pu vous admettre à partager le prix de la victoire. L'alliance, qui unit désormais la République française et celle des Provinces-Unies, est pour nous la plus belle récompense de nos efforts et des sacrifices que nous avons faits [2]. » L'Assemblée s'associa à ces sentiments par ses vivats et vota l'impression du discours de Van Grasveld en toutes les langues et son envoi aux armées.

Les mêmes acclamations, les mêmes compliments réciproques, exprimés dans le style ampoulé de l'époque, recommencèrent le 22 juin, lorsque Blauw et Meyer furent définitivement admis comme ministres plénipotentiaires de la République batave et vinrent solennellement remettre à la Convention un drapeau hollandais pour être uni au drapeau français dans la salle des séances, comme un gage de la fraternité qui devait associer désor-

1. *Affaires étrangères*, n° 587.
2. *Moniteur* de 1795, p. 1050.

mais les deux nations. « Républicains bataves, dit Louvet qui présidait la grande assemblée française ce jour-là, la Convention nationale vous promet sûreté et réparation, liberté pleine et pleine indépendance. La Convention nationale vous le promet, et l'Europe sait si les armées françaises tiennent les promesses de la Convention [1]. » Bien qu'assez déclamatoire dans la forme, cet enthousiasme n'avait en soi rien d'exagéré ; il était naturel que dans les deux pays on se réjouît de la fin d'une guerre qui leur avait fait traverser alternativement de si rudes épreuves, il était naturel qu'après d'aussi grands succès la République française conçût et inspirât de grandes espérances.

1. *Moniteur* de 1795, p. 1116.

CHAPITRE IV

FIN DES ÉTATS GÉNÉRAUX

Occupation de la Guyane, du Cap et de Ceylan par les Anglais. — Agitation des orangistes et des révolutionnaires. — Arrivée du ministre français Noël. — Difficultés pour parvenir à la réunion d'une assemblée. — Résistances de la Frise et de la Zélande. — Mouvement révolutionnaire organisé à Leeuwarde pour en avoir raison. — Convocation d'une Convention nationale pour le 1er mars 1796. — Règlement restrictif imposé à cette assemblée.

Une fois en possession du pouvoir, le parti patriote avait paré au plus pressé en concluant la paix avec la France. Il avait maintenant à asseoir et à organiser le gouvernement nouveau. Les provinces et les villes ayant gardé leur situation quasi indépendante, ce gouvernement était sans force, et sa faiblesse encourageait à la fois les intrigues des partisans du régime déchu et les agitations des exaltés.

A la nouvelle des révolutions qui avaient supprimé le stathoudérat, Guillaume V avait lancé de Hamptoncourt, lieu de sa résidence actuelle, une proclamation pour protester contre cette suppression et pour affirmer que sa retraite n'était pas une renonciation à ses dignités héré-

ditaires. Poussant plus loin l'agression contre le gouvernement de sa patrie et inconsciemment contre sa patrie elle-même, il était allé jusqu'à écrire au gouverneur de Surinam à l'effet de lui prescrire de recevoir les troupes et les vaisseaux de Sa Majesté britannique et de les traiter comme des alliés venus uniquement pour repousser les Français. Au même moment les Anglais mettaient la main sur tous les bâtiments hollandais qui se trouvaient dans leurs ports ou qu'ils pouvaient capturer. Un vaisseau britannique portait également au gouverneur du Cap une lettre contenant l'ordre de placer la colonie sous la protection du roi d'Angleterre jusqu'au rétablissement de l'ancien état de choses dans les Provinces-Unies[1]. L'aveuglement habituel aux princes dépossédés et émigrés peut seul excuser un pareil abus de l'influence que Guillaume V avait pu conserver des charges dont il avait été investi. C'est lui, en somme, qui a introduit les Anglais dans ces belles possessions coloniales dont ils ont réussi à demeurer les maîtres.

L'indignation fut générale dans les Provinces-Unies, lorsque successivement, dans le cours de cette année, on vit la colonie du Cap, celle de la Guyane et l'île de Ceylan tomber entre les mains de l'Angleterre. Un rapport fut fait aux États de Hollande le 29 septembre[2] sur les ordres donnés par le ci-devant stathouder ; il concluait à une instruction pour crime de haute trahison. Il fut arrêté qu'un acte d'accusation en due forme serait dressé. Mais plus tard, considérant que les faits dont il s'agissait constituaient des crimes contre la nation, il fut

1. *Gazette de Leyde* de 1795.
2. *Ibid.*

résolu de proposer aux États généraux d'en remettre le jugement à l'Assemblée nationale.

Pendant ce temps, les fils du prince d'Orange rassemblaient des troupes sur les frontières du côté d'Osnabruck, et à l'intérieur ses partisans fomentaient la désertion dans les rangs de l'armée et semaient l'inquiétude dans les esprits par les rumeurs les plus alarmantes. Tantôt on disait que la Hollande allait être abandonnée à la Prusse; tantôt on annonçait que celle-ci allait y restaurer le stathoudérat. Les articles secrets du traité de Bâle servaient de prétexte à ces bruits mensongers.

A ces agitations entretenues par le parti de la contre-révolution venaient s'ajouter celles des ultra-révolutionnaires. Les menées stathoudériennes fournissaient à ceux-ci un thème pour remuer l'opinion. Des clubs dirigés par un petit nombre d'hommes turbulents et ambitieux tenaient les autorités dans leur dépendance et leur dictaient chaque jour leur conduite dans des pétitions qu'ils faisaient appuyer par des mouvements populaires. Laissées sans force par la dissémination de la puissance publique, qui était la conséquence de l'abolition du stathoudérat, les autorités opposaient peu de résistance à cette pression. La plupart de ceux qui les composaient étaient des émigrés de 1787, dont beaucoup s'étaient surexcités dans l'exil et dans la fréquentation du jacobinisme. Aussi les uns secondaient sous main les agitateurs; d'autres cédaient pour ne pas s'attirer d'animadversion. Les motions des clubs réclamaient surtout l'arrestation de tous ceux qui avaient occupé des places du temps du stathouder; quelques municipalités, notamment celle de Rotterdam, s'étaient prêtées à des mesures de rigueur contre ceux qui figuraient sur ces

listes de suspects. J'emprunte les couleurs de ce triste tableau à une lettre de Richard au Comité de salut public. On y voit que le principal et presque le seul obstacle à ce débordement tenait à la présence des Français, résolument hostiles à tous les excès [1]. Blauw et Meyer eux-mêmes demandaient l'emprisonnement de « tous les chefs de la faction d'Orange [2] ». Mais Richard, à ce autorisé par le Comité, ne se lasse pas d'écrire aux États généraux pour les engager à tenir tête à la sédition et à ne pas céder aux incitations des clubs. Aussi était-ce à la France que Hardenberg s'était adressé, au nom du roi de Prusse, pour faire écarter les dangers qui paraissaient menacer la vie de van de Spiegel et celle de Bentinck [3]. « On a déjà vu, disait-il, à quels excès les têtes chaudes de ce pays se laisseraient entraîner, si la sagesse et la modération d'un représentant français ne fût intervenue pour réprimer leur fougue. »

La correspondance de Blauw et Meyer, les deux envoyés de la République batave à Paris, révèle les embarras et les perplexités de leur gouvernement. Ce pauvre gouvernement, si même on peut donner ce nom au pouvoir instable et impuissant qui émanait des États généraux, avait pris au sérieux les fanfaronnades des stathoudériens et semble en avoir été véritablement ému. Inquiet de l'attitude de la Prusse qui ne l'avait pas encore reconnu et qui passait pour favoriser les projets des orangistes, on le voit demander avec une anxiété fébrile [4] communica-

1. *Affaires étrangères*, n° 587.
2. *Nederlandsche Diplomatie*, t. I, annexes, p. 53.
3. *Archives du Royaume*, note de Hardenberg du 6 août 1795.
4. *Ibid.*, Stukken rakende de gebeurtenissen van 18 jan. en 12 juni 1798.

tion des stipulations secrètes intervenues avec cette Puissance. Il ne lui faut rien moins pour le rassurer qu'une proclamation solennelle de la Convention portant que « la République française, étant par son traité liée de la manière la plus étroite à la République batave, et ses intérêts étant les mêmes, ne consentira jamais, à la pacification générale, à aucun article qui puisse contrarier les intérêts de la République batave et qu'elle considérera comme ses propres ennemis tous ceux qui souffriront sur leur territoire des rassemblements d'émigrés hollandais armés [1] ». On demandait en même temps que la France pressât l'envoi de ses représentants diplomatiques à La Haye et à Berlin.

Les réponses du Comité de salut public nous le montrent compatissant avec assez de complaisance à ces alarmes exagérées et se prêtant de bonne grâce à les dissiper. Dès les débuts de l'accord, les mesures avaient été prises pour la restitution des prisonniers bataves. D'autre part le général de division Daendels, ainsi que les généraux de brigade Dumonceau [2] et de Winter, et tous les autres officiers hollandais qui le désireraient, avaient obtenu la faculté d'entrer au service de la République batave et de s'occuper de la réorganisation de

1. *Nederlandsche Diplomatie*, t. I, annexes, p. 103.

2. Dumonceau (Jean-Baptiste), né à Bruxelles le 7 novembre 1760, mort le 29 décembre 1821. Volontaire en 1787 dans un des escadrons levés par les États de Brabant, il se réfugia en Hollande en 1788. En 1790 il devint capitaine d'une compagnie de volontaires belges; il passa ensuite au service de la France en 1792 comme lieutenant-colonel; en 1793 il était général de brigade à l'armée du Nord. Entré au service batave comme lieutenant général en 1795, il prit une part importante à la campagne de Brune en 1799 et fut blessé à Bergen. Commandant des troupes bataves à Hohenlinden, il devint ensuite commandant en chef de l'armée batave en 1803. Créé par le roi Louis maréchal de Hollande et comte, il eut après l'annexion le commandement d'une division. Après 1815 il rentra en Hollande et fut membre de la Chambre.

l'armée. Enfin on admettait l'idée de concerter une proclamation avec les États généraux. « Nous combinerons nos idées avec les vôtres, leur disait-on, pour donner à cette pièce le caractère de solennité qu'elle doit avoir pour commander la confiance, encourager les patriotes, intimider les malveillants et ne laisser aucun doute sur l'intérêt que la République française ne cessera de prendre à tout ce qui pourra fonder sur des bases inébranlables la tranquillité, la liberté, l'indépendance et la prospérité de la République batave [1]. »

En attendant l'arrivée du ministre plénipotentiaire de la République française, on autorisait Pinsot, qu'on avait envoyé à La Haye comme chargé d'affaires, à apaiser l'émoi des États généraux en ce qui concernait la Prusse et à leur donner l'assurance que toutes les forces françaises les aideraient à maintenir l'ordre dans toute l'étendue du territoire des Provinces-Unies [2]. En même temps Caillard, notre envoyé à Berlin, recevait des instructions pour promettre de nouveau qu'on n'oublierait pas l'établissement promis à la maison d'Orange et pour demander avec instance la reconnaissance de la République batave [3].

Tout en promettant appui aux Bataves, on ne laissait pas de les gourmander sur leur apathie et sur leur négligence à tenir leurs engagements, particulièrement en ce qui regardait la subsistance et le logement de l'armée française. « Le gouvernement hollandais, écrivait le Comité à Blauw et à Meyer, ne fait rien de ce que commandent les circonstances qu'avec une lenteur, des

1. *Archives du Royaume.*
2. *Gazette de Leyde*, de juillet 1795.
3. *Nederlandsche Diplomatie*, t. I, annexes, p. 150.

difficultés et une parcimonie extrêmes. Il semble qu'il s'agisse d'un autre pays que le sien. Chaque État, chaque ville des Provinces-Unies s'occupe exclusivement d'échapper aux charges publiques[1]. » L'excuse du gouvernement batave était dans son impuissance administrative et dans sa détresse financière. Cette détresse devait d'autant plus être prise en considération par le gouvernement français qu'il l'avait aggravée par ses exigences et par sa façon rigoureuse d'interpréter les obligations de son allié. C'est ainsi que, les troupes françaises étant fréquemment renouvelées, la Batavie se voyait tenue de recommencer les dépenses d'habillement. Il n'y avait de remède à espérer que d'un changement de la constitution dans le sens d'une concentration plus grande du pouvoir. En attendant, la province de Hollande essaya du moins de créer quelques ressources en décrétant une contribution volontaire, puis un emprunt forcé.

Cette situation rendait nécessaire l'arrivée d'un représentant accrédité du gouvernement français. Il y fut pourvu par la nomination de Noël qui avait déjà été chargé d'une mission en Hollande au moment de l'expédition de Dumouriez contre les Provinces-Unies. Il vint le 5 septembre prendre possession de ses fonctions de ministre plénipotentiaire. Les instructions qu'il emportait lui prescrivaient d'appuyer les patriotes amis de la France comme Paulus et Lestevenon et de contenir les jacobins qui étaient considérés comme des exagérés et des intrigants. Toutefois, en fortifiant de son influence les partisans d'une liberté sage, il lui était recommandé

1. *Archives du Royaume*, Stukken.

d'écouter tout le monde, de ne rebuter personne et de prendre bien garde de blesser la fierté nationale. Les orangistes lui étaient signalés comme à surveiller de très près; mais, tout en leur inspirant l'impression que toutes leurs démarches étaient observées, il devait cependant les défendre des violences et tenir la main à ce que, sous couleur de sûreté publique, on ne donnât pas libre cours à des vengeances particulières. La convocation d'une Convention nationale était regardée comme un point épineux, susceptible de controverse. Mais le gouvernement français penchait plutôt pour l'ajournement, par crainte de voir les idées fédéralistes, jacobines et stathoudériennes se glisser dans la composition de cette assemblée [1].

Dans le pays même, la solution rencontrait de graves difficultés. La Hollande et Utrecht étaient les seules provinces qui la désirassent franchement; la Frise et la Zélande s'y montraient hostiles; les autres provinces étaient hésitantes. Les habitudes d'autonomie, les vieilles jalousies provinciales, spécialement excitées contre la Hollande, faisaient opposition au changement: elles trouvaient un point d'appui chez la plupart des familles qui s'étaient perpétuées dans les charges publiques.

Ces indécisions et ces résistances n'avaient fait qu'enflammer l'ardeur des jacobins. Il s'était formé à La Haye, sous le nom de Société centrale, une réunion des sociétés populaires qui avait déclaré qu'elle ne se séparerait pas avant que la convocation d'une Convention nationale n'eût été résolue [2]. Elle donnait même à

1. *Affaires étrangères*, année 1795, n° 588.
2. *Gazette de Leyde* de 1795. — *Archives nationales*, AFII — 218-223-64.

penser qu'elle voulait en usurper le rôle, ne cessant pas de déclamer contre les États généraux et trouvant même moyen de tirer de l'argent des assemblées sectionnaires d'Amsterdam. En recevant une députation de ces sociétés populaires, Noël s'était efforcé de les calmer; invité par elles à les appuyer « contre les aristocrates qui ne voulaient pas faire le sacrifice de leurs intérêts particuliers au bien général », il leur avait répondu « que la France, en voyant avec plaisir la formation d'un gouvernement sage et ferme, ne donnerait son adhésion à aucune mesure arbitraire et violente, que ce n'était ni par les déclamations des journaux et des clubs, ni par les menaces et les imputations qu'il fallait amener cette réunion si désirée ». Sans soutenir les manifestations irrégulières des clubs, les unitaires modérés, comme Paulus et Hahn, ne s'en effrayaient pas tant, pensant peut-être qu'il y avait là un instrument de pression utile pour réduire les dissidents qui prolongeaient la lutte par tous les moyens [1].

Après bien des pourparlers préalables, l'affaire avait été enfin portée devant les États généraux dans les premiers jours d'octobre. Mais par suite de l'opposition de la Zélande, de la Frise et de la Groningue, elle fut remise au 15 pour laisser à une commission le temps de préparer un rapport. Ce retard fut accueilli par les protestations des autres provinces, appuyées par la Société centrale et la garde nationale de La Haye. On était bien décidé à en finir dans la séance du 15. La résolution mise en délibération disait « qu'il y aurait une Assemblée nationale générale, sauf la libre délibé-

1. Rapport de Noël du 2 vendémiaire an IV. — *Affaires étrangères*, n° 588.

ration des provinces respectives sur le rapport porté la veille aux États généraux [1] ». Cette rédaction était loin de trancher définitivement la question; elle se contentait de lui faire faire un pas; elle était sans doute concertée dans ce sens en vue de rallier plus facilement toutes les voix divergentes. Régulièrement, l'unanimité était indispensable pour la validité du vote; elle ne put encore être réunie; mais on s'en approcha. La Groningue accéda au vœu de la majorité, et les députés de la Frise s'étant partagés, leurs voix s'annulèrent mutuellement; il ne resta donc que la Zélande dans le camp de l'obstination. Dans ces circonstances, Dyckmeester, de la Gueldre, qui présidait, osa prendre sur lui, vu l'urgence, de déclarer la motion adoptée à la pluralité des voix. Pour amener Dyckmeester à cette initiative hardie, ceux de la Hollande avaient dû lui promettre formellement leur garantie contre les suites qui pourraient en résulter [2].

La situation devenait révolutionnaire. Elle le devint encore beaucoup plus par l'attitude que prit, le soir même, l'assemblée de Hollande. Elle décida qu'elle n'accepterait qu'une Assemblée nationale ayant pour base la population et établissant une administration unique sur les ruines des souverainetés provinciales. Elle déclara en même temps qu'après le 25 novembre suivant, elle passerait outre à la convocation d'une Assemblée nationale avec celles des provinces qui voudraient y concourir avec elle sur le fondement des principes susmentionnés. En même temps elle s'ajourna au 29 octobre à l'effet d'adopter le projet présenté aux

1. *Gazette de Leyde* de 1795.
2. *Ibid.*

États généraux [1]. On pouvait d'autant plus craindre la rupture de l'union et peut-être la guerre civile que la Zélande de son côté avait parlé de prendre des mesures pour sa conservation. Sur un autre point et dans un autre sens, des troubles venaient d'éclater. Les clubs d'Amsterdam, mécontents de la municipalité de cette ville, qu'ils trouvaient trop faible et qui ne voulait pas se faire l'exécutrice de leurs dénonciations, s'étaient soulevés contre elle, l'avaient déclarée déchue et avaient résolu qu'elle serait remplacée par un comité révolutionnaire. Un moment, ils furent maîtres des portes de la ville, et les représentants Thibault et Ramel, qui étaient encore en Hollande, songeaient déjà à faire venir des troupes françaises de La Haye et de Harlem. Les forces locales suffirent heureusement au rétablissement de l'ordre [2].

Il devenait vraiment difficile que la France n'intervînt pas pour empêcher la dissolution générale; les violents aussi bien que les modérés se tournaient vers elle. Le gouvernement français avait un moment hésité (les instructions primitives de Noël en font foi) sur le point de savoir si dans l'état de fermentation des esprits il était opportun de presser la réunion d'une Assemblée; mais l'urgence de ce remède devenait de jour en jour plus évidente. Aussi le Directoire, qui venait de succéder à la Convention nationale, ne tarda pas à envoyer à Noël l'ordre de favoriser les efforts qui étaient faits dans ce sens.

Quand les États généraux se réunirent le 25 novembre pour trancher la grande question du moment, les opposi-

1. *Gazette de Leyde*.
2. *Affaires étrangères*, n° 589, rapport de Noël, du 13 brumaire an IV.

tions, loin de s'être affaiblies, s'étaient reconstituées. La Groningue suivait de nouveau la Zélande qui protestait, et les députés de la Frise prétextaient la non-arrivée de leurs instructions. Les débats furent longs et animés; Paulus, le champion habile et constant de l'Assemblée nationale, y fut en butte à de virulentes sorties. Il était impossible à la majorité de laisser remettre en cause les décisions antérieures. Le président de semaine, de Sitter, ayant quitté le fauteuil pour ne pas conclure contrairement à la volonté de ses mandants, ce fut le président de la semaine précédente, Jordens, qui s'empara du maillet présidentiel et se chargea de faire aboutir la délibération; il fut voté à la simple majorité des voix que l'Assemblée nationale ayant pour base la population, dont le principe avait été précédemment admis, se constituerait le 1er février 1796 [1]. Noël félicita officiellement les États généraux. « Il est, leur disait-il, un terme au delà duquel la lenteur n'est plus sagesse, où elle donne une prise à la malveillance et à l'intrigue, de la joie aux mécontents et des espérances aux partis [2]. »

Malgré cela, les dissidents ne s'étaient pas tenus pour battus. Grâce à leurs intrigues, ils parvinrent à gagner l'Over-Yssel qui, sous prétexte d'amener l'unanimité, proposa le 22 décembre de former une commission nouvelle qui serait composée de membres n'ayant point pris part aux premières conférences et qui tiendrait séance à Amsterdam. Le vote de cette proposition remettait tout en question. Aussi l'Assemblée de Hollande s'éleva énergiquement à l'encontre et réclama l'exécution des premières délibérations, affirmant

1. *Affaires étrangères*, n° 589, rapport de Noël.
2. *Ibid.* et *Moniteur universel*, du 13 décembre 1795.

qu'elle ne s'en départirait pas et qu'elle agirait en conséquence [1].

Il était indispensable que l'action de la France se fît sentir d'une façon plus marquée. Noël fut chargé d'informer Leurs Hautes Puissances (c'est ainsi qu'on appelait encore les États généraux) que le Directoire ne pouvait voir le vœu du peuple dans la scission à laquelle travaillaient la Zélande, la Frise et la Groningue et qu'il n'y trouvait au contraire que le résultat des menées de nos ennemis communs. « Le Directoire exécutif, disaient les instructions adressées au ministre de France, sans anticiper sur les décrets que pourra rendre la Convention nationale batave, est persuadé que c'est d'elle seule que les habitants des Provinces-Unies peuvent espérer une forme de gouvernement plus énergique et plus stable [2]. » Cette manifestation eut l'effet qu'on en attendait. La Hollande ayant réussi à ramener l'Over-Yssel en lui concédant que l'Assemblée ne s'ouvrirait que le 18 février et ne disposerait pas de la force armée, un revirement se produisit aux États généraux, et dans la séance du 30 décembre l'on revint sur la résolution du 22. Il fut décidé que les assemblées primaires se réuniraient le 26 janvier pour nommer les électeurs du second degré et que ceux-ci choisiraient, le lendemain, les membres de l'Assemblée nationale [3].

L'Assemblée de Groningue s'était déterminée à suivre l'exemple de l'Over-Yssel et à se relâcher de son opposition; mais ces deux provinces insistaient pour qu'on usât de condescendance en vue de tâcher de réunir l'una-

1. *Affaires étrangères*, n° 589.
2. *Ibid.*
3. *Gazette de Leyde* de 1795.

nimité. La résistance de la Zélande et de la Frise restait toujours aussi tenace. Les Zélandais avaient envoyé aux États généraux une protestation où la résolution du 30 décembre était traitée d'irrégulière et d'absurde ; ils y annonçaient que, « fermes comme un roc, ils ne se laisseront pas ébranler, se réservant de prendre telles mesures qu'ils jugeront nécessaires pour la conservation de la souveraineté et de l'indépendance de la Zélande [1] ». Du côté des Frisons l'entêtement n'était pas moindre ; il était encouragé par le clergé, qui comptait jusqu'à dix-huit pasteurs dans la seule députation de cette province. En sens inverse, les députés de la Hollande avaient déclaré aux États généraux « que l'assemblée des représentants provisoires du peuple de Hollande, lasse enfin de l'opposition par laquelle quelques provinces ont contrecarré pendant tant de mois la convocation d'une assemblée nationale générale, et après tant de condescendance tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre des confédérés, était maintenant disposée à tout hasarder pour faire exécuter la résolution légalement prise par Leurs Hautes Puissances [2] ».

On ne pouvait laisser se prolonger plus avant une tension aussi périlleuse. Un premier moyen s'offrait pour en sortir : c'était que la Hollande et les provinces qui marchaient avec elle exécutassent l'intention qu'elles avaient plusieurs fois annoncée de passer outre et de convoquer l'Assemblée nationale. Mais cette façon de procéder menait à la dislocation de l'union et à la guerre civile. Une autre tactique fut proposée à Noël par les patriotes des provinces opposantes : ils deman-

1. *Affaires étrangères*, n° 589, rapport de Noël, du 9 nivôse an IV.
2. *Gazette de Leyde*, de 1796.

daient qu'on les autorisât à faire un mouvement révolutionnaire pour remplacer les députés récalcitrants. Noël consulta le Directoire sur le point de savoir s'il devait prêter l'oreille à ces suggestions [1]. Dans le rapport où il pose cette question délicate, il nous apprend que, pour réduire la Zélande, la Hollande vient d'interdire l'exportation du porc et qu'elle songe à étendre cette prohibition à la tourbe et aux matériaux employés à l'entretien des digues. Voilà où l'on en était venu de province à province.

La question soulevée par Noël fut renvoyée à l'examen du ministère des relations extérieures, qui venait d'être rétabli. Le titulaire de ce département était Delacroix. Esprit déclamatoire, tempérament d'intrigant et de jacobin, il ne pouvait hésiter à accueillir les propositions qui étaient faites. Dans ses rapports au Directoire [2], il proclame la nécessité de tout préparer « pour opérer une seconde révolution dans les Provinces-Unies, afin que le gouvernement batave puisse enfin s'affermir sur les bases de la liberté et de l'égalité ». Il reconnaissait cependant qu'un mouvement révolutionnaire ne pouvait être autorisé formellement par la France ni secondé activement par ses agents diplomatiques et militaires et il se bornait à conseiller une attitude passive à laquelle on pourrait toujours donner une interprétation favorable. Voici comment il définissait l'attitude qu'il recommandait : « Il faut que notre ministre à La Haye, par des discours bien ménagés, sache encourager les patriotes, alimenter leur énergie, leur laisser entendre même que la France applaudira au

1. *Affaires étrangères*, n° 589.
2. *Ibid.*, année 1796, n° 590.

succès de leurs efforts pour sauver leur patrie du démembrement médité par les dissidents, il faut qu'il excite leur civisme et leur courage et que néanmoins il parle et agisse avec une telle circonspection qu'on ne puisse attribuer à la France aucun des événements qui pourraient naître d'un mouvement révolutionnaire. »

Noël ne manqua pas de se conformer à ces directions; dans des conférences secrètes avec les principaux membres de la représentation hollandaise et le général Moreau, il fut convenu que le général ferait sortir momentanément de la Frise les troupes françaises et bataves et que le peuple et la garde nationale de Leeuwarde, sous la direction de trois chefs intelligents, profiteraient de leur absence pour secouer le joug de l'aristocratie fédéraliste. Il est assez piquant de voir les précautions qu'on prend, en organisant cette émeute, pour qu'elle ne dépasse pas les bornes et le but qu'on lui assigne. « Nous avons au préalable, écrit Noël, exigé et reçu les plus fortes assurances que le peuple exprimerait son vœu d'une manière décente et sans aucune violence [1]. »

Cette révolution provinciale s'accomplit comme elle avait été prévue et réglée. La population de Leeuwarde soulevée envahit, le 26 janvier 1796, la salle des États, et déclara que vingt-deux de ses représentants avaient perdu sa confiance, que douze seraient arrêtés et dix gardés à vue chez eux; un comité fut nommé par la bourgeoisie armée pour exécuter ces résolutions. La représentation frisonne ainsi reconstituée s'empressa de décider que la Frise accédait à l'Assemblée nationale

1. *Affaires étrangères*, n° 590, rapport de Noël du 27 nivôse an IV.

et que de nouveaux députés seraient envoyés aux États généraux. Le résultat qu'on poursuivait semblait acquis, lorsqu'il fut remis tout à coup en question par le retour de quelques-uns des représentants proscrits qui avaient réussi à gagner Groningue et qui avaient pour chef le pasteur Joha. Profitant de la connivence de Dumonceau qu'on avait sans doute oublié de mettre dans la confidence et que choquèrent les tendances du comité révolutionnaire de Leeuwarde, ils rentrèrent le 11 février dans cette ville, soutenus par un détachement, expulsèrent leurs successeurs et, reprenant leurs places, annulèrent les résolutions qui avaient été prises. Ils eurent soin cependant de respecter celle par laquelle le peuple de Frise avait accédé à la convocation d'une Convention nationale. Malgré cette précaution, cette restauration ne pouvait être tolérée. L'aide de camp du général Moreau fut expédié sur les lieux pour faire retirer les troupes de Dumonceau. En même temps, des patriotes sûrs furent dépêchés en Frise, et le 23 février ils entraient dans Leeuwarde à la tête d'une troupe de paysans armés. Les contre-révolutionnaires furent forcés de quitter le pays; mais on s'abstint de renouveler les arrestations [1]. Noël insista pour qu'il n'y eût plus cette fois de comité révolutionnaire et pour qu'on se hâtât de constituer une autorité. Il avait cru inévitable l'emploi de ces moyens extrêmes pour sortir de l'impasse où l'on était enfermé; mais, le but une fois atteint, il tenait extrêmement à modérer le mouvement et à ramener, en les rassurant, les familles aisées qui avaient fui.

On n'avait pas osé recourir aux mêmes procédés en

1. *Affaires étrangères*, nos 590 et 591, rapports de Noël des 12, 26 et 28 pluviôse an IV.

Zélande. On s'était borné à une adresse qu'une députation de la garde nationale avait présentée aux représentants de la province. Cette adresse resta tout d'abord sans résultat, mais on comptait sur l'effet moral des événements de la Frise, et ce ne fut pas en vain qu'on y comptait. Moyennant certaines concessions, la Zélande elle-même finit par adhérer au projet de convocation d'une Assemblée nationale [1].

Les conditions de cette convocation avaient été déterminées dans un règlement dont il est nécessaire de parler et qui formait une sorte de constitution provisoire en cent quarante-sept articles [2].

Il y était dit qu'il y aurait un représentant par quinze mille habitants; chaque circonscription était subdivisée en trente assemblées primaires composées de cinquante citoyens actifs, lesquels choisissaient les électeurs. Étaient citoyens actifs tous les Néerlandais âgés de vingt ans et domiciliés depuis une année, à l'exception des émigrés politiques; étaient également exclus ceux qui refusaient de faire une déclaration d'adhésion à la souveraineté du peuple et d'hostilité contre les charges héréditaires. Chaque assemblée primaire désigne un électeur et un suppléant pris parmi les citoyens actifs âgés de vingt-cinq ans et domiciliés depuis quatre ans : l'assemblée électorale ainsi composée nomme à son tour un représentant et un suppléant qui doivent être âgés de trente ans au moins. Chaque représentant devait déclarer qu'il n'était attaché à aucun prince, et s'engager à suivre les principes d'après lesquels la Convention nationale avait été convoquée et à se conformer à tous les

1. *Affaires étrangères*, n° 590.
2. *Ibid.*, n° 589.

articles du règlement; à défaut de cette déclaration, il était remplacé par son suppléant; il devait se considérer comme le représentant de la nation batave et non de telle ou telle province et n'avait de compte à rendre à aucune autorité provinciale.

Le règlement ne contenait pas seulement des dispositions électorales, il renfermait toute une véritable constitution à l'usage de la future assemblée. D'après les règles qu'il posait, la Convention nationale délibère sur la paix et la guerre, sur les alliances, sur les sommes à exiger des provinces, sur les modifications à introduire dans les lois; mais ces modifications ne peuvent être votées qu'à la majorité des deux tiers. Elle choisit les ministres, nomme aux emplois qui concernent l'ensemble de la République, dirige les affaires étrangères et les forces de terre et de mer; mais elle ne peut s'attribuer le pouvoir exécutif qui, tout en étant responsable envers elle, doit en demeurer séparé. Elle ne peut pas non plus se mêler des affaires particulières des provinces; c'est à chaque gouvernement provincial qu'il appartient de les diriger et de prendre telles résolutions qu'il juge nécessaires dans l'ordre judiciaire, financier, politique et économique. Chaque province reste imposée selon les quotités actuellement en usage; la Convention ne peut y lever les impôts qu'en cas de non-paiement.

Des limitations non moins étroites étaient fixées quant à l'exercice du pouvoir constituant. Quatorze jours après sa première séance, la Convention avait à choisir dans son sein une commission de vingt et un membres, à l'effet de rédiger un projet de constitution. Les commissaires devaient se consacrer exclusivement à leur

œuvre et s'abstenir de prendre part aux délibérations de l'Assemblée; aucun d'eux ne pouvait devenir président ou ministre; ils devaient déposer leur rapport six mois après leur nomination. Si la Convention accepte le rapport pour base de ses délibérations, elle le rend public par la voie de l'impression quatorze jours après la présentation; ensuite, tous les jours, pendant un mois, elle consacre quatre heures par jour à l'examen des articles. Si le projet est adopté par la Chambre, avec ou sans amendement, il doit être envoyé aux provinces pour être soumis à la ratification du peuple. Si au contraire il a contre lui les voix de la majorité, la commission, avec adjonction de dix nouveaux membres, doit en élaborer un second, et les deux projets sont déférés simultanément à la décision populaire. La Convention est tenue d'achever son travail constitutionnel et de le faire approuver dans l'année qui suit sa première séance. S'il n'est pas accepté par le peuple dans les trois mois, elle doit faire convoquer les électeurs pour choisir une deuxième Assemblée nationale dans l'espace de dix-huit mois; si, inversement, il est ratifié, ce sont les assemblées primaires qui doivent être réunies pour former le gouvernement.

Il était impossible d'accumuler plus d'entraves sous les pas de la nouvelle assemblée, impossible de lui lier les mains d'une façon plus restrictive et plus méticuleuse. Cette situation fausse, compliquée, qui organisait en quelque sorte l'impuissance et l'antagonisme, était le résultat des concessions qu'on avait dû faire aux méfiances et aux entêtements du particularisme provincial pour lui arracher son adhésion à l'idée d'un parlement unitaire. Mais les concessions dont on l'avait

payée diminuaient singulièrement l'importance de cette adhésion et préparaient pour l'avenir de grosses difficultés. On expiait la faute qu'on avait commise en ne profitant pas de la force et de l'enthousiasme des premiers jours pour opérer la refonte de la Constitution et en espérant l'obtenir par le libre jeu des antiques rouages fédéraux. Si l'on en croit les impressions que le ministre des relations extérieures consignait dans un rapport au Directoire, une pensée de perfidie s'était mêlée aux conditions qui avaient été imposées; ne pouvant plus retarder la convocation, les opposants avaient voulu frapper d'inertie les droits qu'ils étaient forcés de concéder à l'Assemblée.

CHAPITRE V

LA CONVENTION NATIONALE

État des partis dans l'Assemblée. — Présidence et mort de Paulus. — Action de Noël et de Schimmelpenninck dans le sens des modérés. — La commission de constitution. — Elle finit par aboutir à un projet. — Opposition des révolutionnaires et des fédéralistes. — Rejet du projet par le peuple. — Échec des conférences de Lille. — Fin de la Convention (1er septembre 1797).

La Convention nationale batave se réunit à La Haye le 1er mars 1796. Elle fut installée par une commission des États généraux qui déclara en leur nom qu'ils regardaient leur existence comme terminée. Ainsi finit cet antique système de république fédérale qui avait joué dans l'histoire un rôle si glorieux sous le nom de république des Provinces-Unies.

Les vices d'organisation qui le distinguaient appelaient incontestablement des réformes. Il était équitable d'admettre les catholiques et les israélites au partage de la liberté de conscience et de l'égalité politique, de faire cesser la différence de traitement qui existait entre les provinces souveraines et les pays subordonnés comme la Drenthe et le Brabant, de renforcer ou, pour parler

plus exactement, de constituer de toutes pièces les droits jusque-là sacrifiés de l'État et de lui donner pour organe, au lieu des mandataires d'une oligarchie provinciale, une véritable représentation de la nation néerlandaise. Cette rénovation n'était pas seulement utile aux Français pour l'efficacité de l'alliance qu'ils avaient contractée, elle était dans l'intérêt même du pays qu'elle devait doter d'un instrument de gouvernement plus puissant et plus perfectionné. Quelles que soient les crises et les tempêtes qu'elle a dû traverser avant d'aboutir, l'on comprend que cette œuvre ait tenté l'ambition d'une génération de patriotes amis du progrès.

Mais, tout en reconnaissant l'opportunité d'une refonte des institutions, et si extraordinaire que la chose puisse paraître, il faut avouer que le mécanisme gouvernemental si défectueux, établi au XVIe siècle par l'Union d'Utrecht, avait pourtant suffi à assurer l'émancipation du peuple néerlandais et à lui procurer deux siècles de prospérité et de gloire. Il est juste de constater également que les abus que la Révolution française avait eu à détruire ailleurs n'existaient pas ici; la situation était telle que le ministre de France de cette époque pouvait la définir en ces termes : « Point ou peu de noblesse à renverser, point de clergé riche et puissant, partout des habitudes républicaines, un long exercice de la liberté de la presse qui n'avait été que momentanément enchaînée par la tyrannie stathoudérienne, des vestiges encore bien marqués de la frugalité et de l'économie antiques, sources des grandes fortunes du pays, l'usage des assemblées publiques et de la discussion des affaires[1] ».

1. *Affaires étrangères*, correspondance de Hollande, année 1796, n° 591.

Dès sa première séance, l'Assemblée nationale, à l'unanimité des membres présents, déféra la présidence à Paulus. C'était la légitime récompense des services persévérants de l'homme d'État qui avait dirigé jusque-là la révolution batave avec tant de patriotisme et d'esprit politique; en honorant le citoyen à qui elle devait en partie sa réunion, l'Assemblée se donnait en même temps le chef le plus capable de la faire triompher des difficultés qu'elle devait encore rencontrer sur sa route. Malheureusement et peu de jours après, à la suite d'un refroidissement, Paulus était emporté en pleine force, à l'âge de quarante-deux ans. C'était pour le nouvel ordre de choses une énorme perte; tous les contemporains sont unanimes pour attester la valeur exceptionnelle de l'homme. Caillard l'appelle « la meilleure tête, l'homme le plus courageux et le plus éclairé de toute la république hollandaise ». Aux qualités du chef de parti il unissait celles de l'administrateur; en peu de temps il avait réussi à réorganiser la flotte batave, tout en s'occupant avec activité des affaires intérieures. L'Assemblée ne fit que rendre à son président une stricte justice en décrétant que le citoyen P. Paulus n'avait cessé jusqu'à sa mort de bien mériter de la liberté et de la patrie.

Il allait d'autant plus manquer à la Convention que celle-ci, composée en grand nombre d'hommes tout à la fois inexpérimentés et passionnés, se divisait en partis hostiles d'où il allait être malaisé de dégager une majorité. Voici comment elle était appréciée dans une note adressée à Guillaume V : « Cette Convention est un mélange assez confus de gens la plupart sans vocation, pris au hasard dans tous les coins de la République, des

artisans, des ministres du Saint Évangile, des prêtres et en très petit nombre des gens comme il faut ayant appartenu au gouvernement antérieur [1] ». On ne peut pas attendre du prince dépossédé une grande impartialité sur le compte d'un gouvernement qui lui était naturellement odieux. Mais il faut reconnaître que la nouvelle assemblée était tout à fait hétérogène.

Elle était partagée à deux points de vue différents. Il y avait d'une part les unitaires et les fédéralistes, et de l'autre les radicaux et les modérés. Les unitaires avaient pour chefs Pierre Vreede, Valckenaer, Midderich, van Leeuwen. Vreede était un grand fabricant de draps, non dépourvu de talents, mais tout à fait jacobin et sectaire à l'excès. En dehors de l'Assemblée, le parti était soutenu par les clubs et comprenait parmi les siens des hommes tels que Gogel, Ockersee et Wybo Fynje. Ce premier groupe se distinguait non seulement par ses principes unitaires, mais par l'ardeur de ses sentiments démocratiques. Il comptait dans ses cadres beaucoup de catholiques qui, tenus jusque-là éloignés des affaires, y apportaient à la fois leur ignorance administrative et leur passion de représailles contre le régime qui les avait persécutés. Tout en étant également partisan de l'unité, une autre fraction était moins imbue de démocratie; elle pouvait entre autres citer comme siens van de Kasteele, Hahn et van Hooff. Venaient ensuite les modérés qui admettaient une certaine centralisation, mais désiraient sauvegarder l'indépendance des administrations locales; à leur tête était Schimmelpenninck que nous avons déjà rencontré en qualité de président de la première muni-

1. *Archives de la maison d'Orange*, n° 154.

cipalité d'Amsterdam et dont nous allons voir bientôt le rôle s'agrandir.

Les fédéralistes formaient la droite. Ils reconnaissaient en théorie la souveraineté de la nation et même le principe de l'unité dans le gouvernement général ; ils voulaient bien centraliser le commandement des armées, les relations extérieures et la direction des colonies; mais ayant parmi eux beaucoup d'anciens membres des régences municipales qui vivaient du régime antérieur, ils essayaient de conserver le plus de privilèges possible aux provinces et aux communes. Ils étaient notamment opposés à l'amalgame des dettes et tendaient à maintenir aux assemblées provinciales le droit de lever elles-mêmes les impôts et de verser directement leur quote-part à l'État. Il y avait également parmi eux des modérés comme Vitringa et De Mist ; mais ils avaient aussi dans leurs rangs des démocrates comme van Beyma, qui étaient tout aussi prononcés que les unitaires les plus avancés [1].

Malgré leurs divergences, ces groupes divers acceptaient tous le principe de la révolution, sauf à en poursuivre plus ou moins loin les applications; ils pouvaient être envisagés comme des subdivisions du parti patriote. Mais les patriotes étaient loin d'avoir attiré à eux l'universalité de la nation. Une bonne moitié du pays restait attachée à la maison d'Orange et à l'alliance anglaise. Cette moitié comprenait la plupart des anciennes familles nobles ou patriciennes, beaucoup de familles du haut commerce et de la finance et une grande partie de la

1. De Bosch Kemper, *De staatkundige geschiedenis van Nederland, van 1795 tot 1814*. Amsterdam, 1867.

populace, qui avait toujours été orangiste. Ce parti, qui avait ses capitaux généralement placés en Angleterre, avait continué à y entretenir des relations; mais, plus prudent que les royalistes français, il se montrait moins à découvert et il n'y avait pas à attendre de lui une action compromettante, à moins qu'elle ne fût assurée de se produire sans grand danger.

Dans une assemblée ainsi scindée, les modérés étaient appelés à jouer un rôle important; c'étaient eux qui devaient faire pencher la balance en se portant tantôt du côté des fédéralistes et tantôt du côté des unitaires. Des difficultés vinrent à la fois de ces deux côtés. La petite révolution qui avait eu lieu à Leeuwarde donna lieu à des réclamations qui furent portées devant la Convention; il fut un moment question d'envoyer en Frise une commission à propos de cette affaire. Noël parvint sans se découvrir à faire écarter cette proposition qui aurait été interprétée comme un désaveu de ce qui avait été fait. Sous son influence, l'Assemblée se borna à adresser aux autorités frisonnes des conseils de calme et d'indulgence; on les engageait à abandonner tous les procès politiques, à laisser rentrer librement les émigrés et à ne leur imposer aucune condition humiliante, faisant remarquer avec raison que le pays avait besoin des efforts réunis « de tout ce que la République renferme d'honnête [1] ». Sans admettre les protestations des anciens régents, on veilla à ce que leur sécurité ne fût pas menacée, mais ceux-ci ne se contentaient pas de n'être point inquiétés : ils entendaient reprendre leur prépondérance, et les revendications de ces Frisons

1. *Moniteur universel* de 1796.

obstinés vinrent encore plus d'une fois harceler les autorités françaises et bataves [1].

Les démocrates à leur tour avaient suscité des mouvements dans plusieurs villes. A Amsterdam en particulier, les canonniers s'insurgèrent pour obtenir la retraite de tous les anciens fonctionnaires suspectés d'orangisme ; il fallut que le général Beurnonville, qui avait remplacé Moreau dans le commandement de l'armée franco-batave, s'y transportât pour faire rentrer dans l'ordre les agitateurs [2].

A l'extérieur l'horizon n'était pas moins sombre. Comme conséquence de l'alliance avec la France, on avait recueilli une guerre avec les Anglais, et ceux-ci venaient de capturer dans la baie de Saldanha huit bâtiments de guerre hollandais. Cette escadre, que commandait l'amiral Lucas, avait été envoyée avec 3 000 hommes de débarquement pour reprendre le Cap. Cernée à la fois par les forces navales supérieures de l'amiral Elphinston et par les troupes anglaises venues du Cap, elle capitula le 16 août presque sans résistance. Cette honteuse reddition était due surtout à l'indiscipline des équipages hollandais qui, en apercevant les Anglais, avaient refusé de combattre et s'étaient livrés à des manifestations orangistes [3]. L'assemblée batave répondit à cette agression en interdisant l'importation de toute marchandise anglaise et en défendant d'accepter ou de payer des lettres de change sur la Grande-Bretagne [4].

Malgré ces graves sujets de préoccupation, les divi-

1. *Affaires étrangères*, n° 591, rapport de Noël du 2 germinal an IV.
2. *Ibid.*, rapport du 18 germinal.
3. *Gazette de Leyde* de 1796.
4. *Moniteur universel* du 26 septembre 1796.

sions qui partageaient l'Assemblée n'en faisaient pas moins sentir leurs effets. Un de ses premiers soins avait été de nommer la commission de constitution. Mais sur les vingt et un membres qui la composaient, treize étaient hostiles à l'œuvre qui leur était confiée ; partisans plus ou moins déguisés de l'ancien ordre de choses, ils ne cherchaient qu'à gagner du temps. En face de ce mauvais vouloir, la minorité, qui avait à sa tête van de Kasteele [1], songea un instant à donner sa démission. Les dispositions de la commission ne faisaient malheureusement que refléter celles de l'Assemblée, où les partisans du passé s'obstinaient dans leurs résistances dilatoires, tandis que les démocrates criaient à la réaction et se mettaient en quête des moyens plus ou moins légaux d'en triompher.

Comme le faisait observer justement Noël, « on avait donné le temps à l'enthousiasme de se refroidir, aux habitudes aristocratiques et fédéralistes de reprendre leur empire, aux passions de toute espèce de se réveiller et ce que nos premiers représentants eussent opéré peut-être sans peine dans un élan de patriotisme, a dû être l'ouvrage du temps, de la patience et des plus difficiles combinaisons ». L'action de Noël et celle de Schimmelpenninck furent des plus utiles en ces circonstances pour faire prévaloir les idées de réforme.

Pour vaincre les difficultés, voici la tactique que se proposait notre agent : « Cachons notre influence en l'exer-

1. Van de Kasteele (Pierre-Léonard), né le 13 août 1748, mort le 7 avril 1810. Conseiller pensionnaire à Harlem, privé de sa place en 1787, il devint en 1795 président de l'administration municipale de Harlem, puis membre de l'Assemblée nationale. Après avoir fait partie de la plupart des assemblées de cette époque, il fut conseiller d'État sous Schimmelpenninck et sous le roi Louis.

çant, ne laissons jamais voir que la main qui protège et point celle qui contraint, et tâchons de faire arriver cette nation au régime constitutionnel ayant l'unité pour base et l'énergie pour principe d'action, avec le même calme que nous l'avons fait parvenir au régime conventionnel. Cette marche est plus lente, je le sais; mais elle ne paralyse pas le commerce, elle n'effarouche pas les capitalistes, elle ne fait pas calomnier la révolution, elle ne donne pas des armes aux méchants pour élever les échafauds et tyranniser leurs concitoyens [1]. »

Schimmelpenninck obéissait aux mêmes inspirations. Nommé président de l'Assemblée, le député d'Amsterdam prononça un discours où, tout en traçant un tableau fidèle et brillant des prospérités que la République avait dues à ses antiques institutions, il proclamait la nécessité d'une réforme. « Parmi les avantages, disait-il [2], que la nation batave attend avec un ardent désir de cette révolution, particulièrement des travaux de cette Assemblée, l'unité et l'indivisibilité de gouvernement méritent certainement le premier rang; elle n'a vu, cette nation, et n'a senti que trop longtemps et avec trop de douleur l'inconsistance d'une constitution bâtie sur le système fédéraliste qui était non seulement mal proportionné dans sa composition, paralysé et se contrariant lui-même dans ses opérations, tardif et faible dans l'exécution, mais qui permettait à peine de prendre ou d'exécuter, dans des affaires d'une importance quelque peu considérable, une seule résolution d'une manière constitutionnelle, c'est-à-dire sans couper arbitrairement l'un

1. *Affaires étrangères.*, n° 592.
2. *Ibid.*, n° 591, rapport de Noël, du 2 germinal an IV.

ou l'autre des liens qui unissaient cette forme monstrueuse. »

Noël pressait l'Assemblée de tirer le pays du provisoire. Il voyait les députés les plus influents et se concertait avec eux. Les instructions de Delacroix, son ministre, lui prescrivaient de faire sentir aux patriotes qu'on les secondait, mais en même temps d'être circonspect [1]. C'est dans ce sens que s'exprimait Noël. « Il est temps, disait-il, pour l'intérêt de la République batave et pour celui de notre alliance avec elle que le nouvel ordre de choses attendu de tous les amis de la liberté s'y établisse et que toutes les prétentions qui lui sont contraires s'évanouissent devant une constitution victorieuse du fédéralisme et de l'aristocratie. Il est dans l'ordre de nos rapports avec le peuple batave de concourir à affermir son indépendance en accélérant les progrès de la Révolution vers le but auquel elle doit tendre [2]. »

Tout en secondant sur ce point les vœux des patriotes ardents, le gouvernement français tenait cependant à ne pas encourager leur exaltation ; à ce moment même, sous prétexte qu'un seul ministre plénipotentiaire était suffisant, il provoquait le rappel de Blauw, qu'on trouvait trop révolutionnaire [3]. Pour la même raison, il faisait savoir à La Haye que Valckenaer [4] ne lui paraissait

1. *Affaires étrangères*, n° 591.
2. *Gazette de Leyde* de 1796.
3. *Affaires étrangères*, n° 592.
4. Valckenaer (Jean), né le 12 janvier 1759, mort le 15 janvier 1821. Professeur de droit à Franeker, il émigra en France en 1787 ; revenu en 1795, il fut professeur et journaliste à Leyde, puis membre de l'Assemblée nationale, et envoyé à deux reprises en Espagne comme ministre de la République de 1796 à 1798 et de 1798 à 1801, époque où il rentra dans la vie privée.

pas convenir au poste de Madrid. « Vous connaissez, écrivait-on à Noël, le respect sincère et inaltérable que conserve toujours le Directoire pour l'indépendance de son alliée. Mais ce respect n'empêche pas, il est même un nouveau motif pour qu'il lui fasse sentir dans toutes les occasions ce qui importe à l'intérêt commun. » Cette intervention d'ailleurs ne fit pas obstacle à ce que Valckenaer fût nommé un peu plus tard, et certainement avec le consentement de la France.

L'influence commune et vraisemblablement concertée du ministre de France et de Schimmelpenninck se fit également sentir dans le sens de la liberté de conscience. Malgré les points d'appui que l'opposition rencontrait dans les habitudes établies, il fut décrété qu'il n'y avait plus d'église privilégiée, que la liberté serait rendue aux dissidents, mais que l'exercice du culte devrait se renfermer dans les temples, et que les juifs, dont on évaluait le nombre à 50 000, seraient admis à la participation des droits civiques. Cette grande réforme fut adoptée sans aucun esprit de haine contre les idées religieuses. Le décret de la Convention reconnaissait « qu'aucune société ne saurait subsister et encore moins fleurir où la religion n'est pas respectée et protégée, où la vertu et les bonnes mœurs ne sont pas encouragées, que cependant la séparation de l'Église d'avec l'État est indispensable chez un peuple où la vraie liberté fixe sa demeure, mais qu'un établissement enraciné depuis si longtemps dans le pays et qui a étendu ses rameaux dans toutes les directions ne peut être anéanti qu'avec beaucoup de sang-froid et de prudence ». Partant de cette idée, on convint, après avoir consacré le principe, qu'une commission serait chargée de préparer

les voies et moyens et de rédiger un projet dans ce sens [1].

Un autre progrès était accompli : la commission de constitution avait fini par accepter la règle de l'unité comme base de son travail; son rapport proclamait que la République batave ne devait plus être considérée comme une confédération de provinces indépendantes, mais comme un seul peuple souverain où la souveraineté serait exercée par les citoyens réunis en assemblées primaires. Le pouvoir législatif devait appartenir à deux Chambres : la grande Chambre et la Chambre des Anciens. Le pouvoir exécutif était confié à un conseil d'État de sept membres renouvelables par septième et choisis par les électeurs sur une liste double formée par le Conseil des Anciens. Le pays était divisé en départements, administrés par un grand conseil et un conseil-comité (espèce de directoire départemental). Chaque département conservait ses finances séparées de celles de la République. Le projet proclamait également la séparation de l'Église et de l'État et la nécessité de l'enseignement par l'État.

Le plan de constitution fut vivement critiqué par les unitaires; les plus avancés d'entre eux, comme van Langen et Vreede, laissaient même entrevoir la pensée de faire intervenir le peuple « pour la conservation des principes [2] ». Mais l'idée du ministre de France et des modérés était que ce programme, calqué en somme sur la constitution française, était acceptable à la condition que la règle de l'unité fût solennellement promulguée. Ce fut cette opinion moyenne qui l'emporta. Après une

1. *Gazette de Leyde* de 1795.
2. *Affaires étrangères*, n° 593.

délibération de onze jours, dans laquelle soixante-dix-huit orateurs se firent entendre, le projet fut adopté en principe par 66 voix contre 52, dans la séance du 29 novembre 1796.

Les unitaires qui avaient combattu ce projet trouvèrent des compensations dans deux délibérations importantes. Le 2 décembre il fut arrêté, par 73 voix contre 33, que le peuple batave aurait un seul et même gouvernement suprême, tant dans ses rapports avec l'étranger que pour ses relations intérieures. Le 10 janvier 1797, l'Assemblée trancha une autre question également fort contestée : elle décida que les dettes contractées par chaque province seraient rendues communes à toutes et deviendraient dettes de l'État. Après avoir ainsi fait au principe d'unité les concessions qui lui paraissaient raisonnables, la majorité, fidèle à ses idées de pondération, consacra le 31 janvier le régime des deux chambres par 86 voix contre 16 [1]. Il fut également admis que le pouvoir exécutif serait confié à un Conseil d'État dans les conditions proposées par la constitution, sauf qu'on crut bon de restreindre le nombre des membres de sept à cinq. Une question fort débattue fut celle de savoir si le Conseil d'État aurait pour organes des comités ou des ministres. L'ancien système de gouvernement par des comités fut vivement soutenu; il est assez curieux de voir les méfiances que provoquait l'idée de livrer chaque département à un chef responsable ; on trouvait dangereux pour la liberté et même pour une bonne administration de remettre autant de pouvoir à l'arbitraire d'un seul. Cette idée pourtant

1. *Gazette de Leyde* de 1797.

finit par l'emporter à la majorité de 50 voix contre 40 [1].

La minorité aurait voulu qu'au lieu de prendre comme type la constitution française de 1795, on choisît comme modèle celle de 1793. On comprend que cette proposition n'ait pas prévalu et que l'Assemblée ait donné ses préférences au mécanisme constitutionnel de l'an III. Ce que l'on conçoit moins, c'est sa décision du 11 mars, aux termes de laquelle l'acceptation de la constitution devait être soumise à chaque province considérée comme souveraine, sans que la pluralité des provinces fît loi pour les autres. Cette solution souleva d'ailleurs de vives réclamations et finit par être remise en question à la suite des protestations et des menaces de la Hollande.

Noël avait dû beaucoup donner de sa personne pour obtenir ces résultats. Il était du reste expressément chargé par le Directoire de multiplier ses communications avec les unitaires, d'exciter les journalistes patriotes à écrire, de relever les courages, d'entretenir des correspondances avec les républicains de chaque province [2]. Malgré ses objurgations, l'élaboration d'une constitution avançait avec une extrême lenteur, les partis battus revenant sans cesse à la charge et essayant toujours de renouveler la discussion sur ce qui avait été résolu contre leur opinion. Pour mettre les lenteurs dont on avait abusé en harmonie avec les prescriptions impératives du règlement, il fallut lui donner une interprétation extensive : on convint que le délai dans lequel le travail constitutionnel devait être terminé ne partirait que du jour où la commission avait été régulièrement installée [3].

1. *Moniteur universel* du 25 février et du 7 mars 1797.
2. *Affaires étrangères*, n° 593.
3. *Moniteur universel* du 11 mars 1797.

Enfin le 30 mai, le président déclara que la constitution se trouvait achevée et qu'on ne pouvait plus adopter de proposition s'y rapportant. Par deux délibérations successives, la Convention décréta que les assemblées primaires se réuniraient le 1er août 1797 à l'effet de choisir les électeurs d'une nouvelle assemblée nationale et qu'elles auraient une seconde réunion le 8 du même mois pour se prononcer sur le fond des choses [1].

La raison et le patriotisme conseillaient d'accepter ce compromis qui mettait fin à une période d'incertitude déjà si longue, élevait une digue contre le retour de l'orangisme et offrait à tous les bons citoyens un terrain d'entente pour restituer au pays la prospérité perdue. Elle réalisait en somme les progrès les plus pressants, et si elle présentait des imperfections, il était facile de les faire disparaître avec le temps. C'est ce que faisait observer Noël dans les félicitations qu'il adressait à l'Assemblée. « Le Directoire exécutif, disait-il, aime à se persuader que cette rectitude de jugement qui distingue éminemment le peuple batave ne lui permettra pas de prendre le change sur ses véritables intérêts et qu'il ne manquera pas d'accueillir favorablement un pacte social qui lui promet de si grands avantages [2]. »

Ce langage était certainement celui de la sagesse, mais il se heurtait aux entêtements de l'esprit de parti, qui de tous sont les plus tenaces. Les unitaires avancés ne comprenaient pas que lé premier besoin de la nouvelle république était d'être pourvue le plus tôt possible d'un gouvernement constitué; sectaires intransigeants, ils ne voulaient admettre qu'un régime fondé sur les principes

1. *Gazette de Leyde* de 1797.
2. *Ibid.*

de la démocratie pure, un calque de la constitution de 1793. Dans un manifeste publié le 1er août, douze représentants, dont le principal était Vreede, ne craignaient pas de prendre à partie la note de Noël et de stigmatiser le projet de constitution comme une manœuvre des aristocrates destinée à mettre une chaîne au cou du peuple batave. D'après eux, le Directoire avait dû être surpris et mal renseigné. « Quoi ! s'écriaient-ils, ce Directoire, toujours si scrupuleux, si attentif à maintenir et à reconnaître notre indépendance aux yeux de tous les peuples de l'Europe, qui s'est prescrit le devoir d'éviter tout ce qui pourrait faire penser en quelque sorte qu'il désirait avoir la main dans nos intérêts domestiques, ce même Directoire pencherait-il tout à coup vers un extrême opposé, et voudrait-il anéantir notre indépendance de la manière la plus complète? C'est ce que la nature des choses rend impossible. » Ce même Vreede, qui se plaignait si haut de l'immixtion de la France, avait en novembre 1796 remis un mémoire à Delacroix pour demander que Noël fût chargé d'user de toute son influence contre l'adoption du projet de constitution [1]. Le Directoire, informé par Noël que Vreede et ses amis laissaient apparaître « le désir de faire intervenir le peuple pour la conservation des principes [2] », répondit très durement à leur appel. Il leur fit savoir qu'il ne pouvait les regarder comme des amis de la liberté batave et qu'il ne voyait dans leurs écrits que « six feuilles de papier remplies d'inconvenances [3] ».

Mais l'appui que le gouvernement français donnait

1. *Gazette de Leyde* de 1797.
2. *Affaires étrangères*, n° 593.
3. *Ibid.*, n° 596.

ostensiblement aux modérés avait à lutter contre les progrès qu'avait accomplis le parti des avancés. Encouragés et enhardis par la prolongation de l'anarchie, ceux-ci levaient audacieusement la tête, non seulement à La Haye, mais dans les provinces. Dans une adresse à l'Assemblée, les habitants d'Amsterdam faisaient savoir qu'ils n'accéderaient jamais à une forme de gouvernement où l'unité de la république ne serait pas introduite de la manière la plus absolue et qu'ils n'épargneraient ni leur vie ni leurs biens pour atteindre le but de la révolution [1]. On eut grand peine à empêcher la municipalité d'Utrecht de donner suite à son dessein de faire rendre gorge aux anciens régents. Les mêmes tendances se manifestaient à Leeuwarde devenu un foyer incandescent de démagogie depuis le mouvement révolutionnaire qui y avait renversé les tenants du fédéralisme; sous les excitations de la presse et des clubs, le parti dominant en était venu aux emprisonnements, et même une exécution avait eu lieu. Le général Dejean dut y être envoyé pour rétablir l'ordre; l'Assemblée nationale, de son côté, dut rendre un décret pour empêcher les révolutionnaires frisons d'imposer aux trente membres de la régence stathoudérienne une amende de 700 000 florins qu'on voulait percevoir à titre d'indemnité aux patriotes de 1787 [2].

Au mécontentement des ultra-révolutionnaires se joignait celui des fédéralistes et de tous les partisans du passé. Trop aristocratique aux yeux des premiers, trop peu démocratique aux yeux des seconds, la constitution, au lieu d'être admise par tous comme une transaction acceptable, souleva au contraire l'opposition violente

1. *Affaires étrangères*, n° 593.
2. *Ibid.*, n° 596.

des uns et des autres, c'est-à-dire des deux partis les plus actifs. Dans ces conditions il était impossible que le projet fût ratifié par le peuple; il ne recueillit que 27 955 voix environ, et fut rejeté par 108 761 suffrages [1]. Il n'avait eu la majorité que dans un petit nombre de villes; dans la province de Hollande particulièrement, il avait eu contre lui la grande masse des votants. Du reste, les abstentions étaient nombreuses, plus nombreuses même que le chiffre des voix adverses, puisque le total des électeurs était de près de 400 000; les déclarations exigées des électeurs en avaient éloigné un bon nombre.

Ce déplorable avortement maintenait la nation batave dans la situation douloureuse et épuisante où elle se débattait depuis l'entrée des Français. En fermant cette législature de dix huit mois, aussi agitée que stérile, le président van de Kasteele pouvait regretter avec raison que l'Assemblée vît la fin de ses travaux sans voir le terme de ses vœux [2]; cette parole n'était que trop vraie. Lorsque l'Assemblée nationale avait présenté à la ratification du peuple cette malheureuse constitution, sa proclamation [3] débutait par cet exorde pompeux : « Bataves, pourriez-vous encore douter que le soleil de la liberté se soit levé au milieu de vous? Pourriez-vous encore douter que vous soyez placés au nombre des peuples libres? » Hélas! oui, l'on en pouvait douter à cette heure, en voyant l'impuissance de ces longs efforts. Depuis près de trois années l'ancienne forme de gouvernement était condamnée et l'on n'avait pas encore

1. *Affaires étrangères*, n° 596, *Geschiedenis der Staatsregeling*, par Cornelius Rogge, p. 416.
2. *Gazette de Leyde* de 1797.
3. *Moniteur universel* du 21 juin 1797.

réussi à mettre quelque chose à la place, l'on restait toujours en présence du néant avec un avenir redoutable et incertain.

En même temps que l'anarchie à l'intérieur, on avait en perspective au dehors la continuation de la guerre avec les Anglais. Des conférences avaient été ouvertes à Lille dans le courant de l'été de 1797 en vue du rétablissement de la paix; elles avaient échoué. Elles avaient eu du moins pour la République batave cet avantage de lui démontrer qu'elle pouvait compter sur l'appui fidèle de sa puissante alliée. Le Directoire exécutif avait en effet donné ordre à ses commissaires Treilhard et Bonnier de prévenir le plénipotentiaire britannique, Lord Malmesbury, dès leur première entrevue avec lui, que, la République et ses deux alliés s'étant garanti mutuellement leurs territoires respectifs, ils n'étaient autorisés à entrer en pourparlers avec lui qu'après avoir obtenu un engagement catégorique de l'Angleterre dans le sens de la restitution à la France et à ses alliés de toutes les possessions qui étaient tombées dans les mains des Anglais depuis le commencement de la guerre. Or précisément, en échange des restitutions qu'elle se montrait disposée à faire à la République française, l'Angleterre songeait à demander des compensations prises sur l'Espagne et la République batave. Dans une note confidentielle, Malmesbury avait même indiqué que ces compensations devaient porter sur la Trinité, le Cap, Ceylan et Cochin [1]. Ce fut en vain qu'après en avoir référé à sa cour il fit observer que la France pouvait s'entendre avec ses alliés pour modifier d'un commun

1. *Archives du Royaume*, pièces relatives aux conférences de Lille.

accord les engagements qui la liaient envers eux. Le Directoire fut inflexible et Talleyrand était fondé à écrire aux commissaires bataves qui, toujours méfiants, avaient paru en douter : « Notre loyauté a dû recevoir tout ensemble et l'hommage de la reconnaissance de nos alliés et celui de l'étonnement de nos ennemis. Le plénipotentiaire anglais a cru qu'il pouvait nous trouver accessibles à la séduction d'un intérêt purement personnel, il a cru que d'un mot il pouvait lever les seuls obstacles par lesquels il imaginait que la négociation devait être entravée, il a cru enfin qu'il nous isolerait en nous désintéressant, et dès l'époque des premières conférences il a offert de tout rendre à la France, pourvu qu'elle consentît à ce que l'Angleterre s'indemnisât aux dépens de la Hollande et de l'Espagne. Mais il a bientôt reconnu qu'il était pour nous un second intérêt, plus cher que le nôtre, et nous aurions repoussé avec un langage moins fier et moins haut l'idée si peu admissible toutefois d'un sacrifice qui nous eût été personnel. Cette politique nouvelle a le droit d'étonner les ministres des rois [1]. »

Sous l'arrogance pompeuse de la forme, ce langage correspondait à la réalité. Si les conférences de Lille avaient été d'abord suspendues, puis définitivement rompues à la fin du mois d'octobre, c'était, comme le disait Talleyrand, que le Directoire n'avait point voulu séparer des intérêts de la République ceux de ses alliés. Si les commissaires bataves n'avaient pas eu entrée aux conférences, ils devaient du moins convenir que les intérêts de leur pays y avaient été efficacement défen-

1. *Archives du Royaume*, pièces relatives aux conférences de Lille.

dus et leur gouvernement les chargeait de déclarer qu'il avait toujours su apprécier la conduite généreuse de la République française dans le cours de cette négociation.

CHAPITRE VI

LA CONSTITUTION PAR LES COUPS D'ÉTAT

La deuxième assemblée nationale. — Remplacement de Noël par Delacroix qui pactise avec le parti avancé. — Coup d'État du 22 janvier 1798, opéré sous ses auspices. — Constitution bâclée du 17 mars. — Le Directoire et les deux chambres. — Approbation de la Constitution par le peuple. — Décret usurpateur du 4 mai. — Coup d'État du 12 juin accompli par Daendels en sens inverse. — Rappel de Delacroix.

L'assemblée nouvelle, qui allait avoir à remédier au triste état de choses que nous avons rapporté, ouvrit ses séances le 1er septembre 1797. Elle contenait encore, comme la précédente, une majorité ennemie du désordre; mais la minorité était devenue plus forte et plus entreprenante. Cette minorité comprenait plusieurs membres des clubs et de la Société centrale; conduite par Vreede [1] qui avait été réélu dans cinq ou six districts, elle était appelée à un rôle important [2]. Déjà

1. Pierre Vreede, né à Leyde le 8 octobre 1750, mort le 21 septembre 1837. Il était fabricant de draps à Tilbourg. Il a laissé plusieurs écrits littéraires et économiques.

2. De Bosch Kemper, *De staatkundige geschiedenis van Nederland van 1795 tot 1814*. Amsterdam, 1867.

atteintes par le résultat de la consultation du pays, les idées modérées furent encore affaiblies par la démission de quelques-uns de leurs partisans; découragés par tout ce qu'ils voyaient, ils aimèrent mieux se retirer. Au nombre de ceux-là était Schimmelpenninck; tout en se proclamant dévoué au gouvernement populaire, il refusa de prendre séance, alléguant qu'il n'était pas d'accord avec la partie active de l'opinion et qu'il ne voyait pas moyen d'aboutir avec le règlement en vigueur.

Un des premiers soins de l'Assemblée, en annonçant la triste issue du plébiscite au gouvernement français, avait été de lui affirmer « que le gouvernement intermédiaire, qui devra encore subsister pour un court espace de temps dans cette République, n'apportera avec lui et ne souffrira ni la moindre confusion ni incertitude [1] ». Cette affirmation pouvait être l'expression d'un désir sincère; mais elle ne pouvait prévaloir contre la réalité, contre le déplorable effet d'un aussi piteux avortement et contre les germes de division qui subsistaient.

La position n'était pas seulement pénible pour l'Assemblée batave, elle l'était aussi pour la France qui avait ostensiblement recommandé le projet de constitution. La première pensée de Noël avait été qu'après une très vigoureuse expression de son mécontentement, le Directoire ferait bien de paraître abandonner le pays « à sa propre sagesse ou à sa propre folie [2] ». Il croyait que cette apparente indifférence inquiéterait beaucoup plus que de continuelles remontrances. L'embarras de notre agent était grand; on en trouve la preuve dans

1. *Gazette de Leyde* de 1797.
2. *Affaires étrangères*, nº 596, dépêche du 6 thermidor an V.

les lettres qu'il adresse à Talleyrand, devenu ministre des relations extérieures. « Je me trouve ici, disait-il, dans des circonstances extraordinaires. Ministre d'un gouvernement qui respecte l'indépendance de ses alliés, mais qui se voit forcé, malgré lui, d'en régler l'usage, j'ai à traiter avec le gouvernement du peuple de l'Europe le plus jaloux peut-être et le moins capable dans tous les temps de se gouverner lui-même [1]. » Pour sortir de cette passe dangereuse, il n'avait pas à offrir d'autres procédés que ceux qui avaient été précédemment employés par lui et autorisés par ses instructions : à savoir, essayer de rapprocher tous les éléments disciplinables et de leur donner, en les appuyant, la force nécessaire pour réussir. « Jusqu'ici, écrivait-il à Talleyrand, parmi les partis qui divisent la Hollande, je me suis attaché à présenter au Directoire, comme seul digne de sa confiance et de sa protection, le parti intermédiaire également éloigné du fédéralisme et de l'anarchie. C'est là en effet et là seulement que j'ai cru trouver le vrai parti français. Les ordres du Directoire, transmis soit aux divers généraux qui se sont succédé en Hollande, soit au ministre de la République, ont constamment porté d'entretenir et de soutenir ce parti [2]. » C'est cette tactique que Noël conseillait encore ; c'est avec les modérés qu'il avait recommencé à concerter un nouveau projet; mais cette solution avait contre elle l'échec éclatant qu'elle venait de subir.

Enhardis par cet échec, convaincus que la France en arriverait forcément à ne plus voir « d'autre moyen de finir la Révolution batave que de les mettre eux-

1. *Affaires étrangères*, n° 596, rapport du 20 fructidor an VI.
2. *Ibid.*, dépêche du 2 frimaire an VI.

mêmes à la tête du gouvernement », les révolutionnaires continuaient à agiter l'opinion par les clubs et par la presse. Sous prétexte que la justice et l'équité étaient au-dessus des promesses et des capitulations, ils prétendaient s'affranchir des charges publiques et les faire supporter exclusivement par les orangistes. Ce qui accroissait leur audace, c'étaient les changements qui s'étaient produits à Paris : espérant trouver un appui dans le réveil d'idées révolutionnaires qui avait présidé à l'avènement du Directoire, ils annonçaient l'intention d'avoir, eux aussi, leur 18 Fructidor.

En attendant le moment de faire triompher leurs idées à l'aide de la violence, ils les avaient précisées en une sorte de manifeste, moitié symbole et moitié ultimatum. Ce manifeste en neuf articles réclamait la démocratie représentative pure, l'égalité dans l'état civil et politique, l'influence réglée et permanente du peuple sur son gouvernement, le droit pour les assemblées primaires de se réunir d'office en certains cas, une assemblée représentative unique, l'unité et l'indivisibilité de la République, la subordination et la responsabilité du pouvoir exécutif, l'unification des dettes, l'application immédiate des principes d'unité et du nouveau plan financier. Cette pièce portait la signature de 43 députés, parmi lesquels Vreede et Blauw. Les signataires annonçaient qu'ils n'accepteraient aucune constitution où ne se trouveraient pas tous ces principes, *sans en excepter un seul*, et ils invitaient leurs collègues à y adhérer « pour éviter certaines mesures graves [1] ». La menace d'un appel à la force était visible sous de telles

1. *Affaires étrangères*, n° 596, dépêche du 12 décembre 1797.

paroles. Aussi ne manquèrent-elles pas de déchaîner au sein de l'Assemblée d'orageuses discussions qui occupèrent les séances depuis le 21 décembre 1797 jusqu'au 10 janvier 1798.

Le désordre des esprits avait encore été augmenté par la défaite infligée à l'escadre batave, qui devait coopérer avec les forces françaises pour une descente en Irlande. Sortie du Texel sous la conduite de l'amiral de Winter, elle avait été attaquée le 11 octobre à la hauteur d'Egmond par l'amiral Duncan. Les Anglais avaient 20 vaisseaux de ligne, dont 2 à trois ponts; les Hollandais n'avaient à leur opposer que des bâtiments d'une puissance navale beaucoup moindre. Le combat commença vers midi et demi et se prolongea jusqu'à trois heures et demie. La ligne hollandaise, trop espacée et ayant tous les désavantages au point de vue de l'armement et de la position, fut coupée par les Anglais. Enveloppé par 5 navires ennemis, de Winter lutta vaillamment pendant quatre heures. A la fin, ses mâts étant brisés, plus de la moitié de son équipage étant hors de combat, il dut se rendre. Le vice-amiral Reyntjes, qui avait été blessé mortellement, fut également fait prisonnier; 9 vaisseaux bataves étaient capturés. Le reste de la flotte put se réfugier dans le Texel sous la conduite du contre-amiral Story; quelques autres vaisseaux, commandés par le contre-amiral Bloys, qui avait perdu un bras dans la bataille, trouvèrent un abri à l'embouchure de la Meuse. Le résultat de cette sanglante affaire était un désastre pour la marine batave; après avoir été reconstituée à grand peine, elle se voyait mise en pièces dès sa première sortie. L'honneur était du moins sauf et la victoire avait été bravement disputée. Le cou-

rage malheureux de l'amiral de Winter fut fêté en Angleterre et en Hollande, et une épée d'or lui fut offerte par la municipalité d'Amsterdam. Loin de se laisser abattre, on ne songea qu'à réparer ses pertes, et l'Assemblée décréta une imposition extraordinaire pour le rétablissement de la flotte [1].

Si grand que fût le désastre, il n'était rien auprès de la situation intérieure. Les séances de l'Assemblée étaient en grande partie absorbées par des motions aussi stériles que violentes. Van Beyma avait proposé d'astreindre tous les fonctionnaires à prêter un serment de haine éternelle au stathoudérat, à l'aristocratie et à l'anarchie. Cette motion avait été rejetée par 70 voix contre 18. Mais, battue sur cette question, la minorité en avait aussitôt suscité une autre du même genre; Kantelaar avait demandé que l'on fît une enquête sur la conduite des fonctionnaires, et cette proposition avait donné lieu aux débats les plus irritants. Il est en quelque sorte de l'essence des partis extrêmes d'avoir toujours besoin d'agiter l'opinion et de saisir précisément pour leurs manifestations ardentes le moment où le pays aurait le plus besoin de calme et de travail méthodique.

Le chaos des opinions était tel qu'on n'apercevait pas comment on pourrait arriver à l'établissement d'un régime définitif. Il était assez naturel, sinon très logique, qu'après avoir vu échouer les hommes d'ordre et les procédés réguliers, le Directoire se laissât entraîner dans la voie d'une action plus vigoureuse. Il y était poussé par Hoche qui commandait alors l'armée du

1. *Gazette de Leyde.* — *Affaires étrangères*, n° 596, rapport du 12 vendémiaire an VI. — *Moniteur universel* des 20, 23 et 25 octobre 1797.

Nord et l'armée batave. Dans une lettre adressée par lui au Directoire de son quartier général d'Utrecht[1], il rappelait que déjà lors de la présentation du projet de constitution au peuple, il avait demandé à retourner à son commandement pour « faciliter l'acceptation » de ce projet à l'aide de ses troupes. Il en avait été empêché par Carnot qui s'était opposé à son départ de Paris. Cette fois-ci, il revenait à la charge. « Le parti le plus sûr, disait-il, serait d'appeler près de vous d'excellents patriotes bataves connus par leur moralité, leurs vertus et leur génie; ils pourraient fournir toutes les connaissances locales à de bons rédacteurs français qui travailleraient sous vos yeux à un acte constitutionnel tel que vous le désirez et tel qu'il convient aux intérêts des deux Républiques alliées. Vous le remettriez ou vous l'enverriez au ministre Lacroix qui serait chargé d'en négocier adroitement la discussion, et vous me donneriez les ordres de placer l'armée de manière à ce que l'acceptation n'éprouve aucune difficulté, et je crois pouvoir vous assurer qu'elle aurait lieu sans effusion de sang et sans secousse dangereuse. Je sens combien, citoyens Directeurs, on doit toucher délicatement l'article de l'indépendance d'une puissance alliée aussi susceptible à cet égard que la nation batave; mais elle est telle qu'il faut la rendre heureuse malgré elle : toute autre mesure serait d'autant plus dangereuse que le peuple batave est froid, susceptible et entêté, cruel même, quand il se croit lésé; mais le moindre appareil de troupes françaises l'intimide et le rend docile. »

On voit que le général Hoche ne reculait pas, à l'occa-

1. *Affaires étrangères*, année 1797, n° 595, lettre du 7 brumaire an VI.

sion, devant le déploiement de la force armée pour la solution des difficultés constitutionnelles. Mais le spectacle de l'impuissance et de l'inertie prolongées où se débattait la République batave explique qu'un soldat ait pu songer à de pareilles solutions. Du reste, tout en conseillant de prendre résolument le parti des patriotes sages qui voulaient une République une et indivisible et de les soutenir contre les orangistes et les fédéralistes, Hoche voulait qu'on se séparât nettement des anarchistes. « Si pour parvenir à l'acte constitutionnel désiré, disait-il dans le post-scriptum de sa lettre, on se sert des moyens révolutionnaires indiqués, préconisés par certains anarchistes, on ne fera de ce pays qu'un vaste marais peuplé de grenouilles. »

Sous l'impression du 18 Fructidor, Noël, malgré la modération et la prudence de son caractère, en était arrivé à des conclusions à peu près semblables; il réclamait, lui aussi, un mouvement énergique pour faire adopter promptement un projet de constitution qui aurait reçu la sanction du Directoire; il était disposé « à couvrir les irrégularités d'une opération très épineuse, très délicate, mais que tout fait croire indispensable et dont il aurait soin d'écarter les formes odieuses et les violences inutiles [1] ». Ces idées allaient l'emporter, étant donné le reflux de jacobinisme qui avait triomphé à Paris; mais Noël ne devait pas présider à leur mise en œuvre, il n'était plus l'homme du jour. Ami des formes et de la mesure, il avait fait de son mieux pour tout concilier au milieu des circonstances ardues et troublées où il s'était trouvé; il n'avait

1. *Archives nationales*, AFIII, 283-287.

même pas hésité devant l'emploi des moyens révolutionnaires, quand il les avait estimés inévitables, tout en s'efforçant de n'y recourir que dans la limite du strict nécessaire. Il s'était forcément usé dans tant de menées, et puis, il faut bien le reconnaître, il n'avait pas réussi à tirer la République batave du chaos où elle se débattait; il y avait peu d'apparence qu'il réussirait mieux à l'avenir. Ayant perdu à la fois à Paris et à La Haye le crédit dont il aurait eu besoin et n'ayant peut-être point d'ailleurs toute la hardiesse que les circonstances exigeaient, il valait mieux qu'il cédât la place à un autre [1].

Aussi un nouveau ministre de France était désigné depuis quelque temps; c'était Delacroix [2], le prédécesseur de Talleyrand au ministère des relations extérieures. On avait jugé sans doute que la présence du personnage qui venait de remplir ces hautes fonctions n'était pas de trop pour mener à bien une solution devenue si urgente et qui demandait de l'initiative et de l'autorité. Peut-être aussi avait-on voulu s'en débarrasser en l'envoyant à l'étranger. Quels que soient les motifs qui aient inspiré ce choix, il n'était pas heureux.

1. Au retour de sa mission en Hollande, où il s'était marié avec une demoiselle Bogaert, François-Joseph Noël fut chargé de l'administration pénitentiaire au ministère de l'intérieur. Nous le trouvons ensuite commissaire général de la police à Lyon et préfet du Haut-Rhin en 1801. Il fut enfin en 1802 nommé inspecteur général de l'Université, fonction qu'il conserva jusque sous Louis-Philippe. C'est en cette qualité qu'il publia les dictionnaires, grammaires, leçons de littérature et autres ouvrages classiques par lesquels il est surtout connu. Il est mort à Paris le 29 janvier 1841.

2. Delacroix ou de Lacroix (Charles), né en 1741 à Givry. Il était chef de bureau dans les Finances, quand il fut élu représentant de la Marne en 1792. Il appartint successivement à la Convention et au conseil des Anciens et fut ministre des relations extérieures du 6 novembre 1795 au 19 juillet 1797. Après le 18 Brumaire, il fut nommé préfet des Bouches-du-Rhône et, plus tard, de la Gironde et mourut à Bordeaux en 1805. Il est le père du peintre Eugène Delacroix.

Quoique sa conduite sous la Terreur présente assez de fluctuations, Delacroix était au fond actif et audacieux, il en donna la preuve dans le rapide et éclatant succès avec lequel il sut organiser un gouvernement; mais, sans mesure dans ses propos, sans discernement dans ses relations, sans tact dans ses procédés, sans scrupule et sans habileté dans ses moyens, il ne sut ni diriger ni contenir ceux qu'il avait poussés au pouvoir. Emporté, vaniteux et rhéteur, il avait eu par surcroît le tort de s'adjoindre comme second un nommé Ducange, intrigant sans moralité, qui avait été longtemps rédacteur de la *Gazette de Leyde.*

Les instructions données à notre nouvel agent constataient, que l'influence de la France avait été stérile, ses efforts perdus, son but manqué et qu'après trois ans la nation batave se trouvait encore sans constitution, livrée à tous les orages et condamnée à une nullité politique dont tout le poids retombait sur la République française. Delacroix avait pour mission de mettre fin à cette situation et de favoriser le prompt établissement d'un régime fondé sur les mêmes principes que celui de l'an III et d'un gouvernement composé de manière à permettre à la République batave de devenir une alliée utile [1].

Arrivé à son poste dans les premiers jours de janvier, il se mit aussitôt à l'œuvre. Son premier soin avait été d'entrer en rapports avec les membres les plus avancés de l'assemblée et particulièrement avec les quarante-trois signataires du manifeste de Vreede. On les lui avait représentés comme des révolutionnaires à outrance,

1. *Affaires étrangères*, année 1798, n° 598, rapport au Directoire.

il écrit à Talleyrand qu'il a trouvé en eux, au contraire, des hommes attachés sans doute à leurs opinions, mais dociles à la voix de la raison, de la convenance, de la nécessité. Le fait est qu'il paraît être parvenu assez facilement à les rallier au programme politique qu'il était chargé de faire prévaloir. Il ne leur avait pas caché « que la République française ne souffrirait pas qu'un pays qu'elle a appelé à la liberté fût plus longtemps la proie de l'anarchie et que, s'il le fallait, elle ressaisirait les droits qu'elle tenait de la conquête pour le forcer à être heureux[1] ». Il ne semble pas, du reste, que cette menace fût indispensable; car les plus influents d'entre eux, comme le président de l'Assemblée van Hooff et Gevers, lui avaient exprimé le vœu que le Directoire leur donnât une constitution. Comme expression de leur désir de s'entendre et en même temps pour les lier, il fut convenu que Delacroix rédigerait une espèce de symbole contenant les principes essentiels, qu'on ferait ensuite signer par le plus grand nombre de membres qu'il se pourrait.

Delacroix se déchargea des détails de cette rédaction sur son secrétaire Ducange; dans une lettre que celui-ci adresse à son chef, il lui rend compte des résultats d'une longue conférence qu'il a eue à ce sujet avec les principaux patriotes. Il faut entendre comment il les traite : « Ces braves gens-là, dit-il, collectivement pris, n'ont pas les idées parfaitement claires; il leur manque en commun l'esprit d'ordre, de rédaction et de classification; mais, grâce à Dieu, nous avons tout cela pour

1. *Affaires étrangères*, n° 598, dépêche du 21 messidor an VI. Cette dépêche a été publiée par M. Mendels dans les annexes de son livre sur Daendels, où sont d'ailleurs reproduites la plupart des pièces dans lesquelles il est question de ce personnage.

eux.... Il faudra ensuite voir la liste de ceux à mettre en place pour le gouvernement provisoire à établir, de manière à ce que la France puisse en tirer le parti nécessaire; ce sera là peut-être le plus difficile; car il y a bien des nuances parmi ces patriotes, et je ne sais, ma foi! comment vous ferez pour contenter des esprits aussi chatouilleux et aussi jaloux les uns des autres [1]. » Malgré ces difficultés, on aboutit assez rapidement à un résultat, et tandis que la commission de constitution continuait majestueusement ses travaux, les conjurés avaient déjà élaboré le programme qui devait en tenir lieu.

Ce programme débutait par une déclaration de principes en faveur de l'unité, de l'égalité et du gouvernement démocratique représentatif. Il comprenait ensuite la division du pouvoir législatif en deux chambres, un conseil d'État de cinq membres chargé du pouvoir exécutif et auquel étaient subordonnées les administrations départementales et communales, l'unification des revenus et des dettes de la nation, l'abolition du système féodal, la séparation de l'Église et de l'État, l'exclusion des orangistes, la création des juges de paix, la réforme des codes civil et criminel, l'établissement de la garde nationale, la restriction de la liberté des sociétés populaires, l'obligation du serment pour tous les fonctionnaires et enfin une « union telle avec la République française que jamais la République batave ne puisse entrer en relations de politique ou de commerce avec les ennemis de la première et qu'elle fasse toujours cause commune avec elle [2]. »

1. *Archives nationales*. AFIII, nos 285-287-70.
2. *Ibid.*, n° 598.

En attendant l'adoption définitive de tous ces principes, on s'engageait à les mettre sur-le-champ en action. Pour cela, on décidait tout d'abord d'épurer le corps législatif de tous les membres connus par leur opposition aux maximes qu'on voulait faire prévaloir. Il était également entendu que l'assemblée se diviserait aussitôt en deux chambres et se compléterait elle-même. Enfin il fut résolu qu'un conseil d'État de cinq membres serait institué et qu'il nommerait six agents pour l'expédition des affaires. En un mot, on se proposait de faire immédiatement fonctionner l'organisme gouvernemental qu'on devait ensuite régulariser. Pour parfaire cette œuvre de parti, on convenait d'éliminer des fonctions publiques ceux qui refuseraient de prêter serment de haine au stathoudérat, au fédéralisme et à l'anarchie et d'en éloigner également, pour les dix années qui suivraient la paix générale, les parents en ligne directe d'émigrés français ou bataves, les ci-devant nobles qui n'auraient pas donné des preuves authentiques de civisme et enfin les ennemis reconnus de la souveraineté du peuple et de l'unité nationale.

Le factum que je viens d'analyser associait à des règles fondamentales assez raisonnables l'esprit d'exclusivisme et de proscription le plus étroit et le moins scrupuleux. C'était sans doute en considération des concessions faites à ce détestable esprit que les ultra-révolutionnaires avaient accepté des bases qui étaient aussi complètement en désaccord avec leurs premières exigences et se rapprochaient beaucoup, en somme, de la constitution précédemment repoussée. A ces révolutionnaires s'étaient joints quelques modérés entraînés par le désir d'en finir. Grâce à ces adhésions, Delacroix put envoyer à Paris un

projet revêtu de cinquante signatures. C'était pour lui un succès marquant d'avoir réussi à grouper aussi vite en un seul faisceau un nombre aussi notable de députés.

L'accord ainsi conclu, il restait à l'exécuter; il y procéda avec la même célérité et le même entrain qu'il venait de déployer. La dernière main fut confiée au général Joubert qui venait d'être placé à la tête de l'armée. C'est en vain que la commission des relations extérieures, qui appartenait à la droite, refusa au général français le commandement des troupes bataves; celui-ci trouva un entier concours dans le général Daendels. Midderich, un des membres les plus déterminés du parti révolutionnaire, ayant été élu président, ce qui lui donnait le commandement de la garde civique de La Haye, toutes les mesures furent concertées entre lui et les deux généraux pour l'exécution du coup d'État. Le 22 janvier 1798, dès quatre heures du matin, six membres du comité des relations extérieures étaient arrêtés à leur domicile. A cinq heures, les quarante-trois signataires du manifeste et un certain nombre d'autres députés convoqués précipitamment pendant la nuit s'assemblaient à l'hôtel de Harlem; vers sept heures, s'étant trouvés réunis en nombre suffisant pour former la majorité, ils se transportèrent dans le local de leurs séances, accompagnés par un détachement de garde nationale; ils furent reçus par les deux généraux, qui les attendaient à la porte. Des piquets d'infanterie et de cavalerie avaient été disposés à toutes les issues et sur les places voisines, ainsi que des pièces de canon. L'Assemblée ayant immédiatement ouvert la séance, le président lut un exposé des motifs de la convocation et proposa d'arrêter, outre les six membres du comité diplomatique déjà saisis chez

eux, vingt-deux députés dont l'opposition était connue. Ces députés ayant été, au fur et à mesure de leur arrivée, enfermés dans le cabinet du président, il n'y eut qu'à confirmer la mesure en vertu de laquelle ils avaient été retenus.

Ainsi expurgée des éléments qui avaient été considérés comme gênants, l'Assemblée se forma en comité secret pour procéder à la besogne en vue de laquelle elle était réunie. A la majorité de 62 voix contre 20, elle approuva la conduite du président. Elle fut ensuite invitée à prêter le serment de haine éternelle au stathoudérat, à l'aristocratie, au fédéralisme et à l'anarchie. Il se trouva encore dix membres pour refuser de jurer ces formules violentes où le jacobinisme croyait trouver des sûretés; ils reçurent l'ordre de quitter l'assemblée. La séance étant redevenue publique, il fut successivement voté par acclamation que le règlement était abrogé, que l'Assemblée, telle qu'elle était maintenant constituée, devait être tenue pour légale, qu'elle aurait le droit d'appeler les suppléants et de s'adjoindre tels citoyens qu'elle jugerait à propos, et qu'elle porterait à l'avenir le nom d'Assemblée constituante représentant le peuple batave. Après s'être ainsi attribué elle-même le caractère représentatif, elle décida que toutes les souverainetés provinciales étaient abolies, que la dénomination de peuple batave remplacerait dorénavant celle de peuple des Pays-Bas, et qu'il serait établi sans délai un gouvernement provisoire de cinq membres. Différentes commissions furent ensuite désignées, notamment pour préparer les instructions du pouvoir exécutif, adopter des manifestes au peuple et aux provinces et s'occuper du projet de constitution.

L'une d'elles fut députée vers Delacroix pour l'informer de la réussite du dessein auquel il avait une si grande part. Aussitôt prévenu, le ministre de France se transporta solennellement à l'assemblée, précédé des messagers d'État et d'une escorte de cavalerie. On voulait donner la sanction publique du gouvernement français à ce qui venait de se passer et se couvrir de son approbation. Elle fut aussi explicite qu'on pouvait la souhaiter. « Instruit par votre message de ce jour, dit Delacroix, des mesures énergiques que la Convention nationale batave a prises pour le salut de la patrie, je m'empresse de venir l'en féliciter. Continuez, citoyens, à assurer le bonheur du peuple par la sagesse de vos délibérations. Qu'il vous doive une constitution libre, sage, basée sur les principes qui peuvent seuls fonder la félicité publique. Organisez promptement un gouvernement vigoureux qui sache exciter et diriger l'énergie des Bataves contre l'ennemi commun. Soyez convaincus que la République française et son Directoire exécutif, dont j'ai l'honneur d'être l'organe auprès de vous, vous verra avec satisfaction préparer le bonheur de votre nation, applaudira à vos efforts et vous soutiendra de toute sa puissance. » Après une réponse du président pleine d'une effusion reconnaissante, les représentants des deux pays se donnèrent l'accolade au milieu des applaudissements. Il restait à remercier les forces armées qui avaient coopéré au succès de ce coup de main. Avant de se séparer, l'Assemblée décréta que la garde nationale et la garnison de La Haye avaient bien mérité de la patrie, et comme la magnanimité convient un jour d'avènement, elle ordonna la mise en liberté des députés qu'elle avait fait tout d'abord arrêter, se bornant à les exclure de son sein et à

les placer sous la surveillance de la police avec défense de sortir de La Haye.

Elle n'était pas au bout des résistances qu'elle devait rencontrer. Quand elle se réunit le lendemain, elle se trouva en présence de la démission de vingt-deux autres de ses membres qui déclaraient ne pas pouvoir adhérer à l'abolition du règlement. Delacroix prétend qu'ils avaient participé à toutes les opérations de la veille et prêté le serment qui leur était demandé; mais on comprend qu'ils se soient ravisés et n'aient pas voulu consentir plus longtemps à des combinaisons aussi irrégulières. En recevant leur démission, l'Assemblée les déclara déchus de leur mandat et nomma une commission pour aviser à la situation. Ordre fut intimé à tous les membres absents d'avoir à se rendre aux séances sous huit jours à peine de déchéance. Le même jour, le pouvoir exécutif fut constitué [1]; il se composait de Vreede, Van Langen [2], Wybo Fijnje [3], Wilderick et Fokker [4]. On a déjà vu ce qu'était Vreede; Wybo Fijnje était également un patriote ardent et fougueux, ayant du reste de la valeur. C'étaient les deux hommes marquants du gouvernement. Il n'y a rien à dire des autres, si ce n'est que Van Langen était catholique.

1. *Affaires étrangères*, n° 598. dépêches de Delacroix de pluviôse an VI. — *Gazette de Leyde*. — *Archives du Royaume*. Stukken rakende, dépêche de Meyer à Talleyrand du 26 janvier 1798. — Mémoire ou renseignements sur la Hollande.

2. VAN LANGEN (Étienne-Jacques), né à Leyde en 1758, mort le 27 mars 1847.

3. FIJNJE (Wybo), né à Zwolle le 24 janvier 1750. D'abord prédicant à Deventer, puis journaliste à Delft, il fut compromis dans les événements de 1787 et obligé de se réfugier en France. Sous le gouvernement de Schimmelpenninck et de Louis, il devint directeur du *Journal officiel* et mourut à Amsterdam en 1809.

4. FOKKER (Jean-Pierre), né en 1755, mort en 1831. Il publia plusieurs ouvrages scientifiques et devint membre de l'Institut royal.

Le coup d'État qui venait de se consommer fut bien accueilli dans les provinces; du moins il n'y rencontra pas d'opposition. Les membres de l'assemblée provinciale de Hollande s'empressèrent de faire notifier par une députation qu'ils avaient cessé de se regarder comme les dépositaires de la souveraineté et qu'ils ne se considéraient plus que comme un corps administratif. Toutes les administrations provinciales, même celle de Zélande, envoyèrent également leur adhésion. Il est vrai que Joubert avait expédié à tous les commandants de troupes l'ordre de faire respecter les décrets de l'Assemblée.

Le Directoire ne marchanda pas ses félicitations à Delacroix pour la rapide et heureuse issue de cette importante affaire. S'il ne leur donna pas plus de retentissement, c'est qu'on tenait à laisser au mouvement les apparences de la spontanéité. C'est ce que Talleyrand expliquait ainsi dans une de ses lettres : « Si, dans le compte que les gazettes françaises ont rendu de l'événement de La Haye, votre nom et celui du général Joubert n'ont paru qu'avec sobriété, cela tient à des considérations que vous êtes fait pour apprécier. Mais la confiance et l'estime du gouvernement vous tiennent compte de tous les éloges qu'on ne rend pas publics et qui sont fréquemment dans la bouche de chacun de ses membres. C'est par un effet de la même pensée que le Directoire ne m'a point encore chargé de répondre à la note officielle par laquelle le citoyen Meyer a fait connaître avec détails cette époque de la régénération batave. En paraissant se livrer trop au plaisir de témoigner son approbation, le Directoire craindrait que cette grande journée cessât de paraître avoir été l'ouvrage

évident de la volonté nationale et qu'on affectât de croire qu'il y a concouru autrement que par ses vœux [1]. » On retrouve en effet la même préoccupation dans la réponse de Talleyrand à Meyer. Après avoir vivement célébré « une régénération si salutaire et si complète, opérée dans l'espace de quelques heures sans troubles, sans résistance, le passage presque spontané d'un système à la fois anarchique et fédéraliste à un gouvernement qui, quoique provisoire, offre déjà l'image d'un gouvernement constitué et promet sous très peu de temps une constitution définitive », le ministre des relations extérieures éprouve le besoin d'affirmer que le respect du gouvernement français pour l'indépendance de chaque État « l'avait empêché de prescrire à ses agents près la République batave un autre langage que celui de l'amitié, d'autres démarches que ses exemples [2] ».

Tout en affectant, contre l'évidence même, de n'avoir pas coopéré activement au 22 janvier, on ne voulait pas cependant laisser de doute sur la pleine approbation que cette révolution avait rencontrée à Paris. Un ancien secrétaire de la légation de France du temps de Noël, nommé Jullien, s'étant permis de dire que le Directoire ne ratifiait pas les mesures adoptées, fut arrêté et embarqué pour Anvers avec l'assentiment explicite de Delacroix.

Il semble que les auteurs de cette révolution, dont on tenait à leur laisser tout l'honneur, aient compris tout d'abord le besoin de se la faire pardonner en lui donnant l'excuse d'une nécessité patriotique et de l'établissement d'un gouvernement réparateur. Dans un

1. *Archives du Royaume.* — *Affaires étrangères*, n° 598.
2. *Archives du Royaume*, dépêche de Talleyrand, du 25 pluviôse an VI.

manifeste au peuple batave, ils affirmaient qu'on était en train d'amener le pays « avec le nom d'une démocratie représentative sous le joug insupportable d'une aristocratie élective ». A l'appui de cette assertion ils étaient fondés à énumérer tous les obstacles apportés à l'unité nationale, la mauvaise organisation de l'armée, l'anarchie des provinces, l'absence de crédit, le désordre dans lequel on était ballotté depuis près de trois ans. Ils protestaient du reste qu'ils étaient convaincus des suites funestes du terrorisme, qu'ils ne changeraient rien provisoirement à l'administration des provinces et des communes et que nul n'aurait à souffrir ni dans sa personne ni dans ses biens [1].

Comme en somme ils mettaient fin à une situation intolérable, ils auraient pu faire absoudre l'initiative qu'ils avaient prise, s'ils étaient restés fidèles à ces promesses, si réellement ils avaient inauguré une période de tranquillité, un régime d'ordre et de conciliation. On ne pouvait en effet rester indéfiniment dans le chaos; il n'y avait plus de légalité et l'on ne voyait pas comment on pourrait sortir régulièrement de l'anarchie dans laquelle on vivait. L'Assemblée préparait bien une constitution nouvelle; mais tout faisait prévoir (Noël lui-même l'annonçait) que cette seconde édition serait également repoussée par les assemblées primaires. Il fallait avant tout donner au pays une administration, un gouvernement; en des conjonctures aussi troublées on aurait eu mauvaise grâce à chicaner de trop près les citoyens résolus qui assumaient cette lourde responsabilité. Mais c'était à la condition de les voir s'employer à l'or-

1. *Gazette de Leyde* de 1798.

ganisation d'un régime véritablement national. Malheureusement les hommes du 22 janvier n'étaient que des hommes de parti, à la fois violents, personnels et sectaires; ils ne tardèrent pas à le montrer de plus en plus par leurs actes. Dès le 4 février, les vingt-huit représentants sur lesquels on avait mis la main le jour du coup d'État étaient de nouveau arrêtés; parmi eux figuraient, non seulement des fédéralistes comme van Beyma, de Mist et Vitringa, mais des unitaires modérés comme van Hooff, Kantelaar et van Hammelsveld, et même des unitaires plus avancés comme Hahn et Hugo Gevers, qui dans la première assemblée avaient voté avec Vreede. Le Directoire avait ordonné cette arrestation en vertu d'un décret de l'Assemblée qui l'autorisait à prendre toutes les mesures commandées par la sûreté de l'État relativement aux ennemis du nouvel ordre de choses. Il avait motivé cette résolution en alléguant les conciliabules où les représentants exclus se réunissaient pour conspirer. Il annonçait du reste dans sa proclamation que si le salut public lui avait imposé impérieusement l'obligation de recourir à ces moyens de précaution, il ne s'écarterait pas d'un autre devoir, celui d'une juste humanité. En dépit de ses protestations, la logique ombrageuse de l'arbitraire qui se sent menacé par le blâme de l'opinion devait l'entraîner bientôt à d'autres excès.

Le 12 février, le Directoire acheva de constituer le gouvernement provisoire en nommant cinq agents pour les différentes branches de l'administration. Sous le nom d'agents, c'étaient de véritables ministres qui venaient prendre la place des anciens comités. Ces cinq agents avaient été en général bien choisis : ce furent Spoors pour la marine, Pyman pour la guerre, Gogel

pour les finances, Tadama pour la justice et Lapierre pour la police intérieure; deux d'entre eux, Pyman [1] et Gogel, allaient jouer un rôle dirigeant dans l'histoire de leur pays. Bien que ces nominations fussent heureuses, l'origine du nouveau pouvoir était si anormale qu'on hésitait à le servir. L'Assemblée dut être réunie extraordinairement pour statuer sur des refus qui menaçaient de détraquer l'administration : la virulence des remèdes auxquels elle recourut atteste la gravité de la protestation dont elle se sentait entourée. Elle décréta la perte des droits civiques et le bannissement contre ceux qui, sans motifs valables, refuseraient de remplir les emplois auxquels ils seraient appelés [2].

Tout en réorganisant le pouvoir exécutif, on ne perdait pas de vue la charte constitutionnelle dont on s'était engagé à doter la nation. Les choses marchèrent avec une extrême rapidité. Delacroix voyait journellement les membres de la commission de constitution et surveillait de près leur travail; ceux-ci avaient reçu des mains du représentant de la France un plan tout fait, et ils l'avaient suivi autant que le permettait la différence des deux peuples. On les voit dans une lettre s'excuser de quelques changements qu'ils y ont apportés : au fur et à mesure que les chapitres étaient rédigés, ils étaient communiqués au ministre français, qui les collationnait, s'assurait qu'on ne s'était point écarté des bases adop-

1. PYMAN (Géry-Jean), né à Deventer le 31 janvier 1750, suivit la carrière militaire. Colonel en 1787, il dut donner sa démission. Il resta agent de la guerre, du 12 février 1798 au 3 mars 1800. Nommé membre du Directoire en 1801, il le fut ensuite du Gouvernement d'État. De nouveau ministre de la guerre en 1803, il devint lieutenant général en 1806 et, plus tard, ministre plénipotentiaire à Lisbonne.

2. *Gazette de Leyde* de 1798.

tées, et indiquait les rectifications qu'il jugeait essentielles [1]. La commission ayant terminé son œuvre proposa à l'Assemblée de discuter le projet trois jours après la distribution, de voter d'abord sur l'ensemble, puis par titre, sauf renvoi du titre à la commission, et de se déclarer en permanence jusqu'à l'achèvement de la délibération.

Dans ces conditions et avec de tels procédés, la besogne ne devait pas languir. Le 17 mars, à sept heures et demie du soir, après deux jours seulement de discussion, la constitution était bâclée, aux applaudissements de l'Assemblée et des tribunes. D'après les règles consacrées, l'autorité suprême résidait dans le corps représentatif, qui était divisé en deux chambres : la première de soixante-quatre membres et la seconde de trente. Le pouvoir exécutif était remis à un Directoire de cinq membres qui pouvait nommer huit agents; il était responsable envers le corps représentatif; mais les administrations des départements lui étaient subordonnées. Ces départements étaient au nombre de huit et recevaient des dénominations empruntées aux cours d'eau qui les traversaient : Ems, Oud-Yssel, Rhin, Amstel, Texel, Delf, Dommel, Escaut-et-Meuse. L'unité était établie dans les finances, la législation et l'organisation judiciaire. L'Église était séparée de l'État, les biens ecclésiastiques étaient déclarés nationaux; mais, à titre de mesure transitoire, les pasteurs de l'Église réformée devaient conserver leurs traitements pendant trois ans.

La nouvelle constitution devait être soumise à la

1. *Affaires étrangères*, dépêches de Delacroix de pluviôse an VI.

ratification populaire, mais, cette fois, toutes les précautions furent prises pour que cette sanction ne pût pas faire défaut. Des commissaires furent envoyés dans les provinces pour y reconstituer les administrations et les municipalités et procéder à l'élimination de tous les fonctionnaires hostiles. Ils avaient également mission de veiller à l'épuration des assemblées primaires : ordre fut donné de n'y admettre que les citoyens qui feraient une déclaration d'obéissance à la constitution et de haine inaltérable au stathoudérat, à l'aristocratie, au fédéralisme et à l'anarchie ; de plus, tous les citoyens suspects de n'être pas favorables au nouvel ordre de choses furent systématiquement rayés des listes. Le système est avoué dans une correspondance du temps avec un cynisme naïf vraiment extraordinaire. « Les assemblées primaires, écrivait-on de Leyde, seront convoquées, pour que le peuple puisse s'expliquer librement sur le plan qui lui sera soumis. Elles seront au préalable purgées de tous ceux qu'on peut regarder comme opposés à l'ordre de choses actuel [1]. » Comme on était sûr de l'armée et de la marine, on décida au contraire qu'elles prendraient part au scrutin. Dans ces conditions le vote n'était pas douteux; il n'avait du reste que la portée d'une comédie plébiscitaire. Il aboutit le 23 avril à une énorme majorité en faveur de la constitution. Sur 165 510 votants, il y eut 153 913 suffrages approbatifs et seulement 11 597 suffrages négatifs [2].

Il restait aux auteurs du 18 Fructidor hollandais un dernier pas à faire pour compléter la ressemblance avec le 18 Fructidor français et mettre le comble à leurs

1. *Moniteur universel* du 2 avril 1798.
2. *Affaires étrangères*, n° 598.

usurpations; c'était de composer eux-mêmes les nouvelles assemblées qui allaient être appelées à fonctionner et de s'y installer de leur propre autorité, sans même prendre la peine de recourir à un nouveau simulacre de scrutin. C'est à quoi ils ne manquèrent pas. Le 4 mai, sur le rapport de Bosch, il fut décrété à l'unanimité qu'un tiers seulement du nouveau corps législatif serait nommé par le peuple et que les deux autres tiers seraient formés des membres de l'Assemblée constituante et de tous les suppléants. Il fut arrêté en outre que les trente membres qui manquaient encore, après l'incorporation des suppléants, seraient considérés comme le tiers qui devait sortir. De cette façon tous les représentants restés en fonctions assuraient leur maintien [1]. Ces principes posés, l'Assemblée se déclara dissoute et, presque séance tenante, se transforma en deux chambres, conformément à la constitution. Le même jour, les deux assemblées purent se réunir et se constituer; l'une élut Bosch pour son président, et l'autre Ockersee [2]. On avait eu soin de se faire convier à cette usurpation par des pétitions qu'on avait sans doute inspirées et le résultat fut salué par les applaudissements des tribunes, admises maintenant à représenter la consécration populaire.

Delacroix avait poussé à cet audacieux empiètement; dans sa correspondance avec Talleyrand, il en prend la responsabilité. « Cette mesure, dit-il, m'a paru le résultat précis de l'Acte constitutionnel, le complément de la Révolution batave. Elle était nécessaire pour consolider la liberté, pour anéantir tout ce qui reste

1. *Affaires étrangères*, n° 599.
2. *Ibid.*, n° 598.

d'anarchie fédéraliste et donner au gouvernement qui la remplace une marche facile et sûre et toute l'énergie désirable. Elle souffrait quelques difficultés : une conférence au sein du Directoire avec les représentants du peuple les plus influents a suffi pour les aplanir. La force avec laquelle j'ai réclamé cette mesure m'a paru dictée, non par la lettre, mais par l'esprit des instructions que le Directoire m'a données [1]. »

Malgré l'approbation que Delacroix se décerne à lui-même et malgré celle qu'il reçut d'ailleurs de son gouvernement, l'exploitation du pays par une minorité sans scrupules était trop flagrante pour ne pas soulever l'opinion publique. Cette réprobation fut ressentie par certains de ceux-là mêmes qui avaient aidé au 22 janvier. Daendels, l'un des principaux auteurs de cette révolution, se mit ouvertement à la tête de la réaction. Dans un dîner qui eut lieu quelques jours après chez Delacroix, il n'hésita pas à se faire l'interprète du mécontentement général et à apostropher Ducange, l'accusant avec véhémence d'être l'inspirateur de tous ces actes détestables; il aurait même ajouté des appréciations injurieuses pour le Directoire et pour l'Assemblée. Là-dessus, le ministre de France s'emporta, revendiqua pour lui-même la responsabilité de ces décrets qui étaient le salut de la Batavie. Finalement, après une vive discussion, il sortit en menaçant le général de l'autorité batave. Daendels fut en effet immédiatement dénoncé. Appelé devant les Directeurs, il se borna à nier les faits; il était accompagné du général Joubert qui affecta de ne pas attacher d'importance à ce différend

1. *Affaires étrangères*, n° 598, dépêche du 18 floréal an VI.

et conseilla la conciliation. Assez embarrassé, le gouvernement batave hésitait à le faire arrêter et songeait à se contenter timidement d'une rétractation, lorsqu'il apprit que le général était parti pour Paris. A cette nouvelle, il le mit sur-le-champ en accusation comme coupable de désertion et le suspendit de ses fonctions.

On disait dans le pays que l'animosité de Daendels venait de ce qu'après l'avoir quelque temps entretenu, le Directoire s'était fatigué d'avoir à sa solde un auxiliaire aussi cher, et que le général avait été ainsi amené à poursuivre une nouvelle révolution pour se la faire de nouveau payer. Florent-Guyot, qui rapporte cette accusation, ne se prononce pas à ce sujet. Mais il admet que Daendels, « immoral, dissipateur, toujours criblé de dettes, toujours en lutte ouverte avec ses créanciers », faisait tout pour justifier ces reproches [1]. Dans un livre récemment publié en Hollande sur Daendels, il est représenté comme une nature héroïque, une figure chevaleresque [2]. Sans vouloir contester ni les qualités militaires du général ni les talents administratifs dont il fit preuve plus tard dans le gouvernement des Indes, il me semble néanmoins que le portrait qu'on a tracé de ses vertus civiques est fort contestable. Delprat me paraît beaucoup plus dans le vrai, lorsqu'il l'appelle un intrigant et un brouillon de premier ordre [3]. Lombard (de Langres) le regarde également comme un homme « plein d'ambition, d'orgueil et comblé de dettes [4] ».

Quoiqu'on eût ratifié l'usage que Delacroix avait cru

1. *Affaires étrangères.* — Hollande. — Mémoires et documents, n° 48.
2. H.-W. Daendels, par M. I. Mendels. La Haye, 1890.
3. *Journal de* Delprat, Bydragen en mededeelingen van het historisch genootschap, La Haye, 1893.
4. *Affaires étrangères*, lettre du 7 octobre 1798.

devoir faire de ses pleins pouvoirs, on ne laissait pas de commencer à trouver en France qu'il avait dépassé la limite et qu'il devenait compromettant. Le Directoire français était assez exactement informé à cet égard et par des dénonciations anonymes et par la correspondance d'un des secrétaires de la légation. Pendant que l'un d'eux, Ducange, renseignait le Directoire batave, un autre, Champigny-Aubin, correspondait avec Talleyrand et Rewbell et les tenait au courant de la manière d'agir de son chef [1]. Aussi, quand Daendels arriva à Paris, y trouva-t-il des dispositions favorables et l'autorisation, tout au moins tacite, de pousser plus avant sa rebellion. On rapporte [2], et la chose est vraisemblable, que lorsqu'il eut exposé son projet de contre-révolution, il lui fut répondu : « Faites, mais si vous succombez, nous vous désavouerons ». Toujours est-il que le représentant du gouvernement batave réclama en vain son arrestation. Loin d'accéder à cette requête, on expédia à Delacroix l'ordre de rompre tout rapport avec Ducange et de le faire expulser.

Lui-même en était réduit à se défendre. « J'ai rempli à la lettre vos instructions, écrivait-il, déjoué les intrigues anglaises et fédéralistes, j'ai obtenu l'établissement d'une constitution où l'alliance française est consacrée, d'un gouvernement totalement dévoué. Tout ce que vous avez demandé est accordé. J'espère avant peu vous envoyer, en exécution des instructions que vous m'avez données, une convention pour Flessingue qui nous mettra en état d'en faire un des départements les plus importants

1. *Affaires étrangères*, n° 598.
2. De Bosch Kemper.

de notre marine, sans nuire à la marine batave [1]. La seule grâce que je vous demande, c'est de juger ceux qui sont ici à la tête des affaires, non par des dénonciations vagues, mais par les faits et par leurs résultats pour la République dont vous êtes les premiers magistrats [2]. »

Il est certain que la France n'avait pas à se plaindre des dispositions du Directoire batave. Dans une lettre qu'il adresse le 21 février au Directoire de la République française [3], on trouve des phrases comme celles-ci : « Nos vaisseaux, nos équipages, nos trésors sont à vous. Disposez-en, menez les Bataves à la gloire, punissez les fiers Anglais et rendez la paix au monde. La gloire d'avoir contribué par leurs nobles efforts à assurer l'indépendance et la liberté de deux nations qui en sont idolâtres sera pour tous les bons patriotes un prix digne de leurs sacrifices, et la satisfaction d'avoir acquitté en partie l'immense dette que le peuple batave a contractée envers la République française sera la récompense de nos travaux et de notre dévoûment sincère à la cause commune de deux peuples dont l'amour est fondé sur l'estime réciproque et les mêmes intérêts. »

Quelque docilité que le gouvernement français trouvât dans les amis de Delacroix, il ne pouvait pourtant pas leur abandonner le peuple batave. Il lui revenait que le pays était devenu la proie d'un groupe turbulent et discrédité qui s'était emparé de toutes les places, que les administrations départementales et municipales

1. Delacroix avait pouvoir de proposer le partage du port de Flessingue entre les deux Etats.

2. *Archives nationales*, AFIII, 283-287-70.

3. *Ibid.*, reproduite par M. Mendels, annexes, p. 36.

étaient indignement composées et ne reconnaissaient plus d'autre loi que leur fantaisie, que les assemblées primaires elles-mêmes avaient été épurées, qu'en un mot tout était réorganisé ou plutôt désorganisé en vue d'assurer la domination exclusive de quelques-uns. On se plaignait surtout des catholiques qui étaient nombreux parmi les partisans du régime existant et qui, appelés aux emplois, y apportaient l'ardeur fanatique d'une minorité longtemps proscrite. Le Directoire français était informé, d'autre part, par Champigny-Aubin que Vreede, Fijnje et van Langen s'obstinaient dans leur politique et qu'ils y étaient encouragés par Delacroix, avec qui ils avaient de fréquentes conférences [1]. Cette situation était compliquée par l'antagonisme qui existait entre notre agent diplomatique et Joubert. Le général était sourdement mais très foncièrement hostile au gouvernement batave. Il avait d'abord feint d'ignorer la fugue de Daendels ; en réalité il l'avait facilitée et on le vit bientôt couvrir formellement ce chef incorrect et déclarer par écrit qu'il lui avait, en sa qualité de commandant en chef, donné l'autorisation expresse de se rendre à Paris [2]. Il ne tarda pas du reste à recevoir des instructions conformes à ses tendances. « On nous assure, lui écrivit le Directoire, que des hommes qui craignent de se voir enlever une autorité que la confiance du peuple ne leur a point donnée méditent dans l'ombre les moyens d'empêcher la proclamation du vœu populaire.... Vous saurez déjouer les perfides complots qui pourraient exister à La Haye, assurer le triomphe de la vraie liberté et procurer à la

1. *Affaires étrangères*, voir notamment la lettre du 28 floréal an VI.
2. Lettre du 7 juin, citée par M. Mendels, p. 178.

nation batave, en lui épargnant les dangers et les malheurs d'une réaction, l'exécution complète d'une constitution qui est le gage de son indépendance et de son bonheur. » Il était indispensable au succès de l'évolution qu'on désirait, de rappeler Delacroix; il fut avisé par une lettre du président du Directoire que l'on comptait l'utiliser dans un poste non moins important. Il devait être remplacé par le général Bernadotte; celui-ci n'ayant pas accepté, la légation fut confiée à Roberjot; mais, le nouveau ministre étant envoyé en mission à Rastadt, Champigny-Aubin fut bientôt accrédité comme chargé d'affaires. Il recevait ainsi la récompense des avis judicieux qu'il avait fait parvenir, avec plus de fidélité envers son pays que de loyauté envers son chef. Ces avis avaient fort aidé au résultat. « Vos lettres, lui mandait Talleyrand, placées sous les yeux du Directoire, n'ont pas peu contribué à faire son opinion sur l'état actuel de la République batave [1]. »

Daendels était de retour le 10 juin. Il ne perdit pas de temps pour mettre à exécution ses projets; il trouvait pour cela des auxiliaires dans le gouvernement lui-même. Sur huit ministres, cinq étaient d'accord avec lui; c'étaient Spoors, Pyman, Gogel, Tadama et Lapierre. Trahi par ses propres agents et ne pouvant compter sur aucun soutien sérieux, le Directoire batave n'était guère en état de se défendre efficacement. Il aurait pu lutter pourtant avec plus d'habileté et de résolution qu'il ne le fit. Il ne sut que retirer à Daendels les deux grenadiers qui gardaient sa porte; il fournit ainsi à Joubert l'occasion de montrer sa sympathie en les remplaçant sur-le-

1. *Affaires étrangères*, n° 599.

champ par deux soldats français. Cette sympathie s'afficha du reste d'une manière encore plus éclatante. Non seulement Joubert laissa ses officiers aller complimenter Daendels, mais il parut lui-même, ainsi qu'eux tous, à une fête qui eut lieu le 11 au soir à l'hôtel du Vieux Doelen et qui revêtit les allures d'une manifestation, on peut même dire d'une conspiration contre les pouvoirs établis. Tandis qu'on voyait briller au dehors au milieu des illuminations un transparent portant les mots : « Pour la Constitution », au dedans on recueillait les signatures pour une pétition demandant l'abolition des décrets du 17 mars et du 4 mai.

En face d'une révolte qui se prononçait aussi clairement, il n'y avait que deux partis à prendre : rapporter les décrets ou faire arrêter Daendels. Fokker proposa de faire sanctionner par le peuple le décret du 4 mai ou d'étendre le renouvellement électoral à la totalité des représentants; mais il ne fut pas suivi. Mal dirigé par Delacroix et trop confiant dans le crédit de celui-ci, le Directoire se borna à expédier des courriers à Paris, à faire emprisonner dans la nuit les deux commissaires de la fête et à convoquer les chambres. Réunies dans la journée du 12, elles se déclarèrent en permanence et firent assembler leur garde personnelle dans la cour du Binnenhof.

Prévenu de tout ce qui se passait, Delacroix, qui était encore à son poste, s'empressa d'écrire à Joubert : « Vous avez été envoyé pour défendre la République batave et son gouvernement; vous pouvez, vous devez mettre un terme aux outrages qu'on lui prodigue. L'intérêt, la sûreté même de la République française vous le commande. Je vous en requiers même au nom de son

Directoire, et je vous déclare que je mets sous votre responsabilité personnelle tout ce qui pourrait être fait contre le Corps législatif et le gouvernement batave. »
Joubert s'empressa de répondre les lignes suivantes : « L'union qui règne entre les troupes françaises et bataves doit vous persuader, citoyen ministre, du maintien de la tranquillité à La Haye. Je vous prie surtout de croire que rien ne peut se faire ici, qui soit contraire aux intentions du Directoire français, à quoi je ne m'oppose sur-le-champ, dès que cela viendra à ma connaissance. » Chose à peine croyable, ce billet où la connivence se dissimule à peine sous l'ironie, Delacroix eut la crédulité de le transmettre au Directoire batave « comme un gage de la tranquillité publique [1] ».

Tandis que Delacroix étalait cette naïve confiance et que les pouvoirs constitués se tenaient sur la défensive, le général rebelle, sûr de son fait, prenait hardiment l'offensive. Dans une réunion qui avait eu lieu le matin chez Spoors et à laquelle avaient assisté les cinq agents infidèles, la révolution avait été décidée et l'on s'était assuré de l'adhésion des commandants de troupes. A cinq heures de l'après-midi Daendels se rendit avec trois compagnies d'infanterie d'abord chez l'agent de la guerre Pyman, où les principaux conjurés étaient réunis, et de là à l'hôtel d'Amsterdam qui était occupé par le Directoire. Des trois Directeurs influents, deux, Vreede et Fynje, purent s'échapper; le troisième, van Langen, fut appréhendé et conduit au château de Woerden. Quant à Fokker et à Wildrick, on s'en empara également; mais, ayant donné leur démission, ils furent relâchés. Delacroix

1. *Affaires étrangères*, n° 599, rapport du 14 prairial. — *Archives du Royaume*, Stukken.

était à table, ainsi que son fils, à l'hôtel du Directoire, au moment où ce coup de main s'y accomplissait ; il eut beau protester et traiter de scélérat le général Daendels qu'il trouva, l'épée nue, sur le seuil de la porte. On savait qu'il n'exprimait plus la pensée de son gouvernement ; on se borna à lui donner une escorte pour rentrer chez lui. Joubert, aussi bien que Daendels, n'eut que des sarcasmes pour ses plaintes et ses imprécations.

Le Directoire ainsi abattu, Daendels se porta sur le Binnenhof et fit sommer les deux chambres d'avoir à se séparer. Les troupes préposées à leur garde comprenaient cinq compagnies d'infanterie et un détachement de cavalerie ; elles auraient donc pu tenir tête à l'attaque ; mais elles vinrent faire cause commune avec l'agresseur. Toute résistance devenait impossible et l'on n'eut qu'à mettre la main sur un certain nombre de députés et de leurs partisans. Seul le président de la seconde chambre, Visser, essaya de défendre la dignité de l'assemblée qu'il présidait, mais ce fut en vain. La représentation nationale dut se retirer devant la force [1].

Le même jour parut une proclamation des cinq agents qui avaient trempé dans le mouvement et qui prenaient provisoirement le pouvoir sous le nom de Directoire intermédiaire. Pour se justifier de l'initiative qu'ils avaient assumée et qui ressemblait si fort à une trahison, ils alléguaient qu'ils étaient mieux placés que d'autres pour voir le danger, que c'était avant tout à la patrie qu'ils avaient juré fidélité et qu'étant en position

1. De Bosch Kemper. — *Gazette de Leyde* de 1798. — *Affaires étrangères*, nº 599, rapports de prairial an VI. — *Archives du Royaume*, Stukken et particulièrement mémoire ou renseignements sur la Hollande, du 10 décembre 1799.

de la sauver ils n'avaient pu s'y refuser. Ce n'était pas contre le 22 janvier qu'ils s'étaient soulevés; si extralégale qu'eût été cette révolution, elle leur paraissait inévitable pour mettre fin à un état d'anarchie. Mais elle aurait dû être le triomphe de l'intérêt national et non celui de l'esprit de parti et de l'esprit de parti le plus inquisiteur, le plus fanatique et le plus exclusif. Ce despotisme avait mis le comble à ses usurpations en empiétant le 4 mai sur la souveraineté nationale. En présence de cet attentat, l'insurrection devenait sacrée. Les cinq avaient dû s'y associer et ils se voyaient obligés d'accepter aujourd'hui le gouvernement. Mais ils s'engageaient à ne pas garder longtemps cette autorité qui appartenait au peuple et à ne la détenir que pour la lui restituer; d'avance ils s'en déclaraient responsables envers le futur Corps législatif et la future Cour de justice. « L'événement fera voir, disaient-ils en terminant, si nous vous avons sauvés ou si nous nous sommes conduits, nous aussi, en usurpateurs de votre pouvoir[1]. »

Ces protestations de désintéressement et d'obéissance à la loi suprême du salut public sont habituelles chez les faiseurs de coups d'État et de révolutions. Cependant dans la circonstance elles ne manquaient pas de sincérité. On doit reconnaître que les auteurs du coup d'État du 12 juin tinrent les engagements qu'ils prenaient pour excuser l'incorrection d'une initiative aussi contestable à tant d'égards. On doit reconnaître également qu'ils étaient quelque peu fondés à afficher la ferme persuasion que la partie la plus nombreuse et la mieux intentionnée de la nation ratifiait leur conduite[2].

1. *Gazette de Leyde* de 1798.
2. *Moniteur universel* du 8 messidor an VI.

CHAPITRE VII

LE GOUVERNEMENT DES MODÉRÉS JUSQU'À L'INVASION ANGLO-RUSSE

Le gouvernement intermédiaire. — Élection d'un nouveau corps législatif. — Son installation le 31 juillet 1798. — Fonctionnement régulier de la constitution et nomination d'un nouveau Directoire. — Mission de Schimmelpenninck et de Lombard (de Langres). — Envoi du général Brune.

On ne pouvait pas approuver sans réserves cette révolution opérée par un général indiscipliné avec la complicité des plus hauts fonctionnaires de l'État. Il est même permis de s'étonner que le gouvernement français ait autorisé cette série contradictoire de révolutions et de coups de force; on ne peut à son égard que ratifier le jugement qui est porté par Florent-Guyot dans le compte rendu de sa mission. « Son système, dit-il, a presque toujours été en cas pareil de donner un consentement secret et puis de paraître laisser faire. Cette politique qui n'a trompé personne a produit deux inconvénients graves : le premier de prêter à sa détermination les couleurs de l'intrigue, ce qui l'a déconsidéré dans

les pays étrangers; le second, c'est d'avoir laissé aux chefs de parti ayant surpris son consentement toute la latitude possible pour satisfaire leurs passions individuelles et de s'être mis lui-même dans la nécessité d'approuver tous leurs actes révolutionnaires, qu'il aurait pu prévenir par une conduite différente. » En ce qui regarde particulièrement l'usurpation du 4 mai, Florent-Guyot pense qu'il aurait suffi à la France de la désavouer pour y mettre fin [1].

Quoi qu'il en soit, le gouvernement batave était tellement devenu le despotisme d'une coterie, que tout le monde en était arrivé à désirer sa disparition, et comme, en supprimant les élections, il avait retiré à la nation le moyen normal de se faire écouter, on en avait été réduit à accepter le procédé quelconque qui libérerait le pays d'un joug odieux. Ce ne furent pas seulement les ennemis des institutions qui applaudirent à la chute de ce régime détesté, ce furent aussi tous ceux qui voulaient la consolidation et l'application loyale de la constitution. L'opinion était lasse des agitations stériles des trois dernières années et désabusée des démagogues à qui elle en imputait avec raison la responsabilité. Devenue sceptique en matière de constitution, elle ne souhaitait pas le renversement de celle qui était issue du 22 janvier, et qui sincèrement mise en œuvre pouvait fournir les éléments d'un gouvernement national; elle ne demandait qu'à la voir pratiquer par des hommes équitables et modérés.

C'était justement au nom de ces idées que le mouvement du 12 juin avait éclaté, c'était bien cette direction

1. *Affaires étrangères*. Hollande, n° 48, mémoires et documents.

qu'il entendait suivre; aussi fut-il acclamé par la grande masse de la nation. A Amsterdam, les anarchistes étaient disposés à s'agiter; mais la présence de l'amiral de Winter avait suffi à les contenir. En somme, la bourse, l'armée, la marine étaient d'accord pour se prononcer contre le Directoire. Joubert, qui, tout en restant flegmatiquement en dehors de toute action apparente, avait néanmoins encouragé et soutenu de haut le coup d'État, pouvait écrire très véridiquement à son gouvernement : « La tranquillité la plus parfaite n'est troublée en Hollande que par l'enthousiasme qu'y produit l'événement du 13 juin ». Dans cette même lettre [1], Joubert ajoute que les Directeurs gênaient tous ses mouvements et que sa position militaire était devenue effrayante. Il semble bien qu'il y a quelque outrance dans cette assertion, de même que lorsque le gouvernement nouveau écrivait à Paris que les hommes du 22 janvier allaient tenter un massacre général, s'ils n'avaient pas été prévenus par les événements du 12 juin [2]. On cédait évidemment au désir de se faire pardonner son initiative en noircissant ses ennemis.

Les auteurs de cette journée étaient résolus à faire fonctionner le plus tôt possible les institutions représentatives. Mais l'Assemblée nationale, déjà désorganisée par les premières exclusions qui l'avaient mutilée, avait achevé d'être désemparée par les mesures de réaction qui venaient d'être prises en sens inverse. Il parut impossible de la remettre à flot; on crut préférable de former un gouvernement intermédiaire destiné à présider aux

1. *Affaires étrangères*, n° 599, lettre du 26 prairial an VI.
2. *Archives du Royaume*, lettre du gouvernement intermédiaire au Directoire français, publiée par M. Mendels, annexes, p. 54.

élections et à la reconstitution complète des pouvoirs publics. Une assemblée provisoire fut créée en conséquence; elle se composait de 44 personnes, choisies tant parmi les membres des assemblées précédentes que parmi les fonctionnaires ou citoyens notables. Deux des anciens directeurs, Fokker et Wildrick, avaient accepté d'en faire partie; ils s'étaient du reste prononcés au sein du Directoire dans le sens d'un appel au pays et n'avaient opposé aucune résistance à l'insurrection militaire. A peine installée, cette assemblée s'empressa de convoquer les électeurs pour le 10 et le 13 juillet, afin de bien marquer qu'elle voulait restaurer la souveraineté nationale et non entreprendre sur elle.

Il s'agissait de faire admettre à Paris, sans qui on ne pouvait rien faire de durable, les initiatives qui avaient été prises et les procédés qui avaient été employés. Nous avons vu les instructions données à Joubert et les licences laissées à Daendels. Elles n'étaient pas néanmoins tellement précises qu'on pût se passer d'une ratification plus explicite, car elles n'excluaient pas l'éventualité d'une transaction amiable avec les hommes du 22 janvier. Nous en avons la preuve dans l'attitude de Champigny-Aubin qui, après le départ de Delacroix, était resté chargé des affaires de la République française. Quoique persuadé que son gouvernement applaudirait aux faits accomplis, moins empressé pourtant que les représentants de plusieurs autres puissances, il avait cru devoir attendre des ordres formels avant de faire une démarche ostensible auprès du gouvernement intermédiaire [1].

1. *Affaires étrangères*, n° 599, rapport du 26 prairial an VI.

Pour se concilier la bienveillance de la France, on s'était hâté d'interdire l'importation de tous les produits anglais. Un décret était déjà intervenu dans le même sens en 1796, mais il avait été éludé par la fraude; on crut politique de le renouveler. En même temps, comme on n'avait plus aucune foi dans les représentants de la République batave à Paris, lesquels semblent pourtant avoir assez mal servi et assez mal renseigné le gouvernement du 22 janvier [1], on envoyait en France de Winter et Schimmelpenninck. Ce dernier s'était tenu volontairement à l'écart, tant qu'avait duré la domination du parti avancé. Très hostile à ce régime qu'il envisageait comme une véritable anarchie, il n'hésita pas à faire cause commune avec ceux qui arrachaient le pays au péril révolutionnaire. Ayant approuvé l'entreprise des modérés, il ne put leur refuser son concours; il accepta donc d'aller à Paris, suivant une expression de sa correspondance officielle [2], se porter fort « de la noblesse et de la loyauté des intentions qui ont dirigé la révolution du 12 juin ». Il espérait que la République batave touchait enfin au moment de recueillir les bienfaits d'une constitution sage. Le nouveau gouvernement ne pouvait se donner un meilleur représentant. A la fois grave, complimenteur et insinuant, Schimmelpenninck sut inspirer confiance au Directoire et le convaincre de la ferme détermination du gouvernement provisoire « de consolider le grand ouvrage de la régénération politique de la nation et de comprimer également les diverses factions qui ont agité jusqu'ici le peuple batave pour établir

1. Voir les pièces publiées par M. Mendels d'après nos archives des affaires étrangères.
2. *Archives du Royaume*, dépêche du 16 août 1798.

enfin, sur des bases solides et inébranlables, l'unité et l'indivisibilité de la République qui seules peuvent ramener dans son sein le calme et l'union qui lui sont si nécessaires pour pouvoir déployer toutes ses forces et son antique énergie contre l'Angleterre, la plus implacable ennemie des deux Républiques alliées. » Le Directoire ne pouvait que goûter un programme où, sous la pompe de ces périodes massives, il retrouvait ses propres préoccupations.

Le gouvernement français avait également reçu une impression favorable de son ministre près la République batave. Dépêché à La Haye en remplacement de Bernadotte, Roberjot était venu y passer quelques jours, avant de se rendre au congrès de Rastadt, et il avait écrit à Paris que les membres qui composaient le gouvernement provisoire jouissaient d'une estime presque générale et réunissaient au dessein de faire le bien la modestie et des talents [1]. La seule crainte du Directoire français était que le régime intermédiaire ne versât trop dans la réaction et les représailles. Cette crainte apparaît clairement dans la correspondance de Champigny-Aubin qui, de nouveau, avait eu à gérer la légation après le prompt départ de Roberjot. On y voit le représentant de la France intervenir fort activement dans les affaires intérieures et dans les nominations à faire pour les plus hauts emplois. « Il faut, disait-il dans une note confidentielle au gouvernement batave à propos des élections, écarter ceux qui ont tenu soit au parti stathoudérien, soit au parti fédéraliste, soit au parti ultra-révolutionnaire et anarchique, soit au parti anglomane,

1. *Affaires étrangères*, n° 599, rapport du 10 messidor an VI.

peut-être le plus dangereux de tous [1]. » Une circonstance avait fort ému Champigny-Aubin, c'était le projet de mettre en liberté les représentants détenus depuis le 22 janvier. Il obtint qu'on les maintiendrait en état d'arrestation jusqu'après les élections, qui étaient proches.

Le 31 juillet eut lieu l'installation du nouveau Corps législatif. Après s'être constitué sous la présidence de van de Kasteele, il procéda, par voie de tirage au sort, à la répartition de ses membres en trois séries renouvelables annuellement et à leur division en deux Assemblées. Trente membres formèrent le Conseil des Anciens; les représentants restants composèrent le grand Conseil ou première Chambre. Il restait à nommer les cinq Directeurs qui devaient être choisis par la seconde Chambre sur une liste triple élaborée par l'autre Assemblée. Les cinq élus furent van Hasselt, van Haersolte, Ermerins, Hoedt et Hettema; ce dernier était catholique. Hoedt, qui ne réunissait pas toutes les conditions légales, fut remplacé par van Hooff [2]. C'étaient d'honnêtes gens et de bons patriotes, mais des hommes de second ordre et sans grande notoriété. C'était d'ailleurs parce qu'ils étaient restés jusque-là en dehors des fonctions et ne portaient ombrage à personne qu'on leur avait donné la préférence [3].

Le Directoire intermédiaire avait tenu sa parole et accompli son œuvre. Il put donc sans crainte venir, comme il l'avait promis, rendre ses comptes à la repré-

1. *Affaires étrangères*, n° 599, rapport du 19 messidor an VI.
2. *Gazette de Leyde*, de 1798. — De Bosch Kemper.
3. *Journal de Daniel* Delprat, publié par le recueil : *Bydragen en mededeelingen van het historisch genootschap*, La Haye, 1892 — *Nederlandsche Diplomatie*, t. II, p. 12.

sentation nationale et solliciter d'elle un bill d'indemnité. Cette ratification lui fut accordée à une grande majorité. Le décret portait « que la dissolution du Corps législatif qui s'était illégitimement créé lui-même le 4 mai précédent, ainsi que du Directoire exécutif inconstitutionnellement établi le 17 mars, avait été nécessaire pour la conservation de la liberté, pour le rétablissement de la souveraineté nationale outragée, ainsi que pour le maintien de la constitution, et obligatoire pour tout citoyen qui attache du prix à l'observance fidèle de la constitution ». En conséquence, les citoyens Spoors, Pyman, Gogel, Tadama et Lapierre, loin d'être reconnus coupables à cet égard, étaient déclarés avoir bien mérité de la patrie. Il en était de même de Daendels.

Avant de joindre sa ratification à celle des Chambres bataves, le Directoire français avait voulu voir si le gouvernement intermédiaire resterait fidèle à ses promesses. Rassuré maintenant de ce côté, il n'hésitait pas à reconnaître que « la nation entière, en appelant au Corps législatif, au Directoire des hommes qu'aucune erreur n'a entraînés, a mis le sceau de son approbation aux événements qui ont préparé ce dénouement salutaire ». « Nous avons vu avec douleur, ajoutait-il, des hommes, qui s'étaient annoncés comme amis ardents de la liberté et portés aux premières fonctions par le triomphe obtenu sur les partisans du régime détruit, ne se servir du pouvoir que pour entreprendre de s'y perpétuer et pour satisfaire, au détriment de la chose publique, leurs passions particulières [1]. » En envoyant ses félicitations, le Directoire français y ajoutait la pres-

1. *Gazette de Leyde* de 1798.

sante recommandation d'éloigner toute réaction et de comprimer toute distinction de parti.

La révolution militaire du 12 juin n'était pas malheureusement la dernière que devait avoir à traverser la République batave. Mais du moins le système gouvernemental qui en était sorti et qui succédait à cette longue crise, était destiné à durer pendant une certaine période et à procurer au pays, pendant plus de trois années, un régime capable de mettre un peu d'ordre dans les affaires intérieures et de faire face à l'invasion bientôt menaçante de l'étranger.

L'adhésion de la France aux événements du 12 juin était en partie l'œuvre de Schimmelpenninck. Aussi son gouvernement, appréciant ses services, avait insisté vivement auprès de lui pour lui faire accepter définitivement la mission qu'il n'avait d'abord assumée qu'à titre provisoire. L'homme politique se laissa convaincre sans trop se défendre et revint à Paris avec le titre d'ambassadeur extraordinaire. Sa tâche était considérable. Outre les bonnes relations que, dans son état actuel de dépendance, la République batave avait besoin d'entretenir avec la France, elle avait les plus graves questions à régler et notamment celle des indemnités qui lui avaient été promises. Schimmelpenninck fut chargé de réclamer la libre navigation du Rhin, la renonciation de tous les princes qui avaient des fiefs dans les anciennes Provinces-Unies et l'annexion du duché d'Oldenbourg, de l'évêché de Munster et de l'Oost-Frise. La confiance dont il était l'objet était pleinement justifiée par la façon dont il avait compris et dont il s'efforçait de remplir sa tâche. Témoin des préventions que les procédés dilatoires en usage à La Haye avaient

accréditées dans l'esprit du gouvernement français, il sentit qu'il importait avant tout de les dissiper et qu'une conduite franche, des explications loyales étaient les seuls moyens d'y parvenir.

Dans sa correspondance avec van der Goes, devenu secrétaire d'État des affaires étrangères [1], il s'en explique très nettement. En réponse aux reproches d'anglomanie qui étaient adressés aux Bataves, il aurait voulu qu'on rassurât la France et qu'on s'attachât à conquérir sa sympathie en lui donnant une coopération militaire sérieuse contre l'Angleterre. « Les circonstances nous obligent, disait-il, à nous soumettre en ceci à la prépondérance de la France. Ce système nous est dicté par nos relations politiques avec la République française. Vouloir s'y refuser serait un effort infructueux, tandis que l'adoption de ce système fournira au gouvernement batave le moyen de s'opposer à toute ingérence de la France dans les affaires intérieures de notre République [2]. » En échange d'une fidèle observation des clauses du traité d'alliance, l'envoyé batave entendait réclamer le respect de l'indépendance de son pays et la fin des immixtions abusives que les agents français se permettaient. Cette règle de conduite était sage et si Schimmelpenninck avait été mieux secondé à La Haye, il aurait pu espérer voir ses efforts couronnés de succès

1. Martin van der Goes van Dirxland, né à La Haye en 1751, décédé en 1826. Il représenta successivement son pays à Copenhague, auprès des Villes hanséatiques et à Madrid. Il resta ensuite pendant dix ans, de 1798 à 1808, à la tête du département des affaires étrangères. Après l'annexion, il fut député au corps législatif de l'Empire français. Après la restauration de la maison d'Orange, il fut nommé membre de la première Chambre en 1815 et créé baron en 1821.

2. *R.-J. Schimmelpenninck et les événements de son temps*, racontés par son fils, 1845.

Par malheur, il n'arriva point suffisamment à persuader ses amis de l'utilité d'adopter avec persévérance l'attitude qu'il conseillait.

Par une autre circonstance défavorable, la République française venait d'accréditer à La Haye, en remplacement de Roberjot, l'agent le moins apte à consolider les bonnes relations des deux États. Lombard (de Langres) était un ancien homme de lettres, devenu membre du tribunal de cassation. Sans tact et sans expérience, à la fois pompeux et cassant, plein d'un zèle inconsidéré, gonflé de jactance dans ses façons et dans son style, il manquait de toutes les qualités qu'exigeaient ses fonctions. Il convient d'ajouter, pour être juste, que, malgré le peu d'estime qu'il inspirait, ses intentions étaient parfois honnêtes; il aurait voulu refréner les excès des agents qui pressuraient le pays à leur profit [1].

Il regarda comme sa principale affaire d'arracher van Langen à la peine capitale dont on le croyait menacé. La pensée était louable; il y avait non seulement un intérêt d'humanité, mais aussi un intérêt politique à empêcher le gouvernement batave de réagir à l'excès contre les hommes de la Révolution. Mais Lombard y apporta si peu de mesure et de prudence qu'il en arriva à ranimer l'espoir et l'audace du parti vaincu, qui se laissa entraîner bientôt à des projets de conspiration. Des militaires brabançons et des officiers hollandais émigrés devaient pénétrer sur le territoire batave, s'y joindre aux ennemis du régime et essayer de ren-

1. Lombard (Vincent), né à Langres vers 1765, mort en 1830 à Paris. A son retour de Hollande, il reprit sa vie d'homme de lettres. Le nombre de ses ouvrages est considérable; ses mémoires, en deux volumes, en forment la partie la plus intéressante.

verser les pouvoirs établis. L'arrestation des principaux conspirateurs suffit à déjouer le complot; mais le Directoire n'en jugea pas moins la situation assez sérieuse pour adresser une proclamation à ce sujet à ses concitoyens [1].

Lombard n'avait en aucune façon favorisé ce mouvement, mais il avait cru habile de laisser relever la tête au parti avancé pour tenir les vainqueurs en haleine. Voici comment il rendait compte lui-même de sa manière de faire. « Après avoir sondé le terrain, j'ai vu que pour donner de l'énergie à un gouvernement apathique il fallait que je fusse ici encore plus administrateur que diplomate. C'est ce que j'ai fait. D'après l'attitude ferme que j'ai prise, je crois être en mesure maintenant de donner moi-même la rotation à la machine politique [2]. » Cette impulsion était le plus souvent rude et saccadée. A propos de la lacération des bustes de Barras et de quelques autres conventionnels, il envoyait au Directoire batave une note qui commençait ainsi : « Vengeance, citoyens Directeurs, vengeance. Je l'attends de votre amour pour mon pays; je dis plus, je l'exige au nom de ma République, au nom de son Directoire [3]. » Continuant sa diatribe, il se plaignait qu'on laissât pénétrer les marchandises anglaises et les émigrés français. En ce qui concerne ce dernier grief, il est triste d'avoir à constater que, dans ses Mémoires publiés sous la Restauration, il se glorifie de s'être concerté avec le ministre de la police Lapierre en faveur des émigrés. Il lui faisait passer ostensiblement des notes très fermes pour

1. *Moniteur universel* du 24 frimaire an VII.
2. *Affaires étrangères*, n° 600, rapport du 23 vendémiaire an VII.
3. *Ibid.*, rapport du 25 vendémiaire.

donner le change au personnel de sa légation dont il se méfiait; mais en particulier il le priait de n'y avoir nul égard. Un témoignage du temps affirme du reste qu'après avoir débuté comme un énurgumène il avait fini par devenir doux comme un mouton et par se laisser absolument conduire par van der Goes [1].

On peut juger par là du caractère du personnage. Ce caractère n'avait pas tardé à être démasqué à Paris; car, ainsi qu'il s'en plaint, il avait à côté de lui, en la personne de Champigny-Aubin, un collaborateur qui surveillait toutes ses démarches et dénonçait toutes ses fautes, censeur d'autant plus dangereux qu'ayant appartenu à la Convention il était connu des membres du gouvernement. Champigny-Aubin se plaint de l'insuccès de ses efforts pour contenir et diriger son chef. « Il est homme de lettres, écrit-il à Talleyrand, je ne le suis point, et je dois ménager l'amour-propre d'un homme plus érudit que moi. Je lui fais bien quelques réflexions sur les notes officielles qu'il veut rédiger lui-même, mais je dois le faire avec beaucoup de ménagements [2]. » Talleyrand conservait, comme on le voit, l'habitude d'entretenir avec les subordonnés de son agent une correspondance parallèle destinée à contrôler la gestion de celui-ci. Quelle que fût la maladresse de Lombard, il réussit cependant à obtenir la mise en liberté de tous les vaincus de la politique. A la suite d'une dépêche plus pressante où il réclamait « l'oubli du passé et la réunion sincère de tous les amis de l'ordre et de la liberté autour de l'acte constitutionnel [3] », la question fut portée devant les Chambres,

1. *Journal de* Delprat.
2. *Affaires étrangères*, n° 600, lettre du 9 brumaire an VII.
3. *Moniteur universel* du 9 nivôse an VII.

qui votèrent une amnistie générale pour tous les délits politiques commis depuis 1795; les révolutionnaires van Langen et Fynje en profitèrent comme les orangistes van de Spiegel et Bentinck. Lombard avait le droit de s'applaudir d'avoir provoqué cet acte de clémence qu'il pouvait croire appelé à clore la période des haines et des dissensions et à inaugurer une ère réparatrice.

C'est bien ainsi que Schimmelpenninck envisageait, lui aussi, la situation. « Depuis un an, disait-il dans une lettre au ministre des relations extérieures [1], la Constitution batave est en activité. Le Corps législatif, le Directoire, les tribunaux, les administrations départementales, enfin toutes les autorités généralement composées des hommes les plus remarquables par le patriotisme et par les lumières s'efforcent d'assurer la marche de cette Constitution et de procurer à leurs concitoyens le bonheur qu'elle leur promet. L'immense majorité du peuple batave, attaché par sentiment aux lois qu'il s'est données, pénétré d'une généreuse estime pour les magistrats honorés de son choix, seconde de tous ses moyens, de toute la force de sa volonté les pénibles travaux de ses délégués. Ce touchant accord de la nation et de ses mandataires offrait aux philosophes, aux amis de l'humanité l'espoir consolateur de prouver bientôt par un éloquent exemple l'excellence de la démocratie tempérée et de constater par des faits que l'exécution politique de ce système est aussi facile, aussi simple que la conception de sa théorie est imposante et sublime. Mais cet exemple d'une république heureuse

1. *Archives du royaume*, dépêche du 21 juillet 1799.

sans patriciat et sans privilèges, exerçant avec dignité les droits de la souveraineté, était trop séduisant pour les peuples, trop inquiétant pour les rois. L'Angleterre en redoute la puissance, et jusqu'ici son artificieuse et criminelle politique a tout tenté pour en affaiblir l'effet, en empêcher les résultats. Le cabinet de Saint-James a vu avec effroi la chute du stathouder qu'il regardait avec raison comme le puissant moteur de l'active et maligne influence qu'il exerça toujours en Hollande pour y paralyser ce que le patriotisme et l'industrie pouvaient concevoir de grand et d'utile. »

Comme on le voit, si les choses s'étaient améliorées au dedans, de nouvelles et plus poignantes préoccupations étaient nées de la menace d'une invasion étrangère. Dès le commencement de 1799, le ministre de France avait été officiellement avisé et avait été chargé d'informer le gouvernement batave qu'il fallait s'attendre à un débarquement des Anglais et des Russes. On pensait que la descente aurait pour théâtre l'île de Walcheren, où l'ancien stathouder, qu'il s'agissait de rétablir, comptait encore beaucoup de partisans.

Il ne paraîtra peut-être pas sans intérêt de rechercher quelles étaient en vue de ce projet de restauration les idées de Guillaume V. On les trouve exposées dans quelques-unes de ses lettres à sa femme et à son fils. Retiré à Hamptoncourt, il avait placé tout son espoir dans la cour d'Angleterre. Cette confiance l'avait induit à aider les Anglais à s'emparer des possessions néerlandaises; elle avait eu pour son pays des conséquences désastreuses, mais elle était restée pour lui stérile en résultats. Malgré ces déceptions qui ne devaient pas laisser d'être cuisantes et pleines de remords pour son patriotisme, cet

esprit obstiné s'entêtait à poursuivre, à la remorque du cabinet de Saint-James, le rétablissement de son ancien pouvoir et continuait à nourrir contre la France les desseins les plus hostiles. « Je ne crois nullement, écrivait-il à la princesse d'Orange le 2 septembre 1797 [1], que la Prusse serait hors d'état de forcer la France à accorder les conditions que j'exige pour rentrer dans ma patrie. Si elle veut agir de bonne foi et se concerter avec l'empereur, la Russie et l'Angleterre, si ces Puissances se coalisent de bonne foi, avec l'aide de Dieu elles ont assez de force pour obliger les Français à rentrer dans leur coquille, à céder non seulement les conquêtes faites dans cette guerre, mais même ce qu'ils ont pris dans l'Allemagne et les Pays-Bas depuis le temps d'Henri IV et à réduire la France à ses anciens douze grands gouvernements. » Tout au plus admet-il la possibilité de lui laisser la Franche-Comté et le Roussillon.

En ce qui regarde son propre pays, les pensées de Guillaume V n'étaient pas moins rétrogrades. Il ne voulait pas d'une République batave une et indivisible, telle que l'avaient faite les événements. Voici en quels termes il s'en expliquait avec la princesse d'Orange, à la date du 1er juin 1797 : « Les privilèges des provinces, des villes, des corps de nobles, des différentes terres et en particulier des habitants possesseurs des terres ayant voix aux États en Frise et en Groningue doivent être rétablis et les constitutions des provinces, avec quelque pouvoir de plus pour les États généraux représentant le corps fédératif de la République, doivent être remises, sans quoi avec honneur je ne puis reprendre le stathou-

1. *Archives de la maison royale.*

dérat ». Il écrivait encore dans le même sens à son fils, le 29 juin 1799 : « Je crois qu'il faut prendre pour base la souveraineté des États et le rétablissement du stathoudérat dans chaque province en tâchant de rendre la généralité plus souveraine et les provinces moins qu'auparavant pour ce qui concerne les relations avec les puissances étrangères, l'armée, la flotte, les fortifications. »

Il est assez curieux de retrouver dans cette correspondance le germe de la combinaison qui devait en 1814 réunir la Belgique et la Hollande sous le sceptre du roi Guillaume Ier [1]. L'ancien stathouder ne montre aucun enthousiasme pour cette conception. Il ne veut pas qu'il soit question de lui conférer un titre monarchique. « Je connais les Hollandais, dit-il; ils laisseront plutôt gouverner un stathouder despotiquement par influence que de lui donner des droits comme souverain ». Quant à la fédération des dix-sept provinces, c'était une idée chère au pensionnaire van de Spiegel et dont il avait déjà entretenu le stathouder en 1790 et en 1791. Mais Guillaume V n'en fut jamais partisan; il ne voyait pas comment on pourrait établir une constitution qui convînt également à des éléments aussi divers. Il était disposé à admettre que la religion catholique devait être dominante et la religion protestante tolérée dans la Belgique et au contraire le protestantisme dominant et le catholicisme toléré dans la Néerlande. « Mais, ajoutait-il, je souhaite souvent que l'Autriche ait les Pays-Bas de retour, ne voyant pas comment les choses pourraient aller d'être stathouder des sept provinces et gouverneur général, avec les droits de

1. *Archives de la maison royale*, lettres du 29 juin, du 5 juillet et du 20 août 1799.

la souveraineté, des dix provinces. » L'histoire a montré que ces appréhensions étaient fondées et que l'amalgame auquel on songeait dès lors et qu'on a réalisé depuis n'était pas viable.

En vue des dangers qui menaçaient la République batave, le général Brune venait d'y être envoyé en qualité de commandant des troupes françaises [1]. Peu de jours après son arrivée, il eut à prononcer un discours à l'occasion de la fête commémorative du 21 janvier. Dans cette harangue, il rappelait à ses camarades « que des guerriers républicains ne doivent compter les ennemis qu'après la victoire et que c'est au seul génie de la liberté qu'ils doivent ce courage terrible qui, leur faisant braver les périls avec dédain, ne laisse aucun espoir de retour aux systèmes destructeurs de la liberté des hommes [2]. » Le succès ne devait pas tarder à justifier ces paroles qui auraient pu alors paraître emphatiques et vantardes, si tel n'avait pas été le style général de l'époque.

En prévision du débarquement qu'on redoutait, Lombard avait reçu mission de stimuler le gouvernement batave et de réclamer de lui les mesures de précaution que les circonstances exigeaient. Grâce à ses instances,

1. Brune (Guillaume-Marie-Anne), né à Brive-la-Gaillarde le 13 mai 1763. Il vint à Paris comme étudiant en droit, puis s'y fit typographe. A la révolution, il s'enrôla dans la garde nationale et fut d'abord adjudant aux volontaires de la Seine. Il fit toutes les campagnes de l'armée du Nord et fut successivement colonel en 1792 et général en 1793. Il passa ensuite à l'armée d'Italie, devint général de division en 1798, et commanda en chef l'armée d'Helvétie, puis l'armée de la Vendée. Ambassadeur à Constantinople de 1803 à 1805, à l'avènement de l'empire, il fut fait maréchal. Il devint en 1807 gouverneur général des villes Hanséatiques. Peu en faveur à la fin de l'Empire, il fut nommé membre de la Chambre des pairs pendant les Cent Jours. Le 2 août 1815, il fut assassiné à Avignon par la populace royaliste, et son corps fut jeté dans le Rhône.

2. *Affaires étrangères*, n° 601.

les places fortes avaient reçu quelques approvisionnements, et un décret avait été rendu le 3 mai concernant l'établissement d'une garde nationale qui devait comprendre tous les hommes mariés de dix-huit à vingt-huit ans et tous les célibataires de dix-huit à trente-cinq [1]. Mais si l'administration locale avait consenti à ces mesures de défense, son empressement demeurait des plus médiocres. Lombard ne pouvait réussir à obtenir que le commandement en chef fût confié à Brune. Après avoir fait attendre trois mois une réponse, on se bornait à s'en référer aux démarches qu'on faisait à Paris en sens inverse. Cette inertie irritait et inquiétait l'autorité militaire. « Nos communications avec le gouvernement batave, écrivait Brune à Talleyrand, manquent ici et de souplesse et de dignité : les demandes sont presque toujours éludées et souvent restent sans réponse. Cette paralysie politique atteint l'action militaire. Faut-il arrêter des déserteurs, faire mouvoir une batterie batave, garnir une côte, établir des batteries, approvisionner des places? Autorisé par notre ministre de la guerre, je m'adresse au ministère batave. On fait rentrer aussitôt tous ces objets dans les relations politiques; ainsi classés, ils me deviennent étrangers et il n'en est plus parlé. Tout concert avec notre envoyé extraordinaire devient nul, on se traîne d'espérance en espérance et rien ne se fait. De cette manière je ne dispose proprement que des troupes françaises qui sont peu nombreuses et très dispersées, et les forces bataves, assez considérables, ne reçoivent aucune direction utile à la défense générale [2]. »

1. *Affaires étrangères*, n° 601.
2. *Ibid.*, n° 601, lettre du 1er messidor an VII.

Brune ne voyait qu'une intervention directe et pressante de la France pour lever ces entraves qu'il n'hésitait pas à attribuer au mauvais vouloir. Suivant lui, depuis qu'on savait les préparatifs faits en Angleterre pour une descente, le parti orangiste s'était ranimé et l'attachement au nouvel ordre de choses avait diminué dans l'esprit public. On remarquait chez les simples citoyens une excitation et chez les principaux une réserve qui commandaient la plus grande vigilance. Dans les appréciations du général, nous devons faire la part de l'impatience que montrent toujours les autorités militaires, quand il s'agit de déférer à leurs réquisitions. Il est assez ordinaire en pareil cas de les entendre récriminer contre l'apathie des pouvoirs locaux et le défaut de vigueur de la diplomatie. Mais on ne peut pas nier que Brune ne fût quelque peu fondé à se plaindre. Il était encouragé dans ces dispositions par Daendels qui s'était insinué dans son intimité [1]. Plein d'ambition, d'orgueil, de turbulence et de besoins, celui-ci trouvait insuffisante la part qui lui était faite dans un état de choses dont il était en grande partie le fondateur et dont il avait compté rester le maître. « Il voudrait, nous dit Lombard (de Langres), que le gouvernement ne fît rien sans prendre préalablement son avis; dans ces moments, il va jusqu'à faire espionner des ministres et à dire que le gouvernement batave veut traiter avec l'Angleterre. » Les Directeurs, alarmés de tels propos, craignaient que ce soldat remuant ne voulût les renverser, et il paraît assez probable qu'il songeait en effet à un nouveau coup de main.

1. *Affaires étrangères*, rapports de Lombard (de Langres), du 16 vendémiaire et du 12 messidor an VII.

Cette accusation de connivence avec l'ennemi, le ministre de France ne la croyait pas justifiée, bien qu'il ne se fît pas d'illusion sur le fond des cœurs. « Dire qu'il n'y a point ici d'anglomanes, mandait-il à Talleyrand, ce serait faux, parce que beaucoup de particuliers ayant leurs fonds dans la banque de Londres, ils désirent que l'Angleterre ne soit pas anéantie; dire que nous avons ici beaucoup de partisans, ce serait encore plus faux, parce que la Hollande payant beaucoup aux Français, vexée parfois par des fripons, et jusqu'ici le Directoire faisant très peu pour le gouvernement batave, il s'ensuit qu'on ne nous aime pas, qu'on ne peut pas nous aimer [1] ». Cette sourde antipathie avait été enhardie par les victoires de la coalition à la suite de la rupture tragique du congrès de Rastadt. A mesure que les insuccès de nos armes s'étaient multipliés, Lombard avait senti décroître son influence; mais, mieux familiarisé maintenant avec le tempérament du pays, il se préoccupait moins qu'au début de la réserve à laquelle il se heurtait.

Dans les circonstances où l'on se trouvait, il était difficile que cette façon calme de prendre les choses ne fût pas suspecte de tiédeur. Lombard en avait le sentiment et dès le mois de juin il faisait savoir qu'il ne saurait rester à La Haye, si on y maintenait à côté de lui le secrétaire qui le surveillait et le dénonçait. La réaction du 30 Prairial étant venue sur ces entrefaites faire sortir du Directoire Treilhard qui était son protecteur, il ne tarda pas à être rappelé.

Son successeur Fouché (de Nantes) ne fit que passer;

1. *Affaires étrangères*, n° 601, rapports de messidor an VII.

il semble que le futur duc d'Otrante ait été surtout envoyé à La Haye en vue de la mission extraordinaire d'emporter la nomination de Brune comme commandant en chef des troupes bataves. Aidé par Daendels, il réussit à obtenir enfin cet arrêté qui s'était tant fait attendre. En se résolvant à cette mesure, le Directoire batave stipulait que le général en chef prendrait ses ordres et les ferait respecter, qu'il se tiendrait en communication avec le ministre de la guerre et que les deux armées resteraient distinctes [1]. Ce qui avait le plus contribué à triompher des hésitations et des répugnances, c'était l'imminence devenue flagrante du péril qui menaçait les côtes bataves.

1. *Affaires étrangères*, nº 602.

CHAPITRE VIII

L'EXPÉDITION ANGLO-RUSSE DE 1799

Descente des Anglais dans la Hollande septentrionale le 27 août 1799. — Capitulation de la flotte batave et abandon du Helder. — Échec du 10 septembre. — Arrivée des Russes. — Victoire de Bergen. — Affaire du 2 octobre. — Victoire de Castricum. — Capitulation d'Alkmaar le 18 octobre 1799.

L'Angleterre, qui n'avait jamais désarmé, avait réussi à ramener à l'assaut de la Révolution française l'Autriche et la Russie. Pendant que les forces de ces deux dernières puissances nous attaquaient par l'Italie et par la Suisse, un corps anglo-russe devait envahir la République batave, d'où l'on espérait, à l'aide d'un mouvement orangiste, expulser les Français. On y trouvait l'avantage d'une diversion; et en cas de succès on se réservait de poursuivre la campagne à travers les Pays-Bas. Une armée de 30 000 hommes étant jugée nécessaire, une convention conclue le 22 juin avait fixé le contingent de la Russie à 17 600 hommes et celui de la Grande-Bretagne à 13 000; celle-ci se chargeait en outre du transport et devait payer à son alliée un subside immé-

diat de 88 000 livres sterling et un subside mensuel de 44 000 livres [1].

En réalité, le corps expéditionnaire fut beaucoup plus nombreux. L'Irlande abattue ayant rendu disponibles les forces dont on avait besoin, deux divisions anglaises formant un ensemble de 20 à 25 000 hommes furent réunies à Yarmouth et à Southampton sous le commandement du duc d'York, pendant qu'un corps de 20 000 Russes s'organisait dans la Baltique pour venir les rejoindre. De son côté, le prince héréditaire d'Orange rassemblait des troupes à Lingen sur la frontière de l'Oost-Frise [2].

Ces préparatifs et leur objet étaient connus en Hollande; on n'en avait fait aucun mystère, voulant disposer les esprits au soulèvement qu'on fomentait en faveur de l'ex-stathouder. On croyait pouvoir compter sur une insurrection; le plan en avait été dressé par Guillaume V qui avait indiqué la marche à suivre et les personnes à employer et qui lança une proclamation pour engager ses compatriotes à seconder l'envahisseur [3]. D'après ce manifeste, il ne s'agissait que de délivrer le pays du joug que les Français faisaient peser sur lui depuis quatre ans et de restaurer la religion et la liberté; c'était donc comme des libérateurs et non comme des ennemis qu'on devait accueillir les alliés. Cet appel ne devait trouver d'écho efficace ni dans la population ni dans les sphères officielles.

Ce n'est pas qu'on y fût animé d'une ardeur guerrière bien vive ni d'une fidélité à toute épreuve envers l'alliance

1. *Gazette de Leyde* de 1799.
2. *Campagne de Hollande en* 1799, par le général Mathieu Dumas.
3. *Nederlandsche Diplomatie*, t. II, p. 34.

française. Le nouveau ministre de France, Florent-Guyot[1], était fort optimiste quand il affirmait que le gouvernement ne voulait point le renversement de l'ordre de choses établi et qu'on pouvait le soupçonner seulement d'arrière-pensées visant à obtenir une espèce de neutralité [2]. Ce n'était pas une vague arrière-pensée qu'avait à cet égard le gouvernement batave, c'était tout un plan dont il ne cessa, pour ainsi dire, pas de poursuivre la réalisation. Mais les circonstances ne se prêtaient pas à l'aveu d'une telle espérance; en face de l'armée française, il fallut bien que les modérés marchassent avec les révolutionnaires; quant aux orangistes, tenus en respect par la crainte, ils attendirent, pour se soulever, un succès éclatant qui ne vint pas.

Les pouvoirs publics de leur côté se résignèrent à faire le nécessaire. Le Directoire fut investi du droit de déclarer l'état de siège et de disposer de la garde nationale; des mesures rigoureuses furent prises contre les suspects et les émigrés; la peine de mort fut décrétée contre tout fonctionnaire qui abandonnerait son poste. En même temps les citoyens étaient invités à payer par anticipation le quatrième terme restant à échoir de l'impôt de quatre pour cent sur le capital. « Ce pays prend une phy-

1. Florent-Guyot, qui s'appelait en réalité Guyot de Saint-Florent, est né à Semur en 1755 et mourut à Avallon le 18 avril 1834. Avocat dans sa ville natale, puis député en 1789 et de nouveau représentant de la Côte-d'Or à la Convention nationale, il fut envoyé en mission dans le Nord dont il dirigea fort sagement l'administration civile et militaire pendant près d'un an, avant et après le 9 Thermidor. Nommé membre du Conseil des Anciens, il fut envoyé en 1797 auprès de la Ligue des Grisons. Il venait d'être élu membre des Cinq-Cents, quand il devint ministre de France à La Haye. Appelé en 1799 au corps législatif, il préféra se retirer de la vie publique. Mais il fut ensuite employé au Conseil des prises. Il fut exilé de 1816 à 1819.

2. *Affaires étrangères*, n° 602, rapport du 21 thermidor an VII.

sionomie militaire très rassurante, mandait le ministre de France. L'armée de ligne s'exerce et montre de l'ardeur et du dévoûment. 30 000 gardes nationaux s'organisent, s'arment et se disciplinent. On met les places frontières en état de défense, en un mot, tout se prépare pour repousser vigoureusement les Anglo-Russes [1]. » Les forces régulières bataves étaient déjà de 25 000 hommes et allaient être portées à 35 000. L'armée française au contraire, bien qu'elle fût évaluée à 20 000 hommes dans les états officiels, n'en comprenait guère plus de 16 000; Brune aurait voulu que l'effectif fût élevé sans délai à 25 000 hommes. « Les habitants, écrivait-il au ministre de la guerre Bernadotte, auraient de meilleures dispositions pour la défense de leur pays, s'ils voyaient la France y mettre elle-même un grand intérêt. Cependant pour l'encouragement de la force de ligne, pour l'armement des gardes nationales, pour la confiance et même le zèle des citoyens, j'ai obtenu plus que je n'espérais et à tout événement, citoyen ministre, vous pouvez être assuré que je ferai mon devoir [2]. »

On pouvait en somme opposer à l'ennemi une quarantaine de mille hommes; mais on avait une grande étendue de côtes à surveiller et l'on ne savait pas au juste où allait s'opérer la descente. On avait cru d'abord qu'il s'agissait de la Zélande, un peu plus tard on eut des inquiétudes pour le littoral de Groningue; la présence du prince d'Orange à Lingen semblait un indice dans cette direction. La Hollande septentrionale pouvait être également le but de l'expédition. Il semble que la

1. *Affaires étrangères*, n° 602, rapport du 15 thermidor an VII.
2. *Dépôt de la guerre*. — Armée de Batavie, rapports des 23, 24 et 25 août 1799.

coalition ait hésité un moment sur le point où il convenait de frapper; en tous cas elle réussit à prolonger l'incertitude de ses adversaires à cet égard.

Dans le doute où il était et pour parer à toutes les éventualités, Brune divisa ses forces en trois corps principaux : le premier, sous Dumonceau, eut à garder la Frise et la Groningue; le deuxième, sous Daendels, fut chargé de défendre la Nord-Hollande, et le troisième, sous Desjardins et Rewbell, fut préposé à la protection de la Zélande. Quelques détachements occupaient les places fortes. Quant au général en chef, il resta à La Haye avec la réserve, de façon à pouvoir se porter où besoin serait. En procédant ainsi, il s'était préoccupé avant tout de ne se laisser surprendre nulle part, mais sans se dissimuler que cette dispersion le mettait dans une position critique, s'il était inquiété du côté du continent.

L'endroit visé était en réalité la pointe de la Hollande septentrionale; c'était là que l'on voulait faire converger à la fois les troupes anglaises et les troupes russes. On se décida pour ce point du littoral, par la pensée que le débarquement y serait plus facile et qu'après s'être rendu maître du Helder et de la flotte batave on pourrait marcher sans encombre sur Amsterdam. Mais ce plan était mal calculé; la dernière partie du programme rencontrait dans la nature du terrain des obstacles avec lesquels on n'avait pas assez compté : entre le Helder et Amsterdam, la distance était trop considérable et offrait trop de ressources à une défensive habile. Il semble qu'il eût été préférable, dans l'intérêt du succès, de débarquer aux environs de La Haye. Là du moins, une fois les troupes mises à terre et les défenseurs refoulés, on était au cœur

du pays et l'on désorganisait du premier coup et le gouvernement et la résistance [1].

Des vaisseaux furent envoyés d'Yarmouth à Revel pour amener les Russes. Mais il était malaisé de faire arriver en même temps les deux corps alliés, puisqu'il fallait à chacun des vents différents. En face de cette difficulté, les Anglais résolurent de ne pas attendre les Russes, et, le 13 août, la première division, forte d'environ 12 000 hommes et commandée par le général Abercrombie, s'embarqua sur 130 bâtiments de transport qu'escortait l'escadre de l'amiral Mitchell. York et la deuxième division ne devaient mettre à la voile qu'après le débarquement d'Abercrombie.

Quelques jours plus tard, les Anglais étaient en vue des côtes de la Nord-Hollande, mais les vents contraires les empêchèrent d'aborder. En attendant de pouvoir employer la force, ils essayèrent de l'intimidation. Une double sommation d'avoir à capituler fut adressée au colonel Gilquin, qui commandait au Helder, et à l'amiral Story, qui était à la tête de la flotte batave stationnée dans ces parages. Celle qui fut envoyée à l'amiral lui annonçait le débarquement comme effectué et l'engageait à saisir cette occasion de montrer son zèle envers son *légitime souverain*, le prince d'Orange, en se déclarant pour lui avec toute sa flotte. Duncan ajoutait que les vaisseaux hollandais seraient reçus comme des alliés au sein de l'escadre anglaise, avec laquelle ils pourraient rester jusqu'après réception des ordres du prince d'Orange sur la conduite qu'ils auraient à tenir [2]. La

1. Jomini, *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, t. XII.

2. *Gazette de Leyde* de 1799. — *Moniteur universel* du 13 fructidor an VII.

proclamation d'Abercrombie était conçue dans le même esprit : « Ce n'est pas comme ennemis, disait-elle, c'est comme amis et libérateurs que les troupes anglaises entrent sur le territoire des Provinces-Unies. Cette démarche n'a pour but que de délivrer les habitants de ces contrées, jadis libres et heureuses, de l'oppression sous laquelle elles gémissent. »

Ces avances furent accueillies comme il convenait. Gilquin répondit à Abercrombie qui lui avait transmis en même temps une proclamation du prince d'Orange : « Ma vie est à la patrie et par conséquent c'est avec tranquillité que je vous attends à la tête des braves troupes que j'ai l'honneur de commander ». Story écrivit également à lord Duncan : « Je connais ce qu'exigent de moi mes devoirs envers ma patrie et le pavillon sous lequel je sers. Quand votre force serait double, mes sentiments seraient les mêmes. En conséquence, milord, attendez de moi une défense digne de ma nation et de mon honneur. Quoi qu'il en soit, j'envoie à l'instant votre sommation à mon gouvernement; si vous voulez attendre ses dispositions, je vous informerai du résultat. » Aussi bien d'un côté que de l'autre ces paroles ne devaient précéder que de bien peu une reddition sans combat. La fin de la lettre de Story n'annonçait pas du reste une âme inexpugnable.

Tenue éloignée pendant quelques jours par la tempête, la flotte anglaise reparut le 26 août et jeta l'ancre entre Callantsoog et la passe du Texel. Elle comptait, outre les bâtiments de transport, 15 vaisseaux de ligne et 45 à 50 bricks ou frégates; elle occupait près d'une lieue et demie d'étendue. Sous le feu rasant de leurs canons, les Anglais purent, presque sans être inquiétés, commencer

le 27 dès le point du jour à descendre les chaloupes qu'ils avaient à bord et mettre leurs hommes à terre.

Daendels était un peu en arrière, à Groot Keeten, avec sa division, forte de plus de 10 000 hommes. Il se contenta de détacher contre les Anglais deux bataillons, qui furent repoussés avec perte. Ce n'est pas avec cette poignée d'hommes qu'il pouvait empêcher le débarquement. Il avait cru et annoncé de prime abord que la difficulté du terrain serait plus préjudiciable à l'ennemi qu'à lui-même; la veille encore il parlait d'assaillir les Anglais avec une telle impétuosité qu'ils seraient bientôt jetés à la côte, et dès la première attaque il était obligé d'évacuer le rivage et d'abandonner à l'ennemi ces maudites dunes, comme il les appelle, qui ne servirent qu'à protéger la descente [1].

On ne peut guère imputer à la seule configuration des lieux toute la responsabilité de l'événement. Les dunes de moyenne grandeur qui bordent cette partie du littoral hollandais rendaient certainement ardu l'emploi de l'artillerie et de la cavalerie. D'autre part la plage et ses abords étaient d'un séjour dangereux pour l'infanterie elle-même à cause du tir de la flotte, ancrée tout près du rivage et à laquelle on n'était pas en état de riposter. Mais malgré ces obstacles il y avait pourtant un effort à faire et des mesures à prendre pour repousser le débarquement. Ces mesures ne furent pas prises, cet effort ne fut pas tenté, du moins pas assez sérieusement; il y eut surprise, désarroi, manque de précaution et de promptitude. Tel est le jugement de Pyman qui détenait alors le portefeuille de la guerre. Il n'hésite pas dans

1. *Dépôt de la guerre*, rapports de Daendels des 26 et 27 août 1799.

ses mémoires à critiquer Daendels; il lui reproche d'avoir trop dispersé ses troupes et de s'être tenu trop à l'intérieur au lieu d'être sur les dunes avec toutes ses forces [1].

Après avoir laissé les Anglais prendre pied avec une dizaine de mille hommes, il ne pouvait plus être question de leur disputer la plage. Il ne restait qu'à adopter la défensive; c'est ce que fit Daendels. Abandonnant Groot Keeten, il accentua sur-le-champ son mouvement rétrograde et établit sa division dans la position du Zype qui, située en arrière et au milieu de terrains extrêmement marécageux, ne pouvait être abordée qu'à travers un espace coupé de canaux et de fossés. En même temps, il prescrivait au colonel Gilquin d'enclouer ses canons, d'évacuer le Helder et de se rallier à sa droite. Il conservait de la sorte une garnison précieuse, mais il livrait la forteresse qui commandait les passes du Texel. Dégagé ainsi de toute résistance, Abercrombie put compléter tranquillement sa descente dans la journée du 28 et occuper ensuite le Helder.

Un plus grand succès allait couronner ces brillants débuts. L'amiral Story, qui s'était d'abord réfugié dans le Vlieter, étant revenu le 28 dans la rade du Texel pour en chasser les bâtiments anglais qui y étaient mouillés, y fut rejoint le 30 par l'amiral Mitchell. On aurait sans doute réussi à prévenir cette rencontre, si, conformément à la demande de Brune, on avait coulé de vieux

1. Pyman. *Bydragen tot de voornaamste gebeurtenissen*. — *H.-W. Daendels*, par M. Mendels, annexes, t. II. On y trouvera, d'après les archives de la famille Daendels, toute la correspondance échangée entre Brune et le général batave. Plusieurs des douze lettres de Brune existent déjà dans les Archives de la guerre à Paris; au contraire, notre dépôt ne possède que très peu des soixante-dix lettres de Daendels.

navires pour barrer la passe du Texel; mais, soit lenteur, soit mauvais vouloir, soit crainte du préjudice qui en résulterait pour le commerce, cette mesure de précaution n'avait pas été prise. La flotte anglaise comprenait onze vaisseaux, six frégates et cinq corvettes; elle avait surtout pour elle l'esprit de trahison et de révolte qui soufflait à bord de l'escadre batave. La rébellion avait éclaté au sein même du vaisseau amiral, le *Washington* : les matelots s'étaient soulevés sous prétexte que l'amiral voulait se faire sauter, et les officiers ne purent pas en avoir raison. Dans ces conditions, Story fit proposer une suspension d'armes. Mitchell répondit par une sommation d'avoir à arborer le pavillon orange. L'amiral batave donna alors le signal du combat. Mais un seul capitaine assura que ses hommes étaient prêts à obéir; les autres équipages refusèrent de se battre et jetèrent leurs gargousses à la mer plutôt que de s'en servir contre l'ennemi.

En face d'une situation semblable, Story rassembla tous ses commandants pour en délibérer. Tous ayant été d'avis de se déclarer prisonniers de guerre, il adressa à Mitchell la lettre suivante : « Amiral, ni votre supériorité ni la menace que vous me faites de faire retomber sur ma tête le sang qui aurait pu être versé, n'aurait pu m'empêcher de vous montrer jusqu'à la dernière extrémité ce que je sais faire pour mon souverain, le peuple batave et ses représentants, qui sont le seul que je reconnaisse. Mais les traîtres que je commande refusent de combattre; il ne reste plus à mes braves officiers et à moi qu'une rage impuissante et les réflexions les plus sinistres sur notre situation présente. Ainsi je me vois contraint de vous remettre la flotte que je com-

mande. A dater de ce moment, c'est à vous de pourvoir à la sûreté de mes officiers et du petit nombre de braves qui sont à bord des vaisseaux [1]. »

Les sentiments exprimés dans cette lettre ne furent pas jugés sincères. Pyman n'hésite pas dans ses mémoires à considérer Story comme un traître, parce qu'en admettant même l'impossibilité d'engager la bataille, il aurait pu se retirer dans le Vlieter, ou au moins détruire ses bâtiments. Il est incontestable qu'il aurait pu trouver plus d'énergie contre la sédition et des inspirations plus héroïques en face de l'ennemi. Il n'est pas douteux en tous cas que la révolte avait été non seulement soufferte, mais fomentée par certains officiers. Par une lettre du 29 juin 1799, Guillaume V communiquait à son fils une note de lord Grenville concernant le projet d'un capitaine van Braem qui proposait de faire sortir les vaisseaux du Texel et de les amener dans les ports de la Grande-Bretagne. Les condamnations par contumace et les peines disciplinaires prononcées contre l'amiral et les autres commandants ne furent donc que trop sérieusement motivées.

Cette reddition faisait tomber sans coup férir entre les mains des Anglais huit vaisseaux de ligne et trois frégates. Trois autres vaisseaux de ligne, cinq frégates et cinq navires de la compagnie des Indes furent également capturés au Nieuwediep. Toute cette flotte fut conduite dans les ports d'Angleterre, au grand mécontentement des matelots, qui avaient cru se soumettre simplement à l'autorité du stathouder. Celui-ci de son côté aurait voulu qu'on l'autorisât à les employer en son

1. *Moniteur universel* du deuxième jour complémentaire an VII.

nom. Les Anglais ne l'entendaient pas ainsi : ils gardèrent les navires et renvoyèrent les équipages, après leur avoir payé deux mois d'appointements. Guillaume V protesta, mais pour la forme; vivant des subsides de la cour britannique, il ne pouvait guère donner de sanction à ses réclamations. On voit dans ses lettres à son fils qu'il ne se dissimulait pas le préjudice que ces faits devaient lui causer dans l'esprit de ses compatriotes [1].

Un autre revers atteignait à peu près dans le même temps la République batave. Privée de tout débouché pour ses productions, la colonie de la Guyane s'était volontairement rendue aux Anglais. La prise de possession eut lieu le 20 août au nom de S. M. Britannique.

La situation alarmante créée par ces désastres accumulés faisait peser sur Daendels une lourde suspicion. On se demandait pourquoi il s'était retiré si précipitamment, pourquoi il avait ordonné cette évacuation d'une place qui aurait pu embarrasser la marche de l'ennemi et aurait empêché très probablement la prise de la flotte, on se demandait même si la trahison n'avait pas ici aussi joué son rôle. Si la pensée de trahir existait réellement, on craignait que Daendels ne se jetât dans Amsterdam avec ses troupes et qu'il n'y soulevât la population. La position déjà si grave serait devenue alors tout à fait critique.

En rendant compte de ces événements au Directoire, Florent-Guyot n'osait se prononcer sur le général suspect. « J'ai vu hier quelques-uns de ses rapports, écrivait-il; ils sont d'un homme ayant absolument perdu la tête ou ceux d'un traître tourmenté par ses remords [2]. »

1. *Archives de la maison royale*, lettre du 19 septembre 1799.
2. *Affaires étrangères*, n° 602, rapport du 16 fructidor an VII.

On avait été d'autant plus surpris de sa reculade qu'on se serait plutôt attendu de sa part à de la témérité. Il est certain, du reste, qu'il n'y avait pas de trahison dans son fait; pris au dépourvu par l'impossibilité de protéger les dunes dont il s'exagérait la puissance défensive, ne les ayant pas garnies de forces suffisantes, et abusé sur l'importance des troupes ennemies qui avaient été mises à terre, il perdit pied et instinctivement se laissa entraîner à outrer les mesures de prudence et à accentuer d'une façon excessive son mouvement de retraite.

Heureusement, Brune sut déployer les qualités militaires que les circonstances réclamaient et le gouvernement batave, stimulé ou intimidé par sa décision, lui donna le concours dont il avait besoin. « Je dois rendre justice aux membres du Directoire, écrivait Florent-Guyot. Ils m'ont paru consternés, mais très déterminés à défendre jusqu'au dernier soupir la liberté et l'indépendance de la République. » C'étaient en effet les sentiments qu'ils étalaient dans leurs proclamations publiques; mais en prenant cet étalage au sérieux, notre agent négligeait un peu trop de sonder le fond des cœurs.

Pour faire accepter de leurs compatriotes les sacrifices inévitables, les membres du gouvernement batave étaient obligés de bien établir, contrairement à ce qu'affirmaient les proclamations anglaises, que l'indépendance nationale serait respectée par les Français. Aussi firent-ils demander à Paris des assurances formelles dans ce sens. Ils demandaient en même temps, et cette condition n'était pas moins juste, qu'on leur envoyât du secours et qu'on obtînt du roi de Prusse une déclaration qui

mît à néant les inquiétudes répandues par les orangistes sur les intentions de ce prince à l'égard de leur pays [1]. Le gouvernement français ne fit pas de difficulté pour prendre les engagements qu'on sollicitait de lui. « Nous nous faisons un devoir et un plaisir, écrivait au nom du Directoire français son président Sieyès, de proclamer de nouveau que la République française, loin qu'elle puisse jamais cesser de respecter l'indépendance du peuple batave, son premier allié, s'empressera de le défendre envers tous et de tous les moyens en son pouvoir. Recevez, citoyens Directeurs, cette assurance solennelle, transmettez-la à vos concitoyens; ils sauront distinguer l'allié sincère, l'allié constant, que la politique aussi bien que la liberté attachent aux succès de la Batavie, de la nation jalouse, du gouvernement ennemi qui, voulant usurper le commerce de l'univers et redoutant le concours de l'industrie hollandaise, s'efforce de ramener la Hollande sous sa dépendance en détruisant l'association qui aurait fait sa prospérité et en lui portant l'opprobre et l'esclavage [2]. »

Les attaques contre l'égoïsme britannique avaient pour objet de répondre aux proclamations dans lesquelles les Anglais s'étaient posés comme venant délivrer la Néerlande du joug que la France faisait peser sur elle. Ces proclamations avaient du reste fait plus de tort que de bien à l'expédition; l'opinion avait été choquée de voir représenter l'ancien stathouder comme un légitime souverain en droit d'attendre la soumission de ses sujets. Telle n'avait jamais été la situation de Guillaume V; malgré le caractère héréditaire qu'il avait réussi à s'at-

1. *Archives du Royaume*, note de van Grasveld, du 28 août 1799.
2. *Moniteur universel* du 24 fructidor an VII.

tribuer, le stathoudérat n'avait jamais été pourtant que la première magistrature d'une république.

L'esprit public resta donc aussi ferme qu'il pouvait l'être dans ces circonstances. Non seulement personne n'osa remuer, mais les patriotes se groupèrent autour du gouvernement, et celui-ci, se sentant suspect et craignant d'être accusé d'intelligence avec les traîtres, fit ou laissa faire tout ce que le péril commandait. L'attitude politique et prudente du représentant français ne fut pas étrangère à ce résultat. Florent-Guyot ne se dissimulait pas le peu d'enthousiasme patriotique des membres du Directoire ; il était convaincu cependant que « ce serait un acte liberticide et la ruine de ce pays que de vouloir dans les circonstances, je ne dis pas proposer à leur égard des mesures révolutionnaires, mais même les inquiéter ou les distraire par des tracasseries. Je considère donc comme un de mes premiers devoirs, ajoutait-il, d'éloigner du gouvernement batave toute espèce d'intrigue qui pourrait tendre à le paralyser[1] ».

Le point de vue de Brune n'était pas tout à fait le même ; c'est beaucoup plus sur l'intimidation que sur la douceur qu'il comptait pour faire marcher le Directoire batave et l'on doit reconnaître que cette intimidation complétait utilement les procédés aimables de l'agent politique. Au moment où la nouvelle du désastre parvint à La Haye, le général en chef y était avec 1 000 à 1 200 hommes. Cette réserve n'aurait pu être qu'un renfort insignifiant ; il crut préférable de la laisser tout d'abord là où elle était, afin de maintenir l'esprit public. Mais il put bientôt constater que la tranquillité n'était

1. *Affaires étrangères*, n° 602, rapport du 19 fructidor an VII.

pas troublée et que le patriotisme se réveillait. « Je crois bien, écrivait-il, que mon air d'assurance en a donné à ce gouvernement. » Le fait est que Brune montra tout l'entrain et toute la force d'âme qu'il fallait. « Uni au peuple batave, mandait-il à la municipalité d'Amsterdam, je vous réponds des Anglais [1]. »

Si grave que fût la situation, elle offrait au moins un avantage : on savait maintenant sur quel point devait porter la résistance ; bien qu'on continuât à craindre que la seconde division anglaise ne débarquât aux embouchures de la Meuse, et le corps d'armée russe, du côté de Groningue, il était plus probable cependant que tout l'effort de l'ennemi allait se concentrer sur la Nord-Hollande. C'était là qu'il y avait urgence d'agir tout d'abord. Brune prit sur-le-champ son parti en conséquence ; il obtint du gouvernement de changer un peu le système de défensive, et rappelant les deux tiers des effectifs qui étaient avec Dumonceau dans la province de Groningue, il les dirigea vers la Nord-Hollande avec toutes les troupes disponibles. En même temps il hâtait l'envoi des renforts qu'il réclamait à Paris et qu'il attendait, disait-il, « comme le Messie [2] ».

Il se trouvait investi, en fait, d'une véritable dictature militaire. Un arrêté secret du Directoire l'avait autorisé à suspendre, destituer et faire arrêter le général Daendels et tous autres officiers bataves [3]. Mais quoiqu'il eût pris ses précautions et qu'il fût prêt à agir rigoureusement en cas de besoin, il sentit qu'il lui fallait

1. *Moniteur universel* du 24 fructidor an VII.
2. *Dépôt de la guerre*, rapport du 29 août.
3. *Affaires étrangères*, n° 602, rapport du premier jour complémentaire an VII.

surtout de la dextérité, et après avoir pesé le pour et le contre, il préféra ne pas user de ce pouvoir exceptionnel et maintint Daendels dans son commandement. C'était ce qu'il y avait de plus sage avec un homme de ce caractère; on ne sait pas ce qui serait advenu, si on n'avait laissé à cet ambitieux effréné d'autre ressource que de se jeter dans les bras de l'ennemi.

En conservant un chef à qui l'on pouvait imputer une défaillance, mais non une défection, Brune n'entendait pas cependant le livrer à ses inspirations propres qui l'avaient si mal servi. Arrêtant sur-le-champ son mouvement rétrograde, il lui expédia l'ordre impératif de tenir coûte que coûte, là où il se trouvait. « N'abandonnez pas votre position, lui prescrivait-il le 28, et si vous aviez commencé votre retraite, que vos troupes avancent de nouveau. » Le 29, il lui écrivait encore : « Vous devez disputer le terrain pied à pied, défendre Alkmaar, si vous êtes forcé au Zype, seule raison qui puisse le faire abandonner. Votre retraite ne doit avoir lieu qu'à la dernière extrémité. Vos talents et votre courage doivent suppléer au nombre. » Toute sa correspondance de cette période est remarquable de sang-froid, d'activité et de confiance [1]. Il fait valoir aux yeux de Daendels toutes les ressources de la position qu'occupe celui-ci. « Vous me dites, lui écrivait-il, que votre ligne a cinq lieues de front et par conséquent difficile à garder. Mais considérez, mon cher général, que le terrain qui vous sert de front est coupé par un grand nombre de canaux parallèles entre lesquels de distance en distance vous pouvez placer de vos chasseurs, couper les digues

1. *Dépôt de la guerre.*

et vous servir de planches pour les passages. Vous êtes gardé comme par les fossés d'une place forte. Reste votre flanc gauche que vous croyez forçable. Mais si l'ennemi voulait le tenter en suivant le rivage, protégé par le feu de la flotte, on pourrait le mitrailler en se masquant des dunes. » Pour compléter ces défenses, le général en chef ordonne à son lieutenant de faire élever à droite et à gauche deux redoutes et de les relier par des fortins.

Daendels avait grand besoin d'être ainsi remonté et soutenu. Car il n'avait aucune foi dans sa position, qu'il ne trouvait pas tenable; ses dépêches attestent son désarroi : dans une lettre du 28, il parle de se retirer sur Harlem, ce qui aurait équivalu à tout livrer. Au lieu de cela, Brune lui prescrit de défendre successivement le Zype et ensuite Alkmaar jusqu'à la dernière extrémité, et, s'il était forcé à la retraite, de la faire seulement sur Beverwyk. On voit ici apparaître le plan de résistance opiniâtre et de retraite méthodique que le commandant en chef devait si brillamment faire triompher. Tout le mérite en revient à Brune. Quant à Daendels, ce ne fut que le 1er septembre qu'on reçut de lui la promesse qu'il maintiendrait sa position.

Pendant que les Anglais prenaient pied dans la Hollande septentrionale, un mouvement orangiste était tenté sur la frontière allemande. Une troupe de quelques centaines d'émigrés hollandais renforcés de 3000 Prussiens et Hessois avait pénétré, dans la nuit du 3 au 4 septembre, sous la conduite de Heeckeren van Zuideras, Lynden et d'Yvoy. Elle s'avança à une lieue d'Arnhem, jusqu'au village de Westervoort, mais ne put pas aller au delà. Attaquée par des détachements composés en

partie de gardes nationaux d'Arnhem, n'ayant réussi du reste à provoquer aucun soulèvement, elle fut obligée de rétrograder après une faible résistance. En vain les orangistes essayèrent encore de fomenter d'autres mouvements sur d'autres points et notamment dans les districts voisins de Borculo et de Bredevoort. L'état de siège fut proclamé, une femme fut même condamnée à mort et exécutée; ces mesures de précaution et de répression réduisirent bien vite les malveillants à l'impuissance[1]. Loin de se prononcer pour Guillaume V, on adressait de toutes parts au Directoire les proclamations orangistes qui avaient été répandues à profusion et on y ajoutait des protestations de défendre jusqu'au dernier soupir la liberté et la patrie. Le prince héréditaire d'Orange, désespérant de voir accueillir ses appels à l'insurrection, s'embarqua pour le Helder et vint rejoindre les Anglais et leur apporter le concours des 3000 ou 4000 Hollandais qu'il avait pu rallier sous son étendard. Le danger n'était pas dans ces tentatives sans conséquence et sans écho; il était dans la Nord-Hollande où Abercrombie s'était retranché en attendant le reste du corps expéditionnaire.

Après avoir assuré le maintien de l'ordre au siège du gouvernement et l'adoption des mesures nécessaires, après avoir ensuite pourvu à la défense d'Amsterdam où on avait craint un moment un soulèvement, Brune se transporta lui-même au centre de l'action principale et établit son quartier général à Alkmaar. Les instructions qu'il recevait du ministre de la guerre lui disaient la volonté inébranlable du Directoire de conserver la Hol-

1. *Geschiedenis van den gewapende inval der uitgeweeken Nederlanderen in de maand september 1799.* Arnhem, 1801.

lande; on comptait sur sa fermeté pour triompher de tous les obstacles; si les Hollandais, abandonnant leur propre cause, voulaient recevoir l'ex-stathouder, on n'entendait pas leur en laisser la faculté. « Il vaut mieux, écrivait Bernadotte, qu'ils cessent d'être comptés au nombre des Puissances et que nous conservions chez eux nos droits de conquête que de voir ce territoire sous l'influence britannique et celle de la République s'évanouir dans le nord de l'Europe [1]. »

En expédiant à Brune l'ordre de tenir bon, Bernadotte lui annonçait l'envoi de 13 ou 14 000 hommes. Mais, soit par le fait du général Tilly qui les retenait en Belgique dans la crainte d'un débarquement des Anglais, soit par la difficulté qu'on eut de les réunir, ces renforts tardèrent à arriver et Brune dut s'appuyer à peu près exclusivement sur les ressources qu'il avait sous la main. Il avait, ainsi que nous l'avons vu, ordonné à Dumonceau de venir le rejoindre. Mais les Anglais étant maîtres du Zuiderzée, celui-ci n'avait pu prendre directement par mer; il ne tarda pas cependant à arriver à la tête de 4 300 Bataves. Brune, de son côté, avait amené 6 000 hommes. Avec les 9 500 hommes de Daendels, l'effectif de l'armée gallo-batave se trouvait porté à un total d'environ 20 000 combattants. Le général en chef jugea ces forces suffisantes pour prendre l'offensive. Il y était poussé par le désir de surprendre les Anglais, avant qu'ils ne fussent ralliés par les Russes et par leurs propres renforts.

Après ses succès du début, Abercrombie s'était flatté un instant de l'espoir qu'on allait traiter et il avait fait

1. *Dépôt de la guerre*, dépêche de Bernadotte, du 8 septembre 1799.

demander un passeport pour le général Don à l'effet de communiquer au gouvernement batave des propositions du cabinet britannique. Mais le passeport ayant été refusé, et comprenant qu'on entendait lutter, il avait pris le parti de s'installer dans le Zype et de s'y fortifier en garnissant d'artillerie la digue qui protégeait ce terrain marécageux. N'ayant encore reçu, par suite des vents contraires, qu'une partie de la seconde division et ne pouvant encore mettre en ligne qu'environ 16 ou 17 000 hommes, il estima plus sage de se renfermer pour le moment dans une position défensive. Brune, au contraire, crut de son intérêt d'attaquer, tandis qu'il avait la supériorité du nombre. Il concentra donc son armée en avant d'Alkmaar et le 10 septembre il la lança à la pointe du jour contre les lignes anglaises. A droite était la division de Daendels, au centre celle de Dumonceau, à gauche celle de Vandamme comprenant à peu près 7 000 Français. C'était sur cette dernière que comptait surtout le général en chef pour forcer le Zype. « L'heure est venue, écrivait-il à Vandamme, de vous couvrir de nouveaux lauriers. Vous êtes chargé de combattre les mêmes Anglais que vous avez défaits tant de fois. Animez de votre esprit officiers et soldats; l'armée batave est bien disposée; vous aurez des succès. Si par un malheur qui ne peut être prévu la prudence ordonnait une retraite, elle se fera sur Bergen. Mais, citoyen général, la victoire et le génie de la République planent sur nos têtes. Vive la République! »

La division française répondit à l'attente de son chef. A quatre heures et demie du matin, les avant-postes ennemis étaient enlevés dans la direction de Petten. Les nombreux canaux qui sillonnent le pays n'arrêtaient pas

le soldat; il se jetait à l'eau en riant aux éclats; dans ce déploiement d'héroïsme il était impossible de distinguer des anciens les conscrits nombreux qui avaient été récemment incorporés. Le Zype allait être forcé près du pont de Crabbendam, quand la défaillance des troupes bataves vint changer en défaite cette journée qui semblait d'abord s'annoncer si heureusement.

Dumonceau avait commencé par s'emparer d'un poste retranché, mais il ne put franchir la ligne du Zype. A l'aile droite, ce fut bien pis. D'indignes officiers avaient jeté l'alarme aux avant-postes au delà de Saint-Pancras et s'étaient enfuis avec un drapeau en criant partout que l'ennemi les poursuivait. Des troupes d'artillerie légère, entraînées par leur exemple, avaient abandonné leurs pièces : cette cohue effarée ne s'était même pas arrêtée à Alkmaar et se dirigeait en désordre sur Harlem et Amsterdam. « Dans ce moment, dit Brune dans son rapport, vingt-cinq hommes à cheval eussent fait mettre bas les armes à cette division tout entière. » Enfin il parvint à arrêter les fuyards en leur opposant deux bataillons et un peu de cavalerie, et les troupes bataves reprirent leurs anciennes positions. Malgré le feu de quelques vaisseaux anglais qui les prenaient de flanc, les Français étaient restés maîtres du terrain qu'ils avaient conquis. Mais on avait perdu 2500 hommes, parmi lesquels le général David, et le but de la journée était manqué. On était venu se briser devant les lignes anglaises qui, fortifiées par des retranchements et garnies d'une nombreuse artillerie, formaient un front presque inabordable [1].

1. *Dépôt de la guerre*, rapport de Brune du 13 septembre 1799.

Au lendemain de cet échec, Brune ne perdit heureusement ni la confiance ni la présence d'esprit. Les circonstances étaient des plus critiques. Les Anglais dominaient sur le Zuiderzée; leur flottille venait de s'emparer de Medemblik et du Lemmer et pouvait menacer Amsterdam. Des mesures furent prises pour placer à l'abri d'un coup de main cette grande ville dont la perte eût à la fois affaibli nos derrières et produit un effet moral déplorable : des vaisseaux furent embossés dans le chenal et des batteries, installées à l'entrée du port.

Pour tenir tête aux nouvelles attaques de l'armée anglaise victorieuse et qui allait être incessamment renforcée par des troupes fraîches, Brune n'osait plus compter sur les forces bataves, bien qu'il eût pris des résolutions sévères pour y rétablir la discipline et prescrit de fusiller les officiers fuyards et de les remplacer par des sous-officiers. Il ne se fiait plus qu'à ses Français; mais leur nombre était insuffisant pour les circonstances. Aussi le voit-on réclamer à Paris avec instance des renforts qui lui paraissaient indispensables, non seulement pour faire face à l'ennemi, « mais aussi pour faire cesser les lenteurs et intimider les traîtres ». « Envoyez-moi des forces, mon cher Bernadotte, écrivait-il, ou je ne saurai comment me tirer des combinaisons de lâcheté et de trahison qui se forment autour de moi. Je ferai cependant tous mes efforts pour tenir. » Le ministre de la guerre lui faisait part qu'une quinzaine de mille hommes de l'armée d'Angleterre, des départements réunis et de l'armée du Rhin étaient en marche vers la Hollande et qu'une armée du Nord était en formation. Mais en attendant que ce secours parvînt sur le champ de l'action, le duc d'York avait opéré sa

descente au Helder, ce qui portait l'effectif des troupes anglaises à environ 22 000 hommes. Deux jours après, 13 000 Russes, qu'une flotte britannique était allée chercher, étaient arrivés d'Yarmouth sous les ordres du général Hermann.

Le duc d'York, qui avait assumé le commandement en chef des forces anglo-russes, fit le même raisonnement qui avait amené le commandant français à prendre précédemment l'offensive; il voulut profiter sans retard de l'avantage numérique que lui assuraient les 35 000 hommes réunis sous sa direction. Dès le 19 septembre il ordonna l'attaque générale. Hermann, dont les troupes à peine mises à terre avaient été sur-le-champ acheminées du côté de Petten, commandait la droite; au centre se trouvait York avec le prince héritier d'Orange; deux jours auparavant Abercrombie avait été détaché sur la gauche avec 6 à 7 000 hommes pour s'emparer de Hoorn et tourner notre droite, pendant que les Russes s'efforceraient de déborder notre gauche pour nous obliger à la retraite.

Les deux armées étaient toutes les deux très fortement retranchées, l'une en face de l'autre; leurs avant-postes étaient presque à portée de fusil. L'attaque commença dès cinq heures du matin et s'acharna principalement sur notre gauche, où Vandamme eut sur les bras toutes les forces russes et une division anglaise. Comme dans la précédente affaire, la division Dumonceau était au centre et la division Daendels à droite. Les trois divisions, de force à peu près égale, comprenaient environ 20 000 hommes. Voici comment la bataille est racontée par Brune dans le compte qu'il en rendit au ministre de la guerre [1].

1. *Dépôt de la guerre*, rapport du 19 septembre 1799.

« Les Russes pénétrèrent d'abord dans les villages de Bergen et de Schoreldam. Nos avant-postes s'étaient promptement repliés pour se concentrer et pour mieux se lier aux mouvements que j'allais imprimer au centre et à la droite. J'ordonnai à l'arrière-garde de la division Dumonceau de se porter vers Bergen. Ce mouvement fut exécuté avec beaucoup de régularité et de promptitude par le chef de brigade Clément, mon aide de camp. Une partie de la division Daendels se porta aussi vers la gauche pour servir d'appui à la division française où le combat avait paru un moment incertain. Mais nos braves Français conduits par les généraux Vandamme et Gouvion, l'adjudant général Rostollant, les chefs de brigade Aubrée, Clément, Baudet et autres officiers, surmontèrent bientôt tous les obstacles et poussèrent l'ennemi avec une impétuosité telle que sans leur lassitude ils seraient entrés avec les fuyards dans les retranchements anglais. La division Daendels avait été un instant repoussée : elle recouvra bientôt ses positions par un contre-mouvement qui lui rendit les bataillons qui en avaient été détachés. Le combat a duré depuis cinq heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi. »

Cette victoire n'était pas sans nous coûter du monde. Dumonceau avait été blessé au début de l'action et avait dû remettre le commandement au général Bonhomme; sa division, dont l'intervention avait permis aux Français de reprendre l'avantage, avait beaucoup souffert. Les pertes de l'ennemi étaient bien plus sensibles. Dans les combats à la baïonnette livrés par les Français pour reprendre le village de Bergen et en chasser les Russes qui s'étaient défendus avec obstination dans l'église et jusque dans les maisons, ceux-ci avaient eu de nom-

breuses victimes. Ils avaient perdu plus de 3 000 morts ou blessés, 25 pièces de canon et 7 drapeaux. En outre, 2 000 des leurs étaient prisonniers et parmi eux le général Hermann; son lieutenant, le général Essen, était grièvement blessé. Un grand nombre de volontaires de la garde nationale avaient pris part au combat et s'y étaient distingués [1].

A la suite de cet échec, York dut replier sa gauche, faire évacuer Hoorn, dont Abercrombie s'était emparé, et rentrer dans ses retranchements du Zype. Il avait commis une faute en engageant avec autant de précipitation les troupes russes encore fatiguées d'une pénible navigation et non encore habituées au pays. Un autre tort avait été de détacher trop à gauche Abercrombie dont la présence sur le champ de bataille aurait été du plus grand secours.

Brune avait, lui aussi, repris ses premières positions; ce n'est pas son moindre honneur d'être resté prudent au sein du succès et d'avoir compris les précautions que lui dictait la grande disproportion de ses forces. On lui annonçait la mise en marche de 23 bataillons et de 8 escadrons, qui devaient porter son effectif à 40 000 hommes. Mais il n'avait encore réellement reçu que la 90e demi-brigade, un bataillon de la 22e et un régiment de dragons. Le 26 septembre, il n'évaluait encore son armée qu'au chiffre de 20 000 hommes, dont moitié de Bataves. Il estimait au contraire que l'armée ennemie se composait de 29 000 Anglais, 11 000 Russes et 4 000 Bataves. Elle venait en effet d'être encore accrue

1. *Gazette de Leyde* de 1799, rapport de Brune, du 19 septembre, au Directoire batave.

par de nouveaux renforts, et notamment par l'arrivée de l'arrière-garde des Russes.

Dans ces conditions, la plus extrême circonspection demeurait nécessaire. Il y avait d'autant plus d'intérêt à conserver une attitude expectante que d'après certains rapports les dissensions et les maladies affaiblissaient les rangs adverses. Depuis la dernière affaire il régnait de la mésintelligence entre les Anglais et les Russes : ceux-ci se plaignaient de leurs compagnons d'armes et on disait que les autres à leur tour ne paraissaient pas fâchés de la défaite de leurs alliés. Ce qui était encore plus évident et plus grave que ces ferments de discorde c'était la situation matérielle des troupes de la coalition. Depuis plusieurs jours, le temps s'était mis à la pluie et, en détrempant ce sol paludéen, avait à la fois entravé leurs approvisionnements et compromis leur état sanitaire. Il en résultait beaucoup de souffrances pour le corps expéditionnaire.

En France comme dans la République batave, la victoire de Bergen avait produit un effet d'autant plus retentissant qu'elle avait été remportée malgré l'infériorité du nombre. En faisant augurer l'expulsion définitive des Anglo-Russes, elle avait relevé tous les courages. Dans les deux pays, les assemblées avaient proclamé que l'armée avait bien mérité de la patrie. En même temps qu'il portait ces faits à la connaissance des populations, le Directoire batave n'avait pas manqué de faire remarquer, et sans doute avec quelque exagération, le contraste qui existait entre les procédés des envahisseurs et leur prétention de venir restaurer l'ordre. « Sera-ce donc, disait-il, des barbares sans respect pour les lois de la guerre ni pour l'humanité,

altérés de sang et de larmes, pour qui le meurtre et le viol sont un passe-temps permis et dont les horreurs qu'ils ont déjà commises sur votre sol, crient : Vengeance et guerre à mort, sera-ce eux qui ramèneront la religion et la paix au milieu de nous? [1] »

En recevant des mains du chef de brigade Clément les drapeaux pris à l'ennemi, le président du Directoire, Gohier, s'était plu à reconnaître que c'était à la valeur des armées française et batave réunies que ces trophées étaient dus. « Le Directoire exécutif, avait-il ajouté, aime à les recevoir de la main d'un des guerriers qui ont contribué à les conquérir; mais il ne les accepte que pour en partager l'hommage avec ses alliés. Reportez ceux que je vous remets au Directoire exécutif batave; dites-lui que nous les lui offrons comme un nouveau gage de notre fidélité dans nos alliances, comme un témoignage éclatant de notre confiance dans son amour de la république, dans son horreur pour la tyrannie stathoudérienne [2]. » Satisfaction était ainsi donnée à la dignité et à l'amour-propre de la nation batave qui, après avoir vaillamment combattu aux côtés de son alliée, s'était trouvée justement froissée de voir envoyer à Paris tous les étendards conquis en commun et avait dû en réclamer sa part [3].

Malgré les compliments qu'on lui adressait en public, on continuait à Paris à se méfier du gouvernement batave. On lui reprochait d'avoir au début de cette campagne envoyé un agent secret à Berlin en vue d'une proposition de neutralité. On avait également été indis-

1. *Gazette de Leyde* de 1799.
2. *Ibid.*
2. *Affaires étrangères*, n° 602.

posé de la mollesse des poursuites exercées contre les défaillances du début et particulièrement contre les officiers de la flotte.

Toujours enclin à la confiance et à la douceur, Florent-Guyot trouvait ces méfiances injustes. Non qu'il se fît illusion sur la fidélité hollandaise. Il avouait qu'à l'époque du débarquement, on redoutait peut-être plus d'être le théâtre de la guerre que de reprendre le joug du stathouder; il trouvait que « dans ce pays l'attachement à ses propriétés, à son repos, l'égoïsme même l'emportent sur l'amour de la liberté ». Mais il jugeait la conduite du gouvernement en la comparant avec les mœurs de la nation et les circonstances. Il croyait que le vrai système à employer à l'égard du Directoire batave était de ne point paraître s'apercevoir de ses tendances, mais de le surveiller, de le ramener, quand il s'écarte en suivant sa pente naturelle, et surtout d'user de l'influence qu'on a sur lui pour l'engager si fortement dans la cause commune qu'il ne puisse pas se permettre un pas en arrière. « Moins circonspect et moins mesuré, disait-il, faisant usage d'un langage tranchant et impératif au lieu de chercher à réussir sans éclat en m'appuyant sur les préjugés mêmes du gouvernement avec lequel je traitais, les journaux auraient beaucoup parlé de moi, mais je doute très fort que ce gouvernement se trouvât encore en état de payer notre armée et que vingt insurrections partielles n'eussent pas ouvert toutes les portes du territoire à l'ennemi. » Grâce à l'attitude adoptée par notre agent, les résultats avaient, suivant lui, été tout autres. « Le calme le plus satisfaisant règne sur tous les points de la République; le gouvernement conserve assez de crédit

pour faire face à ses énormes dépenses; les lois sont respectées et obéies; les troupes bataves continuent à marcher sur les traces de nos braves soldats, l'esprit public s'accroît graduellement et le parti orangiste naguère si puissant perd chaque jour de ses forces et de son nombre [1]. »

Florent-Guyot n'était que dans une certaine mesure fondé à tracer ce tableau de la situation; en fait, les pouvoirs établis marchaient avec nous, mais ils étaient traînés à la remorque, ils conspiraient silencieusement contre nous. Les procédés persuasifs n'auraient eu auprès d'eux aucune efficacité, s'ils n'avaient pas été appuyés par les baïonnettes de Brune. Il n'est pas possible, en effet, de douter du désir qu'avait le gouvernement batave de déserter la cause commune. Ce désir n'est pas seulement attesté par les négociations qu'on avait nouées avec la Prusse en se cachant de nous [2]. Tandis que De Vos van Steenwyk [3] était envoyé à Berlin pour intéresser la cour prussienne à une combinaison qui aurait soustrait la Hollande à la prépondérance française, Mollerus [4] alla successivement à Lingen et au Helder pour s'entretenir avec le prince héritier d'Orange, il poussa même jusqu'à Londres pour rencontrer Guil-

1. *Affaires étrangères*, n° 602, rapport du 5 vendémiaire an VIII.
2. *Ibid.*, dépêches des 21 et 22 vendémiaire an VIII.
3. De Vos van Steenwyk (Charles), né le 11 mars 1759, mort le 2 janvier 1830, successivement membre du corps législatif batave, ambassadeur à Paris, membre du corps législatif français après l'annexion et enfin membre de la première chambre des États généraux.
4. Mollerus (Jean-Henri), né à La Haye en 1750, mort le 22 juin 1834. Secrétaire du conseil d'État jusqu'en 1795, il resta en dehors de la vie publique jusqu'en 1802, où il devint secrétaire de l'assemblée provinciale de la Hollande. Louis le nomma conseiller d'État, puis ministre de l'intérieur. Sous Napoléon, il fut membre du corps législatif et ensuite directeur général des ponts et chaussées. Guillaume I[er] le fit conseiller d'État et baron.

laume V. Il agissait dans ces circonstances en exécution d'un mandat secret, mais formel de van der Goes. Si l'on s'en rapporte aux pièces extraites par M. Vreede des archives de la famille van der Goes, on pourrait croire qu'il ne s'agissait que d'une suspension d'armes ayant pour but d'arriver à une situation de neutralité impartiale et indépendante en face des deux parties belligérantes. Cette tendance aurait déjà été en contradiction formelle avec le traité d'alliance franco-batave [1].

La correspondance de Guillaume V donne à penser qu'il fut question d'autre chose encore dans les conversations de Mollerus. Le 26 septembre, l'ex-stathouder écrivait à sa femme : « Je crois que vous serez étonnée comme moi de la communication dont M. Mollerus a été chargé par le gouvernement actuel auprès de Guillaume [2]. » D'après ce témoignage et quelques autres qui concordent [3], on peut déjà admettre qu'il fut parlé, semblerait-il, d'une restauration de la maison d'Orange, moyennant certaines garanties constitutionnelles à stipuler. Le journal de Delprat, le secrétaire intime de van der Goes, confirme le fait et précise le caractère de ces menées souterraines. Nous y voyons que Mollerus était allé à Lingen auprès de l'ancien grand-pensionnaire et cela de l'aveu de van der Goes et que celui-ci était clandestinement en correspondance avec cet envoyé occulte. Delprat avoue du reste qu'une partie du Directoire se concertait avec les orangistes et nomme deux des Directeurs, Haersolte et Besier, comme ayant été du

1. *Nederlandsche Diplomatie*, t. I, p. 45 et 84, et annexes, p. 30 et 54.
2. *Archives de la maison d'Orange*.
3. De Bosch Kemper; voir également Bilderdyk, *Geschiedenis der vaderland*, t. XII, p. 108.

complot. Il ajoute qu'on y mettait autant de petitesse d'un côté que de l'autre. D'après lui, le parti orangiste ne parlait que de vengeance et de pillage; il n'avait ni chef ni plan, et ses principaux membres, van de Spiegel, Bentinck de Rhoon, Zuideras, Aylva et Mollerus, étaient à la fois inertes et divisés. Les autres membres du Directoire qui comme van Hooff étaient pour la résistance avaient fini par avoir connaissance des intrigues de Mollerus et il en était résulté pour van der Goes de sérieux embarras de nature à le paralyser.

On ne peut pas trop, dans ces conditions, blâmer le gouvernement français d'avoir marqué de la méfiance au Directoire batave et d'avoir ouvert l'oreille aux rapports défavorables de Brune et aux dénonciations qui lui étaient adressées. Une fois engagé dans la voie de la suspicion à l'égard du gouvernement hollandais, il devait en arriver bien vite à suspecter son propre agent, et l'on ne peut trop lui en faire un reproche. « Le citoyen Florent-Guiot, ministre de la République à La Haye, disait le ministre des affaires étrangères dans un rapport au Directoire, paraît dominé par des dispositions indistinctement favorables à tout ce qui tient au gouvernement local. Son patriotisme est hors de tout soupçon, mais son discernement a pu être égaré par des sentiments qui antérieurement le liaient d'estime à des hommes influents et notamment au général Daendels. Je propose au Directoire d'adjoindre au citoyen Florent-Guiot le citoyen Deforgues [1]. »

1. *Affaires étrangères*, n° 605. — François-Louis-Michel Chemin-Deforgues, né à Vire le 29 septembre 1759. Lié avec Danton, il fut successivement chef de bureau à l'Hôtel de Ville après le 10 Août, secrétaire général du Comité de salut public, adjoint au ministre de la guerre et enfin chargé du ministère des affaires étrangères, du 21 juin 1793 au

En conséquence, Deforgues fut nommé ministre plénipotentiaire adjoint à la mission de Florent-Guyot, il devait jouir du même traitement que son collègue. Les instructions données à Deforgues indiquent bien à quelles préoccupations avait cédé le Directoire en le désignant. « Le Directoire exécutif de la République française, disaient ces instructions, a plus d'une raison pour se livrer à des défiances. Il craint la faiblesse, l'apathie nationale. l'esprit mercantile, la séduction. Bientôt il acquiert la preuve que des idées de capitulation sont répandues parmi le peuple et occupent l'esprit des agents principaux du Directoire batave. » Deforgues avait en conséquence pour recommandation « de surveiller avec activité et même avec défiance les hommes et les choses, les événements et les causes des événements ». Dans l'hypothèse de la victoire, sa conduite pouvait être conciliante en même temps que ferme, mais en cas de revers ou de défection, il ne devait avoir en vue que le salut des Français [1].

Si le mobile dont on s'inspirait avait sa raison d'être, le remède adopté était des plus contestables : ce dualisme dans l'action diplomatique ne pouvait engendrer et n'engendra que des tiraillements. Florent-Guyot blessé dans sa dignité refusa non seulement de collaborer avec Deforgues, mais même d'avoir des rapports avec lui. Il y eut en fait deux légations de France, hostiles l'une à l'autre. Les deux ministres n'étaient d'accord que pour demander qu'on mît fin à cet antagonisme vraiment ridi-

2 avril 1794. Consul à la Nouvelle-Orléans pendant cinq ans, il fut révoqué en 1810, obtint une pension de la Restauration et mourut le 10 septembre 1840.

1. *Affaires étrangères*, Hollande, n° 48, mémoires et documents, 1777 à 1800.

cule. Si l'anarchie régnait sur le terrain diplomatique, le commandement militaire sut du moins se montrer à la hauteur de tous ses devoirs. On ne peut qu'admirer la vaillante énergie et l'habileté tout à la fois audacieuse et circonspecte avec laquelle Brune utilisa pour la défensive les ressources que lui offrait le pays.

Les dunes boisées qui bordent la Hollande du côté de la mer du Nord s'avancent assez profondément dans les terres au nord de Bergen et d'Alkmaar, et après même qu'elles ont cessé, elles se prolongent en quelque sorte au milieu des polders par des haies et des rideaux d'arbres. Du côté du Zuiderzée, au contraire, s'étendent de vastes polders imprégnés d'humidité et faciles à submerger; les plus importants sont ceux de Schermer, de Beemster et de Purmer. Brune fit inonder toute cette région paludéenne. De cette façon, couvert sur sa gauche par les dunes, sur sa droite par cette plaine d'eau qui s'étendait jusque sur ses derrières, il réduisait à un espace de deux lieues et demie à trois lieues le front qu'il avait à protéger. Il compensait ainsi l'infériorité de ses forces et pouvait attendre sans crainte le choc de l'ennemi.

York toujours établi dans le Zype avait sa droite appuyée à la mer du Nord et sa gauche aux ports d'Enkuyzen et de Medemblik. La flottille avait essayé de soumettre d'autres points du littoral du Zuiderzée; elle avait sommé Stavoren et Harderwyk, mais sans aucun succès. Il était impossible aux Anglo-Russes, étant données les conditions où ils se trouvaient, de persister dans une inaction qui les minait lentement. Le 2 octobre à cinq heures du matin, l'attaque recommença; comme dans l'affaire antérieure l'effort principal porta encore sur

notre gauche. Pendant que Pulteney et le prince d'Orange tenaient Daendels en échec, les Anglais sous les ordres de Dundas, et les Russes sous le général Essen, marchaient sur Bergen. En même temps Abercrombie, à la tête de 3 brigades d'infanterie, de 9 escadrons de dragons et d'un détachement d'artillerie et soutenu en outre par des chaloupes canonnières, suivait le rivage de la mer pour tourner notre gauche. Sur notre droite l'action fut engagée mollement; mais au centre, où commandait Dumonceau, les avant-postes de Schoreldam et de Warmen ayant dû céder, un assaut formidable fut dirigé contre notre gauche. Lorsque la nuit arriva, Dundas se trouvait devant Bergen, et Abercrombie était, en longeant la plage, parvenu jusqu'à Egmond-sur-mer. Gouvion avait su jusqu'à la fin du jour se maintenir dans la première de ces positions et Vandamme avait défendu la seconde avec acharnement. 10 à 11 000 hommes avaient tenu toute la journée contre plus de 30 000; mais c'était au prix d'une lassitude extrême. Voyant son centre entouré, sa gauche débordée et ses soldats harassés de fatigue, ne se sentant plus d'ailleurs assez sûr d'eux pour le cas où ils auraient à subir encore le lendemain une lutte aussi inégale, Brune crut préférable, plutôt que de risquer un échec, d'aller occuper à deux lieues en arrière une position plus resserrée et plus forte, protégée par une sorte de contrefort des dunes qui en avant de Castricum se continue à l'intérieur du pays [1].

Le 3 au matin, il ordonna en conséquence un mouvement rétrograde qui s'opéra en bon ordre et sans précipitation. La gauche s'établit à Wyk-aan-Zee et le centre

1. *Dépôt de la guerre*, rapport du 4 octobre.

à Krommenie-Dyk. Ainsi accoudé aux dunes d'un côté et de l'autre aux polders inondés, derrière lesquels il enjoignit à Daendels de se retirer vers Purmerend pour couvrir Amsterdam, le commandant en chef plaça son quartier général à Beverwyk. N'ayant à garder qu'un espace beaucoup plus rétréci et assez boisé, il pouvait attendre là avec plus de chances de succès un nouveau choc de l'ennemi. Cette tactique était sage, l'événement ne devait pas tarder à le prouver; elle s'imposait d'ailleurs à Brune qui venait seulement de recevoir deux bataillons du général Tilly et qui avait besoin des secours qu'on lui annonçait pour pouvoir prendre l'offensive; cette détermination, pour le moment, n'en constituait pas moins un recul. Les Anglais entrèrent dans Alkmaar et portèrent leurs avant-postes en avant parallèlement à ceux des Français. Le 6 octobre, ils attaquaient de nouveau sur toute la ligne; le combat fut d'abord indécis. Vers trois heures cependant ils s'étaient emparés d'Akersloot et étaient parvenus jusqu'à Castricum. Le général en chef, voyant la victoire près de lui échapper, charge lui-même à la tête de sa cavalerie; ralliant ses troupes un moment hésitantes, il rompt la ligne des Anglo-Russes et les poursuit jusque vers Egmond; il a deux cheveaux tués sous lui dans cette pointe hardie. 10 pièces de canon, 1500 prisonniers, un grand nombre de blessés et beaucoup de tués, surtout du côté des Russes, tels sont les trophées de la journée. De notre côté, nous avions 500 blessés, mais fort peu de morts et de prisonniers. Des éloges tout particuliers étaient dus aux gardes nationaux de Rotterdam qui avaient été au feu comme de vieux soldats. « J'avais bien prévu, écrivait Brune, que notre position en arrière attirerait

l'ennemi et lui ferait croire à de fausses mesures. La bataille de Castricum vient de le détromper [1]. »

Bien que l'état-major français eût compris sur-le-champ que cette affaire ne contribuerait pas peu à la ruine de l'entreprise des coalisés, il ne laissa pas cependant d'être surpris des conséquences de sa victoire. Après avoir battu en retraite sur Alkmaar, l'armée du duc d'York rentrait, dès le 9 octobre, dans ses retranchements du Zype. Un conseil de guerre avait été unanime pour décider d'y attendre les ordres ultérieurs du gouvernement britannique. L'attaque du 6 octobre avait été une suprême tentative; on était maintenant convaincu que l'expédition était manquée. On ne pouvait songer à aller plus avant, alors qu'à sept ou huit lieues du point de débarquement, les ravitaillements étaient rendus déjà si pénibles par l'état des routes détrempées, alors que les effectifs étaient si sérieusement entamés par le feu, la fatigue et la maladie. Le chef de l'état-major général français, le général Rostollant, n'évaluait pas à moins de 20 000 hommes le chiffre des pertes subies par l'armée anglo-russe. Ces pertes, les souffrances et les privations endurées, l'impuissance où l'on se sentait d'aboutir avaient propagé le découragement dans les rangs des alliés.

Aussi bien par prudence que par le fait des pluies continuelles et des inondations qui avaient été tendues par l'ennemi et qui retardaient leur marche, les Français, épuisés d'ailleurs par cette rude campagne, apportèrent une certaine mollesse dans la poursuite des alliés. Cependant ils avaient fait encore un millier de prison-

1. *Dépôt de la guerre*, rapports des 6 et 8 octobre.

niers, repris Alkmaar, Hoorn, Enkuyzen, Medemblik, et ils étaient revenus s'établir dans les positions qu'ils avaient devant le Zype au début des opérations, la gauche à Petten sur la mer du Nord, la droite à Winkel sur le Zuiderzée. Ils étaient arrivés à Winkel au moment où les Anglais s'apprêtaient, en coupant la digue, à submerger le pays.

Le général en chef ne voulait rien hasarder. « L'ordre de la retraite de l'ennemi, écrivait-il au ministre de la guerre, les positions avantageuses qu'il occupe, la presque certitude morale du besoin qu'il aura de quitter le pays sont autant de motifs qui me déterminent à ne pas tenter encore une attaque de vive force pour ne point perdre la fleur de mes troupes. Car, dans les attaques difficiles, ce sont les braves qui périssent. Dans ces circonstances, je crois devoir préférer la conservation de l'armée et des succès certains pour la République à la gloire d'une bouillante ardeur [1]. » C'était le parti le plus prudent, le plus raisonnable, et le duc d'York se préparait en effet à parlementer. Déjà, au moment de l'affaire de Castricum, il avait envoyé le général Don aux avant-postes de Daendels, avec mission d'entrer en pourparlers avec les autorités bataves. Mais il s'agissait encore, à cette époque, de restaurer les pouvoirs du stathouder, considéré comme le gouvernement légitime. Cette mission avait paru assez suspecte pour que le général Don, qu'on regardait comme un espion, fût retenu prisonnier [2].

Cette fois c'était bien d'une négociation sérieuse qu'il était question. Le 15 octobre, le général Knox venait proposer une suspension d'hostilités. Le duc d'York

1. *Dépôt de la guerre*, rapport du 13 octobre 1799.
2. *Ibid.*, rapport du 5 octobre.

s'engageait à évacuer le pays avant la fin du mois, à la condition de n'être pas inquiété dans sa retraite. Il prétendait d'ailleurs être en état d'attendre une saison meilleure pour reprendre l'offensive et menaçait, si ses offres n'étaient pas acceptées, de crever les digues qui protègent la Nord-Hollande contre l'inondation, d'encombrer le passage du Marsdiep qui donne l'entrée du Zuiderzée, et de détruire le port du Nieuwediep.

L'assurance que feignait encore le duc d'York n'était pas sincère; sa démarche seule attestait sa détresse. Brune le lui fit bien sentir dans sa réponse; il affecta de traiter avec dédain les violences dont on le menaçait, disant qu'il était préparé à tous les accidents inhérents à l'état de guerre et qu'au surplus il en appellerait à la réprobation de l'Europe. Mais au fond il n'était pas sans redouter le préjudice énorme qui pouvait être ainsi causé aux Bataves; tout bien pesé, il préférait les avantages qu'il pouvait recueillir sans effusion de sang aux hasards d'une action d'éclat. « Quelque pénible que soit la position des Anglo-Russes, mandait-il au ministre de la guerre, ils sont encore défendus par des obstacles naturels et des ouvrages qui ne peuvent être enlevés que de vive force et par conséquent avec des pertes très sensibles, quand elles paraissent inutiles. D'ailleurs cet état même de l'ennemi peut lui donner la fureur du désespoir [1]. »

Pour ces différents motifs, le général en chef crut devoir adhérer aux propositions qui lui étaient faites, mais aux conditions suivantes : restitution de la flotte batave ou compensation équivalente, remise de 15 000 prison-

1. *Dépôt de la guerre*, rapports des 15 et 16 octobre.

niers français, rétablissement des batteries du Helder, évacuation de la position du Zype dans les quarante-huit heures et de la Hollande avant le 21 novembre, interdiction de recevoir de nouveaux renforts, livraison d'officiers de marque comme otages. Ces conditions ne furent acceptées qu'en partie. Le prince affirmait n'avoir pas pouvoir d'entrer en discussion sur l'article de la flotte. Il déclara ne pouvoir pas non plus abandonner le Zype ni terminer l'embarquement avant la fin du mois. Mais il consentait à la remise de 5 000 prisonniers, à la conservation des batteries du Helder, à l'interdiction de tout nouveau renfort et à la remise des otages, mais à charge de réciprocité.

Brune envoya alors son ultimatum. Il exigeait la restitution de 8 000 prisonniers, parmi lesquels de Winter, et l'évacuation pour le 30 novembre. La réciprocité était admise pour les otages, et les deux armées conserveraient leurs positions respectives. En ce qui concerne la flotte batave, Brune faisait observer que la loyauté semblait en imposer la restitution, puisqu'elle avait été livrée par trahison et reçue comme un dépôt. Cependant il se résigna à ajourner cette réclamation, tout en ne cachant pas son peu de confiance dans l'effet de la communication que le duc d'York promettait d'en donner à son gouvernement.

C'est dans ces conditions que fut conclue, le 18 octobre, entre le général Rostollant et le général Knox la capitulation d'Alkmaar [1]. Un mois plus tard, le territoire hollandais était libéré de la présence de l'ennemi. En annonçant au ministre de la guerre l'arrangement qu'il

1. *Dépôt de la guerre*, rapports des 17 et 18 octobre.

venait de conclure, Brune pouvait ajouter avec justice : « J'ai terminé une campagne heureuse par un traité profitable et glorieux ».

On lui a reproché de n'avoir pas fait de la restitution de la flotte une condition *sine quâ non*. Les lettres de Florent-Guyot l'y engageaient et ses propres instructions l'invitaient à exiger la remise d'autant de prisonniers qu'il y avait d'Anglo-Russes acculés à la mer. Mais il ne faut pas que les avantages auxquels on aurait pu prétendre fassent perdre de vue le risque qu'on aurait couru en s'obstinant à les réclamer, ni surtout l'importance du succès qui venait d'être obtenu. C'était pour Brune une gloire éclatante d'avoir, avec des forces inférieures, su disputer le terrain avec tant de fermeté et de prudence que les troupes anglo-russes, le trouvant toujours barré devant elles, même au lendemain d'une victoire, avaient dû finalement s'avouer impuissantes; c'était aussi pour les deux républiques alliées un résultat considérable d'être débarrassées de cette expédition qui avait été un moment si menaçante, et d'avoir infligé à la coalition cette déception onéreuse et amère. C'était enfin pour l'armée batave un juste motif de contentement et de fierté d'avoir coopéré aussi honorablement à la délivrance du pays. Un peu hésitante au début, elle avait fini par se former et s'aguerrir. Dans un rapport au ministre de la guerre, Brune pouvait dire à la fin de la campagne « qu'en général on n'a remarqué dans les deux armées de différence que celle qui caractérise le génie des deux nations, le courage tranquille et méthodique des Bataves et la brillante intrépidité des Français [1]. »

1. *Moniteur universel* du 9 brumaire an VIII.

CHAPITRE IX

FIN DU DIRECTOIRE

Rappel de Florent-Guyot. — Attitude hostile de Deforgues, son successeur, et de Brune en face du gouvernement batave. — Leur remplacement, à la suite du 18 Brumaire, par Sémonville et Augereau. — Exigences du premier consul. — Coup d'État du 18 septembre 1801. — Établissement d'une nouvelle constitution.

Le dualisme qu'on avait introduit dans la représentation de la France n'avait fait que s'aggraver en se prolongeant. Froissé de se voir accoler un surveillant, Florent-Guyot avait refusé de s'entendre avec lui pour une occupation commune de l'hôtel de la légation et pour une gestion concertée des affaires. Ce n'était pas seulement de la rancune ou de la dignité blessée, suivant qu'on voudra l'appeler. La manière d'envisager la direction à donner différait totalement. S'inspirant des idées de Brune, Deforgues suspectait le Directoire batave. Florent-Guyot, au contraire, persévérant dans son optimisme excessif, était d'avis qu'il fallait circonscrire le commandant français dans ses attributions militaires et lui recommander des procédés plus honnêtes

envers le gouvernement du pays. Ne voulant voir, dans les méfiances dont celui-ci était l'objet, que des passions personnelles et les passions les plus méprisables, il faisait savoir à Paris qu'il s'opposerait de tous ses efforts à l'explosion révolutionnaire qu'elles préparaient, et que les baïonnettes seules pourraient rendre ses efforts inutiles. En tenant ce langage, c'était surtout Daendels qu'il avait en vue. « Le général Daendels, disait-il, mécontent du gouvernement qui s'est lassé d'employer les finances de l'État à payer ses dissipations scandaleuses, a juré de le détruire et de le briser comme le frêle ouvrage de ses mains [1]. » Il peut sembler étrange que le général eût pu songer à s'allier avec ceux qu'il avait chassés le 12 juin et à chasser à leur tour les membres du Directoire. Mais les deux motifs qu'en donne Florent-Guyot, le besoin d'argent et le désir de se venger des mesures prises contre lui après les événements du Helder, expliquent suffisamment cette évolution d'ailleurs tout à fait dans le caractère du personnage.

La discorde étant arrivée à cette extrémité et devenant de plus en plus choquante et publique, il était urgent d'en terminer d'une façon ou d'une autre en optant entre les deux personnalités dont les dissentiments mettaient la politique française aux prises avec elle-même; on ne pouvait laisser plus longtemps en présence et en conflit deux agents qui se surveillaient et se neutralisaient l'un l'autre et qui, par surcroît de confusion, avaient chacun auprès d'eux un secrétaire qui les surveillait eux-mêmes, Miot d'un côté et Champigny-Aubin de l'autre. Ce fut Florent-Guyot qui fut

1. *Affaires étrangères*, n° 603, dépêche du 26 vendémiaire an VIII.

rappelé; la mesure qui l'atteignait fut du reste entourée des expressions d'une estime qu'il semble bien n'avoir jamais cessé de mériter, malgré ses illusions.

La politique de Brune l'emportait; Deforgues avait été préféré à cause de son bon accord avec le général et reçut l'ordre de s'entendre avec lui. Partant de cette idée que l'invasion anglaise avait été amenée par l'espoir d'une coopération des orangistes, on lui prescrivait de travailler à les déloger des places qu'ils occupaient; on lui enjoignait notamment de réclamer le changement des ministres des finances, de la guerre, de la marine et des relations extérieures[1]. L'agent à qui s'adressaient ces instructions était assez peu convaincu de l'utilité d'une telle exigence; il écrivit même que le rappel de Schimmelpenninck lui paraissait beaucoup plus intéressant [2]. Il est certain que l'ambassadeur batave, fort influent à Paris, envoyait à La Haye de très utiles informations, et que son action contrecarrait fréquemment les demandes de la légation française. Quelle que fût son opinion personnelle, Deforgues devait exécuter ses instructions; il s'acquitta donc de la commission qui lui était imposée. Une telle demande ne pouvait qu'être très pénible au Directoire batave; les collaborateurs qu'on l'invitait à sacrifier étaient précisément ceux qui l'avaient élevé au rang où il était. Dans cette conjoncture, il usa de l'arme des faibles; il chercha à gagner du temps. En agissant ainsi, il voulait se réserver les chances favorables que pouvait lui apporter une évolution de notre politique; il n'avait pas mal calculé ou il était bien renseigné.

Quelques jours plus tard en effet, le 18 Brumaire

1. *Affaires étrangères*, n° 603, dépêches du 5 et du 11 brumaire an III.
2. *Ibid.*, dépêche du 15 brumaire an VIII.

s'accomplissait, Talleyrand rentrait au ministère et Deforgues était rappelé. Le Directoire batave, qui avait dû finir par accorder le renvoi des quatre ministres suspects, profita naturellement de la circonstance pour surseoir à l'exécution. Il se sentit même assez enhardi pour révoquer l'arrêté qui avait donné le commandement des troupes bataves au général en chef français, et dont les motifs, disait-on, avaient cessé d'exister [1] : au lendemain d'une invasion aussi redoutable, on prescrivait à l'armée batave de ne plus obtempérer aux ordres de ceux qui venaient de l'aider à expulser l'ennemi et on envoyait le tiers des soldats en congé de semestre. Il fut ordonné à Deforgues de protester très énergiquement. Mais on le savait destitué; il ne pouvait plus avoir aucune autorité, surtout auprès des ministres dont il avait poursuivi la révocation. Aussi van der Goes était allé jusqu'à lui répondre que l'acte dont on invoquait l'application n'était qu'un prétendu traité qui n'avait jamais été revêtu de la sanction du Corps législatif [2]. Ce qui inquiétait davantage le Directoire, c'est que le général Daendels avait été mandé officiellement et d'urgence à Paris; on se demandait si ce n'était pas en vue de quelque changement hostile à l'état de choses existant.

Ces résistances allaient cesser avec l'arrivée de Sémonville et du général Augereau, qui ne tardèrent pas à venir remplacer Deforgues et Brune [3]. Celui-ci avait hésité un moment à reconnaître le 18 Brumaire, il résulte

1. *Affaires étrangères*, n° 603, arrêté du 4 décembre 1799.
2. *Archives du Royaume des Pays-Bas*, Frankryk, XXIX, année 1799.
3. Avant son départ, celui-ci reçut du gouvernement batave un présent de cent mille florins et un sabre à poignée d'or (*Moniteur universel* du 25 frimaire an VIII).

même des Mémoires de Pyman qu'il sonda d'abord le terrain pour voir s'il ne pourrait pas trouver dans la République batave un point d'appui pour une contre-révolution. N'ayant pas rencontré d'accueil de ce côté, il s'était résigné à prêter serment; mais on ne laissa certainement pas ignorer ses tergiversations au premier consul. Celui-ci entendait être obéi sans discussion, on le vit sur-le-champ par le ton de ses agents. « Mon discours n'a pas été long, écrivait Sémonville en rendant compte à Talleyrand de sa réception, j'ai nommé Bonaparte et parlé de votre rappel au ministère. » Il résumait ainsi ce qu'il avait dit du premier consul : « Il accorde amitié, il exige confiance; il assure protection, il veut fidélité; il promet des bienfaits, il attend de la reconnaissance [1] ».

La dureté impérieuse de cette attitude n'en avait pas imposé au Directoire batave; il persista à refuser le commandement de ses troupes à Augereau, prétendant que le traité de 1798 était nul, comme contraire à la constitution. Une scène violente avait même éclaté lors de la présentation d'Augereau. Dès la première phrase il avait été interrompu par le président Ermerins, personnage très entêté et très véhément. Le général ayant annoncé qu'il allait mettre à l'ordre de l'armée les instructions qu'il avait reçues, le Directoire avait répliqué qu'il proclamerait indigne du nom batave quiconque reconnaîtrait le général français [2]. Par une singulière contradiction, il sollicitait en même temps une augmentation des troupes françaises en vue de parer à l'éventualité d'une nouvelle descente des Anglais,

1. *Affaires étrangères*, n° 603, rapport du 26 nivôse an VIII.
2. *Ibid.*, rapport du 8 pluviôse.

et cela ne l'empêchait pas de poursuivre son rêve de neutralité. Malgré le déplaisir qu'il en éprouvait, il lui fallut céder. Le commandement de l'armée batave fut accordé au général Augereau, à l'exception de la ville de La Haye, dans laquelle siégeait le gouvernement ; celui-ci se réservait d'ailleurs toute l'administration militaire. Il n'avait réussi par son opposition qu'à augmenter les suspicions inspirées par sa timidité, sa fausseté et son mauvais vouloir.

Ces suspicions s'étalent dans les rapports de Sémonville : « Plus on considère, disait-il, la morale du gouvernement batave, plus on est convaincu de cette vérité qu'il cherche son appui partout ailleurs que dans la République française. De cette démonstration acquise on doit passer à la seconde, que les Bataves ne feront pour nous que ce qu'ils ne pourront nous refuser. » Il ajoutait dans un autre rapport : « Ces gens-ci ne nous veulent plus, à quelque prix que ce soit, voilà le fait trop constant [1] ».

Ce fait n'était que trop explicable. La domination française représentait surtout pour les Bataves l'invasion étrangère, des charges militaires et financières écrasantes, la perte de leur indépendance et la ruine de leur commerce. Sémonville se sert d'une expression bien caractéristique pour peindre l'état de souffrance dans lequel dépérissait la Batavie. « Elle tombe, dit-il, comme les feuilles d'automne et périra dans nos mains, si la paix que le premier consul presse de tous ses vœux ne la rappelle promptement à l'existence commerciale,

1. *Affaires étrangères*, n° 604, rapports du 15 floréal an VIII et du 27 germinal.

la seule que les localités permettent à ses habitants [1]. » Mais les rudes exigences de Bonaparte ne s'inquiétaient guère de ce dépérissement; elles s'étendaient, de l'aveu de Sémonville, bien au delà de ce qui était promis par les traités. On ne peut s'étonner que dans ces conditions la France fût détestée : cette hostilité s'était même étendue aux patriotes de 1787, à ceux-là mêmes qui avaient toujours été les ennemis du stathoudérat; ils s'étaient trouvés blessés d'être soupçonnés par nous lors du débarquement des Anglais. Le mécontentement était tel qu'on en était arrivée en mai 1800 à l'idée d'un complot qui ne tendait à rien moins qu'à faire insurger la Gueldre et à soulever les troupes bataves contre les Français. En signalant ce complot au premier consul, Talleyrand était d'avis qu'il y aurait des inconvénients dans ces circonstances à organiser les gardes nationales. Le complot n'osa pas éclater, grâce à nos victoires; mais la situation n'en restait pas moins fort troublée. Les hauts fonctionnaires bataves ne cachaient pas leur éloignement pour notre alliance, on n'était pas assuré que ceux par qui on les remplacerait auraient des sentiments différents et on craignait même, en entrant dans cette voie, de provoquer les démissions unanimes de toutes les autorités, ce qui aurait amené une complète désorganisation [2].

Suspect aux Français, se sentant sans soutien et sans sympathie parmi ceux dont il était impuissant à adoucir les misères, le gouvernement batave prit le parti de

1. *Affaires étrangères*, n° 604, rapport du 17 germinal an VIII.
2. Voir, à ce sujet, les rapports adressés par Talleyrand au premier consul, qui ont été publiés par la *Revue d'histoire diplomatique* de 1892 (6e année, n° 2).

s'adresser directement au premier consul et de lui députer l'amiral de Winter. L'adresse que de Winter avait mandat de remettre rappelait tous les maux qui étaient venus fondre sur le pays, les quantités d'assignats qui l'avaient comme inondé, les réquisitions, le subside de cent millions, la perte des colonies, l'anéantissement du commerce, l'obligation d'entretenir 25 000 Français, de solder une armée batave de 32 000 hommes et d'équiper un nombre égal de gardes nationaux. Toutes ces charges avaient élevé pour cette année les impositions à près de 160 millions de francs, et les revenus ordinaires ne montaient guère qu'à 60 millions. « C'est à vous, citoyen consul, disait le gouvernement batave, à tirer du servage et de la misère un peuple, votre allié et digne de l'être ; la misère, nous la supporterons ; le servage, jamais, pas plus celui du stathouder que d'aucun État ou individu. Vous avez été grand avec tout le monde, vous le serez avec nous. Vous nous applaudirez d'être Bataves avant que d'être Français, accusation qu'on nous a souvent faite et qui nous honorera auprès de vous [1]. »

Cet appel si touchant et si noble ne devait pas être entendu. Tout entier à ses préoccupations belliqueuses, Bonaparte, loin de diminuer les sacrifices de la Batavie, allait au contraire lui en imposer de plus pesants. Il avait envoyé Marmont négocier à Amsterdam un emprunt d'une douzaine de millions et n'avait pas réussi à les obtenir. Cet échec avait encore contribué à l'indisposer. A peu près vers le même temps, il fut question d'une diminution de l'effectif des troupes françaises et

1. *Affaires étrangères*, n° 604, lettre du 5 juin 1800.

même de la restitution de Flessingue en échange d'un paiement de 50 millions [1]. Le premier consul voulait à tout prix de l'argent pour continuer la guerre. Craignant que les côtes de la Zélande et de la Belgique ne fussent menacées, il prescrivit un rassemblement de troupes pour y parer; il exigeait en même temps les deux demi-brigades bataves qui avaient été précédemment demandées pour coopérer avec l'armée du Rhin et qui avaient été refusées. La lettre de Talleyrand à ce sujet montrait bien que cette exigence ne comportait plus de délai : « Aujourd'hui le premier consul regarde comme un point absolument nécessaire qu'un corps de 7 000 Bataves soit destiné à agir hors du territoire de cette République et mis à la disposition du général Augereau qui a reçu à ce sujet les ordres convenables. Il ne s'agit pas de s'arrêter aux vains prétextes que les Bataves n'ont pas cessé de mettre en avant. Le succès du plan général de campagne serait essentiellement compromis, si ce corps auxiliaire ne joignait pas sans délai l'armée française. En appuyant la demande qui sera faite par le général en chef, vous vous exprimerez de manière à ne pas laisser la possibilité d'un refus. Car il m'est évident que le premier consul n'en veut plus éprouver sur des points si intimement liés à l'intérêt commun et je n'ai pas besoin de vous ajouter qu'ici il ne suffit pas d'obtenir, qu'il faut encore obtenir vite. On ne s'accommoderait pas mieux de la lenteur des Bataves que de leur résistance. *Nous avons le droit et la force pour nous*. Ces mots, qui ne sont pas de moi, suffisent pour vous faire comprendre quelle énergie vous devez mettre dans vos démarches et quels

1. *Nederlandsche Diplomatie*, t. II, annexes, p. 65 et 70.

moyens de persuasion et d'entraînement vous devez employer[1]. »

Ainsi stimulé, Sémonville ne pouvait manquer d'être très insistant. « Ce n'est point à moi, écrivait-il à van der Goes, à juger les circonstances qui ont amené votre pays à cette extrémité; le passé n'est point à nous. Dans ce moment vos ennemis sont les nôtres; vous ne pouvez les vaincre seuls; le premier consul s'est chargé de la victoire. Certes il a rempli ses engagements et vous ne sauriez, sans une étrange erreur, oublier, citoyen ministre, que c'est pour votre patrie comme pour la France qu'a coulé et que coulera encore le sang des braves, dont quelques-uns de vos conscrits vont partager les travaux. Cependant, vous accordez comme une grâce ce que vous devez à l'alliance, à vos plus pressants intérêts[2]. » Sémonville ajoutait que si ces décisions étaient différées, « elles seraient le premier obstacle que Bonaparte eût encore rencontré dans sa marche victorieuse ».

Le gouvernement batave, ainsi mis en demeure, ne put que s'exécuter, tout en faisant observer qu'on lui prenait des troupes juste au moment où une descente était à redouter. Il n'était pas au bout de ses sacrifices. A peine 7 000 hommes étaient-ils concédés qu'on en demandait 2 000 de plus et il fallut encore subir au moins en partie cette nouvelle exigence. Une division batave commandée par Dumonceau fut envoyée en Allemagne, où elle prit une part honorable à la campagne contre les Autrichiens et fut chargée du siège de Wurtzbourg.

1. *Affaires étrangères*, n° 604, dépêche du 21 prairial an VIII.
2. *Archives du Royaume*, Frankryk, XXIX, dépêche du 18 juillet 1800.

On était bien loin de la requête confiée à de Winter et qui tendait à réclamer, outre des facilités d'entrée pour les marchandises et un nouvel arrangement pour Flessingue, une neutralité garantie par les puissances belligérantes. Rien de tout cela n'était possible; sur tous les points la réponse du premier consul fut dilatoire et évasive. Non seulement on ne modéra pas les premières conditions, mais d'autres venaient à chaque instant s'y ajouter. Après avoir obtenu que des troupes bataves fussent détachées à l'armée du Rhin, on voulait maintenant que la Batavie prît leur nourriture à sa charge; l'arrêté des consuls relatif à cette affaire était conçu comme un ordre donné à une municipalité. De Winter protesta et cette fois il paraît avoir reçu satisfaction. Mais, atténuées sur un point, les réquisitions se renouvelaient sur d'autres.

Les correspondances échangées entre Schimmelpenninck et Talleyrand pendant le cours des années 1800 et 1801 sont pleines de doléances contre les mauvais procédés d'Augereau. Le général se considérait comme ne devant au gouvernement batave aucun compte des dispositions qu'il croyait devoir adopter, et lorsque des explications lui étaient demandées, il n'y répondait, suivant Schimmelpenninck, « que par des refus aussi irréguliers dans leurs formes qu'ils sont offensants par leurs motifs et indécents dans leurs expressions [1] ». Tout en prodiguant au premier consul les formules les plus adulatrices, tout en lui déclarant que l'on confiait sans réserve « à l'activité de son génie, à la supériorité de ses talents, à l'étendue de ses conceptions militaires le

1. *Archives du Royaume*, dépêches de Schimmelpenninck, et particulièrement celles du 17 mai 1800 et du 24 février 1801.

plan de la défense générale », l'ambassadeur batave en appelait à sa magnanimité et à sa justice pour faire cesser à l'avenir « le scandale d'une semblable lutte ».

Quoiqu'il y eût des traits bien souvent contradictoires dans l'attitude de cette administration à la fois faible et orgueilleuse qui, dans le même moment, se plaignait de l'armée française et sollicitait sa protection contre les ennemis du dehors et parfois même contre ceux du dedans, il faut reconnaître que nos généraux en prenaient fort à leur aise. Un rapport de Carnot, alors ministre de la guerre, nous apprend que le général Augereau s'était fait allouer 200 000 florins pour des besoins de l'armée qu'il n'avait pas fait connaître, qu'il touchait du gouvernement batave 25 000 florins par mois et qu'il en voulait 10 000 de plus, que les fournitures faites excédaient souvent les nécessités et étaient dilapidées par les conseils d'administration, que les officiers recevaient une solde supérieure à celle de leur grade et que le général Victor, commandant par intérim, demandait une double paie en raison du sabre d'honneur qui lui avait été décerné. Le rapport concluait comme de juste à la répression de ces abus et proposait de prescrire au ministre de la guerre de rappeler à nos généraux « que l'intention des consuls n'est pas de surcharger inutilement une république alliée [1] ».

Il ne semble pas du reste que cette admonition ait eu beaucoup d'effet. Car nous voyons le Directoire s'adresser encore au premier consul pour en obtenir le rappel d'Augereau « qui paraît ne pas avoir des idées exactes de la déférence due au gouvernement d'un pays libre et

1. *Affaires étrangères*, n° 604, rapport du 7 vendémiaire an IX.

allié dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions et à la solde duquel il se trouve ». La réponse fut de nature à décourager ce genre de requêtes : « Le général Augereau, disait Bonaparte, a droit, par la bonne conduite qu'il a tenue à la tête de l'armée qui est en Batavie, à quelques remercîments de la part de la République batave [1]. »

En même temps que les réquisitions militaires épuisaient le pays, les gènes qu'on lui imposait dans l'ordre économique n'étaient pas de nature à lui permettre de reconstituer ses ressources. Sémonville fut invité à proposer que la loi permettant l'exportation des blés fût rapportée sur-le-champ. Quelle que fût sa docilité à obéir et malgré son peu de disposition à s'attendrir, il semble cependant avoir été quelque peu embarrassé de l'excès des réclamations croissantes qu'il avait à soutenir. Tout en signalant le mauvais vouloir des Bataves et l'aversion sourde qu'ils ont pour nous, il reconnaît leur détresse, il constate que les conventions ont été constamment dépassées, et il insiste lui-même sur la nécessité de ménager les susceptibilités d'un allié, si on ne veut pas semer des germes de haine et de trahison. Il avait réussi à arracher au Corps législatif la prohibition de l'exportation des blés jusqu'au 1er mai, sauf pour les trois quarts des grains introduits par mer ou par les grands fleuves. Mais il avait fallu pour cela une lutte violente et la réunion de tous les moyens dont il avait dû faire usage, agissant à la fois par la menace et par la promesse de certaines facilités commerciales [2].

Le gouvernement batave ne pouvait manquer d'être

1. *Archives nationales*, AFIV, 1682.
2. *Affaires étrangères*, n° 604.

rendu responsable de cette triste position; sans qu'elle lui fût complètement imputable, il n'était pas sans reproche, il n'avait su conduire à terme aucune grande réforme. Une commission de douze membres avait bien été formée pour l'élaboration d'un projet de code civil et de code pénal uniformes pour toute l'étendue de la République; mais en fait on n'avait guère abouti qu'à renouveler la déclaration de principe déjà votée par l'Assemblée nationale.

Le régime existant n'avait pas mieux réussi à améliorer la situation matérielle du pays. En vue des 40 millions de florins de ressources extraordinaires qui étaient nécessaires, le corps législatif avait dû voter pour l'année 1800 un emprunt de 3 pour 100 du capital à payer en trois termes par tous les habitants qui ont plus de 500 florins en propriété. Ceux qui avaient en 1799 plus de 400 florins de revenu devaient en abandonner gratuitement 2 pour 100 jusqu'à 600 florins, 4 pour 100 jusqu'à 800 florins et 7 pour 100 au delà de 800. Ces impositions portaient à 22 $\frac{1}{2}$ pour 100 les contributions mises sur les propriétés depuis 1795, et à 28 pour 100 celles qui avaient été établies sur les revenus [1].

Impuissant à protéger les intérêts des commerçants et des contribuables, le gouvernement avait encouru le discrédit de ses compatriotes, et en même temps il avait donné aux Français des raisons de douter de son bon vouloir et même de sa loyauté. Parvenu par le fait des circonstances et de ses propres erreurs à ce degré de faiblesse, à ce point de déconsidération, il devait nécessairement faire naître des idées de changement.

1. *Gazette de Leyde* de 1800, n° de février.

Lors d'un voyage de Schimmelpenninck à Amsterdam, des suggestions lui avaient été faites dans ce sens. Des membres influents du corps législatif et du gouvernement lui-même venaient s'en expliquer avec Sémonville. C'est sous l'influence de ces impressions que le ministre de France crut devoir attirer formellement l'attention du premier consul sur la nécessité d'une réorganisation constitutionnelle de la Batavie. Nous trouvons ses idées à ce sujet dans une dépêche du 30 nivôse an IX et dans une note confidentielle qui y était jointe [1]. « Toutes les têtes fermentent, disait-il, pour un autre mode de gouvernement, toutes reviennent à l'aurore de la Révolution, toutes sentent la nécessité de concilier ce que l'expérience de l'ancien régime avait introduit d'utile dans l'administration avec les institutions que la saine philosophie a plantées sur la tombe des préjugés. » Le point le plus important était l'abolition du serment qui, par la généralité de ses termes, éloignait des affaires tous les hommes ayant joué un rôle ou occupé une fonction avant la Révolution, c'est-à-dire justement les mieux posés et les plus capables. La plupart sans doute avaient été orangistes, mais ils manifestaient maintenant des dispositions à abandonner la cause de la maison d'Orange et à servir leur pays. Il y avait grand intérêt à les ramener et à les détacher de la Prusse qui s'était faite leur patronne. Ils n'étaient retenus que par la formalité du serment. Sémonville se croyait assuré d'en obtenir l'abolition, aussitôt qu'il aurait été autorisé à la proposer.

Quant à la nature du changement à apporter dans les

1. *Affaires étrangères*, n° 605.

institutions, « la Batavie, disait Sémonville, se donnera la constitution que vous voudrez ». Il ne faisait que deux restrictions. La première était qu'on n'établît pas de préfets et qu'on laissât l'administration locale aux notables du pays. « Un autre article concerne le chef ou président du gouvernement. Tel homme n'existe point ici à qui on permette de prendre un pareil titre à vie ou pour l'espace de dix ans. Dans ce cas on préférerait le stathouder; une famille princière froisserait moins l'amour-propre.... Vous pouvez, s'il est nécessaire, placer un pouvoir plus étendu et plus durable sur une seule tête du gouvernement, pourvu que vous la décoriez d'un titre modeste comme celui de greffier. Mais ce serait beaucoup faire que de donner deux années d'existence à votre président. » Sémonville signalait également, comme répondant aux désirs des bons citoyens, un gouvernement fort et des actes législatifs rares.

Cette intéressante communication rentrait trop dans les idées du premier consul pour n'être pas acceptée par lui. Aussi, peu de temps après, arrivait une dépêche autorisant Sémonville à provoquer l'amnistie et l'abolition du serment et à faire connaître que les autorités françaises étaient prêtes à favoriser tout changement constitutionnel qui serait avantageux. Il était en conséquence invité à se concerter avec les hommes les plus influents et à les provoquer à rédiger leurs idées sur ce point. « Tout système constitutionnel, disait-on, qui exclura pour jamais le stathoudérat de la maison d'Orange, qui assurera la liberté en Batavie d'après les principes des patriotes de 1787, qui donnera de la force au gouvernement et qui garantira à la fois la prospérité du commerce, la restauration des finances et le maintien

du crédit public, aura l'entier assentiment du gouvernement français[1]. » L'hypothèse d'une restauration orangiste continuait, comme on le voit, à être proscrite. « La maison d'Orange est finie pour la Hollande, affirmait témérairement Sémonville; l'Europe vous le garantit et Bonaparte m'a chargé d'être son organe[2]. » Mais tout en désirant recevoir communication des projets de réforme et les voir s'inspirer des suggestions françaises, on tenait cependant à leur laisser l'apparence de la spontanéité et à se donner l'air de respecter l'indépendance du peuple hollandais.

Les Bataves n'en demandaient pas davantage et ils s'étaient empressés d'acquiescer à une combinaison qui répondait à leurs désirs, tout en ménageant leurs susceptibilités nationales. En conséquence, le 2 mars 1801, le gouvernement batave saisit le corps législatif d'une proposition tendant à avancer l'époque fixée pour la revision de la constitution, époque qui légalement ne devait arriver à échéance qu'en 1803, au bout d'une période de cinq ans. Cette idée était contraire au texte formel de la loi; aussi rencontra-t-elle des contradicteurs; elle finit cependant par être renvoyée à une commission spéciale. Sur le rapport favorable de cette commission il fut ensuite arrêté, sous la réserve de toutes les questions de principes, qu'elle serait autorisée à conférer avec le Directoire à ce sujet et même à préparer l'esquisse d'une nouvelle organisation.

De leurs délibérations ne tarda pas à sortir un projet qui fut soumis au premier consul. S'inspirant du plan

1. *Affaires étrangères*, n° 605, dépêche du 17 pluviôse an IX.
2. *Archives du Royaume*, Frankryk, XXIX, lettre du 19 février 1801 à van der Goes.

auquel Pyman et Irhoven van Dam avaient collaboré, ce projet comportait l'établissement d'un pouvoir exécutif composé de sept membres et d'un pouvoir législatif divisé en deux chambres; celles-ci, extrêmement réduites dans leurs attributions, ne pouvaient s'assembler que quatre semaines au printemps et huit semaines à l'automne [1]. Un collège électoral de seize membres était chargé des choix à faire pour la composition du gouvernement et du corps législatif. On voit par une lettre de Schimmelpenninck à un de ses amis qu'il était alors partisan d'un gouvernement collectif; il changea d'avis plus tard, quand il fut question de faire de lui le chef suprême du pouvoir.

Bonaparte fit connaître ses observations. Il aurait préféré un sénat de dix personnes ayant à sa tête un président élu pour trois ou six mois et qui aurait porté le titre de grand pensionnaire; il voulait aussi que la législature fût désignée par une commission nommée *ad hoc*. Mais ce n'étaient là que des désirs; ce qu'il voulait surtout, écrivait Talleyrand [2], « c'est que l'influence française ne se montre nulle part et que l'Europe entière ait la conviction que les Bataves se sont donné spontanément le gouvernement qui leur a paru le plus convenable. Le premier consul tenait extrêmement à ce que les délibérations du peuple batave ne parussent en aucune manière influencées par la France; car Sémonville ayant fait savoir qu'il avait obtenu certaines modifications et qu'il n'avait pu en obtenir d'autres, Talleyrand lui écrivit de nouveau de ne pas exercer de

1. *Affaires étrangères*, n° 605, dépêche de Sémonville du 18 germinal an IX. (*Gazette de Leyde* de 1801, n^{os} de mars à juin.)
2. *Affaires étrangères*, n° 605, rapport de floréal an IX.

pression sur les Bataves. « Il faut au contraire, mandait-il à son agent, que tout atteste leur indépendance et l'entière liberté de leur choix à l'égard du gouvernement définitif qu'ils seront convenus d'adopter. »

Ce qui semble surtout avoir incliné Bonaparte à accepter la substitution d'un conseil à un président et à ne pas appuyer pour le moment dans le sens de ses propres préférences, ce fut l'embarras de trouver un homme dont on pût faire le chef de l'État. Pyman prétend que la place lui fut proposée et qu'il refusa [1]. Il n'était désigné que par sa participation à tous les coups de force dirigés contre les assemblées. Schimmelpenninck avait plus de titres; mais à ce moment le premier consul ne le voyait pas volontiers et ne s'en était pas encore suffisamment engoué.

Sémonville se conforma à ses instructions qui limitaient assez étroitement son action; il suggéra et obtint certains changements; il n'insista pas sur ceux qui firent difficulté. Le projet, du reste, ne fut pas adopté. Il était visiblement dirigé contre le parti révolutionnaire. Par le fait de l'abstention de beaucoup de modérés, ce parti avait la majorité dans les assemblées primaires, il venait d'être renforcé dans la législature au dernier renouvellement triennal; on pouvait prévoir qu'il ne tarderait pas à y devenir le maître. Il était naturel qu'il ne fût pas très porté pour une revision qui menaçait son influence. Quand je parle d'un parti révolutionnaire, le mot demande à être pris dans un sens relatif, car, suivant une observation de Sémonville, « l'homme le plus turbulent d'ici depuis la Révolution aurait pu être en

1. *Mémoires de Pyman.*

France durant la nôtre un des membres du parti modéré. »

On n'avait pas cru pouvoir se refuser à un examen de la question. Mais lorsque la commission vint faire son rapport, on s'entendit pour en repousser les conclusions dans la séance du 11 juin. L'accord se fit sur une solution indécise qui rallia à la fois les ennemis de la revision et ceux qui critiquaient certains détails de rédaction. Le 12 juin, à la majorité de 50 voix contre 12, la première Chambre rejeta le projet de la commission[1]. Mais tout en écartant les propositions du Directoire telles qu'elles étaient formulées, il fut cependant entendu que la question de la revision anticipée de la constitution pourrait être remise en délibération. Malgré cette attitude équivoque qui laissait la porte ouverte à de nouvelles tentatives, il était évident que les représentants en fonctions ne sanctionneraient jamais une réforme qui détruisait leur position; cependant la délibération adoptée donnait au gouvernement la possibilité de renouveler ses propositions sous une autre forme.

La majorité qui, au sein du Directoire, était favorable à la revision ne tarda pas à se renforcer par la nomination de Pyman qui avait déjà pris une part prépondérante aux deux précédentes révolutions militaires et qui devait encore être l'âme de celle qui se préparait, mais dont on ignorait, paraît-il, les tendances. Se sentant appuyée à la fois par l'opinion nationale et par la France, elle résolut de considérer la législature comme incompétente pour cet objet et de consulter directement le peuple, en laissant également de côté les assemblées

1. *Affaires étrangères*, n° 605, rapport du 23 prairial an IX.

18

primaires dont la composition ne lui offrait aucune garantie. Le 14 septembre 1801, fut lancée une proclamation au pays ayant pour objet de lui soumettre une nouvelle constitution. L'organisation existante était dénoncée comme étant « l'ouvrage d'un parti qui, suivant tous les détours et les raffinements d'une politique astucieuse, a voulu faire du gouvernement de l'État la propriété d'une certaine classe d'hommes ». Pour la première fois, on s'adressait non plus comme naguère à un seul parti, mais à tous les habitants de la République. « Nous avons rédigé, disait-on, un plan de constitution qui tient le juste milieu entre les diverses opinions qui ont jusqu'à présent divisé les habitants du pays et dont nous nous sommes assurés que les traits principaux ne sont pas désagréables à notre allié naturel [1]. »

Les nouvelles dispositions témoignaient en effet d'un véritable esprit de conciliation. Toutes les sociétés religieuses reconnaissant un Être suprême étaient également protégées et restaient en possession de ce qu'elles possédaient au commencement du siècle; aucune n'obtenait de droits exclusifs et à chacune d'elles incombait l'entretien de ses ministres. La féodalité était abolie. Huit départements étaient formés, dont les limites correspondaient en principe à celles des anciennes provinces de Zélande, Gueldre, Frise, Over-Yssel, Brabant, Utrecht, Groningue et Hollande; chaque département était partagé en districts.

Le pouvoir central était déféré à une régence ou gouvernement d'État (staatsbewind) comprenant douze membres au traitement annuel de 10 000 florins. Pour

1. *Affaires étrangères*, n° 605.

cette fois, sept membres sur douze étaient nommés par le Directoire et ces sept membres s'en adjoignaient cinq autres. Ils devaient se compléter par la nomination d'un secrétaire général et de secrétaires d'État pour les relations extérieures, la marine, la guerre et l'intérieur. On se réservait cependant le droit de remplacer ces trois derniers par des conseils, comme pour les finances, la marine, le commerce et les colonies. Chaque année, il devait être procédé à la réélection d'un membre du Gouvernement d'État; les départements procédaient, suivant un certain ordre, à la désignation de quatre personnes, et le gouvernement réduisait le nombre à deux parmi lesquelles le corps législatif choisissait. La Régence d'État avait l'initiative et la proposition des lois, la nomination des chefs de mission et de tous les officiers de terre et de mer, la signature des traités de paix et de commerce.

Le pouvoir législatif était composé de trente-cinq membres nommés pour la première fois par le gouvernement et qui devaient être choisis plus tard au second degré par les électeurs départementaux. Destitué de toute initiative, délibérant en général à huis clos, il se prononçait par oui ou par non sur les projets qui lui étaient soumis. Seuls douze de ses membres désignés pour le temps d'une session pouvaient discuter les lois proposées. Le Corps législatif s'assemblait en sessions ordinaires deux fois par an du 15 avril au 1er juin et du 15 octobre au 15 décembre. Il devait être renouvelé par tiers le 1er juin de chaque année; le premier renouvellement devait commencer en 1802. Chaque membre touchait une indemnité de 4 000 florins.

Chaque administration départementale était formée de sept membres au moins et de quinze au plus et jouissait d'une grande autonomie. Il en devait être de même des communes. Chaque département devait avoir sa cour de justice; il y avait également une cour de justice nationale pour l'ensemble du pays. Outre l'accusateur public près la haute cour, il était institué près d'elle trois procureurs nationaux ou syndics qui avaient à contrôler toutes les autorités administratives ou judiciaires et à veiller à l'observation de la constitution et des lois. Ce syndicat ne pouvait cependant faire arrêter personne sans l'autorisation de la cour nationale, excepté en cas de flagrant délit. Au lieu du fameux serment, on n'exigeait plus des membres du Corps législatif que la promesse de se prononcer contre les dignités héréditaires et en faveur du gouvernement représentatif [1].

Tel était le projet qui était proposé à la sanction populaire. Des registres devaient être ouverts dans chaque commune le 1er octobre et tout citoyen actif, non exclu par l'article 23, était admis à voter par oui ou par non. Par une disposition quelque peu usurpatrice, mais empruntée d'ailleurs aux régimes précédents, tout électeur qui n'avait pas émis son suffrage était censé avoir approuvé. Le 6, les registres devaient être clos et le dépouillement devait être envoyé au Directoire avant le 15 [2].

Tout en prenant la voie d'un plébiscite, le Directoire avait transmis au Corps législatif sa proclamation et son plan de constitution. Ce n'était qu'une notification

1. *Moniteur universel* du 9 brumaire an x.
2. *Affaires étrangères*, n° 605.

qu'il entendait lui faire, non une consultation qu'il voulait lui demander. Mais la législature ne le prit pas ainsi. Par 28 voix contre 26, la première Chambre renvoya le projet à une commission et décréta le 18 septembre qu'il serait sursis aux décisions du gouvernement. Une fois entré dans la voie du coup d'État, le Directoire ne pouvait sans renoncer à son dessein laisser un libre cours à des délibérations de ce genre. Aussi s'empressa-t-il de répondre à cette manifestation par la suspension du Corps législatif. « Nous ne pouvons ni ne devons pas souffrir, disait la proclamation adressée au peuple batave, que la voix d'une nation entière soit étouffée, tandis que quelques individus s'arrogent le droit de juger témérairement des intentions du peuple, avant qu'elles aient été manifestées. Notre seul but, comme notre seul désir, est d'être informés de votre volonté; elle sera notre loi suprême. » Sous couleur de faire respecter le libre choix populaire, on ne manquait pas cependant, comme d'habitude en pareil cas, de faire planer de vagues menaces sur la tête de ceux qui auraient pu être tentés de contrarier le mouvement. « Reposez-vous avec confiance, disait-on, sur les mesures prises pour votre sûreté, et soyez persuadés que nous avons la volonté et le pouvoir de réprimer l'audace de quiconque voudrait se couvrir de la honte de mettre des entraves à la liberté de votre choix[1]. »

Ce n'avait été qu'à une simple majorité que la résolution de suspendre le Corps législatif avait été adoptée. Défendue par Besier, van Haersolte et Pyman, elle

1. *Gazette de Leyde* de septembre 1801.

rencontra la résistance des deux autres, Ermerins et van Swinden, qui se retirèrent en protestant, ne voulant marcher à l'encontre ni de la Constitution ni de la représentation nationale. Bien résolus à aller jusqu'au bout, les trois Directeurs restants ne se laissèrent pas arrêter par l'abandon de leurs collègues. Deux d'entre eux, Spoors et Pyman, n'en étaient point à leur début en fait de coups de force et en avaient l'expérience. Ils étaient d'ailleurs d'accord avec les présidents des deux Chambres qui leur avaient remis le commandement des troupes préposées à la garde du parlement. Dans ces conditions, le coup d'Etat ne pouvait pas rencontrer d'obstacle. Ce fut sans aucune opposition que le ministre de la police et le commandant batave de la place de La Haye allèrent, dans la nuit du 18 septembre, poser les scellés sur les portes du Corps législatif. « La tranquillité était si grande, dit Sémonville, que cette opération faite sur la place publique n'a pas attiré la curiosité de dix témoins. » Un seul homme résista, ce fut Ermerins. Quand les trois conspirateurs revinrent le lendemain dans la salle du Directoire, ils le trouvèrent installé et ne purent ni lui arracher le marteau de la présidence ni le chasser de son siège; ils durent céder la place et s'en aller délibérer ailleurs. Ce fut la seule tentative d'opposition à La Haye[1]. Dans les provinces, la résignation fut la même; seule l'administration départementate du Texel refusa d'abord de promulguer la publication; mais voyant que son exemple n'était pas suivi, elle s'empressa d'obéir.

Le ministre de France et le général Augereau, priés

1. *Mémoires de* Pyman *et de* Delprat. — *Affaires étrangères*, n° 605, apport du 29 fructidor an IX.

par le Directoire de se rendre près de lui, s'étaient empressés de déférer à cet appel et avaient été mis au courant des mesures adoptées. Le général fut invité à veiller à la tranquillité des habitants et à prendre le commandement de toutes les troupes de la résidence. Il publia en conséquence l'ordre suivant : « Le peuple batave étant en ce moment occupé dans chaque commune à émettre son vœu sur une proposition qui vient de lui être soumise par son gouvernement, le général en chef recommande expressément à tous les militaires français et bataves employés dans l'armée, quel que soit leur grade, de se tenir absolument étrangers à cette opération et de ne s'en mêler ni directement ni indirectement[1] ». Cette attitude équivalait à l'approbation du coup d'État, et les mémoires de Pyman attestent en effet que tout avait été concerté avec Augereau.

Malgré cette complaisance qui ressemble de si près à une complicité, Sémonville ne s'en considérait pas moins comme ayant obéi à ses instructions de neutralité. « On a rendu, mandait-il à Talleyrand, à la dignité et à l'auguste patronage de la France ce qui lui était dû de respect et de confiance, nulle part son influence n'a été sentie ni aperçue. Le premier consul est à portée de prendre toutes les mesures qu'il croira convenables, aucun de ses agents n'a participé ni directement ni indirectement à celles qui ont été adoptées ici. Ils ne se sont occupés dans leurs rapports confidentiels qu'à concilier les esprits et lors de la lutte qui s'est élevée ils se sont bornés à reconnaître le gouvernement dans la majorité de ses membres. » On se déclara du reste à Paris com-

1. *Gazette de Leyde* de 1801.

plètement satisfait. « Le premier consul a trouvé que vous vous étiez parfaitement conduit, écrivit Talleyrand, et il vous recommande de continuer à ne prendre aucune part aux discussions qui vont s'ouvrir pour l'organisation définitive du nouveau régime constitutionnel en Batavie. La chose à laquelle le premier consul attache le plus d'importance, c'est qu'aucune influence française ne se mêle aux délibérations du peuple batave et que le gouvernement définitif qu'il se donnera soit reconnu pour être l'ouvrage de sa propre et unique volonté [1]. »

Cette circonspection, si peu dans les habitudes de ce caractère absolu, s'explique sans nul doute par les circonstances extérieures avec lesquelles il avait à compter. Il avait dès lors engagé avec la Grande-Bretagne les pourparlers qui aboutirent aux préliminaires de Londres. Il tenait à ce moment à ne pas porter ombrage à la puissance britannique par une mainmise trop manifeste sur la Batavie. C'est évidemment pour cela qu'il tenait à dissimuler son action et que, voulant au fond un changement plus radical dans la constitution batave, il se contenta provisoirement des modifications incomplètes et étranges qui furent alors introduites. Du reste, si Bonaparte tenait à sauver les apparences, on a vu que son abstention comportait des accommodements; il en fut de même du côté batave. Le soir même du coup d'État, Ermerins, le même qui avait si obstinément protesté le matin, dînait tranquillement chez Augereau avec les trois auteurs de la journée du 18 septembre.

Le peuple n'avait pas manqué, comme d'ordinaire

1. *Affaires étrangères*, n° 605, lettre du 6 vendémiaire an IX.

dans les consultations plébiscitaires, d'acquiescer au moins tacitement aux faits accomplis. 416 419 citoyens jouissaient du droit de vote ; 52 219 voix seulement se prononcèrent *contre*. On sait que tous les autres suffrages étaient présumés acquis à l'affirmative [1]. Dans la circonstance, cette présomption était d'autant plus contestable que le chiffre des voix *pour* n'avait été que de 16 771. La constitution étant censée approuvée, et ayant été promulguée le 6 octobre 1801, on s'empressa de créer les nouveaux organes gouvernementaux qu'elle instituait. Les trois Directeurs nommèrent les sept premiers membres du Gouvernement d'État et ceux-ci choisirent ensuite les cinq membres complémentaires, parmi lesquels ils eurent soin naturellement de comprendre les trois Directeurs. Outre Pyman, Besier et van Haersolte, le gouvernement se trouvait composé de Brantsen, ancien ambassadeur du stathouder à Paris, van Beveren, van Hoogstraaten (du Conseil des Anciens), de Leeuw et Queysen, tous deux anciens membres des assemblées nationales, l'ex-colonel Otto Lewe, van Burmania Rengers, Spoors, ministre de la marine, et Verheyen, membre catholique du Corps législatif.

S'il faut en croire Sémonville, le nouveau gouvernement fut parfaitement accueilli par l'universalité de la nation, ainsi que le Corps législatif dont notre agent loue également l'excellente composition et qui fut recruté, non seulement parmi les membres des assemblées nationales depuis 1795, mais aussi parmi ceux qui avaient occupé des fonctions sous l'ancien régime. De

1. *Affaires étrangères*, Hollande, n° 605.

même pour les nominations à faire dans les administrations provinciales, on convint d'en prendre les éléments moitié parmi les orangistes et moitié parmi les patriotes bien famés [1].

En réalité, la Batavie, fatiguée du spectacle de tant de révolutions stériles, y était devenue indifférente; on n'avait plus ni le goût ni les moyens de s'y opposer. Cependant, si les aristocrates et les orangistes furent enchantés d'un changement qui leur rendait le pouvoir et les places, les républicains et les défenseurs du régime représentatif ne pouvaient approuver ni les procédés ni les suites du coup d'État. Quant aux esprits modérés, s'ils voyaient avec faveur la tendance à l'oubli des anciennes discordes et au rapprochement des partis, ils ne pouvaient cependant ratifier une constitution issue de la force, bizarre dans ses rouages et où la représentation nationale était entièrement subordonnée à une oligarchie qui s'investissait elle-même et qui prenait soin de se doter aussi libéralement.

Pour ce qui est de la France, nous n'aurons pas à attendre longtemps pour entendre Sémonville lui-même signaler la nécessité de remplacer à son tour ce nouveau produit de l'application de la violence et du caprice au gouvernement des États. A ce point de vue on ne peut en vérité trop s'étonner de l'inconsistance de notre politique à l'égard de la République batave. Le gouvernement français (et on peut comprendre dans ce jugement tous les divers régimes qui se sont succédé chez nous à cette époque) n'a jamais su ni adopter un système, ni prendre un parti, ni même avouer et sou-

1. *Journal de* Delprat.

tenir une préférence en ce qui concernait les destinées de la Hollande. Une fois de plus, la France avait pratiqué cette tactique sans franchise et sans fermeté; une fois de plus elle allait en être punie par l'instabilité persistante de la situation et la désaffection de son alliée. Il se trouva même que cette fois elle avait aidé à remplacer des auxiliaires tièdes ou suspects par des adversaires assez peu audacieux sans doute, mais très mal intentionnés.

CHAPITRE X

LE GOUVERNEMENT D'ÉTAT

La paix d'Amiens. — Arrangement avec la maison d'Orange. — Mécontentement contre le Gouvernement d'État parmi les partisans de la Révolution. — Difficultés avec la France. – Avènement de l'Empire. — Nouveau changement imposé par Napoléon dans la forme du gouvernement. — Constitution du 22 mars 1805 établissant un grand pensionnaire.

Les débuts du nouveau régime furent marqués par un événement vivement désiré, mais dont l'honneur revenait à l'administration précédente. Je veux parler du départ des trois cinquièmes des troupes françaises qui, depuis 1795, étaient restées au nombre de 25 000 hommes à la solde de la République batave. Cette évacuation partielle où le patriotisme néerlandais se plaisait à voir un commencement d'émancipation eut lieu en exécution de la convention conclue le 21 août 1801 entre le général Augereau et le ministre de la guerre Spoors. Cet arrangement portait que le corps de troupes françaises serait réduit à 10 000 hommes d'infanterie et 475 d'artillerie et qu'il resterait comme auxiliaire au service de la

Batavie jusqu'à la paix avec l'Angleterre; il ne pouvait être augmenté que sur la demande préalable du gouvernement batave et ne devait recevoir d'ordres que de ce dernier seul. Entre autres conditions, la Batavie s'engageait à payer à la France une somme de cinq millions de florins [1]. Il y avait là une importante satisfaction accordée aux griefs dont Schimmelpenninck avait eu tant de fois à se faire l'interprète. C'est sans doute au contentement, inspiré par ces concessions auxquelles il avait attaché son nom, qu'il faut attribuer la cordialité des adieux officiels faits à Augereau, lorsqu'en octobre il abandonna la République, y laissant le général Victor avec une seule division. Rien de plus courtois que les compliments échangés en cette circonstance. Tandis qu'Augereau exprime ses vœux pour « un gouvernement composé de citoyens éclairés, amis de leur pays, et remplis de zèle et de bonnes intentions », celui-ci de son côté atteste qu'on a toujours trouvé dans le général un ami de l'ordre, un partisan du bien public [2]. Évidemment on exagérait un peu quelques mois auparavant, lorsqu'on réclamait avec tant d'ardeur le rappel du commandant en chef; ce dernier d'ailleurs n'avait pas habitué le Directoire batave à de pareils éloges.

Ces éloges étaient volontiers à cette époque de début dans la bouche de tous les agents français et l'on ne peut pas dire qu'ils fussent absolument sans fondement. Car le Gouvernement d'État s'inspirait de la politique consulaire et répondait à la tendance incontestable de l'opinion en essayant d'organiser un pouvoir plus

1. *Répertoire des traités conclus par la Hollande depuis 1789*, par H.-A. van Dyk, Utrecht, 1846.
2. *Gazette de Leyde* de 1801.

fort et en rouvrant les fonctions publiques aux notabilités qui en avaient été exclues depuis la révolution. C'est à cette idée qu'il obéit dans la composition des administrations départementales, où il s'attacha à faire entrer un nombre presque égal de partisans de l'ancien et du nouveau régime.

Cette politique trouva beaucoup de faveur parmi les premiers. Ils souffraient d'être éloignés des affaires; aussi les vit-on saisir en général avec empressement l'occasion honorable qui s'offrait à eux. Ayant l'entente de l'administration et les connaissances qu'il fallait pour la diriger, ils ne pouvaient d'ailleurs qu'en relever le niveau. Mais il y avait une mesure à garder; avant tout il fallait éviter de donner à un système de conciliation un caractère de contre-révolution. Cette limite ne fut pas toujours respectée; on livra peut-être trop le pouvoir aux hommes du passé; on fit même dans le nombre quelques choix vraiment compromettants [1]. On ne pouvait guère espérer que cette façon d'agir fût très goûtée des patriotes, qui depuis 1795 s'étaient partagé toutes les places; quoiqu'ils convinssent en théorie de la convenance d'un rapprochement des partis, ils ne pouvaient que voir d'un œil méfiant un régime qui leur reprenait une grande part des fonctions publiques pour l'attribuer à ceux qu'ils s'étaient habitués à traiter comme des adversaires de la Révolution. Ils avaient raison en ce sens que la Révolution, ayant plutôt changé les personnes que réformé les institutions, perdait beaucoup de terrain en perdant son propre personnel. Chaque municipalité, chaque tribunal revenait alors tout natu-

1. *Affaires étrangères*, n° 606, rapport du 23 prairial an x.

rellement à ses coutumes et à ses prétentions traditionnelles.

Aussi n'aurons-nous pas longtemps à attendre pour voir les nouveaux gouvernants arriver au même discrédit que leurs prédécesseurs; dès les premiers mois de 1802 apparaît déjà dans la correspondance de la légation française l'éventualité d'une transformation de plus dans l'organisme constitutionnel. « Vous vous étonnerez sans doute, écrivait Marivault alors chargé d'affaires, de m'entendre parler de changement avec autant d'assurance. Mais cette opinion domine tellement sur toutes les autres parmi ceux qui le redoutent, comme parmi ceux qui le désirent, que je devrais croire être dans l'erreur en ne la partageant pas [1]. » Si ces éléments de dissolution étaient déjà visibles, ils n'existaient encore qu'en germe; pour le moment tous les esprits allaient être distraits et soutenus par les heureuses perspectives de la restauration de la paix.

Déjà rétablie avec les puissances du continent, elle allait l'être également avec la grande puissance maritime qui venait de soutenir contre nous une lutte si acharnée. Des préliminaires avaient été signés à Londres le 1er octobre 1801; un congrès, chargé d'arrêter les conditions définitives de cet accord solennel, allait s'assembler à Amiens. On sait que l'Angleterre y fut représentée par lord Cornwallis et la France par Joseph Bonaparte. Schimmelpenninck y fut envoyé comme plénipotentiaire de sa République. On a, il me semble, un peu exagéré en Hollande, et cela sous son inspiration, l'influence qu'il y exerça; elle ne fut pas aussi étendue

1. *Affaires étrangères*, n° 606, rapport du 20 messidor an x.

qu'on l'a affirmé, mais son rôle n'en fut pas moins utile et honorable. Tandis qu'à Lunéville et dans les précédents traités, la République française avait stipulé pour ses alliés, cette fois le représentant de la République batave fut admis, comme du reste aussi le représentant de l'Espagne, à prendre part aux délibérations du congrès pour y défendre lui-même les intérêts de son pays. C'était pour la Batavie un témoignage de relèvement de figurer sur le pied d'un État indépendant aux côtés des deux grandes Puissances. Une fois introduit dans la conférence, Schimmelpenninck essaya de se servir de l'influence que lui offrait cette situation pour faire rendre le plus possible à sa patrie tout ce qui lui avait été enlevé. Il fut moins heureux dans cette partie la plus essentielle de sa tâche; il mérite cependant cette justice qu'il s'y employa avec autant de dévoûment que de ténacité. En ce qui concerne les restitutions coloniales, le traité s'en tint à peu près aux conditions prévues par les préliminaires. La Batavie recouvra toutes ses possessions, à l'exception de Ceylan qu'elle dut céder aux Anglais. Elle ne put pas davantage obtenir une indemnité pour les navires hollandais capturés dans les ports de l'Angleterre à l'origine des hostilités.

Du côté de la France, d'importantes questions demeuraient en souffrance. La principale était relative au port de Flessingue qui était resté depuis le traité de La Haye une source de difficultés entre les deux nations. En compensation de Ceylan, le gouvernement batave aurait voulu recouvrer la pleine possession du port zélandais. Il réclamait également la Flandre hollandaise, une partie du pays de Clèves et la limite de l'Ems, la suppression de l'article 4 du traité de La Haye obligeant la

Batavie à une alliance offensive et défensive contre l'Angleterre et en même temps la radiation des articles 13 et 14 concernant Flessingue. C'était une singulière illusion de croire possible à cette heure le succès de pareilles restitutions, auxquelles on pouvait opposer qu'elles étaient étrangères aux préliminaires de Londres.

Dès qu'on vit poindre ces velléités chez Schimmelpinninck, Joseph reçut l'ordre de ne l'admettre aux séances qu'après qu'il aurait consenti à ce que son accession aux préliminaires fût insérée au protocole de la conférence. Ce fut en vain que l'ambassadeur batave essaya de se dérober; il dut, pour être admis, donner son adhésion pure et simple. Une fois introduit dans la réunion internationale, il renouvela ses demandes, insista pour une solution favorable avant la signature du traité avec l'Angleterre; mais il ne parvint pas davantage à les faire accepter [1]. En exécution de ses instructions, n'ayant pas de réponse à sa prétention, il informa le plénipotentiaire français qu'il s'abstiendrait complètement jusqu'à ce que satisfaction lui eût été donnée; en conséquence il refusa de concourir à la signature du traité avant d'avoir obtenu un engagement écrit dans le sens de ses revendications. Quelques jours plus tard, Joseph Bonaparte lui fit tenir une note dans laquelle il l'assurait de l'intention du premier consul de terminer l'affaire de Flessingue et les autres affaires énumérées dans la communication batave selon les intérêts des deux États. Cette déclaration avait été jugée indispensable pour n'avoir plus de démêlé avec l'envoyé batave; mais en la formulant,

1. Du Casse, *Histoire des négociations diplomatiques relatives aux traités de Mortfontaine, Lunéville et Amiens*, t. III.

on l'avait rendue systématiquement évasive, de façon à ce qu'elle ne nous imposât aucune obligation précise [1].

Schimmelpenninck s'en rendit parfaitement compte, mais il craignait qu'on ne passât outre à la signature en se privant de son concours. Dans cette conjoncture, il crut devoir demander à son gouvernement « s'il ne serait pas politique de considérer ladite déclaration comme une complète satisfaction accordée aux demandes de la République et de faire savoir, par une note à remettre avant ou pendant la signature du traité au nom du gouvernement batave, qu'en considération de l'assurance solennelle et spéciale donnée par le plénipotentiaire français en réponse aux instances de son ambassadeur sur l'affaire de Flessingue en particulier et sur les autres points en général, ce gouvernement n'avait plus voulu hésiter un moment à autoriser son représentant à procéder à la signature du traité de paix [2]. » Cette manière de voir fut approuvée et il fut autorisé à participer à la signature de cet acte international, qui eut lieu le 27 mars 1802 [3]. On avait compris qu'on courait de trop grands risques en s'obstinant et qu'il était plus habile de se contenter du peu qu'on avait recueilli en tâchant d'en grossir l'importance. Si l'on cherche les résultats matériels, Schimmelpenninck ajouta donc peu de chose à ce qu'on était disposé à concéder à son pays; mais il le représenta avec dignité et il fit pour ses intérêts tout ce que les circonstances permettaient. Si l'on en croit le livre de son fils, il contribua même à empêcher la rupture des négociations en apla-

1. Du Casse, *loc. cit.*

2. *Archives du Royaume.* Papiers du Gouvernement d'Etat. Délibérations du 1er et du 24 mars 1802.

3. Martens, IX, p. 563.

nissant de graves difficultés qui étaient survenues entre Joseph Bonaparte et lord Cornwallis. La correspondance de Joseph avec Otto parle en effet d'une intervention de Schimmelpenninck auprès de lord Cornwallis qui ne fut certainement pas inutile [1].

Tel qu'il était et malgré le sacrifice de Ceylan, le traité d'Amiens devait apparaître à la Batavie comme un immense bienfait. Il lui restituait la Guyane, le Cap, les Indes orientales, c'est-à-dire presque toutes ses colonies, et par la cessation des hostilités il lui promettait le retour de sa prospérité. La paix d'Amiens n'ayant que peu duré n'a pas exercé en fait une très grande influence sur le cours de l'histoire; mais au moment où elle est venue mettre fin à cette longue et sanglante période pendant laquelle la France révolutionnaire avait eu à se mesurer avec presque toutes les nations de l'Europe, elle semblait l'aurore d'une ère de réconciliation, elle était alors un événement capital. Avoir coopéré à un résultat aussi heureux, aussi décisif et aussi désiré fut pour Schimmelpenninck, qui excellait d'ailleurs à se faire valoir, la source d'une juste popularité; ce fut une des raisons qui le désignèrent le plus, lorsque Bonaparte voulut bientôt donner un chef à la nation batave.

Le traité d'Amiens contenait une stipulation relative à la maison d'Orange. Lorsque la paix avait été conclue en 1796 entre le roi de Prusse et la République française, il avait été entendu par une convention secrète que si, lors de la pacification générale, le rétablissement du stathoudérat était jugé inadmissible, on s'engageait des deux parts à interposer ses bons offices pour que le

1. Du Casse, *loc. cit.*

prince d'Orange renonçât à ses charges et possessions dans la République batave et pour que celle-ci, de son côté, lui payât une indemnité équivalente aux biens dont il s'agissait. La République française s'obligeait également à employer tous ses efforts pour faire opérer en faveur de la maison d'Orange la sécularisation des évêchés de Wurzbourg et de Bamberg auxquels serait attachée la dignité électorale. Le congrès d'Amiens venait de nouveau de poser le principe que la branche de la maison de Nassau, ci-devant établie dans les Provinces-Unies, devrait recevoir une compensation proportionnée aux pertes qu'elle y avait faites tant en propriétés particulières que par suite des changements apportés dans la constitution. Un article séparé entre la France et la République batave avait ajouté que cette indemnité ne pourrait en aucun cas incomber à cette dernière. C'était pour celle-ci un résultat doublement propice d'être débarrassée d'un adversaire redoutable sans avoir à en supporter les frais.

La correspondance de Guillaume V nous renseigne sur les dispositions de la petite cour exilée au sujet des transactions qui se préparaient. Tandis que le gouvernement batave en était venu à désirer que l'ancien stathouder fût désintéressé [1], celui-ci s'était également, sous la pression des événements, familiarisé peu à peu avec cette idée. Quoiqu'il y eût encore à cette époque à la solde de l'Angleterre un corps hollandais et même une petite flotte de quatre vaisseaux de guerre servant sous l'ancien pavillon des Provinces-Unies, Guillaume V était pourtant bien décidé à ne plus s'associer à une nouvelle expédi-

1. *Archives du Royaume*, note de Schimmelpenninck du 23 août 1801

tion comme celle de 1799. « Chat échaudé craint l'eau froide [1] », écrivait-il à son fils. Le prince héritier n'avait pas été étranger à cette évolution. Fatigué de son inaction et de la situation dépendante et errante qui était devenue son lot, il avait poussé son père à s'entendre avec la France et avec la République batave. Une des conditions d'un arrangement, et ce qui lui donnait de l'intérêt pour le Gouvernement d'État, c'était que l'ancien stathouder dégageât ses partisans de leurs scrupules et leur rendît la liberté d'entrer au service de la République. C'est ce qui fut fait. A la date du 26 décembre 1801, Guillaume V adressa à ses principaux partisans : Randwyck, Schimmelpenninck van der Oye, Heeckeren, Lynden, Aylva, Boetzelaer, Bentinck, etc., une lettre dans laquelle il leur disait qu'à son avis, dans l'état où se trouvaient les affaires, il n'y avait plus de motif qui dût les détourner de servir la patrie en acceptant des fonctions du gouvernement actuel [2]. Cette lettre était surtout destinée à effacer les préventions qui régnaient en France et à convaincre le général Bonaparte qu'il n'y avait pas de danger pour sa politique à favoriser l'agrandissement de la maison de Nassau. A cet effet, le prince héréditaire fut envoyé à Paris en février 1802 pour y plaider la cause de sa famille auprès du premier consul. Il fut appuyé par Schimmelpenninck et reçu avec distinction par Bonaparte, à qui il sut plaire. Ces avances ne restèrent pas stériles; le 24 mai 1802, une convention intervenue à Paris entre la République française et le roi de Prusse stipulait que le prince d'Orange renonçait pour lui et ses héritiers à la dignité de stat-

1. *Archives de la maison d'Orange*, lettre du 18 mars 1802.
2. *Gazette de Leyde* de 1802.

houder et obtenait en échange l'évêché et l'abbaye de Fulde, l'abbaye de Corvey et l'abbaye de Weingarten qui étaient sécularisées à son profit, ainsi que les villes impériales de Dortmund, Issni et Büchhorn. Par le même acte, le roi de Prusse et le prince d'Orange reconnaissaient la République batave. Si le titre d'électeur ne fut pas attaché à ces nouvelles possessions, il semble bien que ce fut à la demande de Guillaume V qui ne voulait pas mettre une barrière insurmontable entre le stathoudérat et sa postérité [1].

Il n'avait d'ailleurs accepté les compensations territoriales qui lui étaient attribuées que pour y renoncer en faveur de son fils, se réservant uniquement ses États héréditaires. Sa conscience n'était pas en repos sur la légitimité de cette acquisition; il considérait que le roi de Prusse et le premier consul n'avaient pas plus que lui-même le droit d'en disposer. Cependant, tout en ne croyant pas pouvoir les accepter pour lui personnellement, il n'avait pas cru devoir les refuser pour les siens. Si les arrangements intervenus lui laissaient quelques scrupules, ils lui avaient apporté la paix sur un autre point dont on le voit souvent préoccupé dans sa correspondance. Je veux parler de la responsabilité qu'il avait prise en faisant passer sous la domination britannique les vaisseaux et les colonies des Provinces-Unies. Dans une lettre écrite en son nom par H. Fagel à Lord Hawkesbury en octobre 1801, on insiste pour « que le gouvernement batave révoque et annulle tous les actes et décrets injurieux pour le prince et la maison d'Orange de même que pour les membres de l'ancien gouverne-

1. *Archives de la maison d'Orange*, lettre du 2 septembre 1801. — Martens, X, p. 219.

ment. Il y a plusieurs actes et décrets de ce genre; mais un de ceux qui tiennent avec raison le plus à cœur au prince d'Orange est un prétendu acte d'accusation à intenter contre lui pour avoir (selon les expressions du parti qui voulait faire adopter cette mesure) livré les colonies de la République à l'Angleterre. Ce prétendu chef d'accusation se rapportait aux ordres que le prince d'Orange, peu de jours après son arrivée en Angleterre en 1795, donna, à la demande expresse du gouvernement britannique, aux gouverneurs des colonies de la République aux deux Indes pour mettre ces établissements sous la protection de S. M. Britannique. » L'acte d'accusation dont il s'agit avait donné de telles appréhensions à ce prince timoré qu'il croyait dangereux d'aller s'établir dans le Nassau avant d'avoir fait sa paix avec la France. « On pourrait trouver bon, écrivait-il à sa femme, de l'emmener en Hollande pour rendre compte de son administration et particulièrement des ordres donnés à Kew aux colonies et aux vaisseaux qui étaient en Asie, Afrique ou Amérique de se ranger sous les ordres de ceux que S. M. Britannique envoyait pour les protéger contre les Français [1]. » Cette fois, le vieux prince pouvait s'installer sans inquiétude dans ses États héréditaires. Une amnistie générale était venue couronner la pacification, elle ne comportait d'exception que pour les coupables de haute trahison, ceux qui avaient porté les armes contre leur patrie.

Une ère de réparation semblait devoir s'ouvrir pour la République batave et déjà tout s'apprêtait pour la reprise de l'ancienne activité commerciale. Mais ces heureuses

1. *Archives de la maison d'Orange*, lettre du 29 janvier 1802. Cette lettre paraît plutôt être de 1801.

espérances ne devaient pas être de longue durée, et bientôt le mauvais vouloir allait devenir aussi général contre le Gouvernement d'État qu'il l'avait été contre le Directoire.

Un des éléments qui troublaient le plus la situation était l'état déplorable des finances. Au commencement de 1802 les prévisions budgétaires étaient les suivantes :

Dépenses ordinaires..............	42 286 000	florins.
Dépenses extraordinaires.........	23 645 000	—
Total.....................	65 931 000	—
Recettes ordinaires...............	31 377 000	—

Rien que sur les dépenses ordinaires, le déficit était déjà de 11 millions de florins; en y ajoutant les dépenses extraordinaires et l'arriéré, il s'élevait à près de 50 millions. Pour subvenir aux besoins de l'année courante, le gouvernement proposait un emprunt de 30 millions hypothéqué sur une imposition de 4 0/0 des possessions et de 10 0/0 des revenus pendant huit ans, avec l'avantage d'une loterie. Ces combinaisons financières n'avaient pas rencontré l'approbation du commerce d'Amsterdam et l'avaient gravement indisposé. Il faut noter d'ailleurs que depuis 1793 jusqu'à la paix d'Amiens, les habitants de la Batavie qui, à raison de 1 850 000 âmes, supportaient déjà environ 37 francs par tête de contributions ordinaires, avaient payé en contributions extraordinaires à peu près le quart de leurs biens et la moitié de la totalité de leurs revenus d'une année[2].

A cette cause de mécontentement qui tenait peut-être plus à la situation qu'aux hommes, il s'en était joint

1. *Affaires étrangères*, n° 606, rapport du 23 thermidor an x.
2. Voir à ce sujet les observations des commissaires plénipotentiaires de la République batave. *Affaires étrangères*, n° 607.

beaucoup d'autres dont la responsabilité remontait plus directement au pouvoir. La nouvelle administration qui s'était formée au nom d'une idée juste de réconciliation nationale avait presque immédiatement glissé dans une véritable réaction contre les principes de la révolution. Les juifs et les catholiques qui devaient à cette révolution d'être relevés de leur ancienne infériorité, l'armée qui lui devait également les trophées qu'elle avait moissonnés avec les armées françaises, ces divers éléments, se sentant mal vus ou méprisés, devenaient de plus en plus hostiles. Ce n'était pas la faiblesse excessive témoignée aux administrations provinciales qui pouvait rehausser le prestige du pouvoir.

Après une absence de plusieurs mois, Sémonville était revenu à La Haye avec le titre d'ambassadeur. Presque en même temps, Gohier, le même qui s'était opposé au 18 Brumaire comme membre du Directoire, avait été, grâce à la protection de l'impératrice Joséphine, envoyé à Amsterdam en qualité de commissaire des relations commerciales. C'est le titre nouveau que la République française avait donné à ses consuls pour ne pas permettre de les confondre avec son premier magistrat. La République batave avait imité cet exemple par un sentiment de déférence.

Dès 1802, Sémonville n'hésitait pas à prévoir la chute du régime comme infaillible pour l'année suivante. « Telle est la position de la Batavie, écrivait-il à Talleyrand, qu'elle tombera en dissolution sous des chefs probes, mais inhabiles ou timides, si le génie du premier consul ne veille sur ses destinées [1]. » Tout venait

1. *Affaires étrangères*, n° 606, dépêche du 23 thermidor an x.

attester en effet le discrédit des autorités. Ce mauvais esprit s'était répandu dans les rangs de l'armée et n'avait pas tardé à s'exprimer de la façon la plus éclatante et l'on peut ajouter, la plus incorrecte. Sous le nom de « Bulletin adressé à l'armée batave », il parut un libelle annonçant que les lieutenants généraux Daendels et Dumonceau avaient eu une conférence au château du Loo avec Schimmelpenninck et s'étaient séparés très satisfaits les uns des autres en prenant rendez-vous à La Haye. « Les généraux, disait cet écrit, ne peuvent donner assez d'éloges aux sentiments sincères de patriotisme et de bienveillance pour l'armée qu'ils ont reconnus dans cet homme d'État si justement renommé. L'armée peut avoir la confiance qu'il viendra un jour où le brave militaire sera traité avec considération et où il n'aura point à craindre de mauvais procédés. Tous les citoyens bien intentionnés, de quelque opinion qu'ils aient été, auront à se féliciter de la forme et de la composition du gouvernement. L'armée aura essentiellement contribué à cet heureux résultat et mérité par là les bénédictions de la nation. Qu'elle contribue à appuyer par la manifestation de ses sentiments ceux qui travaillent tout à la fois pour ses intérêts et pour le bien du pays. »

Le gouvernement ne pouvait pas tolérer une pareille démonstration; mais il ne prit peut-être pas le meilleur moyen pour la réprimer; il mit à prix la découverte de l'auteur, ce qui ne fit qu'accroître le scandale de l'affaire. Elle avait d'autant plus lieu d'inquiéter que tout le monde savait les relations de l'ambassadeur et des deux généraux et qu'une conférence avait réellement eu lieu au Loo entre ces trois personnages. Schim-

melpenninck avait-il vraiment tenu les propos qui lui étaient attribués? Et était-il disposé, sinon à encourager, du moins à laisser faire ceux dont le but était de le placer à la tête du gouvernement? En rendant compte de ces faits à Talleyrand, Marivault, le secrétaire de la légation de France, pose la question sans la résoudre. Il se borne à constater que Schimmelpenninck ne se presse pas de dégager sa responsabilité [1]. La forte main de Bonaparte vint, heureusement pour le Gouvernement d'État, tout faire rentrer dans l'ordre. « Le premier consul, écrit Talleyrand à Sémonville, m'ordonne de vous expédier un courrier extraordinaire pour vous faire connaître que, sous quelque prétexte que ce soit, il ne veut pas qu'il y ait le moindre mouvement en Hollande ni aucun changement dans la constitution et le gouvernement de cette république. Au reçu de ma lettre, vous ferez donc en sorte d'avoir immédiatement une conférence avec les membres du gouvernement batave et vous leur direz que tout changement en Hollande compromet les intérêts les plus chers de la nation, qu'il est ridicule de ne pas confirmer des officiers nommés sur le champ de bataille, que si Daendels et Dumonceau se permettent quelque chose de contraire au respect qu'ils doivent à leur gouvernement, on doit les destituer et les faire arrêter, que le premier consul ne peut croire que Schimmelpenninck soit entré dans des intrigues tendant à bouleverser sa patrie; que si cela était, le gouvernement batave ne doit pas hésiter à le déclarer, afin que le déshonneur en retombe sur lui; qu'il est temps que les révolutions finissent et qu'on soit tran-

1. *Affaires étrangères*, correspondance de Hollande 1802, n° 606, lettre du 8 vendémiaire an XI.

quille en Europe. Si Daendels et Dumonceau sont à La Haye, vous ferez bien d'avoir avec eux une explication catégorique sur les bruits qui circulent et de leur dire que le premier consul déteste toutes ces intrigues, et que la Batavie ayant une constitution acceptée par le peuple, il faut qu'elle soit respectée. Tout ceci doit être fait douze heures après l'arrivée du courrier que je vous expédie et dont le premier consul attend le retour avec impatience.[1] »

On sait assez que ce n'était pas le respect des constitutions même votées par le peuple qui pouvait émouvoir à ce point Bonaparte; ce n'était pas davantage l'amour des personnes qui composaient la régence d'État; car il avait lieu d'être assez médiocrement satisfait du manque de sympathie et du peu de sécurité qu'il rencontrait de ce côté. Mais il n'admettait point qu'on fît des révolutions sans son aveu dans les pays placés sous son influence; il craignait aussi que des mouvements militaires ne portassent atteinte au crédit commercial de la Hollande, qui lui paraissait essentiel au crédit financier de la France.

Mandés à La Haye pour s'expliquer, les deux généraux étaient arrivés, assez peu enclins à se soumettre. Mais, catéchisés par Schimmelpenninck qui non seulement avait fourni des explications plausibles, mais avait accepté le rôle d'intermédiaire, instruits d'autre part des intentions du premier consul par Sémonville qui leur avait défendu sa porte, ils finirent par se laisser ramener à l'obéissance et écrivirent au président du Conseil de la guerre une lettre contenant une sorte de

1. *Affaires étrangères*, n° 606, dépêche du 14 vendémiaire an XI.

désaveu des sentiments qu'on leur avait supposés. Le gouvernement, qui se sentait appuyé par la France, était décidé à les faire arrêter, s'ils n'avaient pas cédé. Il n'osa pourtant pas aller trop loin et dut se contenter, en guise de satisfaction, de la publication de la lettre qui lui avait été adressée. Mais il n'y avait pas d'illusion à se faire sur les intentions, la soumission était toute matérielle. Quand les deux généraux vinrent faire visite à l'ambassadeur de France, ce fut pour lui exposer les griefs de l'armée contre les gouvernants.

Quant à Schimmelpenninck, nous avons vu qu'il s'était entremis avec beaucoup de chaleur pour amener un accommodement; il se plaignait hautement qu'on eût abusé de son nom [1]. Avait-on réellement exagéré la portée de certaines paroles d'où l'on avait conclu qu'il se désignait aux mécontents comme le chef du parti? Le point est difficile à éclaircir, car l'ambassadeur sut manœuvrer très prudemment et se tirer d'affaire avec beaucoup d'habileté. Un témoin du temps dit qu'il se montra très mal dans tout ceci [2]. Ce qu'on peut affirmer, c'est que son attitude ne fut pas nette, et s'il eut à se plaindre d'avoir été compromis par les deux généraux, toujours est-il que, d'après Sémonville, « ce juste sujet de reproche paraît n'avoir point altéré son intimité avec une partie des personnes qui ont affiché dans ce moment les principes de l'opposition ».

La conclusion qu'on avait tirée à Paris de cet incident, c'est qu'il fallait profiter de la première occasion pour faire rentrer les troupes françaises à La Haye. Tout en étant invité à appuyer les pouvoirs établis, Sémon-

1. *Affaires étrangères*, n° 606, rapports des 16 et 17 vendémiaire an XI.
2. *Journal de* Delprat.

ville avait à leur faire comprendre que leur intérêt était dans ce sens. La tâche était difficile, notre ambassadeur ne le dissimule pas à son ministre. « Jamais, à moins d'alarmes vives sur sa propre existence, le gouvernement ne consentira à recevoir des troupes à La Haye. Je connais assez ceux qui le composent pour savoir qu'immédiatement ils crieraient à la violation de leur indépendance auprès des ministres d'Angleterre et de Russie et chercheraient à faire un éclat, quelles qu'en pussent être les suites [1]. » Il ne désespérait pas toutefois de se servir, dans quelque circonstance imprévue, de la timidité même des gouvernants pour les amener à en faire eux-mêmes la demande. Pour le moment il était d'avis de maintenir en Batavie toutes les forces françaises qui s'y trouvaient à peu près au nombre de 6000 hommes et qui du reste lui paraissaient suffisantes et de « laisser subsister indéfiniment l'ordre actuel sous divers prétextes que vous fourniront successivement les événements qui se préparent ».

Juste au moment où la France manifestait l'intention de ne point retirer ses troupes, Schimmelpenninck était chargé de nouveau d'en demander le rappel. Dans une note très pressante, il invoquait le respect de la foi jurée et alléguait l'impossibilité absolue de pourvoir désormais à la solde et à l'entretien de nos contingents [2]. Depuis la paix d'Amiens, il ne cessait pas du reste, invoquant les assurances qu'il avait reçues à cette époque, de réclamer cette évacuation en même temps que le règlement de la compensation territoriale et la solution de la question de Flessingue dont la détention par la douane

1. *Affaires étrangères*, n° 606, lettre du 28 vendémiaire an XI.
2. *Archives du Royaume*, note du 2 septembre 1802.

et par l'armée françaises était pour l'administration batave un objet de souci constant. Ni les instances de Schimmelpenninck ni les flatteries ampoulées qu'il prodiguait à Bonaparte n'avaient réussi à obtenir gain de cause. Ainsi qu'on le voit par une communication adressée au ministre de la guerre, le premier consul considérait que la France n'avait cédé aucun de ses droits sur Flessingue et prescrivait que des instructions secrètes fussent au contraire expédiées au général commandant les troupes françaises en vue de maintenir notre occupation dans cette place et dans celles qui couvrent la Belgique [1]. A la rigueur, le droit strict était du côté des Bataves; la convention du 31 août 1801 avait formellement stipulé que l'armée française ne pourrait rester en Batavie que jusqu'à la paix avec l'Angleterre. Mais Bonaparte qui voulait garder la main sur le pays faisait la sourde oreille et l'on ne peut méconnaître qu'il avait bien quelques raisons pour cela. Il est vraisemblable que l'impuissance de Schimmelpenninck à aboutir ne fut pas étrangère à sa demande d'être transféré de Paris à Londres, laissant à de Vos van Steenwyk la tâche ingrate de continuer à faire entendre de vaines revendications dans ce sens. S'étant rendu compte de l'impossibilité de réussir, il désira être déchargé d'une négociation qui l'exposait par des instances importunes à perdre la faveur du premier consul, qu'il cultiva toujours avec tant de soin.

Impatient d'obtenir une solution qu'il était fondé à poursuivre et qui importait à la consécration de l'indépendance nationale, le Gouvernement d'État avait

1. *Affaires étrangères*, Hollande, supplément, n° 22; 1792 à 1799.

cherché un point d'appui auprès des ministres d'Angleterre et de Russie. Le premier, Liston, le poussait à provoquer un éclat en lançant une déclaration publique et une demande formelle. Le ministre russe Stackelberg semblait être également mêlé à cette action et la favoriser. On n'osa pas aller jusqu'à un véritable esclandre et on se borna à une démarche destinée à sonder les intentions du premier consul. On peut cependant trouver un écho de ces encouragements dans la note qui fut remise en décembre 1802 par de Vos van Steenwyk. Le nouvel ambassadeur batave à Paris y réclamait « l'accomplissement d'une promesse dont l'exécution ne peut manquer de produire les plus heureux effets dans l'opinion politique de l'Europe [1] ». Cet appel à l'opinion de l'Europe était pour la France une raison de ne pas céder à des instances derrière lesquelles elle croyait pressentir des instigations anglaises. Aussi Talleyrand n'hésite-t-il pas à déclarer qu'une demande de ce genre serait à la fois un acte d'imprévoyance et d'ingratitude et qu'il n'y avait matière à aucune négociation sur ce terrain. Voici quel était à cet égard le point de vue de notre diplomatie. « Le rappel des troupes françaises qui sont en Hollande ne peut être qu'une conséquence du traité d'Amiens, mais cette conséquence suppose elle-même que ce traité aura reçu son exécution, surtout en ce qui concerne la Batavie. Or nous ne savons pas encore si les colonies hollandaises dans les deux Indes et en Afrique ont été fidèlement restituées. Nous ne savons pas jusqu'à quel point l'Angleterre est résolue à mettre de la bonne foi dans ses rapports avec la

1. *Affaires étrangères*, n° 606, note du 6 décembre 1802 et rapport du 13 frimaire an XI.

Hollande, et les preuves que nous acquérons chaque jour de ses intrigues à La Haye doivent tenir les gouvernements de France et de Hollande en éveil sur les dangers de tout genre que pourrait entraîner le départ subit des troupes françaises [1]. »

On voit à quelle méfiance soupçonneuse en étaient déjà les deux grandes parties contractantes de la paix d'Amiens. Ayant lieu de douter de la bonne volonté de l'Angleterre et n'étant guère plus sûre de celle de la Batavie, la France n'était pas pressée d'évacuer prématurément les positions qu'elle détenait. Elle avait d'autant plus de motifs de tenir l'œil ouvert que la majorité sur laquelle elle pouvait s'appuyer au sein du Gouvernement d'État ne dépassait guère une ou deux voix et était par conséquent fort précaire.

Cependant une transaction était intervenue par rapport au séjour des troupes françaises. En janvier 1803, le premier consul avait accepté la réduction du corps d'occupation à deux demi-brigades et la fixation de la durée du séjour à un an ; mais en revanche il voulait que la flotte fût mise en mesure de lui fournir un concours sérieux. « Tant que la France et la Batavie seront limitrophes, écrivait Talleyrand, il faut que la Batavie se dévoue à prendre part à toutes les querelles de la France contre l'Angleterre ; il faut par conséquent qu'elle tienne ses forces maritimes sur le pied le plus respectable, qu'elle y consacre tous ses moyens, tout son temps et toutes ses ressources. » En guise d'explications sur le sans-gêne dont on usait envers la Batavie, on se bornait à invoquer l'urgence des circonstances et à réclamer

1. *Affaires étrangères*, n° 607, dépêche du 19 nivôse an XI.

pour les conceptions du génie « confiance et coopération franche, confiance pour suspendre l'explication de tout ce qui paraîtrait susceptible d'une double interprétation, concours pour subvenir aux besoins des troupes [1] ».

Le corps législatif avait accordé son adhésion à la transaction proposée; mais ce n'était qu'à regret, en rechignant et en essayant de s'y soustraire, s'ils en apercevaient le moyen, que les Bataves se soumettaient à cette solidarité belliqueuse, si éloignée de leurs sentiments et de leurs intérêts. Leur rêve était de se réserver le bénéfice de la neutralité pour le cas, qui devenait de plus en plus probable, d'une nouvelle guerre. Il paraissait même certain que des pourparlers avaient été ouverts à cet effet entre le ministre d'Angleterre et Spoors, alors président du gouvernement; les informations de notre agent le portaient à appréhender que l'abandon de l'île de Walcheren aux Anglais ne fût « la dernière et criminelle ressource d'un parti réduit au désespoir ». Voilà ce qu'avait rapporté à la France la destruction du Directoire; Sémonville en était arrivé à le regretter par comparaison avec le régime actuel. « L'ancien Directoire batave ne nous a présenté que des difficultés apportées par des hommes la plupart sans talent, sans appui dans le pays, sans existence de famille, par des hommes enfin obligés de souscrire aveuglément à nos volontés; une majorité de trois voix suffisait alors, et cependant deux ou trois fois on a eu pour l'obtenir recours à des révolutions violentes, toutes également sans utilité durable pour l'influence française. Aujourd'hui les choses sont changées à bien des égards.

1. *Archives du Royaume,* Frankryk, XXX, note de Sémonville du 11 floréal an XI.

Parmi les douze membres, plusieurs hommes considérables se résoudront difficilement à n'être que l'instrument de vos volontés. Ils n'ont point assez de sagacité pour se soumettre sans résistance à l'empire des circonstances, consentir à n'être que des officiers municipaux et attendre du temps un sort plus prospère. Sans parler des défections coupables, quelques-uns iront jusqu'à ambitionner de bonne foi les honneurs de la persécution [1]. » Aussi Sémonville ne craint pas d'ajouter, en guise de conclusion, que même avec la volonté du premier consul le gouvernement batave, tel qu'il est composé, ne peut subsister longtemps et ne saurait se concilier avec une guerre du genre de celle dont on était menacé. Il était d'avis toutefois que, vu l'immobilité des habitants, on pourrait le soutenir autant qu'on le jugerait nécessaire. Mais il ne fallait pas espérer rencontrer la coopération énergique et prompte dont on avait besoin chez ces hommes « incapables de trahison et de bassesse, mais aussi de résolutions fermes et loyales ». D'ailleurs nombre de gens ne se cachaient pas pour dire qu'ils seraient bientôt Français et heureux de le devenir, si la puissance du premier consul devait mettre fin à la guerre des partis et améliorer la situation financière.

En attendant et en vue de parer aux motifs d'inquiétude qui étaient signalés, le général Monnet venait, en avril 1803, d'occuper Middelbourg et Veere, de mettre Flessingue en état de siège, et de donner ordre aux troupes bataves d'évacuer ces positions. A peu près en même temps, d'autres troupes françaises entraient dans

1. *Affaires étrangères*, n° 607, dépêches du 28 vendémiaire et du 16 germinal an XI.

le Brabant hollandais et s'y établissaient dans les principales places, même dans celles dont ne parlait point le traité de 1795. C'est en vain que de Vos van Steenwyk avait fait des représentations. Bien que le Cap eût été remis finalement aux Hollandais, l'attitude générale du gouvernement britannique et la croisière de Sydney Smith à l'embouchure de la Meuse n'avaient permis ni d'hésiter ni d'attendre.

Redoutant une agression imprévue, la France prenait ses précautions. Dans une dépêche du 15 avril 1803, Talleyrand expliquait à van der Goes qu'étant donnée la regrettable apathie du gouvernement batave en face des dangers qui pouvaient fondre sur l'île de Walcheren, le premier consul s'était vu contraint à prendre de lui-même les mesures indispensables qu'exigeait la gravité des circonstances. « S'il est un temps, ajoutait-il, pour les négociations et pour les ménagements diplomatiques. il en est un où les gouvernements sages et prévoyants, après avoir fait tout ce qui est compatible avec l'honneur, doivent aller au plus pressé et mettre d'avance à l'abri de toute inquiétude des points faibles et qui se trouvent menacés, avant même l'ouverture des hostilités [1]. » Ce qui avait confirmé notre méfiance, c'étaient les ouvertures faites par la Grande-Bretagne en vue de la neutralité de la Batavie et la propension qu'on avait montrée à La Haye à les accueillir. Une note anglaise du 24 mai 1803 avait annoncé l'intention de l'Angleterre de ne pas étendre la guerre aux pays qui avaient des liaisons avec la France, si celle-ci était disposée à adopter un système analogue. « Si la France, disait

1. *Archives du Royaume*, Frankryk, XII.

cette note, veut consentir à retirer ses troupes du territoire de la République, si elle veut décharger le gouvernement batave de l'obligation de lui fournir des secours quelconques par terre ou par mer, si elle veut enfin permettre que la République observe une sincère et parfaite neutralité pendant le cours de la guerre, Sa Majesté s'engagera de son côté à s'en tenir avec une scrupuleuse exactitude à une neutralité réciproque [1]. »

Au moment même où elle faisait ces propositions aux Bataves, l'Angleterre autorisait la délivrance des lettres de marque, défendait d'expédier des vaisseaux dans les ports de la France et de la Néerlande et mettait l'embargo sur tous leurs bâtiments, même sur les bâtiments de pêche.

La Batavie ainsi menacée dans son commerce n'aurait pas demandé mieux que d'accéder à une combinaison de neutralité qui comblait ses désirs. Mais le premier consul n'était pas d'humeur à lui en laisser la liberté. Après lui avoir fait rappeler, par la voie du *Bulletin de Paris*, qu'elle était liée par un traité offensif et défensif et que son territoire était occupé par nos troupes, il lui avait fait remettre une note des plus énergiques où il était déclaré que le moindre délai à toute demande de coopération franche, volontaire et spontanée à la défense commune serait regardé comme un refus formel dont on devait prévoir les funestes conséquences. Quelques jours après, Sémonville était chargé de poursuivre l'arrestation immédiate de tous les Anglais qui se trouveraient sur le territoire de la République. « Si le gouvernement batave se refusait à votre demande (ce qu'on ne peut

1. *Affaires étrangères*, n° 607.

penser), écrivait Talleyrand, on se verrait forcé de considérer le gouvernement comme trahissant les intérêts du pays, comme se mettant en état de guerre contre la France et si le pays lui-même pouvait appuyer le gouvernement, il s'exposerait à une seconde conquête, le premier consul étant résolu à tout faire plutôt que de souffrir que les Hollandais manquent à leurs engagements, à leur honneur et aux intérêts les plus chers de la France [1]. » En transmettant cette note aux autorités bataves et en leur imposant impatiemment une réponse, Sémonville leur signifiait qu'elles ne pouvaient se dispenser de suivre tous les mouvements de la France « avec une régularité qui en opère l'ensemble et en assure le succès [2] ». En même temps le commandement de l'armée batave était exigé pour le général Victor; sans attendre la réponse il était enjoint à ce général de prendre la haute main et de ne pas hésiter à donner des ordres aux troupes hollandaises comme aux troupes françaises. En vertu de ces pleins pouvoirs, Victor fit saisir trois paquebots avec leurs équipages à Helvoetsluis, quoique l'administration batave eût laissé le parcours libre entre ce port et Harwich.

Autant qu'il dépendait d'elle, la Batavie retardait la rupture définitive; elle avait refusé de décréter l'embargo jusqu'à ce que la guerre fût déclarée. La raison qu'elle en donnait était qu'elle avait besoin de gagner un peu de temps pour permettre aux flottes qui étaient attendues des deux Indes de rentrer dans ses ports avec leurs cargaisons. Ce qu'elle voulait au fond, c'était la neutralité. Pour l'obtenir, elle invoquait l'intérêt de son

1. *Archives du Royaume*, Frankryk, XIII.
2. *Affaires étrangères*, n° 607, dépêche du 15 prairial an XI.

commerce et de ses colonies; elle offrait de signer une convention secrète, par laquelle elle s'engagerait à aider les Français [1]. Le Gouvernement d'État affirmait, du reste, « que dès le moment qu'il serait décidé que la République doit prendre une part directe à une guerre dont le désespoir de toute la nation batave atteste les suites désastreuses, il est prêt à concerter avec le gouvernement français toutes les dispositions que l'intérêt commun exigera des alliés proportionnellement à leurs forces et à leurs ressources respectives. » Il était difficile de montrer plus clairement tout le désir qu'il avait de s'affranchir des obligations de l'alliance. Toutefois, quelles que fussent ses intimes propensions et ses tentatives antérieures pour s'émanciper de ses engagements, il y eut pour lui nécessité matérielle de s'incliner devant la contrainte. Tout était préparé pour triompher de son obstination : il fut officiellement prévenu que le général Victor attendait sa réponse à Delft et serait obligé en cas de résistance de diriger sur la résidence une demi-brigade. Force était de céder.

Le gouvernement batave s'empressa de s'incliner, en protestant contre l'invraisemblance des projets, d'ailleurs parfaitement fondés, qu'on lui attribuait en France [2]. En conséquence, il convoqua le corps législatif pour lui annoncer la guerre et sa résolution de délivrer des lettres de marque et d'exercer des représailles, notamment en faisant arrêter tous les Anglais de dix-huit à soixante ans. Le général Victor fut investi du commandement et une commission fut dépêchée à Paris pour renforcer l'action de De Vos qu'on trouvait un peu insuf-

1. *Archives du Royaume*, Frankryk, XIII, dépêche du 26 mai 1803.
2. *Affaires étrangères*, n° 607.

fisante et pour convaincre le premier consul de la volonté des pouvoirs bataves de se concerter avec lui sur les moyens de faire la guerre à l'ennemi commun.

Les trois plénipotentiaires Vos, Jacobson et Blanken avaient mission d'exposer la triste situation financière de la Batavie et de revendiquer pour elle « les formes qu'un allié fidèle peut espérer de la part d'un allié puissant ». On ne les laissa guère à Paris s'attarder dans l'exposé de prétentions et de griefs dont on était résolu à ne pas tenir compte. Talleyrand le notifia très nettement à De Vos. Il ne restait aux envoyés bataves qu'à subir la négociation sur les mesures militaires à prendre. Ils s'y déclarèrent prêts, tout en protestant « de leur douleur profonde en considérant l'avenir que les événements peuvent réserver à leur patrie [1] ». Bonaparte, dans l'audience qu'il consentit à leur accorder, prêta certainement très peu l'oreille à leurs doléances; il sut pourtant les fasciner, comme l'atteste la façon dont ils demandent à le remercier de ses bontés; il obtint ce résultat sans leur faire aucune concession effective, et il leur fallut en venir à une convention qui fut signée le 25 juin 1803 et qui réglait la participation militaire de la République batave. Ils y étaient d'ailleurs autorisés par leurs instructions « dans le cas où le premier consul jugerait à propos de réclamer les traités subsistants entre les deux peuples et l'effet de l'alliance qui existe entre eux ».

Aux termes de cet arrangement, la Batavie était tenue d'entretenir, nourrir et solder pendant tout le cours de la guerre un chiffre de soldats français n'excédant

1. *Archives du Royaume*, Frankryk, XIII, note du 5 juin 1803.

pas 18 000 hommes. Elle devait de plus fournir de son côté un corps de 16 000 hommes. Toutes ces troupes devaient être sous le commandement d'un lieutenant général français; mais elles ne pouvaient stationner à La Haye ni y établir leur quartier général, à moins d'une réquisition du gouvernement local. La République s'engageait à faire construire le plus tôt possible cinq vaisseaux de guerre et cinq frégates, avec les bâtiments nécessaires pour transporter 25 000 hommes et 2 500 chevaux en Angleterre, et en outre cent chaloupes canonnières armées chacune de trois pièces de 18 et 250 bateaux plats armés chacun d'un canon ou obusier, en état d'embarquer 36 000 hommes et 1 500 chevaux avec 25 jours de vivres. Un commissaire batave devait résider auprès du premier consul pour coopérer sous ses ordres aux expéditions communes dont celui-ci se réservait le commandement en chef et la direction suprême. Il ne pouvait pas être conclu de paix séparée avec la Grande-Bretagne, et la France garantissait à la République l'intégrité de son territoire continental et la restitution des colonies qui pourraient lui être enlevées pendant la guerre [1].

Il faut voir l'interprétation que la politique française entendait donner à cet arrangement. L'article 4 de la convention du 6 messidor, disait Sémonville, « exige impérativement que les ordres transmis par le premier consul dans les ports bataves soient exécutés sans conteste comme émanés simultanément des deux puissances [2] ». Si dure que fût cette interprétation, elle était le seul moyen de ne pas laisser le gouvernement

1. *Affaires étrangères*, n° 607.
2. *Archives du Royaume*, Frankryk, XXX.

batave éluder ses engagements. Car sur aucun point de la côte il n'avait fait saisir les bâtiments anglais qui s'y trouvaient, et même un commandant hollandais s'était permis de faire feu sur un officier français qui se disposait à ramener à Rotterdam des bateaux capturés. On essayait de justifier cette inertie en disant qu'on attendait des flottes des Indes et qu'il ne fallait pas fournir aux Anglais de prétexte pour les saisir. Quoique ayant obtenu tout ce qu'elle pouvait désirer, la France n'ignorait pas que les ménagements pour l'ennemi étaient allés et iraient encore, le cas échéant, jusqu'à la collusion; on ne faisait dans la circonstance que céder à la force. Aussi Sémonville avait été invité par une dépêche du 15 prairial à faire connaître les hommes de caractère qui pourraient être placés à la tête du pays et quels pouvoirs ils devaient avoir pour agir utilement dans la cause commune. »

Cette invitation était trop conforme aux sentiments de notre ambassadeur pour qu'il ne s'empressât pas d'y déférer. Dans sa réponse [1], il examine successivement quatre hypothèses : « 1° faire de la Hollande une puissance alliée et dépendante, 2° en faire une province tributaire, 3° la déclarer province réunie, 4° n'en réunir qu'une partie, celle qui couvre nos frontières ». De ces diverses éventualités, l'annexion lui paraît la seule solution qui permettra d'employer des hommes énergiques. Voici la raison qu'il en donne. « Les Bataves peuvent consentir de bonne foi à être Français, aucun à être esclave, aucun, j'ose le répéter, pas même ceux qui feindraient de prendre un moment la livrée de la

1. *Affaires étrangères*, n° 607, rapport du 27 prairial an XI.

soumission absolue pour se saisir d'un pouvoir dirigé tôt ou tard contre vous et employé secrètement contre vos volontés aussi longtemps qu'on ne pourrait s'y soustraire directement. » Hors de cette solution décisive, Sémonville ne voit personne sur qui on puisse sérieusement s'appuyer. Il montre qu'on ne peut compter ni sur les partisans de la maison d'Orange ni sur les hommes de 87 et les révolutionnaires qui sont devenus nos ennemis, depuis que le premier consul a concentré le pouvoir entre ses mains. A défaut de la coopération de ces deux grands partis, il faut se contenter de celle de quelques propriétaires ennemis du désordre que nous les aidons à empêcher et même de celle de quelques intrigants qui satisfont leur cupidité ou leurs vengeances et qui du reste servent tour à tour notre cause et la cause de nos adversaires. Aussi l'ambassadeur juge inutile de dresser dès à présent la liste des hommes qu'on pourrait appeler aux affaires. Il nomme cependant Valkenaer et Schimmelpenninck; mais il ajoute aussitôt : « Vous connaissez l'immoralité du premier, qui ne peut, malgré ses talents, arrêter votre choix. J'ai lieu de croire que le second s'excuserait de l'accepter (quoiqu'à un dernier voyage ici il ait évidemment désiré le pouvoir), si vous lui imposiez pour condition celle d'imposer un joug éternel à son pays. » Tout en étant convaincu que le gouvernement actuel ne peut durer, Sémonville prévoit cependant qu'il sera peut-être impossible pendant la guerre d'adopter un système définitif et de décréter la réunion à la France. « Jusqu'à cette époque, dit-il, nous devons y suppléer par une direction faible par elle-même, qui prenne sur elle une partie de l'odieux des mesures nécessaires, adopte rapidement celles que vous

jugeriez devoir lui prescrire, n'ait d'autre moyen d'exécution que le consentement de vos fonctionnaires publics en Batavie et d'autre existence que celle provisoire que vous voudrez bien lui laisser. »

Sémonville n'était pas le seul à juger sévèrement le Gouvernement d'État. Dans une lettre envoyée à Napoléon vers la même époque [1], Ver Huell signalait l'urgence de mettre fin à un régime mal dirigé et conduit par des intrigants, et proposait de le remplacer par un président nommé pour un certain nombre d'années. Gogel ne le traitait pas moins durement et le considérait comme « un gouvernement si difforme et si contraire à toutes les opinions sur la science des gouvernements qu'on chercherait en vain à en rencontrer un aussi mauvais parmi les nations policées [2] ». Quant à l'ambassadeur français Sémonville, la forme pratique sous laquelle il suggérait d'organiser un nouveau *modus vivendi* aurait consisté à concentrer les pouvoirs relatifs à la guerre, à la marine et aux provinces entre les mains de trois ou quatre membres du Gouvernement d'État. « Nous choisirions, disait-il, les moins mauvais, les plus dociles, si la docilité s'allie toutefois au sang batave. »

La Batavie n'allait pas tarder à justifier une fois de plus cette critique, si honorable pour elle. Le directeur des douanes de Flessingue, Byleveld, ayant été arrêté par ordre du général français, le corps législatif venait, à titre de protestation, de l'appeler à faire partie du Gouvernement d'État, et malgré les démarches qu'on avait tentées auprès de lui, Byleveld avait accepté. Bien que Talleyrand lui-même eût dû, dans son rapport au premier

1. *Archives nationales*, AF IV, 1682, lettre du 17 fructidor an XII.
2. *Ibid.* Lettre du 8 septembre 1804.

consul, blâmer l'abus de pouvoir dont Byleveld avait été victime, il n'y avait pas moins une leçon assez amère à le voir associé à la direction suprême du pays[1]. Du reste et malgré cela, le gouvernement avait renoncé à accentuer trop ouvertement son antagonisme. Suivant un mot de Sémonville, « on paraît vouloir se borner à laisser quelques chances à l'avenir en cédant lentement, mais toujours, à celles de nos volontés auxquelles on ne pourra s'opposer sans péril ». C'est ainsi que sur le désir exprimé par Bonaparte, Schimmelpenninck était revenu de nouveau à Paris comme ambassadeur, et Ver Huell, ancien capitaine de vaisseau, y avait été envoyé, avec le grade de contre-amiral, pour remplir les fonctions de commissaire batave, prévues par la dernière convention.

Quelques mois plus tard, en janvier 1804, Ver Huell, qui avait conquis très vite la sympathie de Bonaparte, était revêtu par lui du commandement de la flotte batave. La note de Sémonville à cet égard montre bien avec quel dédain on traitait le pauvre gouvernement de La Haye. « Le premier consul, y disait-on, est responsable aux yeux de l'univers de l'emploi de la direction des forces bataves, il a transmis au nom de la gloire la même responsabilité envers lui à l'amiral Ver Huell et demande, en conséquence, pour l'exercer tout entière que cet officier reçoive immédiatement du gouvernement batave la même autorité remise par lui à l'amiral Bruix, le droit de choisir ses officiers. Dans une circonstance d'un si haut intérêt pour la patrie, les magistrats doivent sentir qu'avec le zèle le plus éclairé, de

1. *Affaires étrangères*, n° 607.

semblables nominations seraient cependant au-dessus de leurs forces; tous dans le silence du cabinet envisageraient avec effroi une responsabilité dont les chefs de l'expédition peuvent avoir seuls la généreuse résolution de se charger [1]. »

Le premier magistrat de la République française ayant voulu venir visiter lui-même, dans le courant de l'été de 1803, les ports de la Zélande, y fut reçu en véritable souverain. Le chef de la municipalité de Flessingue lui présenta les clefs de la ville. Comme pour mieux préciser le caractère de cet hommage, Bonaparte les prit et les remit au général Monnet. Partout d'ailleurs il passa les troupes en revue et reçut les autorites bataves au même titre que les autorités françaises [2]. Tout en laissant prendre à Bonaparte ces allures qui ne cadraient guère avec la situation d'une république alliée, mais indépendante, le Gouvernement d'État était également contraint de pressurer, on peut le dire, ses malheureux compatriotes. Au même moment où il devait aller jusqu'à interdire l'exportation des fromages pour toute autre destination que la France et l'Espagne, et où il était forcé de participer à des mesures qui tuaient le commerce néerlandais, il se voyait dans la nécessité d'aggraver encore le triste état des finances pour suffire aux exigences de la guerre.

Dans un mémoire de janvier 1804, le Gouvernement d'État pose en fait que la dette des Provinces-Unies ne s'élevait qu'à 787 millions de florins en 1795 et qu'elle s'était accrue de 339 millions depuis cette époque. Cette dette de 1126 millions payait un intérêt annuel de

1. *Archives du Royaume*, affaires étrangères, Frankryk, XXXIV.
2. *Gazette de Leyde* de juillet 1803.

34 millions, et les besoins de l'année 1804 comportaient une somme de 85 600 000 florins. Or les impôts ne produisaient qu'une recette de 34 500 000 florins. A cette ressource on pouvait ajouter 11 millions provenant d'anciens emprunts. Le déficit était donc d'environ 40 millions, et depuis huit ans on avait extrait des habitants 615 millions, dont 276 en impositions ordinaires et 339 en impositions extraordinaires sur les capitaux et en emprunts forcés.

Dépensant le double de ses revenus ordinaires, on était tenu d'emprunter et presque extorquer l'excédent. C'est ainsi qu'au début de 1804 on proposa un don gratuit de 40 millions de florins, auquel chaque citoyen devait contribuer au prorata de ses propriétés, de ses revenus apparents, de l'état de sa famille et d'autres circonstances connues, et ce dans la proportion fixée par chaque administration municipale. De pareilles impositions étaient bien faites pour porter le désespoir à son comble. Aussi beaucoup de rentiers avaient résolu d'émigrer pour y échapper. Il fallut, pour y obvier, exiger des cautions personnelles ou réelles et rendre encore plus strict le serment relatif à l'acquittement des contributions. Un sombre mécontentement régnait partout et les refus d'obéissance des administrations départementales se multipliaient de jour en jour [1].

Malgré ces efforts épuisants, le premier consul n'était pas encore satisfait. Talleyrand remit à Schimmelpenninck une note rédigée sur une dictée de Bonaparte et destinée à reprocher à l'administration batave l'oubli de ses engagements en matière militaire. Bien que le

1. *Archives nationales*, AF IV, 1682, lettre de Gogel du 8 septembre 1804.

ministre des affaires étrangères eût été invité à adoucir beaucoup et eût en réalité sensiblement adouci dans la forme les objurgations de son maître, on peut trouver que la note est encore rude. « On ne peut supposer, disait-elle, que le gouvernement batave n'ait pas la volonté de tenir ses engagements. Si c'est le pouvoir qui lui manque, si, n'ayant le moyen de faire aucun des efforts que réclamait la conservation de ses colonies dans les deux Indes, il se voit forcé de les livrer au hasard, comment après un pareil sacrifice la Hollande, dénuée à ce point de ressources en tout genre, pourrait-elle soutenir un gouvernement national et l'indépendance de son pavillon? Ou ne resterait-il déjà d'espérance de sauver l'indépendance et l'intégrité de la puissance batave qu'en voyant arriver à la tête des affaires des hommes plus confiants dans les ressources de leur pays et plus habiles à les employer [1]? »

Il est vrai qu'à peu près dans le même temps les Anglais s'étaient emparés presque sans obstacle de la Guyane hollandaise et avaient capturé des vaisseaux bataves qui revenaient des Indes avec leurs cargaisons. Mais celui dont l'intraitable orgueil avait tant contribué à créer cette situation était-il vraiment en droit d'en faire un crime à un régime affaibli par tant de rigueurs et de faire entrevoir l'éventualité de certaines dispositions irrémédiables? Au surplus et dans les circonstances il n'y avait pour le moment qu'à s'incliner devant l'impérieux et violent génie qui entraînait la France derrière lui et qui venait encore d'ajouter, sinon à sa puissance, du moins à son prestige, en prenant le titre

1. *Affaires étrangères*, n° 608.

d'empereur. C'est ce que fit encore le Gouvernement d'État : une ambassade extraordinaire fut envoyée à Paris pour complimenter très humblement le nouveau César. A cette occasion, Sémonville, ayant eu à remettre de nouvelles lettres de créance, avait prétendu au même cérémonial qui avait été usité pour les ambassadeurs de Louis XIV [1].

Le grand changement qui venait de s'accomplir dans la forme du gouvernement français devait avoir une fois de plus sa répercussion dans les Pays-Bas et allait précipiter le remplacement du Gouvernement d'État. Dans un discours prononcé par lui au Sénat, on voit Napoléon lancer dès lors l'idée de la réunion de la Hollande à l'Empire, qui eût été, dit-il, le complément de notre système commercial. Mais il émet cette idée sans être encore résolu à la réaliser et plutôt pour intimider les Hollandais et les réduire à merci. Il veut du nouveau, mais il ne paraît pas bien savoir encore sous quelle forme il le veut.

Pendant un voyage qu'il fit en septembre 1804 dans les provinces rhénanes, il manda Schimmelpenninck, qui vint prendre ses instructions à Cologne. Dans cet entretien, l'Empereur expliqua qu'il était fatigué du Gouvernement d'État qui ne remplissait pas ses devoirs, et qu'il voulait lui substituer un pouvoir plus vigoureux à la tête duquel serait mis l'ancien plénipotentiaire d'Amiens. Si l'on en croit son fils [2], l'homme d'État batave aurait déployé tous ses efforts pour faire comprendre les difficultés de la tâche dont on voulait le charger; mais Napoléon aurait répondu que son parti

1. *Affaires étrangères*, n° 608.
2. *R.-J. Schimmelpenninck*, La Haye, 1845, t. II.

était inébranlablement pris et qu'il incorporerait la Hollande à la France, si toute l'administration n'était pas réorganisée comme il l'entendait. Toujours d'après son fils, Schimmelpenninck, de retour à La Haye, aurait fait un rapport à son gouvernement, qui aurait insisté lui-même pour le décider à accepter la proposition de l'Empereur et à se placer à la tête de la République; ce serait alors seulement que le futur grand-pensionnaire aurait consenti à sa propre élévation. Sans contester les principales circonstances de cet exposé, je me demande cependant si elles n'ont pas été agrandies par un sentiment respectable de piété filiale pour les récits d'une personnalité qui amplifiait volontiers son propre rôle. Dans la correspondance de Sémonville qui avait été également appelé auprès de l'Empereur en Westphalie, et par conséquent tenu au courant de tout ce qui s'était passé, je n'ai trouvé nulle trace ni des résistances qu'aurait opposées l'ambassadeur batave, ni des instances qu'aurait faites auprès de lui le Gouvernement d'État. Dans une lettre du 17 vendémiaire an XIII, il annonce que, dès son retour à La Haye, Schimmelpenninck s'est occupé des objets dont Sa Majesté l'a entretenu et des projets qu'il doit lui soumettre; il se borne à ajouter que « le gouvernement, prévenu de sa dissolution prochaine par l'organe de cet ambassadeur, paraît vouloir s'en rapporter presque absolument aux directions qu'il recevra de lui, la presque totalité de ses membres supposant que cette conduite, dans les circonstances présentes, est seule conforme à leur position et surtout à la volonté de Sa Majesté ».

Quelques jours après, notre agent rendait compte en

ces termes d'une conversation qu'il avait eue avec l'ambassadeur batave. « Il m'a expressément chargé de dire à Votre Excellence qu'elle peut avec toute confiance assurer Sa Majesté que ses désirs ne rencontreront ici aucune espèce d'opposition, si vos agents préviennent jusqu'à son retour l'explosion de toutes celles qui pourraient être manifestées par quelques intrigants ou provoquées par un zèle mal entendu. Il suffira alors à Sa Majesté de vouloir, pour ne point rencontrer d'obstacle [1]. » Dans une lettre adressée à Marmont, Sémonville dit que lorsque Schimmelpenninck fit part au Gouvernement d'État des communications de Bonaparte, la stupeur et la crainte commandèrent d'abord l'obéissance, mais que peu à peu on en revint aux idées d'opposition [2].

Par arrêté du gouvernement batave en date du 27 septembre 1804 [3], Schimmelpenninck fut autorisé à conférer plus amplement avec l'Empereur au sujet des changements à apporter dans l'organisation de la République. Il est utile de remarquer que la délibération dont il s'agit ne fait mention ni d'une offre de pouvoir suprême faite à l'ambassadeur, ni d'instances pour le déterminer à accepter. Il y est dit simplement que l'Empereur lui a fait part de ses désirs de changements dans la constitution et s'est réservé de faire connaître bientôt ses intentions à cet égard, que l'ambassadeur, de son côté, a fait observer qu'il ne pouvait discuter cette question sans y être autorisé par ses commettants, et que l'Empereur lui a dit alors de se

1. *Affaires étrangères*, n° 608, rapport du 25 vendémiaire an XIII.
2. *Mémoires de Marmont.*
3. *Archives du Royaume*, pièce secrète.

rendre à La Haye pour y demander les pouvoirs nécessaires. C'est cette simple permission d'entrer en conversation à ce sujet, qui était accordée à Schimmelpenninck, à charge de revenir en rendre compte.

C'est une tendance assez fréquente et comme une coquetterie naturelle chez les hommes politiques, de vouloir paraître ne subir, que par contrainte et en vue du seul bien public, les fonctions qu'ils convoitent le plus ardemment. Il n'est pas contraire aux vraisemblances d'expliquer de cette façon l'attitude de Schimmelpenninck et on ne saurait guère voir autre chose que des formes de langage dans les prétendues résistances qu'il aurait opposées à l'offre du pouvoir. Elles n'ont pas, en tout cas, été bien prolongées. Cela ne veut pas dire qu'il ait été mû par une égoïste ambition, ni qu'il fût disposé à briguer, à n'importe quel prix, le premier rang. Son ambition n'était pas vulgaire, et il voyait, dans la grande position qui lui était offerte, un moyen de servir sa patrie.

« Quand même les difficultés de notre pays seraient encore dix fois plus grandes qu'elles ne le sont déjà, écrivait-il à l'un de ses amis [1], alors même, je me croirais obligé de ne pas me soustraire à la tâche à laquelle on me destine, puisque je ne désespère pas, sous la bénédiction divine, de sauver le pays ou du moins de lui rendre de grands services. Mais cette tâche serait complètement inexécutable, s'il me devenait évident qu'une force contre laquelle je ne puis pas lutter persiste à s'opposer à tous mes efforts dans ce sens.

1. Lettre du 17 novembre 1804 au conseiller d'État Canneman, citée par son fils.

En ce cas, le rôle qu'on voudrait me faire jouer serait tout à fait inutile pour lui et honteux pour moi-même. Vous savez, et toute la nation le sait, que je ne me suis engagé que conditionnellement. C'est ce que j'ai dit toujours de la manière la moins équivoque, à Cologne, à La Haye et à Paris. L'Empereur, le gouvernement, tous mes compatriotes le savent. Je n'exige nullement la certitude de jouer un rôle heureux, mais je ne veux pas jouer le rôle d'instrument de desseins méprisables ni exploiter les restes misérables du bien-être disparu de mes concitoyens. »

Il était de bonne foi lorsqu'il tenait ce langage; tout en recherchant le pouvoir, il le recherchait sans se douter qu'il servait les calculs d'un despote et avec le désir de travailler au soulagement de sa patrie. On trouve cette préoccupation dans le rapport du 17 novembre où il rend compte à van der Goes de l'audience que l'Empereur lui avait accordée à Saint-Cloud. Il y avait soutenu cette thèse qu'il ne fallait apporter de changement dans les institutions du pays qu'en l'accompagnant d'un adoucissement des conditions qui pesaient si durement sur la Batavie. L'Empereur avait paru disposé à entrer dans cet ordre d'idées; mais il n'avait pas encore fait connaître définitivement ses projets et il n'en continuait pas moins à agir en maître pour tout ce qui concernait les mouvements de troupes et les mesures à prendre contre la contrebande anglaise. Si pénible que fût à cet égard la position de la Batavie, Schimmelpenninck était d'avis que tout ce qu'on pouvait faire pour le moment, c'était « de prévenir tout désarroi et tout malheur et de faire tous les efforts possibles pour conserver un simulacre d'existence nationale, afin de pou-

voir attendre la chance de circonstances plus heureuses [1]. »

Le Gouvernement d'État s'était un moment inspiré de cet avis; il n'avait pas osé tenir tête ouvertement à la volonté impériale; il venait même de lui accorder la suspension de l'antique *Gazette de Leyde* dont les articles avaient déplu et à laquelle le *Journal politique de Leyde* n'obtint de succéder qu'en prenant les engagements les plus formels. Mais si nul n'osait se révolter, l'état des esprits et des affaires n'en était pas moins des plus fâcheux. Qu'on en juge par ce compte rendu de Sémonville : « Nul individu n'oserait mettre en doute la possibilité d'une opposition directe; tous les fonctionnaires publics attendent également en silence les résolutions qui devront prononcer sur les destinées de leur pays et sur leur sort. Mais à cette soumission apparente s'est joint un système d'inertie adopté par tous ceux qui calculent d'avance ne devoir point faire partie du nouveau gouvernement. Depuis qu'ils ont eu connaissance des changements par lesquels ils ne pouvaient manquer d'être atteints, chacun d'eux a pris la résolution de ne plus sortir d'une attitude entièrement passive.... Les négociants les mieux intentionnés ne savent ni à quelle autorité ils doivent obéir ni à quelles formalités ils doivent se soumettre. Le commerce gémit sous une anarchie absolue, les fonds baissent d'une manière effrayante, les finances sont dans un dénûment qui surpasse toute créance, et la majorité du gouvernement, immuable dans son opiniâtreté passive, attend dans un morne silence et peut-être avec une satisfaction

1. *Archives du Royaume*, lettre du 13 novembre 1804.

secrète les catastrophes qui signaleront l'époque de sa chute [1]. »

Ce système dilatoire ne pouvait être du goût des autorités françaises en ce qui regardait les mesures exigées par l'état de guerre. L'administration batave négligeant de s'acquitter des devoirs de surveillance qui lui incombaient, l'Empereur, qui n'avait pas envie d'être joué, s'en chargeait directement. Le général Marmont, qui avait été investi du commandement général en Hollande, fit, après s'être concerté simplement avec Sémonville, parvenir à l'amiral Kikkert des instructions impératives. Elles portaient qu'il devait faire visiter tous les bateaux entrants et sortants et ne laisser sortir aucun passager sans un passeport visé par notre commissaire général des relations commerciales [2]. En même temps il établit un cordon de troupes sur toutes les côtes pour empêcher les communications avec l'ennemi.

On avait voulu tirer le gouvernement de son inaction, on y réussit. Sentant qu'il était irrémissiblement condamné et qu'il n'avait plus aucune mesure à garder, il n'hésita pas à enjoindre à tous les commandants et officiers bataves « de ne respecter aucun ordre donné par des militaires ou des employés civils français concernant le prélèvement des droits du pays ou les ordonnances d'exportation, d'importation et de transit sur le territoire batave, et, quant aux ordres du général en chef, de ne se soumettre qu'à ceux qui ont rapport à l'expédition projetée et à la défense contre l'ennemi commun ». La note en date du 29 novembre 1804, par laquelle le Gouvernement d'État portait cette décision à la connaissance de

1. *Affaires étrangères*, n° 608, dépêche du 11 brumaire an XIII.
2. *Archives du Royaume*, note du 25 octobre 1804.

Sémonville, se fondait sur ce que par le fait de la délation du commandement au général français « les militaires bataves n'avaient nullement été soustraits à l'obéissance qu'ils devaient à leur gouvernement en d'autres cas, ni à l'obligation d'exécuter ses ordres politiques, ni à celle d'aider au maintien des lois de leur pays, ni assujettis à cet égard aux ordres d'un général, allié, il est vrai, mais néanmoins étranger ». Le gouvernement ajoutait, non sans fierté, qu'il devait aux hautes fonctions dont il était revêtu de maintenir, autant que son autorité et les circonstances le permettaient, l'honneur et l'indépendance de l'État [1]. Une autre manifestation non moins grave de mécontentement venait de se produire au même instant. Le corps législatif avait rejeté le budget sous divers prétextes de forme et avait repoussé le projet d'un nouveau don gratuit de 40 millions [2]. Il importait de ne pas laisser s'enhardir et s'étendre cet esprit de rebellion.

En même temps que Sémonville faisait ses observations, le général Vignolle était envoyé à La Haye et faisait savoir au Gouvernement d'État que, si l'arrêté n'était pas retiré, le général en chef allait mettre une garnison française à la résidence et que dès ce moment il ne répondrait plus des suites qu'un fol entêtement pourrait entraîner. En face de cette mise en demeure, le gouvernement batave n'avait pas hésité à s'incliner et à suspendre l'exécution de son arrêté, il n'y avait mis qu'une condition, celle de recevoir l'assurance officielle que les dispositions prescrites par Marmont émanaient de l'expresse volonté de Sa Majesté. La preuve qu'il allait en recevoir ne devait être que trop explicite. Les instruc-

1. *Affaires étrangères*, n° 608, rapport du 8 frimaire an XIII.
2. *Gazette de Leyde* de 1804.

tions expédiées par courrier extraordinaire étaient des plus véhémentes. Après avoir rappelé la honteuse reddition de Surinam et la tiédeur des mesures prises pour la châtier, les retards apportés dans les préparatifs des expéditions projetées et la tolérance perpétuellement accordée au commerce anglais, on en arrivait à la note du 29 novembre, qualifiée de monument de perfidie ou de délire. « A un éclat aussi étrange il faut, disait-on, une prompte réponse et l'injure faite au gouvernement français exige la plus immédiate et la plus entière satisfaction. En conséquence, l'intention formelle de Sa Majesté est que vous demandiez sur-le-champ au gouvernement batave, *sous peine d'être considéré comme s'étant mis en état de guerre vis-à-vis de la France et traité comme tel*, de faire une rétractation complète et publique de la scandaleuse démarche qu'il s'est permise par la note du 29 novembre et d'appuyer de tous ses moyens l'exécution des ordres transmis au général en chef de l'armée batave. » Si l'ambassadeur français n'avait pas satisfaction dans les quarante-huit heures, il était autorisé à déclarer verbalement que, par le fait même, le gouvernement batave se constituait en état de guerre et que les troupes françaises avaient l'ordre d'entrer et d'agir comme envers un gouvernement ennemi. Toutefois, avant d'en venir aux actes, il devait prendre le temps d'expédier un courrier à Paris[1]. Sémonville avait également pour instructions d'obtenir la démission de quatre membres du gouvernement : Spoors, Besier, Gockinga et Byleveld, envisagés comme les instigateurs de cette manifestation hostile[2].

1. *Affaires étrangères*, n° 608, rapport du 18 frimaire an XIII.
2. *Affaires étrangères*, n° 608, dépêche du 19 frimaire an XIII.

En ce qui concernait la rétractation imposée, il avait suffi d'une menace secrète pour y parvenir, et la publication la plus large lui avait été donnée [1]. L'administration batave reconnaissait qu'elle s'était laissée exciter par la passion particulière de quelques hommes connus de leurs concitoyens et elle déclarait s'empresser de donner une réparation éclatante au général français en annulant son premier arrêté. Non content d'obliger le Gouvernement d'État à cette humiliation, l'Empereur le faisait insulter publiquement. L'exposé de la situation de l'empire, présenté par Champigny le 31 décembre 1804, le traitait de « gouvernement oligarchique, sans union dans ses vues, sans patriotisme et sans vigueur [2] ». Les démissions avaient eu également lieu, mais il avait été convenu qu'elles ne seraient point communiquées officiellement aux autorités. On craignait d'avoir à remplacer les démissionnaires ou même de se trouver en présence d'une démission en masse des membres de la Régence d'État. Bien qu'on n'eût pas publié leur retraite, on entendait qu'elle fût sérieuse. Des journaux ayant annoncé à quelque temps de là qu'ils continuaient à participer aux délibérations, un démenti public fut dicté par Sémonville dans les termes les plus impérieux et dans le délai le plus bref. Van der Goes dut s'empresser de donner l'assurance que les quatre membres démissionnaires avaient bien pu, dans les premiers jours, être appelés isolément pour élucider certaines affaires, mais qu'ils avaient cessé de prendre part aux délibérations [3].

Tout en trouvant bien rigoureuse la façon sommaire

1. *Gazette de Leyde* de 1804.
2. *Nederlandsche Diplomatie*, t. III, p. 53 et 66.
3. *Affaires étrangères*, n° 608, rapport du 24 frimaire an XIII.

avec laquelle était réprimée la moindre tentative de protestation, on ne peut cependant point ne pas s'étonner de l'inconséquence du gouvernement batave qui n'osait aller que jusqu'à des velléités de mutinerie sournoise et ne sut point s'élever jusqu'à une révolte franche, hardie et persévérante. Pour finir continuellement par courber la tête, il était plus simple et même plus digne de ne pas essayer de la relever.

Sémonville n'avait pas pu assumer depuis plusieurs années tant d'initiatives pénibles pour la puissance auprès de laquelle il était accrédité sans s'exposer à des haines et à des attaques. Aussi le voit-on accusé d'avoir extorqué de l'argent à son profit personnel; cette imputation a laissé des traces dans plusieurs documents hollandais; le plus précis à cet égard est le journal de Delprat [1]. Celui-ci affirme que Sémonville, homme du reste fin, poli et fait pour sa place, aimait l'argent pardessus tout et était disposé à tout faire pour en gagner. Il raconte également qu'à l'exemple de Spoors et d'autres membres du gouvernement, Sémonville spéculait sur les fonds publics, qu'ayant été malheureux dans ses spéculations, il se fit dédommager de sa perte par le trésor batave et qu'il poussa l'impudence jusqu'à produire un compte simulé destiné à exagérer la somme qu'on lui remboursait. Delprat va plus loin encore et dit avoir découvert que tous les mois van der Goes donnait à Sémonville un billet de trois mille francs de la part du Gouvernement d'État.

Ce sont là de graves accusations et qui empruntent de

1. *Bydragen en mededeelingen van het historisch genootschap.* La Haye, Nyhoff, 1892. Voir aussi les mémoires du général Dirk van Hogendorp.

l'autorité à la position de secrétaire de confiance que Delprat occupait auprès de van der Goes. Un autre témoignage non moins accablant est une minute de van der Goes lui-même, d'où il résulte que si, à la paix générale, la République batave obtenait certains agrandissements territoriaux, le gouvernement s'engageait à payer 500 000 florins à Joseph Bonaparte et 100 000 florins à Sémonville et que cette décision fut portée à la connaissance de ce dernier [1].

Sans doute il était alors admis qu'on pouvait recevoir des présents diplomatiques en argent. C'est ainsi qu'après le traité d'Amiens on voit allouer 50 000 francs aux plénipotentiaires anglais et espagnol et 100 000 à Joseph Bonaparte [2]. J'ai également trouvé mention, dans les correspondances diplomatiques, d'une somme de 12 000 florins versée à Sémonville au moment de l'échange de ses lettres de ministre contre celles d'ambassadeur. Mais ici on procédait en vertu d'un usage ancien et consacré qui avait été même réglementé par les États généraux et qui attribuait aux envoyés étrangers lors de la remise de leurs lettres de recréance un présent diplomatique payable, à leur choix, en linge, en médailles d'or ou en argent. Cet usage était également observé à Paris; nous voyons de Vos réclamer à peu près vers la même époque le cadeau qu'il considère comme lui étant dû. La chose était si bien admise que le gouvernement français se borne à inviter ses agents à lui rendre compte de ce qu'ils recevraient à ce titre [3]. Si des cadeaux du genre de ces derniers trouvaient leur justi-

1. *Nederlandsche Diplomatie*, t. II, annexes, p. 51.
2. *Ibid.*, t. II, p. 276.
3. *Affaires étrangères*, n° 609, dépêche du 28 nivôse an XIII.

fication dans la coutume, cette coutume ne saurait absoudre au contraire des pratiques comme celles qui sont imputées à Sémonville.

Il ne semble point cependant que le gouvernement français, à qui la dénonciation avait été transmise, l'ait jugée fondée et qu'on puisse voir un désaveu de Sémonville dans son rappel. Car il ne fut rappelé que pour être promu aux fonctions de sénateur qu'il avait sollicitées. Le plus probable est qu'on aura voulu à la fois récompenser les services rendus et se faire représenter auprès d'un nouveau gouvernement par un nouvel agent[1].

On n'avait que trop laissé se prolonger l'existence de cette administration à qui on avait ôté à la fois toute force et toute autorité. Napoléon commençait à s'en apercevoir depuis le dernier incident relatif au commandement militaire et il était enfin résolu à faire aboutir les choses. En notifiant à Schimmelpenninck la démarche comminatoire dont Sémonville avait été chargé, Talleyrand lui faisait connaître l'intention de Napoléon de terminer avec lui les négociations concernant les destinées de la Batavie[2]. Les retards avaient tenu aux hésitations

1. Sémonville (Charles-Louis-Huguet, marquis de), né à Paris le 9 mars 1759, mort le 11 août 1839. Il débuta comme conseiller aux enquêtes au parlement de Paris. Nommé en 1791 envoyé près la république de Gênes, il fut ensuite désigné comme ministre à Turin et comme ambassadeur à Constantinople, mais ne put prendre possession d'aucun de ces deux postes. Arrêté par les Autrichiens en juillet 1793, il fut retenu en prison et ne fut remis en liberté qu'en décembre 1795. Nommé sénateur le 1er février 1805 après sa mission de Hollande, il sut, quoique ayant joui de la faveur impériale, se faire comprendre en 1814 dans la première promotion de pairs, en qualité de grand référendaire, fonction qu'il conserva jusqu'en 1834. Il fut créé comte par Napoléon et marquis par Louis XVIII.

2. *Archives du Royaume*, lettre de Schimmelpenninck à Van de Goes du 11 décembre 1804.

de l'Empereur sur les conditions du futur pacte gouvernemental.

Suivant le fils de Schimmelpenninck, une des causes de ces retards aurait été l'insistance de l'Empereur à organiser dans la forme héréditaire le pouvoir dont il voulait investir l'ambassadeur batave. A l'appui de cette affirmation, on rapporte et on invoque les propos suivants de Napoléon : « Je ne veux point de présidence américaine dans mon voisinage; je ne me soucie pas de voir cette forme de gouvernement devenir contagieuse en Europe. J'ai dit vingt fois à M. Schimmelpenninck qu'il avait tort de ne pas fonder un pouvoir héréditaire dans sa famille; son idée de grand-pensionnaire électif ne valait rien; vous en voyez la conséquence[1]. » Cette assertion m'inspire quelques doutes, je l'avoue. Je distingue à cet égard entre l'idée d'introduire la royauté en Hollande, qui a pu exister dès lors chez Napoléon, et l'intention d'appeler au trône Schimmelpenninck, laquelle me paraît au contraire peu admissible.

Que l'Empereur se soit montré hostile à l'idée d'une présidence américaine dans son voisinage; venant de constituer la France en monarchie et songeant sans doute dès lors à en faire le centre de tout un système de monarchies vassales, qu'il ait pu dès ce jour-là avoir la pensée d'établir un royaume de Hollande; qu'il ait aussi laissé percer dans l'examen des diverses combinaisons possibles ses projets à cet égard, qu'il se soit même alors préoccupé un instant de les réaliser, tout cela est acceptable, tout cela est conforme aux vraisemblances. Mais qu'à une époque où il n'avait encore placé sur un

1. *R.-J. Schimmelpenninck*, t. II, p. 105 et 121.

trône aucun membre de sa famille, il ait sérieusement songé à fonder une dynastie au profit d'un homme d'État hollandais indubitablement sage et distingué, mais qui ne possédait ni le prestige du sang ni celui de la gloire militaire, ceci me semble grandement sujet à contestation.

J'accorde que dans ses conversations avec l'ambassadeur batave l'Empereur a pu parler d'institutions héréditaires; mais j'ai peine à ne pas me figurer que dans ces moments-là il avait en vue tout autre que son interlocuteur. Le peu de temps pendant lequel il le laissa aux affaires autorise à supposer que, s'il pensait à une combinaison dynastique, il ne voyait en lui qu'un simple échelon et une transition pour y arriver. Cette transition lui était commode pour deux raisons. D'abord, à cause des répugnances de l'opinion batave qu'il fallait familiariser progressivement avec l'autorité d'un seul. Dans un mémoire qui existe aux Archives nationales et qui paraît bien avoir été adressé à l'Empereur [1], on soutient que le nouveau pouvoir ne doit pas être héréditaire, parce qu'en dehors de la maison d'Orange, il n'y a personne en Hollande d'assez illustre pour l'occuper, ni même à vie, parce qu'il froisserait encore trop le sentiment national. Une autre considération, qui empêchait Napoléon de donner une suite immédiate à ses projets monarchiques sur la Hollande, c'était le besoin de ménager l'opinion européenne. Il savait que cette nation tenait une grande place dans les préoccupations des Puissances. Menacé par la troisième coalition, ayant à retenir la Prusse, espérant encore ramener la Russie, il

1. *Archives nationales*, AF IV, 1682.

ne voulait pas leur fournir à ce moment-là le grief qu'elles n'auraient pas manqué de trouver dans l'établissement à La Haye d'un souverain inféodé à la France.

Je dois pourtant ajouter que l'historien hollandais Groen van Prinsterer admet l'affirmation du fils de Schimmelpenninck et je veux également confesser qu'il n'est pas impossible à la rigueur que l'Empereur ait pu faire apparaître aux yeux de l'ambassadeur batave le mirage d'un pouvoir héréditaire. Mais s'il l'a fait, ce ne peut avoir été avec le dessein de faire sérieusement de Schimmelpenninck le fondateur d'une dynastie; car cette intention est contredite par tout l'ensemble de la situation. Ce qui est plus probable, c'est que l'Empereur a essayé de le tenter et de l'amener à coopérer à l'établissement de la royauté en la lui laissant espérer pour lui-même, mais en se réservant de l'éliminer à la dernière heure, après l'avoir utilisé pour introduire le système et faire accepter l'idée en Hollande. Cette supposition n'est pas en désaccord avec la duplicité et le mépris des hommes que Napoléon a déployés en mainte circonstance. Cela n'empêche pas que Schimmelpenninck a pu croire de bonne foi qu'on lui destinait un trône. L'explication de ce fait se trouve dans ce que Marmont dit du grand-pensionnaire. « C'était un homme d'un esprit étendu, éloquent, plein de vertu et de candeur, mais peut-être un peu crédule pour le temps et les circonstances où il a vécu. Il eut le tort de ne pas reconnaître dans le changement auquel il attachait son nom un établissement transitoire dont le but était de se servir de lui comme d'un instrument pour arriver à un établissement définitif destiné dès cette époque à un des frères

de l'Empereur [1]. » C'est aussi la pensée de Delprat : « Il est donc clair, dit-il dans son journal, que Schimmelpenninck n'était destiné qu'à faire la planche pour un prince français, un doge de six mois, comme le disait hautement un ministre français, mais que le grand-pensionnaire se flatta que les circonstances de l'Europe feraient échouer le plan ».

Il semble que vers le même moment il fut question d'une autre candidature, celle du prince de Nassau-Weilbourg. Guillaume V en parle dans une lettre à son fils et dit qu'il plaint de tout son cœur son neveu, si celui-ci réussit dans les projets qu'on lui attribue [2]. J'ignore pourquoi cette combinaison n'aboutit pas. Peut-être Napoléon trouva-t-il qu'un prince de Nassau était trop proche parent de la maison d'Orange. Peut-être aussi, ayant déjà ses vues d'avenir, craignait-il de ne pouvoir s'en débarrasser aussi facilement que de l'ancien avocat d'Amsterdam.

Quoi qu'il en soit de l'idée d'installer dès lors un pouvoir monarchique, ce qui est beaucoup mieux démontré que le refus d'une couronne et le désintéressement héroïque de Schimmelpenninck, ce sont ses efforts, très obséquieux sans doute, mais non dépourvus de fermeté, pour améliorer le plus possible la condition de son pays. Dans une lettre à Talleyrand du 6 janvier 1805 [3], on le voit associer au projet de constitution que l'Empereur l'avait invité à préparer un projet de modification au traité de subsides du 25 juin 1803. Il demande que la République batave soit relevée de l'obligation de solder

1. *Mémoires*, t. II.
2. *Archives de la maison d'Orange*, lettre du 4 décembre 1804.
3. *Affaires étrangères*, n° 609.

et entretenir les troupes françaises, en compensation d'une avance de 15 millions de francs faite à la France. Cette combinaison dont il avait puisé l'idée dans ses conférences avec l'Empereur, il réussit à la faire admettre en la présentant comme inévitable pour donner de la consistance à la nouvelle administration. L'accord une fois conclu, il revint à La Haye pour communiquer au Gouvernement d'État les résolutions adoptées.

Les agents français reçurent des instructions pour lui prêter leur concours le plus vigoureux. « M. Schimmelpenninck, écrivait Talleyrand à Marmont, part avec des projets formés à cet égard. Votre Excellence ne manquera pas de les seconder de tous les moyens qui sont en son pouvoir, et elle s'appliquera particulièrement à diriger ses conversations et tous ses moyens d'influence, de manière à ce que les changements projetés s'opèrent sans aucune secousse et qu'ils obtiennent dès l'origine avec l'assentiment du pays tous les moyens de lui rendre sa force et sa prospérité [1]. »

L'un des objets des instructions envoyées à nos agents était de faire endosser par le Gouvernement d'État avant sa disparition la responsabilité et l'odieux des mesures financières qui étaient devenues indispensables. « Vous vous attacherez, disait-on à Sémonville, à faire sentir confidentiellement aux membres du gouvernement actuel de la Batavie que la marche des événements et la disposition des esprits, non moins que celle des affaires, les ayant mis dans l'impossibilité de diriger plus longtemps les destinées de la Hollande, ils ne doivent songer qu'à honorer leur retraite par une

1. *Affaires étrangères*, n° 609, dépêche du 26 pluviôse an XIII.

résignation prévoyante et même à la rendre encore utile à leur pays en prenant sur eux de terminer l'exercice de leurs fonctions par l'emploi des moyens reconnus nécessaires pour établir l'égalité entre les recettes et les dépenses en Batavie.... Le désir de Sa Majesté est que le nouveau gouvernement qui va être établi en Hollande trouve l'état pécuniaire du pays dégagé des obstacles que font naître les embarras actuels et que, s'il a fallu des mesures un peu violentes pour opérer ce rétablissement, il soit à même d'en profiter sans y avoir concouru [1]. » C'était beaucoup demander à l'abnégation de gens qu'on dépossédait. Aussi, tout en croyant pouvoir garantir qu'il ne sera apporté de leur part aucun obstacle à la mise en activité du nouveau régime, Sémonville s'attend à une soumission moins absolue quant aux mesures financières. Il prévoit des amendements, des tergiversations, à moins qu'on ne présente le plan dans son ensemble comme déjà approuvé par Sa Majesté, auquel cas « aucune opposition, dit-il, ne tiendrait contre une autorité aussi imposante ».

On ne manqua pas sans doute de montrer les choses sous cet aspect. Car le Gouvernement d'État ne fit pas d'objections pour s'incliner devant la volonté impériale et pour proposer au Corps législatif le projet de constitution et le plan financier. Le nouveau pacte fondamental commençait par une déclaration de principes consacrant les conquêtes de la Révolution, l'abolition des distinctions de naissance et du droit féodal, la suppression d'une Église dominante et l'égalité de toutes les sociétés religieuses. La Batavie restait divisée en huit dépar-

1. *Affaires étrangères*, n° 609, dépêche du 26 pluviôse an XIII.

tements dont les limites étaient celles des ci-devant provinces; la Drenthe restait avec l'Over-Yssel, et le Brabant formait le huitième département; chacun d'eux était partagé en arrondissements ou districts à déterminer par la loi. Les départements ne pouvaient lever d'impositions sans un décret du pouvoir législatif.

La souveraineté du peuple batave était représentée par le Corps législatif auquel on restituait le titre d'Assemblée de Leurs Hautes Puissances et par un magistrat suprême portant l'ancien titre de conseiller pensionnaire, qu'on traduisait en français par la dénomination plus majestueuse de grand-pensionnaire. Mais cette restitution des formes antiques ne servait qu'à revêtir une organisation profondément différente. Au lieu d'être comme autrefois le ministre de Leurs Hautes Puissances, le pensionnaire contribuait à les former et ne leur laissait qu'un pouvoir étroitement limité.

L'assemblée était composée de dix-neuf membres élus pour trois ans, renouvelables par tiers et nommés suivant certaines proportions par les administrations départementales. La Hollande en nommait sept, la Zélande et Utrecht, un et les autres départements, chacun deux. Pour chaque vacance à remplir, l'administration départementale soumettait au grand-pensionnaire une liste de quatre noms; celui-ci la réduisait à deux et l'administration du département choisissait ensuite entre ces deux noms. L'Assemblée ne délibérait que sur les objets qui lui étaient présentés par le magistrat suprême, lequel avait seul l'initiative; elle les rejetait ou les adoptait purement et simplement sans pouvoir les amender; il en était de même du budget. Elle ratifiait les

traités et pouvait seule déclarer la guerre; elle n'avait d'ailleurs que deux sessions ordinaires, du 15 avril au 1er juin et du 1er décembre au 15 janvier. Ses membres jouissaient d'un traitement annuel de 3 000 florins.

Le grand-pensionnaire était élu par l'Assemblée pour cinq ans et était toujours rééligible; par exception, le premier titulaire de la fonction en restait investi jusqu'à la fin des cinq premières années qui suivaient la paix avec l'Angleterre. Il nomme le conseil d'État qui est composé de cinq membres au moins et de neuf au plus; il peut venir appuyer lui-même ou faire appuyer les projets de loi par des conseillers d'État au sein de l'Assemblée législative. Il choisit également le secrétaire général du gouvernement et les secrétaires d'État, qui sont au nombre de cinq : affaires étrangères, marine, guerre, intérieur et finances; il désigne les chefs de mission, les officiers, les fonctionnaires, les magistrats, sauf ceux de la Haute Cour nationale. Le grand-pensionnaire a droit au titre d'Excellence et reçoit pour ses dépenses un crédit non spécifié dont il ne rend pas compte, mais dont il se borne à affirmer le bon emploi [1].

Cette constitution, dont l'essence était très visiblement empruntée à la constitution consulaire, représentait la plus forte concentration du pouvoir qu'on eût encore vue en Hollande; elle aussi, elle était évidemment destinée à acheminer le pays vers l'autorité d'un seul. Néanmoins le Gouvernement d'État ne fit pas d'opposition et il assuma la tâche de présenter le projet au Corps législatif. Dans le message rédigé à cette occa-

1. *Affaires étrangères*, n° 609.

sion, on laissait entrevoir discrètement que ces modifications étaient devenues inévitables « par l'importance de motifs sans réplique, afin, disait-on, de pouvoir maintenir de plus en plus sur un pied solide nos relations avec l'étranger, et principalement avec notre puissant allié ». On se réjouissait d'ailleurs du rétablissement d'anciens titres et d'anciennes institutions sous lesquels la République avait eu des époques si florissantes et si glorieuses. S'abstenant d'entrer dans de plus grands détails, on émettait le désir que le peuple batave en ratifiant le nouvel ordre de choses y trouvât le garant de sa liberté et de son indépendance et que le pouvoir devenu plus fort rencontrât désormais de moindres obstacles dans l'accomplissement de sa pénible mission. En conséquence, le gouvernement proposait au Corps législatif de décréter que la constitution nouvelle serait soumise à l'approbation du peuple et qu'en cas d'acceptation, elle conférerait à Schimmelpenninck le titre de grand-pensionnaire avec les pouvoirs suffisants pour en assurer la mise en œuvre et pour faire les premières nominations réclamées par le fonctionnement de l'Assemblée législative et des autres organes constitutionnels [1].

C'est le 15 mars 1805 que la communication fut portée au Corps législatif. On lui fit part en même temps de la démission du Syndicat national; il semblait logique, au moment où l'on détruisait la constitution, de faire tout d'abord disparaître la magistrature qui en était la gardienne. On conviait également le Corps législatif à pourvoir au déficit qui se montait pour l'année courante à

1. *Gazette de Leyde* de 1805.

près de 35 millions de florins. Pour y faire face on demandait une contribution extraordinaire de trois pour cent du capital, qui en certains cas devait être remplacée par une taxe sur les revenus sur le pied de la dernière imposition. Il avait été un moment question d'une réduction des intérêts de la dette. Mais l'opposition avait été si violente et si unanime que Schimmelpenninck (c'est lui-même qui nous l'apprend [1]) avait reculé devant cette solution, impossible à faire admettre autrement que par la force et au prix d'une compromission très alarmante.

Le Corps législatif ne fit pas plus d'objections que le gouvernement. La commission financière ne manqua pas de présenter le sacrifice à subir comme devant être le dernier. Elle alléguait aussi, et l'argument était plus sérieux, la préoccupation de ne pas exposer le peuple batave à perdre son existence politique parmi les nations. Cette crainte n'était pas sans fondement. Car dans son discours prononcé au Sénat le 15 mars, Napoléon, tout en écartant pour le moment le projet d'une annexion, n'avait pas dissimulé qu'il y songeait et que les plus grandes rivières de la moitié du territoire français débouchant en Hollande, la réunion de ce pays lui apparaissait comme le complément du système économique de l'Empire. Conformément aux conclusions favorables de la commission, tout fut adopté le 22 mars dans une séance secrète, et après une délibération d'une heure et demie. Toutefois la démission des syndics était refusée jusqu'à la mise en vigueur de la nouvelle organisation.

1. *Affaires étrangères*, n° 609, lettre à Talleyrand du 25 mars 1805.

Il restait à obtenir la ratification populaire. Du 9 au 16 avril, des registres furent ouverts dans toutes les communes. Le nombre des citoyens qui prit part à cette consultation fut absolument minime. Sur 353 322 inscrits, 14 093 votèrent pour l'acceptation et 136 pour le rejet[1]. Il avait été entendu que les abstentions seraient comptées comme des adhésions. Cette base commode une fois admise, il en résultait une majorité énorme; mais on aperçoit combien celle-ci était fictive. On avait du reste procédé de même pour l'établissement de la constitution de 1801 qu'il s'agissait maintenant de remplacer.

1. *Gazette de Leyde* de 1805.

CHAPITRE XI

LE GOUVERNEMENT DE SCHIMMELPENNINCK
FIN DE LA RÉPUBLIQUE BATAVE

Politique conciliante et administration réparatrice de Schimmelpenninck. — Sa subordination aux exigences de Napoléon. — Malgré cela, l'Empereur veut encore un changement de gouvernement. — Ver Huell désigné comme négociateur. — La *Grande Besogne*. — Envoi d'une commission à Paris. — Traité et constitution établissant la royauté. — Proclamation de Louis Bonaparte comme roi de Hollande le 5 juin 1806.

Après avoir tout préparé pour le succès, Schimmelpenninck, ne le considérant plus comme douteux et assuré que l'évolution s'accomplirait sans secousse, s'était retiré à Amsterdam pour y attendre la décision populaire. On le voit dès lors dans une lettre à Talleyrand [1] se plaindre de sa santé et particulièrement de la faiblesse de ses yeux. Je note cette particularité parce qu'elle ne va point tarder à fournir un motif pour mettre fin prématurément à son pouvoir.

Le résultat des votes ayant été proclamé, le grand-

1. *Affaires étrangères*, n° 609, lettre du 25 mars 1805.

pensionnaire arriva à La Haye le 29 avril 1805; après être descendu à la Vieille Cour, l'ancien palais des stathouders, il alla en grande pompe prêter serment entre les mains du président du Gouvernement d'État. Immédiatement ce gouvernement et le Corps législatif se déclarèrent dissous. La transition s'opéra du reste tout à fait amiablement. Dans le discours qu'il tint à cette occasion, le président, van Hooff, expliquait le changement par le désir de voir enfin établie une autorité capable de sauver la patrie; il faisait l'éloge de l'homme que l'amitié de l'Empereur avait désigné au choix de ses compatriotes, et émettait le vœu que Napoléon, soutenant et facilitant les efforts du nouveau régime, concourût ainsi à faire tourner au profit du pays « le sacrifice généreux que fait de sa personne celui en qui le peuple batave a mis une si grande confiance [1] ».

Une fois installé dans sa haute fonction, Schimmelpenninck s'empressa de constituer toute la machine gouvernementale; car pour cette première fois le grand-pensionnaire était investi du pouvoir exorbitant de l'organiser de toutes pièces. Même les dix-neuf membres du corps législatif furent nommés par lui. Il apporta dans toutes ces désignations l'esprit le plus large et le plus conciliant, négligeant les considérations de parti et ne s'occupant que de réunir autour de lui le patriotisme et le mérite. Il prit comme ministres Gogel pour les finances, Pyman pour la guerre, van Royen et bientôt Ver Huell pour la marine, van der Goes pour les affaires étrangères et van Stralen pour l'intérieur. Il appela au conseil d'État van de Kasteele, Appelius, Six.

1. *Gazette de Leyde* de 1805.

Il fit entrer au Corps législatif van Hooff, van Leyden, van Styrum, De Vos van Steenwyk et dans les administrations départementales Ermerins, Roëll, Mollerus. Pour le représenter à Paris, il fit choix de Brantsen qui y avait été déjà ambassadeur du temps du stathouder.

Nous trouvons l'esquisse de son programme de chef d'État dans le discours qu'il prononça le 15 mai à la séance d'inauguration de Leurs Hautes Puissances [1]. Ce programme se résumait en trois points : restaurer la stabilité dans l'administration intérieure, améliorer l'état des finances, maintenir un système politique propre à inspirer la confiance aux alliés, la bienveillance aux amis et le respect aux ennemis. Dans l'administration intérieure, il déclarait vouloir « s'attacher inviolablement aux principes sacrés de la justice, faire droit également à chacun sans distinction de rang ou d'opinion, rendre aux lois la force nécessaire et à toutes les autorités constituées leur ancienne considération, honorer les talents, la probité et le mérite ». En matière financière, il entendait ne pas enfreindre les engagements contractés et ne pas recourir à des contributions extraordinaires; il espérait remédier au mal par un régime administratif plus simplifié, par des économies et par l'établissement d'un système d'impôts uniforme, mais se prêtant à des augmentations prudentes en temps de guerre. Il énumérait ensuite ses motifs d'espérer en ce qui regardait la politique. « Ma confiance repose enfin, disait-il, sur les sentiments de bienveillance que le grand Napoléon m'a témoignés pour la République et sur les promesses consolantes de ce

1. *Gazette de Leyde* de 1805.

vaste génie, l'étonnement de ses amis et de ses ennemis, qui, après avoir opéré dans le sort du peuple français une révolution, sujet d'admiration pour tous les siècles, n'a pu manquer d'acquérir une influence marquée sur les destinées des peuples qui l'environnent. Si j'ose me glorifier de l'estime dont il m'a donné tant de preuves, c'est que je ne la dois qu'à mon attachement aux intérêts de ma patrie et à la loyauté d'une conduite dans laquelle son regard pénétrant m'a vu constamment développer la candeur et la bonne foi bataves. »

Malgré sa confiance et son adulation pour l'Empereur, le grand-pensionnaire ne se dissimulait pas dès lors tout ce que l'avenir avait d'incertain. « Je ne me hasarderai pas, ajoutait-il en terminant, à assurer positivement que j'atteindrai le but et que je rétablirai le bonheur de ce pays.... Je n'ai pas l'habitude de me déguiser la résistance que peuvent éprouver mes meilleures intentions; je ne me fais pas illusion sur la nature de ma position.... Quelle que puisse être l'issue de mes efforts, je puis quitter cette place sans avoir atteint mon but, mais jamais sans la conscience intime d'avoir tenté tout ce qui était possible; jamais je ne la quitterai sans honneur [1] ».

C'était là un noble langage et il traduisait les intentions avec sincérité. L'exécution en était rendue malheureusement bien ardue par les circonstances. Pour la haute et difficile mission qu'il avait assumée, Schimmelpenninck ne trouvait pas de point d'appui sérieux parmi ses compatriotes qui étaient plus résignés que dévoués. Du côté du puissant et capricieux autocrate

1. *Moniteur universel* du 22 mai 1805.

qui le leur avait imposé, la bienveillance dont le grand-pensionnaire se targuait n'était guère profonde ni durable. Par lui-même, il était, comme esprit et comme caractère, au niveau de sa tâche. Homme de droit, sachant parler, sachant écrire, habitué au maniment des grandes affaires, pénétré des principes nouveaux tout en gardant le respect des traditions anciennes et le sens des ménagements nécessaires, irréprochable dans sa vie privée, ayant le goût de la représentation et de la pompe et en même temps de l'aménité dans les manières, sans rancune contre les personnes, sans fanatisme dans les idées, animé d'un désir très vrai d'être utile à son pays, ayant compris ce que cet intérêt commandait et ayant su dès longtemps se concilier la puissance du jour par une déférence infatigable, il semblait que ce grave et respectable personnage réunissait bien des conditions pour réussir. Il lui en manquait malheureusement quelques-unes qui lui eussent été d'un grand secours.

En Hollande, il jouissait de l'estime, mais il manquait de prestige. Il avait beau rappeler ses missions à Paris, à Amiens et à Londres; ces souvenirs-là ne disaient rien à l'imagination du peuple, et d'autre part son origine modeste lui faisait trouver peu de faveur auprès des membres de la vieille aristocratie. On avait pu s'en rendre compte lors du plébiscite dont il avait été l'objet; on put également en avoir le sentiment le jour même où il prononçait le discours solennel que nous venons de rapporter. C'est en vain que ce jour-là le canon avait retenti et le carillon résonné, c'est en vain que la garnison formait la haie sur le parcours du cortège officiel qui conduisait du palais de la Vieille Cour

à celui de Leurs Hautes Puissances le carrosse de Son Excellence le grand-pensionnaire en costume d'apparat, précédé de ses conseillers d'État et de ses ministres. Marivault, alors chargé d'affaires de France, note dans sa correspondance [1] qu'aucune acclamation populaire n'était venue exprimer la moindre satisfaction. Ce pouvoir bourgeois ne s'imposait par rien d'éclatant, et l'on était plutôt porté à trouver excessive pour lui la pompe dont il essayait de s'entourer. Installé au palais de la Vieille Cour et à la Maison du Bois, il s'était donné une garde de 1 500 hommes, s'était monté une maison et sortait en gala accompagné d'un détachement de cavalerie. De son côté, Mme Schimmelpenninck, qui paraît avoir aimé la représentation, tenait un cercle au palais le premier janvier [2]. Loin d'inspirer le respect, ce train et ce cérémonial provoquaient plutôt l'envie et la critique.

Ce peu d'enthousiasme des Bataves pour le grand-pensionnaire avait produit son effet à Paris. On le voit par les instructions qui sont données au général Dupont-Chaumont nommé ministre de France à la Haye [3] (car Napoléon venait d'exiger que les deux envoyés n'eussent plus le titre d'ambassadeur). Ces instructions commençaient par constater que le nouveau régime n'avait

1. *Affaires étrangères*, n° 609, lettre du 26 floréal an XIII.
2. *Moniteur universel* du 9 janvier 1806.
3. DUPONT-CHAUMONT (Pierre-Antoine), né le 27 décembre 1759, mort le 16 février 1838. Il entra au service en 1775 et, après avoir passé par tous les grades, il fut promu général de brigade après la bataille de Jemmapes. Condamné à mort après le 13 vendémiaire an IV, il ne tarda pas à devenir inspecteur général et fut appelé au commandement de plusieurs divisions militaires avant d'être envoyé en Hollande. Tombé en disgrâce en 1810, il fut en 1814 créé comte et nommé commandant de l'École de Saint-Cyr. Il fut mis définitivement à la retraite en 1817. Il était le frère du général Dupont (de l'Étang), l'auteur de la capitulation de Baylen.

pas été reçu avec les sentiments auxquels il était naturel de s'attendre. On relevait ce fait que sur plus de 350 000 électeurs il y avait eu 335 000 abstentions. Était-ce opposition, indifférence ou défiance de l'avenir? Dupont-Chaumont devait chercher à le demêler et suivre d'un œil attentif la gestion de Schimmelpenninck en le secondant, du reste, de toutes ses forces, non par une intervention officielle et publique, mais par des exhortations privées, toutes les fois qu'il le jugerait prudent. Les instructions rappelaient que le gouvernement précédent servait la cause commune avec tant de tiédeur et de répugnance qu'il semblait plutôt la trahir et qu'on l'avait vu mendier dans plusieurs cours un appui à ses vœux insensés pour rester neutre, et même porter l'oubli de tout devoir et de toute bienséance jusqu'à intriguer dans l'ombre auprès d'un cabinet ennemi. « Sous le gouvernement de Son Excellence le grand-pensionnaire, ajoutait-on, des écarts aussi honteux ne sont pas à craindre. M. le général Dupont-Chaumont n'en donnera pas moins toute son attention et tous ses soins à ce que les obligations de la République batave comme alliée soient remplies dans toute leur étendue et dans tous leurs points [1]. »

C'était en effet pour obtenir plus de concentration, plus de docilité et plus d'ardeur dans la coopération militaire et financière de la Batavie qu'on lui avait donné Schimmelpenninck comme chef. Ce dessein apparaît clairement dans la correspondance échangée entre Napoléon et le grand-pensionnaire à l'occasion de l'entrée en fonctions de ce dernier [2]. « Persuadé, disait

1. *Affaires étrangères*, n° 609.
2. *Archives nationales*, AF IV, 1682.

Schimmelpenninck, que je ne puis mieux avancer les intérêts de ma patrie qu'en attirant sur elle les regards favorables de Votre Majesté, je chercherai toujours à mériter la continuation de sa confiance, sans laquelle tous mes efforts seraient infructueux. Votre Majesté Impériale et Royale me permettra donc de commencer ma nouvelle carrière en plaçant sous son égide tutélaire la République batave et son premier magistrat qui se fait un devoir empressé de renouveler à Votre Majesté l'hommage de ses sentiments respectueux et l'assurance de son désir sincère d'affermir de plus en plus l'étroite union qui subsiste entre les deux États. »

C'était bien ainsi que Napoléon entendait les choses : « Nous espérons, répondit-il [1], que vous seconderez de tout votre pouvoir le système d'alliance qui unit les deux peuples et que ce sera dans le concert le plus intime et la confiance la plus parfaite que les deux gouvernements prendront les mesures qu'ils jugeront convenables pour leurs avantages respectifs et pour le maintien de la tranquillité générale de l'Europe ». A ce prix, l'empereur assurait Schimmelpenninck de sa bienveillance impériale.

Sous cette entente apparente se cachait un malentendu. Le grand-pensionnaire se flattait de l'illusion que moyennant un concours dévoué il parviendrait à faire respecter sa propre autorité et l'indépendance de son pays. Napoléon au contraire, quand il parlait de concert entre les deux gouvernements, sous-entendait une subordination complète et continue à toutes ses volontés. On ne tarda pas à le voir à propos des mesures occa-

1. *Archives du Royaume*, lettre du 24 juin 1805.

sionnées par la guerre avec la Grande-Bretagne. Une des principales préoccupations de l'Empereur était d'intercepter tout rapport de commerce entre les Anglais et les Bataves. Pour y arriver, il croyait ne pouvoir s'en rapporter qu'à lui-même. Dès le 23 mai, Schimmelpenninck fut informé par Talleyrand que Napoléon avait décidé de faire faire des patrouilles sur le territoire batave jusqu'à six lieues de la frontière pour enlever toutes les marchandises anglaises qui pouvaient s'y trouver. Pour parer le coup, le Corps législatif s'était empressé de lancer une publication portant interdiction de tout négoce avec la Grande-Bretagne, interdiction à peine de confiscation d'admettre un vaisseau venant de l'Angleterre, interdiction d'importer aucune marchandise britannique, établissant en outre une surveillance des exportations et des sorties de navires et présumant certains articles comme étant de plein droit d'origine anglaise. Le même acte déterminait sur toute l'étendue des frontières une ligne de démarcation hors de laquelle il était défendu d'avoir aucun magasin ou dépôt d'objets de commerce.

En faisant adopter ces mesures rigoureuses, Schimmelpenninck avait espéré donner à l'Empereur un gage de nature à lui inspirer confiance. Il y ajoutait les adjurations et les promesses les plus explicites. « Je connais ma nation, écrivait-il[1], son génie et ses mœurs. Que le Grand Napoléon daigne se reposer sur moi du soin de la diriger; qu'il daigne (car sans son appui, sans sa constante bienveillance il serait au-dessus des forces et du courage d'un mortel de poursuivre la pénible carrière dans laquelle le plus généreux dévoue-

1. *Affaires étrangères*, n° 609, lettre du 2 juin 1805.

ment m'a lancé), qu'il daigne s'en rapporter à mon zèle, à mes efforts et il verra que le calme batave a aussi son énergie et sa puissance. »

Vains efforts! Napoléon se considérait comme chez lui en Hollande et il n'en fut pas moins donné suite aux perquisitions annoncées. La correspondance de Brantsen est [1] pleine de réclamations au sujet des perquisitions et des confiscations faites par des soldats et des douaniers français dans les villages du Brabant et jusqu'auprès de Berg-op-Zoom. Cette situation faisait dire à l'ancien stathouder que c'était pure perte pour ses partisans de participer au gouvernement de la Hollande dans les circonstances actuelles, parce qu'on ne pouvait y avoir aucune influence et y faire aucun bien et qu'on ne pouvait « que sanctionner les volontés de l'Empereur Napoléon et de son représentant Schimmelpenninck qui lui-même sera subordonné au général commandant français [2] ».

Il y avait malheureusement beaucoup de vrai dans ce jugement pessimiste. Cependant il n'était pas tout à fait exact d'affirmer qu'il n'y avait aucun bien à faire dans de pareilles conditions; l'administration de Schimmelpenninck prouvait le contraire. Dès son entrée au gouvernement il s'était occupé de remédier, par une réorganisation générale et rationnelle des finances, aux embarras pécuniaires qui étaient la plaie et le vice principal de la situation. Depuis l'arrivée des Français en Hollande, le déficit était devenu en quelque sorte la règle. Sémonville l'évalue pour 1804 à 40 millions de

1. *Archives du Royaume.*
2. *Archives de la maison d'Orange*, lettre de Guillaume V du 23 avril 1805.

florins; c'est aussi le chiffre adopté par le Gouvernement d'État dans une lettre adressée au premier consul [1].

Pour combler ce manquant qui provenait en grande partie des dépenses extraordinaires, on s'était laissé aller à recourir chaque année à des emprunts et à des contributions ruineuses sur les capitaux et sur les revenus. Ce qui avait aggravé le mal et empêché d'y porter remède, c'est que jusqu'ici les finances étaient restées plus ou moins dans le domaine provincial. L'usage ancien était de laisser lever dans chaque province et par chaque province des impôts particuliers, il en résultait une très grande inégalité dans le partage des charges communes. Les deux premières constitutions avaient bien établi un système de taxes uniforme et la dernière avait été partiellement exécutée par la conversion d'une grande partie des dettes provinciales en obligations nationales, par l'emploi des revenus des provinces aux besoins généraux de la nation et par la levée uniforme de contributions extraordinaires. Mais la troisième constitution était revenue un peu là-dessus. Le moment était arrivé d'appliquer les principes d'égalité qui jusque-là avaient été plutôt proclamés que pratiqués. Schimmelpenninck n'hésita point et ne tarda pas à l'entreprendre dans son projet de budget pour 1806. Les prévisions de dépenses étaient calculées au chiffre de 53 millions de florins en tablant sur le pied de paix. Pour obtenir les ressources nécessaires, on abolissait toutes les impositions anciennes et on les remplaçait par des contributions générales directes et indirectes. Les impôts directs portaient sur les maisons et les terres, sur

1. *R.-J. Schimmelpenninck*, II, p. 314 et annexes.

le loyer (impôt personnel), sur les domestiques, sur les chevaux de luxe et autres, sur les bêtes à cornes, sur le mobilier. Les impôts indirects frappaient le sel, le savon, la tourbe, la mouture, les boissons fortes, le bétail; il y avait encore le droit de poids public, l'accise des blés et autres denrées, le droit de circulation par eau, les droits de succession, le timbre, les droits d'entrée sur les produits étrangers. Quoiqu'on se promît de ce nouveau système un rendement plus élevé, la dépense devait encore excéder la recette de 12 à 15 millions; mais on espérait couvrir ce déficit par des économies, des réductions et au besoin des ressources extraordinaires [1]. Cette réforme ne coupait pas le mal dans sa racine; mais en répartissant uniformément les charges sur tous les départements et sur tous les citoyens, en se préoccupant de rapprocher le budget de l'équilibre et en préparant même une provision annuelle pour amortir l'arriéré, il contenait en germe des remèdes efficaces. Il fut bien accueilli par la Hollande et la Zélande qui supportaient jusqu'ici la plus grosse part de ce fardeau; il rencontra au contraire de l'opposition dans les autres provinces. Il n'en fut pas moins adopté par 13 voix contre 5 dans la séance du 10 juillet [2].

Cette question se liait de trop près à la réorganisation du système administratif, pour que cette seconde réforme ne fût pas également entreprise; celle-ci ne tarda pas à être sanctionnée par l'Assemblée. Chaque administration départementale fut nommée pour cinq ans par le grand-pensionnaire; elle touchait une somme à répartir entre ses membres à titre d'appointements. A la demande

1. *Affaires étrangères*, n° 609. — *Moniteur universel*, du 5 août 1805.
2. *Affaires étrangères*, n° 609.

de ses habitants, la Drenthe était séparée de l'Over-Yssel et obtenait une organisation distincte. Les administrations départementales devaient désormais s'abstenir de tout ce qui concernait les finances; elles recevaient du Trésor national une allocation fixe pour les dépenses du département et se bornaient à dresser un budget détaillé pour en régler l'emploi. Leurs arrêtés ne devaient point entraver les lois générales; mais elles gardaient la police et même, sauf certaines restrictions, la justice, la direction des routes, des digues, des écluses, et en général de toutes les affaires provinciales. En cas de conflits entre elles, c'était le grand-pensionnaire qui tranchait le différend [1]; il était, comme on le voit, investi d'un énorme pouvoir. On est d'accord pour reconnaître qu'il en fit un usage impartial et éclairé; ce n'en était pas moins l'abolition de toutes les libertés provinciales. Il pouvait être rationnel de ne pas laisser aux provinces la souveraineté dont elles jouissaient naguère, mais les attributions subalternes auxquelles on les réduisait ne représentaient même plus une ombre d'indépendance.

L'armée et la marine étaient les deux services sur lesquels il y avait à réaliser les plus productives économies; or c'étaient justement ceux dont le maintien et même le développement importaient le plus à Napoléon. Schimmelpenninck, qui s'était imposé comme règle de ne pas fournir de grief à son puissant protecteur, loin de restreindre les armements, travaillait au contraire à les activer, sachant que c'était de ce côté surtout que se tournaient les préoccupations de l'Empereur, alors tout entier à son projet de descente en Angleterre. Il secondait de

1. *Affaires étrangères*, n° 609, rapports de messidor an XIII. — *Moniteur universel* du 5 août 1805.

son mieux l'amiral Ver Huell qui, dès l'année précédente, avait réussi, après quelques engagements heureux, à amener successivement la flottille batave à Ambleteuse. Quant à l'armée, elle avait été en grande partie réunie au camp de Zeist près d'Utrecht sous le général Marmont; grâce à cette concentration sous un chef soigneux, elle était dans le meilleur état. Elle aussi devait coopérer au projet de descente. A la fin de juillet, elle était embarquée au Texel, n'attendant que l'ordre de partir; quatre-vingts bâtiments de transport, protégés par une escadre de neuf vaisseaux de ligne, devaient la porter sur les côtes anglaises. Tout à coup un contre-ordre arriva. L'entrée en campagne des Autrichiens avait obligé l'Empereur à lever le camp de Boulogne et à marcher à leur rencontre. Marmont reçut l'ordre de débarquer et de se porter sur Mayence. Les forces qu'il emmenait se composaient de plus de 20 000 hommes et comprenaient une division batave sous le commandement de Dumonceau. Il ne restait guère qu'environ 14 000 hommes pour la défense du pays.

Tout en appelant à lui les troupes qui gardaient la Hollande, Napoléon ne se dissimulait pas qu'en la dégarnissant ainsi, il l'exposait sans défense à l'éventualité d'une nouvelle expédition anglaise. Aussi le voit-on s'efforcer tout à la fois de stimuler et de rassurer le grand-pensionnaire. « Vous sentirez, lui écrit-il de Strasbourg, que dans la circonstance présente les amis de leur patrie doivent courir aux armes pour repousser de son sein les hordes avides de pillage que l'Angleterre voudrait y jeter. Cependant que les citoyens de Hollande soient sans inquiétude. Mes réserves de Boulogne et de Mayence sont plus que suffisantes pour venir au

secours des troupes qui défendent leurs côtes et empêcher de se rembarquer l'armée qui violerait le sol batave [1]. » Ce qui avait semblé le plus expédient pour renforcer la défense du pays avait été d'extraire de la garde nationale un corps d'élite de 10 000 hommes; c'est à quoi Schimmelpenninck s'employa avec le plus grand zèle. En même temps, il faisait mettre en état de défense la ville d'Amsterdam; il avait donné ordre aux ministres de la guerre et de la marine de lui proposer et d'exécuter au besoin tout ce qu'ils jugeaient opportun dans ce but; il avait même laissé au commandant en chef français toute latitude pour requérir et ordonner suivant les circonstances et sans être arrêté ni contrarié dans ses dispositions. Certes il ne pouvait pas se montrer plus dévoué ni plus déférent. Dupont-Chaumont ne cesse, dans sa correspondance, de se louer de la collaboration franche qu'il rencontre, de la sympathie qu'on lui témoigne et de l'empressement avec lequel on accède à ses demandes. Ce concours ne se bornait pas aux choses militaires. Il avait suffi d'en exprimer le désir pour faire rappeler de Stockholm un ministre devenu suspect et pour faire adresser à tous les rédacteurs de journaux un ordre du procureur général de La Haye « de ne parler de tout ce qui se rapporte à l'Empire français que dans les termes qui conviennent aux rapports qui lient la République à ce puissant État ».

Malgré tout cela, à ce moment-là même, on voit déjà se préciser l'intention de remplacer à brève échéance le grand-pensionnaire. A vrai dire, cette intention n'avait jamais paru douteuse. Dans une dépêche du 15 fruc-

1. *R.-J. Schimmelpenninck*, II, p. 338.

tidor, Dupont-Chaumont constate déjà que c'est une opinion accréditée dans le peuple comme parmi les premiers citoyens et les fonctionnaires qu'on donnera comme chef à la Batavie un prince de la maison impériale [1]. C'est en vain que Schimmelpenninck s'appliquait à rendre son pouvoir utile et aussi à l'entourer d'un certain éclat, en organisant à la Maison du Bois, sinon une cour, du moins un centre de réunions agréables et brillantes. On savait son pouvoir éphémère et on lui accordait de l'estime, mais non de la confiance. Déjà, du reste, le successeur était en vue.

Il s'agissait du prince Louis Bonaparte, l'avant-dernier frère de l'Empereur, né à Ajaccio le 2 septembre 1778. Attaché de bonne heure à l'état-major de son frère, Louis avait été son aide de camp docile en Italie et en Egypte; nommé colonel après le Consulat, il était monté rapidement en grade et avait été promu successivement général de brigade et général de division; à l'avènement de l'empire, il était devenu connétable. Son mariage avec Hortense de Beauharnais, mariage contracté malgré lui, venait de rendre encore plus intime l'intérêt presque paternel que lui portait son impérieux aîné.

Le prince Louis Bonaparte avait été investi du commandement de l'armée du Nord destinée à la défense de la Hollande et avait établi son quartier général à Nimègue. Il y avait reçu, à l'occasion de la victoire d'Austerlitz, les compliments des ministres de la guerre et de la marine. Lui-même avait visité les principales villes, laissant, nous dit le ministre de France, tout le

1. *Affaires étrangères*, n° 607.

monde charmé de ses manières simples et de son affabilité. Napoléon aurait voulu qu'il y prolongeât son séjour. Mais Louis convient dans une lettre qu'il hâta son départ, à cause des bruits qui circulaient en Hollande sur lui et sur l'éventualité d'un changement de gouvernement. « Ces bruits ne sont pas agréables à cette nation libre et estimable et ne me plaisent pas davantage [1]. »

La santé du grand-pensionnaire vint fournir fort opportunément un prétexte à l'évolution qu'on méditait. Dès le mois de juillet et par suite de l'excès de travail auquel il s'était livré, l'état de sa vue avait empiré; les lettres de Dupont-Chaumont le représentent, dès lors, comme plongé dans une cécité à peu près complète; malgré tous ses efforts, les affaires ne pouvaient manquer de s'en ressentir à la longue. C'est en vain qu'on avait essayé de dissimuler cette maladie. Elle n'avait pas tardé à transpirer dans le peuple et y avait encouragé l'attente de quelque chose de nouveau [2]. Jusque-là on avait laissé Dupont-Chaumont démentir tout dessein novateur; mais il est permis de supposer que l'Empereur n'attendait pour démasquer son projet que d'avoir terrassé l'Autriche, et que ce projet aurait éclaté vraisemblablement, quand même la santé du grand-pensionnaire serait restée bonne. Après la victoire d'Austerlitz, il n'y avait plus à garder les ménagements qu'on avait cru devoir observer quelque temps auparavant. Ce qui me porte à croire à un parti pris antérieur, c'est la lettre que Talleyrand adressait le

1. *Les Rois frères de Napoléon Ier*, par le baron du Casse.
2. *Affaires étrangères*, n° 609, rapports des 6 et 18 frimaire an XIV.

6 janvier 1806 [1] à Schimmelpenninck. Il était impossible de lui signifier plus nettement qu'il n'avait été qu'un échelon vers un état de choses définitif.

« Jusqu'à présent, lui disait-on, les institutions de la Hollande ont été calculées pour les besoins présents. La situation générale des choses en Europe ne permettait pas de faire davantage. Maintenant les institutions de la Hollande doivent être calculées pour un long avenir. Il ne peut plus suffire que son existence soit assurée pendant une magistrature, c'est-à-dire pendant un temps qui, à raison des bornes que la nature a assignées à la vie humaine, est nécessairement très court. Mais la Hollande ne peut être constituée comme elle doit l'être que dans le moment actuel et pendant la guerre. La paix consacrera les changements et les améliorations qui l'auront précédée; elle pourrait être rompue par ceux que l'on voudrait faire après. Que Votre Excellence juge de l'embarras dans lequel se trouverait Sa Majesté l'Empereur, si, la paix faite et les choses étant encore en Hollande sur le même pied qu'elles y sont aujourd'hui, ce pays venait à perdre le chef qui le gouverne avec tant de distinction. L'Empereur aurait à courir le risque de voir un grand-pensionnaire élevé à la dignité suprême par l'influence anglaise et soumis à cette influence, ou bien une intervention trop directe pour l'écarter deviendrait la cause d'une guerre également fâcheuse pour la Hollande et pour la France....

« Votre Excellence partagera certainement à cet égard le sentiment et le vœu de Sa Majesté et sera empressée de seconder ses vues en envoyant à Paris, comme j'ai

1. *Affaires étrangères*, n° 610.

l'ordre de l'y inviter, une personne qui ait toute sa confiance et à qui Sa Majesté l'Empereur puisse aussi donner toute la sienne, et par l'intermédiaire de laquelle les deux gouvernements puissent se concerter et s'entendre sur toutes les mesures que nécessitera l'établissement en Hollande d'un régime qui assure pour toujours son indépendance et sa prospérité. Sa Majesté verrait avec plaisir que le choix de Votre Excellence tombât sur M. le contre-amiral Ver Huell. »

Le coup était cruel pour Schimmelpenninck. C'est en vain que Napoléon lui faisait exprimer dans les termes les plus flatteurs l'intérêt qu'il prenait à sa santé et le cas qu'il faisait de sa personne. En faisant appel à son concours pour son propre renversement, on lui marquait de la façon la plus blessante qu'on ne voyait en lui qu'un instrument maniable et passager. Il est improbable que le pensionnaire n'ait pas ressenti l'injure, et il est bien peu admissible qu'il n'ait pas compris à quel but tendait la pensée impériale. Sa réponse pourtant ne porte pas trace du moindre froissement [1]. Il prie Talleyrand d'être l'interprète de sa vive reconnaissance pour la sollicitude que l'Empereur prend à sa santé. Il est heureux de pouvoir annoncer qu'il s'est produit un mieux visible qui fait augurer très favorablement pour le rétablissement de sa vue. Au moment où il s'exprimait ainsi, son état était tel qu'il n'avait pu signer cette lettre et avait dû se servir d'une griffe. Ce mieux dont il parle, Schimmelpenninck l'attribue à la sérénité dont il jouit depuis les grands succès de l'Empereur. « La confiance sans bornes que j'ai dans le

1. *Affaires étrangères*, n° 610, lettre du 11 février 1806.

génie et dans la bienveillance de Napoléon le Grand autorise les espérances les plus flatteuses; j'en vois un nouveau garant dans les soins qui occupent actuellement Sa Majesté Impériale et Royale pour affermir l'indépendance de mon pays et sa liaison intime avec la France. Sa Majesté l'Empereur et Roi peut compter sur le zèle que je mettrai toujours à concourir avec elle à la consolidation d'un système de politique extérieure et intérieure pour la Batavie, adapté au caractère et aux mœurs des habitants et propre à resserrer de plus en plus les liens étroits d'amitié qui doivent pour jamais unir les deux États. La communication que Sa Majesté Impériale et Royale daignera me faire sur les mesures qui pourront être prises pour cet effet sera reçue avec un intérêt proportionné à l'importance de l'objet. En chargeant le vice-amiral Ver Huell de les recevoir de ma part, je suis bien aise de répondre au désir de Sa Majesté Impériale et Royale et de donner en même temps à ce respectable officier une preuve signalée de ma confiance. »

On éprouve une impression pénible à voir un homme d'une aussi incontestable valeur intellectuelle et morale accueillir un pareil message sur ce ton de courtisannerie; la chose ne peut s'expliquer que par la fascination que Napoléon exerça sur les hommes qui l'approchaient. Du reste Ver Huell, dont il est ici question, fut un autre exemple de la puissance de cette fascination; il ne pouvait être dans la conjoncture qu'un organe soumis des volontés de l'Empereur et un instrument complaisant de ses desseins. En se conformant aux suggestions qui lui étaient transmises et en se laissant désigner un intermédiaire aussi peu sûr, le grand-pen-

sionnaire donnait une nouvelle preuve de cette extraordinaire naïveté que nous avons eu déjà l'occasion de remarquer.

Après avoir reçu la lettre de Talleyrand, Schimmelpenninck l'avait gardée tout d'abord quelques jours par devers lui; puis, comprenant qu'il en devait communication à ses ministres, il leur en avait donné connaissance. Tous avaient été d'avis (c'est l'un d'eux, Pyman, qui nous l'apprend [1]) que dans les circonstances où l'on était et pour prévenir des suites plus fâcheuses il fallait entrer en négociations avec le gouvernement français pour pénétrer ses intentions. Ainsi s'explique le sens de la réponse qui fut transmise; mais on la voudrait écrite avec plus de fierté et maintenant d'un ton plus ferme le droit du peuple de disposer seul de ses destinées. Il est vrai que cette allure convenait peu à celui qui avait été mis à la tête de la nation par Napoléon lui-même; il aurait paru ainsi défendre sa situation propre qui n'intéressait que lui seul et c'est sans autorité comme sans efficacité qu'il l'aurait entrepris. Il faut ajouter d'ailleurs que si Ver Huell avait pouvoir d'accéder au désir de l'Empereur d'exercer une plus grande influence sur la nomination du chef de la République batave, il avait ordre de s'opposer inflexiblement à l'introduction d'une monarchie héréditaire au bénéfice d'un membre de la maison impériale.

Il n'est pas sans intérêt de connaître les directions qui lui furent tracées à cet égard par le grand-pensionnaire [2]. Après avoir constaté l'impossibilité « de donner

1. *Bydragen tot de voornaamste gebeurtenissen.*
2. *Archives du Royaume*, lettre de Schimmelpenninck à Ver Huell du 15 février 1806.

des instructions positives sur un objet dont on ne peut que deviner la nature », Schimmelpenninck en arrivait à rechercher quels étaient les changements que l'Empereur pouvait désirer dans la constitution. S'agissait-il de garanties additionnelles destinées à faire prévaloir l'influence française dans le choix du grand-pensionnaire et dans le système politique du gouvernement? S'agissait-il au contraire de l'établissement d'un pouvoir héréditaire au profit d'un prince français? Si Ver Huell s'apercevait que les exigences de l'Empereur rentraient dans la première hypothèse, si elles se bornaient à réclamer des articles additionnels à la constitution ou des traités propres à fixer la politique du pays et à la lier à celle de la France, en ce cas il était autorisé à admettre « le principe de la nécessité d'une identité stable et invariable du système politique de la Batavie avec celui de la France ». Si c'était là ce qu'on voulait, le grand-pensionnaire se déclarait prêt à signer dans ce sens soit un acte de médiation, soit un traité fédératif, soit même une convention fondée sur un système de barrière, en un mot, « toutes les stipulations propres à assurer Sa Majesté que, dans toutes les dissensions éventuelles entre les puissances du continent, notre pays devra toujours épouser la querelle de la France ».

Au contraire, « dans le cas fâcheux, mais trop vraisemblable, » où Ver Huell reconnaîtrait qu'il est question d'un pouvoir héréditaire, il lui était enjoint de s'opposer de la manière la plus positive à un principe « tout à fait inadmissible et de nature à n'être susceptible d'aucune espèce de composition ». A l'appui de cette recommandation, Schimmelpenninck rappelait à son représentant l'antipathie enracinée des Bataves pour

tout établissement monarchique, leur caractère indépendant, leurs libres institutions, leurs mœurs républicaines et simples, toutes choses qui ne pourraient se concilier avec un roi et avec une cour. « Ce n'est, ajoutait Schimmelpenninck, que par cette opposition vigoureuse, propre à faire évanouir tout espoir de composition, que vous pourrez éviter les écueils qui se présenteraient, si, par des arguments astucieux, on réussissait à vous embarquer dans une discussion sur les modifications de ce principe, une fois que vous l'auriez admis ou faiblement repoussé. Je ne me dissimule pas tous les arguments spécieux et séducteurs que vous aurez à combattre dans les discussions qui vont avoir lieu sur cet objet.... Je crois vous en avoir dit assez pour vous mettre en garde contre tous les genres d'attaques qu'on ne cessera de diriger contre vous dans le cours des conférences que vous aurez. Je ne parle pas des arguments qui pourraient faire craindre un abus de pouvoir; votre caractère et la carrière honorable que vous avez parcourue me sont un sûr garant de la manière et de la mesure que vous mettriez à y répondre, et je laisse avec confiance le reste à la connaissance parfaite que vous avez de la situation de votre pays et des circonstances où nous nous trouvons. Mais je dois encore à ma patrie et à moi-même de vous prescrire que, dans toutes les conférences que vous pourrez avoir et chaque fois qu'il s'y présentera une occasion favorable, vous n'oublierez pas de faire sentir à l'Empereur et à son ministre que la situation et les intérêts personnels du grand-pensionnaire actuel ne peuvent et ne doivent jamais offrir la moindre difficulté aux arrangements qu'on pourrait prendre et qui seraient

compatibles avec l'intérêt et l'honneur de la République. »

On ne peut qu'applaudir à cette déclaration de désintéressement; mais on ne peut pas non plus s'empêcher de sourire de l'ingénuité de toutes ces recommandations oiseuses. Car il était clair que Napoléon tendait à l'instauration d'un prince de sa famille et qu'il allait rencontrer en Ver Huell un instrument docile et non un contradicteur résolu.

En effet, quand l'amiral revint à La Haye le 22 mars, il rentrait chargé de proposer l'établissement d'une royauté au profit du prince Louis. On trouve le compte rendu de sa mission dans le rapport qu'il en adressa au grand-pensionnaire [1]. Dès sa seconde entrevue avec Talleyrand, il en recueillit de telles ouvertures qu'il dut bientôt comprendre, dit-il, qu'il était en présence de la seconde alternative prévue par ses instructions. Il prétend du reste que, conformément aux dites instructions, il allégua amplement toutes les difficultés attachées à l'exécution de ce dessein et qu'il pria le ministre d'en donner communication à Sa Majesté, afin qu'Elle voulût bien modifier ses projets, ou mieux encore y renoncer. Lorsque, quinze jours plus tard, il fut reçu en audience par l'Empereur, celui-ci lui fit connaître que, le système électif n'offrant pas de garanties suffisantes contre le retour des influences étrangères dans le cas où le chef actuel de la République batave viendrait à disparaître, il avait résolu d'y fonder un ordre de choses stable et qu'après y avoir bien réfléchi, il ne voyait que deux moyens pour atteindre ce but : incorporer la

1. *Archives du Royaume*, rapport secret du 1er avril 1806.

Hollande à l'Empire comme une partie intégrante, ou y placer un prince de sa maison en qui il pourrait mettre une confiance parfaite. Aux yeux de l'Empereur, cette dernière forme de gouvernement ne pouvait pas sembler si étrange aux Hollandais, puisqu'ils avaient déjà été gouvernés glorieusement d'une façon presque monarchique et puisque, « au surplus, la constitution actuelle accordait au chef du gouvernement plus de pouvoir que n'en avaient beaucoup de rois. Pour donner aux Hollandais une marque particulière de son intérêt et de sa bienveillance, c'était à son frère Louis que l'Empereur avait décidé de confier le gouvernement de leur pays, et il comptait qu'ils sauraient apprécier les avantages de cet arrangement fondé sur le désir d'accroître la vraie prospérité de deux nations chères à son cœur. »

Comme conclusion, Sa Majesté avait invité Ver Huell à communiquer ses intentions au grand-pensionnaire, dont Elle attendait les observations au sujet des dispositions à prendre. Elle avait ajouté de la façon la plus sérieuse et la plus positive que les circonstances ne lui permettaient pas de suivre une autre voie et que, dans sa pensée, les arrangements à intervenir devaient se faire le plus tôt possible. En rapportant cet entretien [1], Ver Huell affirme qu'il n'a pas manqué de développer toutes les objections qu'il avait mandat de présenter, et il termine son rapport par l'assurance solennelle qu'il n'a rien négligé pour sauvegarder les vrais intérêts du pays et pour suivre ses instructions.

Mais s'il était parti de La Haye avec une mission de Schimmelpenninck, il y rentrait, on peut le dire, avec

1. *Archives du Royaume*, pièces secrètes, rapport du 1er avril 1806.

une mission de l'Empereur; il est même en correspondance avec Talleyrand pour en rendre compte [1]. Dans cette correspondance il avoue que la première impression fut très vive à La Haye, mais il ajoute que les esprits se sont calmés, dès qu'on a su qu'il s'agissait de Louis Bonaparte. Il croit pouvoir garantir qu'étant donnée la sympathie qu'inspirent le prince, « ainsi que la princesse, son auguste épouse, dont le caractère infiniment estimable est connu, » tous les notables se rangeront autour du nouveau monarque et le serviront avec fidélité. « J'ose assurer, écrit-il, que le prince sera reçu avec toute la candeur et le dévouement d'une nation qui ne prodigue pas les sentiments, quand elle ne les porte pas au cœur. »

L'impression à laquelle Ver Huell fait allusion semble avoir été assez véhémente. Le ministre des finances, Gogel, aurait même dit, dans une séance du conseil des ministres, que si l'on voulait des Césars, on trouverait aussi des Brutus, et Ver Huell aurait répliqué que, s'il se trouvait des Brutus, il se trouverait aussi d'honnêtes gens pour leur arracher le poignard des mains [2]. Mais, la première émotion passée, personne ne songea sérieusement à résister, et l'on communiqua la nouvelle au conseil d'État et à Leurs Hautes Puissances. Dans la première de ces assemblées, nul ne proposa de rompre les négociations; l'un des membres, Goldberg, déclara même qu'il préférait une incorporation immédiate.

Nous avons le rapport qui fut envoyé au grand-pensionnaire au nom de l'assemblée législative. Le rapport commence par prier le président de faire connaître au

1. *Affaires étrangères*, nº 610, lettre du 31 mars 1806.
2. De Bosch Kemper et Pyman.

chef de l'État l'émotion avec laquelle Leurs Hautes Puissances ont appris la volonté de l'Empereur de placer la République sous le pouvoir héréditaire d'un prince de la maison impériale de France. Elles avaient espéré que les raisons si fortes contenues dans les instructions de l'amiral Ver Huell auraient réussi à modifier les résolutions de Sa Majesté. Puisqu'à leur grand regret il leur était devenu impossible, après les communications qu'elles avaient reçues, de douter de la fermeté des intentions de l'Empereur, elles étaient d'avis avec le grand-pensionnaire qu'il ne restait plus qu'à rechercher les arrangements qui, vu les circonstances actuelles, pouvaient le mieux servir les intérêts du peuple batave[1]. Toutefois les membres de l'Assemblée admettaient que ni le grand-pensionnaire ni eux-mêmes n'étaient compétents pour faire aucun changement dans la constitution qu'ils avaient jurée. Mais, voulant coopérer à tout ce qui pouvait être fait d'utile pour leur patrie dans les conjonctures présentes, et sauf leur honneur et leur devoir, ils se déclaraient prêts individuellement, sur l'invitation du grand-pensionnaire, à examiner avec lui, le Conseil d'État et les ministres, non en leur qualité officielle, mais comme hommes investis de postes de confiance, les mesures qui, dans l'état actuel des choses, pouvaient être adoptées avec les plus grandes chances de succès en vue de garantir le plus possible le bien de la nation.

C'est à la suite de cette délibération que fut réunie ce qu'on appela la *Grande Besogne*. C'était une expression usitée en Hollande pour les assemblées d'un carac-

1. *Archives du Royaume*, pièces secrètes, rapport du 4 avril 1806.

tère extraordinaire. Celle-ci comprenait les ministres, les conseillers d'État et les membres de l'Assemblée législative; elle se tint le 10 avril 1806 à la Maison du Bois, résidence du grand-pensionnaire. Schimmelpenninck fit une proposition qui pouvait sembler sauvegarder à la fois sa dignité propre et le droit populaire : il proposa de soumettre au peuple la question de savoir s'il voulait, oui ou non, que le gouvernement entrât en négociations avec l'Empereur pour confier au prince Louis un pouvoir héréditaire sur la Hollande. Cette solution, qui pouvait paraître correcte, offrait le danger d'irriter profondément Napoléon, dont elle aurait démasqué l'initiative; aussi fut-elle repoussée. On pensa que, si l'on ne pouvait échapper à une mutation dans la forme du gouvernement, ce qui importait surtout, c'était de sauver le plus possible de l'indépendance nationale, et qu'on ne pouvait y arriver qu'en ne heurtant pas de front une volonté à laquelle on n'était point matériellement en état de tenir tête. Deux des assistants allèrent même jusqu'à dire qu'un roi, de la main de Napoléon, c'était la main de la Providence pour conserver le pays.

On résolut d'envoyer à Paris une mission qui fut composée des ministres Ver Huell et Gogel, du conseiller d'État Six et de van Styrum, membre de l'Assemblée législative, auxquels fut adjoint Brantsen [1]. Les instructions données aux membres de la mission indiquent bien à quelles considérations on avait obéi [2]. Il lui était recommandé tout d'abord de faire tout son possible pour démontrer à l'Empereur qu'il y avait

1. R. J. Schimmelpenninck et Pyman.
2. *Archives du baron* Brantsen.

d'autres moyens plus conformes au caractère hollandais pour assurer à jamais de la manière la plus complète et la plus efficace l'identité du système politique entre la République batave et l'Empire et que le gouvernement était prêt à donner dans cette voie toutes les satisfactions désirables. Si les efforts tentés dans ce sens ne réussissaient pas et si l'Empereur persistait à vouloir conférer la dignité héréditaire au prince Louis, elle devait alors demander quelles garanties seraient données à la Hollande. « Elle doit dire en tous cas à Sa Majesté que la nation batave met le plus haut prix à obtenir la garantie de l'indépendance nationale, l'intégrité du territoire, le maintien de la langue maternelle, la liberté de conscience, l'administration indépendante de la justice, le maintien des droits et libertés civiles séculaires, une administration intérieure indépendante exercée exclusivement par des Hollandais, la garantie de la dette publique, l'exclusion des soldats étrangers, la réduction des charges financières, la réciprocité équitable dans les relations commerciales avec l'Empire français et ensuite tout ce qui est en rapport immédiat avec notre indépendance nationale. Si elle ne peut obtenir ces garanties, elle doit laisser la situation telle quelle plutôt que de prêter son appui à un changement dans la forme du gouvernement d'où pouvaient résulter tant de désastres. »

Dans les représentations à faire à l'Empereur, la commission était exhortée avant tout à s'inspirer de la fierté propre au caractère batave, mais aussi de la modération de ton et d'expression que doit imposer « la conscience du grand pouvoir de l'Empereur français, de l'influence imminente qu'il peut exercer sur notre sort et de l'impossibilité où se trouve notre nation pour contrecarrer

son désir, une fois qu'il est fermement résolu à l'exécuter ». Si ces représentations étaient écoutées et si l'Empereur se résolvait à chercher la satisfaction de ses vues dans d'autres moyens que l'établissement de la monarchie, en ce cas la commission était autorisée à négocier et à conclure, sauf approbation ultérieure, tout acte ou traité qu'elle jugerait convenable et qui serait en accord avec l'indépendance de l'État. Si au contraire elle ne parvenait pas à obtenir ce résultat, elle devait tâcher de connaître exactement le désir de Sa Majesté et aussi de le faire constater « d'une manière telle que jamais le moindre doute ne puisse surgir ni dans le présent ni pour la postérité ». Dans ce cas elle ne devrait entrer en pourparlers ni avec l'Empereur ni avec son ministre sur l'introduction d'une nouvelle forme constitutionnelle; elle devait se borner à se mettre en mesure de renseigner complètement ses commettants à son retour, de façon à ce que ceux-ci pussent juger. Il lui était également prescrit « de bien pénétrer le gouvernement français que la décision définitive reste à la nation batave ».

Pendant que l'entourage du grand-pensionnaire prenait ces graves et pénibles résolutions, il est intéressant de voir quelles étaient les dispositions en France et en Hollande.

Du côté de l'Empereur, le journal officiel avait été chargé de préparer l'opinion. Dans un article qui fut reproduit par la *Gazette de Leyde*, on faisait une bien curieuse critique de la forme du gouvernement batave, à laquelle on affirmait que l'Empereur n'avait donné aucune attache directe. « Dans la constitution actuelle de la Hollande, disait-on, le grand-pensionnaire a plus

de pouvoir que n'en a le roi en Angleterre, il en a plus même que l'Empereur en France et qu'aucun monarque n'en eut chez aucune nation, et, ce qui est sans exemple dans un État républicain, les Hautes Puissances, ou le corps représentatif et législatif, ont été nommées par le grand-pensionnaire. Le vice de cette organisation n'avait pu échapper à des regards pénétrants. Il n'y a pas de république là où le corps représentatif et législatif n'est pas nommé par les comices, et si l'on craint les comices, il faut renoncer au système de la république. » J'ai cité ce passage parce qu'il montre qu'en organisant le pouvoir despotique de Schimmelpenninck, l'Empereur peut être soupçonné d'avoir voulu surtout se préparer un moyen d'arriver à la monarchie; le moyen d'ailleurs n'était pas mal choisi pour acheminer les esprits vers ce but. Tout en conseillant aux Hollandais l'introduction de la royauté, le *Moniteur* affectait au surplus de leur laisser la liberté du choix entre cette combinaison et toute autre qui aurait fait sortir le pouvoir de l'élection populaire. C'était l'intention formelle de l'Empereur de se ménager la possibilité d'alléguer le désir spontané de la Hollande. « Je ne vous ai point écrit, disait Talleyrand à Dupont-Chaumont, sur ce qui a fait dans ces derniers temps le sujet des délibérations des autorités bataves, parce que vous n'y deviez prendre aucune part active. L'ordre de choses qui se prépare dans ce pays devant n'être que le résultat de la sagesse et de la volonté libre des habitants, il suffisait que vous fussiez, comme vous l'avez été, un spectateur attentif des événements[1]. »

Cette monarchie que le gouvernement français conseil-

1. *Affaires étrangères*, n° 610, dépêche du 26 avril 1806.

lait ou plutôt imposait aux Hollandais était profondément antipathique à leurs traditions et à leurs inclinations. On voit l'antipathie éclater dans des pamphlets que le général Dupont-Chaumont signalait à Paris et qui étaient lus avec avidité. Ce n'était pas du reste la cause du grand-pensionnaire que ces brochures prenaient en main; il y était au contraire assez mal traité. On l'y accusait d'avoir trahi les patriotes, d'avoir occupé un véritable trône, de s'être emparé d'un pouvoir bien plus considérable que celui des stathouders, d'avoir confié des postes à des traîtres et d'avoir établi des impositions accablantes.

Dans un autre de ces libelles, on rappelait au gouvernement qu'il ne pouvait se prêter aux vues de l'Empereur sans violer son serment à la constitution et qu'il n'avait pas d'autre alternative que de rejeter la proposition ou de la soumettre à la volonté du peuple. « On parle de conditions qu'on pourrait nous accorder, disait non sans prévoyance une de ces publications, mais dès que je reconnais la réalité de la contrainte et de la nécessité mises en avant contre des traités qui doivent être sacrés, je demande où est la garantie de l'inviolabilité de ces conditions. De nouvelles circonstances amèneront de nouveaux parjures; nous ne gagnerons rien par ces conditions stipulées et nous serons les premiers auteurs de notre avilissement et de notre honte [1]. »

Il faut convenir que les pamphlétaires avaient raison contre les personnages officiels et il est permis de croire qu'ils étaient l'écho fidèle du sentiment public. Cependant notre représentant consulaire à Amsterdam attes-

1. *Affaires étrangères*, n° 610, rapports du 7 et du 15 avril 1806.

tait que ce libelle n'avait pu altérer les sentiments des habitants de cette ville « qui attendent avec une entière confiance de la bienveillante et puissante protection de Sa Majesté Impériale tout le bonheur de leur pays ». Il est assez piquant de constater que l'agent qui tenait ce langage était l'ancien Directeur Gohier. Ce n'était pas seulement par des écrits anonymes que se manifestait l'opposition; en réponse à l'article du *Moniteur*, la *Gazette de Harlem* avait publié une adresse à Leurs Hautes Puissances pour les conjurer d'écarter « une forme de gouvernement qui, après les malheurs que nous avons essuyés, nous porterait le coup mortel en forçant les habitants à s'éloigner d'un pays qui aurait cessé d'exister pour eux en cessant d'être une république [1] ».

Ces protestations du patriotisme batave devaient rester malheureusement sans influence. La commission était arrivée à Paris le 25 avril et dès le 28 elle faisait savoir à La Haye l'inutilité de toute tentative de résistance [2]. Ver Huell ayant été immédiatement appelé à Saint-Cloud, l'Empereur lui avait fait part de son étonnement et de son mécontentement que ses intentions pour le bonheur de la Batavie eussent été méconnues et n'eussent pas été reçues comme il convenait. Le mécontentement avait été exprimé d'une manière si explicite que la commission ne croyait pouvoir espérer aucun succès en ce qui touchait à la première partie de ses instructions. Cependant elle affirme qu'elle aurait continué ses efforts. Mais

1. *Affaires étrangères*, rapports d'avril 1806.
2. *Archives du baron* Brantsen. La plupart des pièces relatives à toute cette affaire ont déjà été publiées par Vreede, *Nederlandsche Diplomatie*. t. III, annexes.

Brantsen venait d'être officiellement averti « que Sa Majesté n'était pas disposée à recevoir la commission, ne la considérant pas comme qualifiée pour négocier les arrangements nécessaires aux intérêts des deux pays, puisque sa mission était identique à ce que Ver Huell avait déjà dit à l'Empereur ». Le ministre des affaires étrangères avait également l'ordre précis de ne recevoir ni verbalement ni par écrit les représentations dont elle était chargée. D'après la communication faite expressément par Talleyrand à Brantsen, « les intentions de Sa Majesté étaient de telle nature qu'il lui était impossible de donner suite à ses intentions bienveillantes pour notre patrie, à moins qu'il ne soit déclaré par la Consulta d'une manière formelle qu'il est désirable qu'un prince de la maison impériale, et nommément Son Altesse le prince Louis, soit placé à la tête de notre gouvernement et qu'ainsi la Commission soit autorisée à en faire la demande ». « Lui, ministre des affaires étrangères, pouvait assurer que dans ce cas la charte fondamentale par laquelle seraient réglées les relations entre le chef du gouvernement et la nation, serait de nature à ce que l'indépendance, la liberté et le bien-être de notre patrie seraient maintenus et favorisés, tandis que les nouvelles relations de parenté et d'affection qui existeraient entre nous et l'identité des intérêts nous procureraient la protection puissante de l'empire français, qu'il était déjà autorisé à entrer en négociations avec la commission sur la rédaction de la Charte, que c'était là la dernière déclaration qu'il avait à donner. Il était nécessaire, vu les circonstances, que dans les huit jours on pût donner connaissance à l'Empereur des décisions du gouvernement batave. Passé ce terme, Sa Majesté ne se

considérerait plus comme liée par les déclarations précitées et se verrait obligée de faire tels arrangements qui seraient requis dans l'intérêt tant du repos de notre pays que des difficultés relatives à la paix. »

Dans ces conjonctures, les membres de la commission firent savoir à La Haye qu'ils croyaient utile de convoquer la Grande Besogne, afin de les pourvoir aussitôt que possible de nouvelles instructions. Ils ajoutaient qu'ils prévoyaient des désastres, si l'on refusait de satisfaire aux vues de l'Empereur, et ils demandaient d'un autre côté que si l'on se décidait à y accéder, on voulût bien les rappeler.

La Grande Besogne, aussitôt convoquée à la date du 3 mai, estima qu'il ne restait qu'à s'incliner et à expédier sans retard à la commission les pouvoirs qu'elle réclamait. La résolution de l'assemblée fut formulée de la manière suivante : « Puisqu'il est constaté péremptoirement par la nécessité pressante où se trouve la patrie et par les intentions manifestées par S. M. l'Empereur des Français que, pour éviter des désastres plus grands, il est désirable qu'un prince de la maison impériale de France et nommément S. A. I. le prince Louis soit placé à la tête du gouvernement de la République batave sous le bénéfice d'une charte constitutionnelle réglant les relations entre le chef du gouvernement et la nation de manière à assurer l'indépendance du pays, les droits et les libertés civiles et religieuses, et les propriétés des habitants, le grand-pensionnaire est prié par la Grande Besogne d'autoriser en son nom la commission du gouvernement batave à porter cette déclaration, de la façon qu'elle jugera la plus convenable, à la connaissance de l'Empereur en lui donnant les pouvoirs néces-

saires pour entrer en négociations sur la charte fondamentale ayant pour objet la nouvelle organisation de la République et de faire connaître à la Grande Besogne le résultat de ses travaux, afin qu'il puisse être soumis à la sanction de la nation [1] ». En transmettant à la commission les pouvoirs plus étendus dont il était invité à l'investir, on voit Schimmelpenninck, et on ne peut méconnaître que c'était son droit, on le voit, dis-je, préoccupé de n'en point endosser la responsabilité. « Puisque, dit-il, Sa Majesté a demandé que cette déclaration soit donnée par la Grande Besogne, vous devez agir dorénavant exclusivement au nom et de la part de la Grande Besogne, comme je l'ai dit moi-même très péremptoirement à cette assemblée. Je n'ai rien à ajouter que d'exprimer le vœu que vos travaux soient bientôt terminés [2]. »

La conclusion étant maintenant fatale, il ne restait en effet qu'à accélérer la marche des choses. La commission s'empressa donc de préparer, de concert avec Talleyrand, le traité réglant les conditions sous lesquelles Louis était appelé au trône et la constitution qui était la conséquence du nouveau régime. L'Empereur réclama certaines modifications : ce fut lui qui ajouta de sa propre main les considérants où il est dit que le renouvellement périodique du chef de l'État sera toujours en Hollande une source de dissensions et qu'un gouvernement héréditaire peut seul garantir la tranquille possession de tout ce qui est cher au peuple hollandais. Le 23 mai, après plusieurs conférences où l'on avait travaillé à se mettre d'accord, la commission pouvait annoncer au

1. *Archives du baron* Brantsen.
2. *Ibid.*

grand-pensionnaire que les projets de traité et de constitution étaient achevés. Elle aurait voulu aller soumettre ces documents à la Grande Besogne, après avoir été reçue par l'Empereur. Mais Napoléon fit savoir aux membres de la mission qu'il croyait contraire à sa dignité de les recevoir en audience solennelle avant que le traité fût ratifié sans restriction. Ce terrible homme n'entendait pas qu'on remît en question ses volontés ou qu'on leur imposât de nouveaux retards. Tout ce qu'ils purent obtenir, c'est qu'il se contentât de la signature des plénipotentiaires sous la promesse d'envoyer tout de suite l'instrument à La Haye et d'obtenir la ratification la semaine suivante. « Sinon, l'Empereur ne se considérerait plus comme engagé et devrait procéder à d'autres mesures. » En faisant tenir au grand-pensionnaire le texte du traité et de la constitution, les plénipotentiaires ajoutaient : « Nous croyons avoir obtenu toutes les conditions nécessaires à nos libertés et à nos droits, et nous ne nous sommes décidés unanimement à écrire cette lettre qu'après être arrivés à la conviction que nous avons fait tous nos efforts pour assurer le bonheur de la patrie et la préserver de malheurs incalculables ».

Il est temps de dire un mot des arrangements qui étaient intervenus et qui portent la date du 24 mai 1806. Par le traité en date de ce jour [1], l'Empereur garantissait à perpétuité à la Hollande le maintien de ses droits constitutionnels, son indépendance, l'intégrité de ses possessions dans les deux mondes, sa liberté politique, civile et religieuse telle qu'elle était consacrée par les lois actuellement établies, et l'abolition de tout privilège

1. Martens, XI, p. 280.

en matière d'impôt. L'article 2 était ainsi conçu : « Sur la demande formelle faite par Leurs Hautes Puissances représentant la République batave que le prince Louis-Napoléon soit nommé et couronné roi héréditaire et constitutionnel de Hollande, Sa Majesté défère à ce vœu et autorise le prince Louis-Napoléon à accepter la couronne de Hollande, etc. »

On sait par ce qui précède combien de contre-vérités contenait cette rédaction. Il aurait été plus juste de parler d'une contrainte subie que d'une demande formelle, et la résignation qu'on transformait ici en un vœu émanait, non de Leurs Hautes Puissances agissant comme organe constitutionnel, mais d'une assemblée de notables qui avaient déclaré n'agir qu'à titre privé. Mais l'Empereur tenait à se donner l'air de déférer au désir des Hollandais, et les plénipotentiaires n'eurent pas le courage ou le moyen de faire apparaître la vérité. L'excuse d'une défaillance qui touche de près à la complicité est dans cette circonstance qu'ils voulaient préserver à tout prix l'indépendance de leur territoire. Ils pouvaient invoquer dans ce sens les stipulations portant que Louis-Napoléon n'aurait que l'autorité déterminée par les lois constitutionnelles et que les deux couronnes de France et de Hollande ne pourraient jamais être réunies sur la même tête. Le traité portait également que les charges et emplois, autres que ceux tenant au service personnel de la maison du roi, ne pourraient être conférés qu'à des nationaux et qu'il serait conclu un traité de commerce en vertu duquel les sujets hollandais seraient traités en France sur le pied de la nation la plus favorisée.

Mais les plénipotentiaires avaient dû accepter des

clauses assez pénibles pour leur patriotisme. Il était constitué un domaine de la couronne comprenant le palais de La Haye, la Maison du Bois, le domaine de Soestdyk, un revenu en biens-fonds de 500 000 florins; le roi avait de plus une liste civile de 1 500 000 florins. C'était pour les finances du pays un lourd sacrifice. En cas de minorité la régence appartenait à la reine; mais, à son défaut, c'était l'empereur des Français qui, en sa qualité de chef perpétuel de la famille, nommait le régent du royaume parmi les princes de la famille royale ou les nationaux. La dépendance de la nouvelle royauté se marquait encore par d'autres dispositions. Le roi de Hollande était à perpétuité grand dignitaire de l'Empire sous le titre de connétable; les membres de la maison royale demeuraient toujours personnellement soumis aux conditions du statut qui formait la loi de la famille impériale de France. Enfin les armes du roi étaient les armes anciennes de la Hollande écartelées de l'aigle impérial.

La loi constitutionnelle [1] renfermait, il est vrai, certaines garanties. Elle conservait intactes les lois fondamentales actuellement en vigueur et particulièrement la constitution de 1805, ainsi que toutes les lois civiles, politiques et religieuses dans toutes celles de leurs dispositions qui n'étaient pas contraires aux nouvelles stipulations. Elle garantissait la dette publique, la langue hollandaise, la monnaie nationale, l'ancien pavillon de l'État, l'égale protection de tous les cultes, le maintien des institutions judiciaires. Mais le roi avait « exclusivement et sans restriction l'entier exercice du

1. *Documents historiques sur le gouvernement de la Hollande*, par Louis Bonaparte, I, p. 165.

gouvernement et de tout pouvoir nécessaire pour assurer l'exécution des lois ». Il nommait à tous les emplois civils et militaires qui étaient à la désignation du grand-pensionnaire et avait la jouissance de toutes les prérogatives attachées à cette dignité; il avait de plus le droit de grâce; la monnaie était frappée à son effigie et la justice, rendue en son nom. Il participait en outre à la confection des lois en commun avec l'Assemblée de Leurs Hautes Puissances. Cette assemblée devait être composée de trente-huit membres, il en restait dix-neuf à adjoindre à ceux qui étaient déjà investis; le roi devait choisir les membres complémentaires sur des listes doubles présentées, l'une par l'assemblée législative elle-même, l'autre par l'assemblée départementale. Les membres actuels de Leurs Hautes Puissances trouvaient dans leur maintien en fonction la récompense de la docilité qu'ils avaient montrée; une compensation était aussi réservée au grand-pensionnaire, qui devait porter le titre de président de LL. HH. PP. et conserver cette qualité sa vie durant.

Il ne pouvait être de la dignité de Schimmelpenninck d'accepter cette situation; il considéra même comme de son devoir de ne prendre aucun rôle dans l'approbation des actes dont il s'agissait. C'est ce qu'il annonça à la Grande Besogne en les lui communiquant le 27 mai. Il renouvela en même temps sa proposition de consulter le pays, laquelle ne fut pas accueillie et avait été d'ailleurs combattue par Dupont-Chaumont. La résolution de Schimmelpenninck plaçait l'assemblée dans une position délicate. On y avait été d'avis, à l'unanimité moins quatre voix, que les deux actes devaient être ratifiés d'urgence et que cette ratification devait être faite par

les États généraux sur l'initiative du grand-pensionnaire. Mais celui-ci avertit qu'il ne le ferait jamais et qu'à aucun prix, quelle qu'en fût la nécessité, il ne pouvait adhérer à un pareil remède. On eut beau lui faire observer toutes les conséquences de son obstination, ce fut sans le moindre succès. Comme il était impossible que les États généraux pussent ratifier sans une proposition du chef de l'État, on eut recours à un expédient, on convint d'y procéder au nom de la Grande Besogne elle-même et de qualifier les secrétaires de la réunion, dont l'un était le greffier des États généraux, pour signer l'acte en question.

J'emprunte ces détails à une lettre adressée à Brantsen par un membre de cette assemblée, Aylva [1]. Dans l'opinion d'Aylva, la Commission avait obtenu des concessions importantes, et Schimmelpenninck était blâmable de s'être ainsi entêté dans son propre sens. Cette appréciation est bien sévère et s'inspire du sentiment peu bienveillant qu'avait inspiré à l'aristocratie néerlandaise l'élévation de l'ancien avocat d'Amsterdam. L'on doit comprendre que, suivant les expressions de sa lettre à la commission [2], eu égard à sa position aussi bien qu'à ce qu'il devait à sa patrie et à lui-même, il lui ait paru impossible de participer aux opérations destinées à l'évincer.

Il ne voulut même pas conserver ses fonctions jusqu'à l'inauguration du nouveau régime. Par une lettre du 4 mai, lettre très digne et principalement motivée sur l'état de sa santé et de sa vue, il envoya sa démission à Leurs Hautes Puissances. « Je quitte cette place, disait-il, avec la conviction intime d'avoir fait tout ce

1. *Archives du baron* Brantsen.
2. *Ibid.*, lettre du 28 mai 1806.

qui dépendait de moi pour le bonheur de mes compatriotes; je la quitte, pénétré de la plus vive reconnaissance pour toutes les marques de confiance que j'ai reçues de votre assemblée et en général de tous mes concitoyens. Je présente l'expression de ces sentiments aux membres de votre réunion et en vos personnes à toute la nation que vous représentez, avec la certitude que le souvenir m'en sera agréable et me suivra dans ma retraite. En abandonnant ainsi les relations intimes qui m'attachent à l'assemblée de Leurs Hautes Puissances, je prie la divine Providence de prendre sous sa protection mon pays qui me sera toujours cher par-dessus toute chose, de favoriser son bien-être et sa prospérité et par là le bonheur de ses habitants, et de répandre sur les membres de cette assemblée et leurs familles ses plus précieuses bénédictions [1] ».

Ce fut en vain que le général Dupont-Chaumont s'entremit pour l'engager à renoncer à cette détermination. Schimmelpenninck lui répéta « que l'honneur ne lui permettait pas de transmettre sans la sanction du peuple le pouvoir qu'il tenait de lui, qu'à l'arrivée des commissaires il serait obligé de proclamer une constitution qui le mettrait en contradiction avec ce qu'il avait fait jusqu'alors ». Mais en même temps il assura le général qu'il donnerait à ses concitoyens l'exemple de l'obéissance, que, si le prince daignait lui demander des avis, il s'empresserait de lui offrir ses services, et qu'il était persuadé que cette conduite était la seule propre à lui permettre de conserver l'estime publique [2].

1. *Affaires étrangères*, n° 610, dépêche de Dupont-Chaumont du 4 juin 1806.
2. *Ibid.*

Cette démission créait une véritable vacance du pouvoir. On put se tirer de la difficulté, grâce à la complaisance des ministres, qui consentirent à rester commis pour l'expédition des affaires, et à celle du président de l'Assemblée, De Vos van Steenwyk, qui prit provisoirement les rênes du gouvernement et décida qu'il n'y avait pas lieu de procéder à l'élection d'un nouveau grand-pensionnaire.

Le 5 juin 1806 eut lieu à Paris le dernier acte et le plus solennel de cette triste comédie. L'Empereur, sur son trône et ayant auprès de lui les grands dignitaires de la couronne, les ministres, les conseillers d'État, reçut les membres de la commission néerlandaise, qui ne furent introduits toutefois qu'après une audience accordée à une ambassade de Turquie [1]. Ce fut l'amiral Ver Huell qui porta la parole. Il était dit dans son discours que le peuple batave avait compris que sa faiblesse même lui prescrivait de mettre ses institutions en harmonie avec celles de l'État dont la protection seule pouvait le garantir contre les dangers de la servitude ou de la ruine. « Nous sommes, Sire, chargés, dit Ver Huell, d'exprimer à Votre Majesté le vœu des représentants de notre peuple. Nous La prions de nous accorder comme chef suprême de notre République, comme roi de Hollande, le prince Louis-Napoléon, frère de Votre Majesté, auquel nous remettons avec une entière et respectueuse confiance la garde de nos lois, la défense de nos droits politiques et tous les intérêts de notre chère patrie. »

Ce discours avait été rédigé à Paris au ministère des affaires étrangères; quand la commission en avait reçu la

1. *Documents historiques* par LOUIS BONAPARTE, I, p. 65.

copie, elle s'était contentée de solliciter un seul changement. On lui faisait dire tout d'abord qu'elle était chargée d'exprimer le vœu du peuple et celui de ses représentants. Elle pensa avec raison qu'il y avait vraiment trop d'audace à faire intervenir le peuple batave dont on disposait sans son aveu, et elle demanda à se dire simplement l'organe des représentants du peuple, ce qui lui fut concédé. Même dans ces termes, l'usurpation était encore suffisante [1].

Napoléon répondit qu'il adhérait au vœu de Leurs Hautes Puissances et qu'il proclamait le prince Louis roi de Hollande. Dans sa réponse, l'Empereur ne dissimulait point qu'il avait conseillé l'établissement d'un gouvernement héréditaire en Hollande; faisant à grands traits un historique de fantaisie des destinées du peuple batave, il prétendait que celui-ci avait dû jadis et plus récemment encore son indépendance à la France, « assez généreuse, disait-il brutalement aux députés hollandais, pour renoncer à tous les droits que les événements de la guerre lui avaient donnés sur vous ». Tout en invitant le nouveau souverain à doter son peuple d'une dynastie qui protégeât ses libertés, ses lois et sa religion : « Ne cessez jamais, ajoutait-il, d'être Français. La dignité de connétable de l'Empire sera conservée par vous et vos descendants; elle vous retracera les devoirs que vous avez à remplir envers moi et l'importance que j'attache à la garde des places fortes qui garantissent le nord de mes États et que je vous confie. »

Louis, s'étant avancé au pied du trône, prononça un discours qu'il avait d'avance communiqué à l'Empereur

1. *Affaires étrangères*, 1806, n° 610.

et qu'il avait même modifié selon les désirs de celui-ci. En voici le début : « Sire, j'avais placé toute mon ambition à sacrifier ma vie au service de Votre Majesté. Je faisais consister mon bonheur à admirer de plus près toutes ces qualités qui La rendent si chère à ceux qui, comme moi, ont été si souvent témoins de la puissance et des effets de son génie. Elle permettra donc que j'éprouve des regrets en m'éloignant d'elle ; mais ma vie et mes volontés lui appartiennent. J'irai régner en Hollande, puisque ces peuples le désirent et que Votre Majesté l'ordonne [1] ».

Un message adressé le même jour au Sénat exposait les motifs de ce grave changement. On avait voulu avoir la triple garantie que la garde des places fortes du nord serait remise à des personnes dont l'attachement ne pouvait donner lieu à aucun doute, que les traités de commerce à conclure seraient fidèlement exécutés et que la transmission du pouvoir ne pourrait plus donner lieu aux intrigues de nos ennemis. « Le prince Louis, disait le message impérial, n'étant animé d'aucune ambition personnelle, nous a donné une preuve de l'amour qu'il nous porte et de son estime pour les peuples de Hollande en acceptant un trône qui lui impose de si grandes obligations. »

Au milieu de tant de mensonges officiels, un seul point était véridique, c'est que Louis Bonaparte n'avait nullement ambitionné la couronne et qu'il avait été tenu en dehors des négociations. D'après le baron de Grovestins, il aurait raconté au baron Mollerus [2] qu'un matin il fut appelé chez l'Empereur et qu'en attendant

1. *Moniteur universel* du 6 juin 1806.
2. Mémoires du baron de Grovestins.

dans l'antichambre il y apprit qu'on allait le faire roi. Peu d'instants après, la porte du cabinet s'ouvrit, et Napoléon lui annonça que sa volonté était qu'il allât régner en Hollande; cela dit, il le congédia sans lui laisser le temps de s'expliquer sur la faveur dont il était l'objet. Dans ses documents historiques, Louis ne relate pas ce trait; il semble bien ressortir au contraire de son récit qu'il avait été averti par les membres de la députation batave et engagé par eux à accepter, les neuf dixièmes de la nation le préférant à tout autre, du moment où elle était forcée de demander un roi. Louis rapporte également qu'il eut à cet égard plusieurs entretiens avec l'Empereur et que son frère lui fit entendre que s'il n'était pas plus consulté, c'est qu'un sujet ne pouvait se dispenser d'obéir. Peiné des formes avec lesquelles on traitait une affaire si importante, et justement froissé de n'en être informé qu'indirectement et par des mots au hasard et cela presque jusqu'au moment de la conclusion, Louis aurait voulu refuser. Mais Napoléon ne le permit pas et un beau jour Talleyrand vint lui lire à Saint-Leu le traité et la constitution qui venaient d'être rédigés et, après lui avoir demandé s'il les approuvait, il lui annonça que la proclamation aurait lieu le surlendemain. Louis se laissa faire roi comme il s'était laissé marier. Il réfléchit, dit-il assez étrangement, qu'il pouvait être contraint par la force; il ajoute qu'il céda aussi au désir d'échapper à la tristesse de son intérieur et à la vie de sujétion et d'inaction qu'il menait en France.

On n'aura pas manqué d'observer que le nouveau monarque recevait son royaume des mains de Napoléon et l'acceptait comme un fief qui le plaçait en quelque sorte dans l'obédience de l'Empereur. Ce point de départ,

qui fut très vite perdu de vue par Louis, mérite d'être souligné, parce qu'il importe extrêmement pour l'appréciation de ses démêlés ultérieurs avec son frère.

Au moment où Louis était proclamé roi, le dernier stathouder, Guillaume V, venait justement de s'éteindre à Brunswick le 9 avril 1806. Il y avait là pour le nouveau règne une coïncidence heureuse et de nature à lui permettre de rallier autour du trône les anciens partisans de la maison d'Orange.

Le régime qui venait de finir et auquel avait présidé Schimmelpenninck, ne peut être jugé que favorablement, si l'on n'en regarde que le côté administratif. A la suite d'une ère de trouble et de détraquement, l'on vit renaître l'ordre, la règle, l'esprit d'économie dans toutes les branches du gouvernement. J'ai déjà parlé de l'amélioration du système financier ; le même travail de reconstitution s'opéra dans l'ordre judiciaire, dans les travaux publics, dans l'administration des départements et des communes ; une loi sur l'instruction publique fut promulguée qui est restée pendant de longues années la charte de l'enseignement primaire en Hollande ; les cultes, l'agriculture, la direction des colonies, tout reçut l'impulsion d'une pensée ordonnatrice. Cette impulsion bienfaisante, il n'est que juste d'en reporter le mérite à l'esprit actif, laborieux et sensé du grand-pensionnaire. C'est lui le premier qui a commencé à faire entrer sérieusement et pratiquement dans les faits les principes proclamés par la Révolution, tout en réagissant à la fois contre les abus de cette révolution et contre ceux de l'ancien régime.

Mais si l'intelligence et le bon vouloir de l'administrateur n'appellent que des éloges, il y a des réserves à

faire en ce qui concerne le politique. Schimmelpenninck, qui était un parlementaire, est difficilement justifiable de s'être prêté à l'établissement, sous son nom et à son profit, d'un gouvernement véritablement despotique où il ne restait que le simulacre des libertés représentatives et des libertés communales. Il a ainsi préparé l'introduction de la royauté d'un prince étranger qui, elle-même, n'a été que le prélude de l'annexion du pays et de la ruine de l'indépendance nationale. On peut prétendre, il est vrai, qu'il n'a pas vu cet enchaînement de conséquences et qu'il a même espéré ainsi le prévenir ou le retarder. Cette excuse est admissible et l'on doit croire à la bonne foi de cet homme d'État incontestablement respectable. Mais que dire alors d'une infatuation et d'une ambition qui ne lui ont pas permis de se rendre compte du rôle de dupe et parfois de complice apparent qu'on lui faisait jouer? Il a eu sans doute des réveils de patriotisme et de dignité, quand il s'est agi de passer la main au roi Louis. Mais tout cela timidement, obscurément et avec toutes sortes de ménagements obséquieux. Il envoie son beau-frère, le général Bruce, dont il avait fait le gouverneur de La Haye, exprimer très humblement à Napoléon ses sentiments de profonde vénération [1]. A la veille de céder la place, on le voit encore célébrer les titres imprescriptibles de l'Empereur « à la reconnaissance de tous les peuples et à l'admiration de la postérité », et cela justement à propos de l'avènement de Joseph au trône de Naples [2]. Sans doute il n'était plus guère qualifié pour protester

1. *Nederlandsche Diplomatie*, t. III, p. 105.
2. *Archives du Royaume*, dépêche de Schimmelpenninck à Dupont-Chaumont du 22 avril 1806.

hautement en faveur des libertés de sa patrie après avoir aidé à l'organisation d'un régime qui les avait confisquées. Mais c'est justement ce qui prouve combien il avait été mal inspiré en acceptant cette dictature transitoire de grand-pensionnaire qui n'était visiblement qu'un marchepied pour d'autres. Quelque sympathie que méritent ses grandes et honnêtes qualités, on ne peut méconnaître qu'il a manqué tout à la fois de clairvoyance et de fermeté en face des mauvais desseins de Napoléon, et qu'il s'est laissé, comme tant d'autres, subjuguer par ce génie altier.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE III

ÉTABLISSEMENT DES NOUVEAUX ÉTATS GÉNÉRAUX. TRAITÉ DE PAIX DE LA HAYE

CHAPITRE IV

FIN DES ÉTATS GÉNÉRAUX

CHAPITRE V

LA CONVENTION NATIONALE

CHAPITRE VI

LA CONSTITUTION PAR LES COUPS D'ÉTAT

CHAPITRE VII

LE GOUVERNEMENT DES MODÉRÉS JUSQU'A L'INVASION ANGLO-RUSSE

CHAPITRE VIII

L'EXPÉDITION ANGLO-RUSSE DE 1799

CHAPITRE IX

FIN DU DIRECTOIRE

CHAPITRE X

LE GOUVERNEMENT D'ÉTAT

CHAPITRE XI

LE GOUVERNEMENT DE SCHIMMELPENNINCK. FIN DE LA RÉPUBLIQUE BATAVE

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.